REVUE AFRICAINE

VOLUME 32 ANNÉE 1888

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1888

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DES SOUSCRIPTIONS
DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT D'ALGER



TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

ALGER
ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

1888



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

COMPOSITION DU BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

POUR L'ANNÉE 1888

Président.	MM.	DE GRAMMONT, ✻.
1er Vice-Président		RINN, ✻ O.
2e —		ARNAUD, ✻.
Secrétaire..		MEYER, ✻.
Bibliothécaire..		AGUILAR, ✻.
Trésorier.		BRUYAT, Ö.

DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE BONE

(Suite. — Voir le n° 184)

Depuis son retour au Gouvernement de l'Algérie, le maréchal Clauzel poussait donc activement à l'expédition de Constantine. Au mois d'avril 1836, d'après un renseignement qui ne se vérifia point, il annonçait à Paris la nouvelle de la mort du Bey El-Hadj Ahmed et il ajoutait que si ce fait se confirmait, le projet de la conquête de Constantine était devenu une nécessité pressante parce qu'il était dangereux de laisser aux indigènes le temps d'élire un successeur au Bey défunt.

Malgré les motifs donnés par le maréchal, le ministre ne put s'empêcher de s'opposer à cette expédition, parce qu'il régnait depuis longtemps dans les Chambres un esprit d'opposition à tout système d'augmentation de notre conquête en Algérie. On se rappelle, en effet, combien l'on s'était élevé déjà contre les expéditions et les doutes de la commission d'Afrique pour la conservation même d'Alger, puisque déjà il avait été question d'évacuer Bougie et Mostaganem, considérés comme inutiles et trop dispendieux.

D'un autre côté le ministre faisait observer au maréchal que ses ordres antérieurs qui prescrivaient le renvoi en France d'une partie des troupes du corps d'occupa-

tion, réduites pour les trois provinces au chiffre de 21,000 hommes, ne devaient plus laisser aucun doute; que loin de songer à s'étendre, il fallait au contraire restreindre l'occupation; qu'il régnait dans les Chambres une sorte d'irritation contre les expéditions faites depuis la prise d'Alger.

Dans la situation où se trouvait la question d'Alger, disait enfin le Ministre, le gouvernement du Roi ne donnerait son approbation qu'à des arrangements résultant de négociations qui seraient reconnues avantageuses pour les intérêts de la France et qui n'imposeraient aucune nouvelle charge au trésor; « peut-être, ajoutait-
» il, votre système vaut mieux que celui adopté, je pen-
» che fort à le croire et que notre domination devrait
» être établie de force partout, mais ce n'est pas, encore
» une fois, le système qui prévaut et les moyens bornés
» qu'on veut me donner ne me permettent pas de suivre
» vos idées (1). »

Plusieurs circonstances durent faire croire au gouvernement que le maréchal Clauzel avait, en cas de refus de ses demandes, l'intention de se démettre de son commandement. C'est pourquoi le général Damrémont fut envoyé à Alger porteur d'instructions et, si la démission avait lieu, le général devait prendre immédiatement le commandement; par conséquent, était-il dit dans les instructions : « Vous serez juge de l'opportunité de faire ou de ne pas faire l'expédition de Constantine.» Le maréchal se hâta de démentir par le télégraphe les intentions qu'on lui prêtait (2). Son aide de camp, le commandant de Rancé, envoyé à Paris pour soutenir ses projets de campagne, lui rapportait les indications suivantes :

(1) Maréchal Maison, 19 mars 1836.

(2) Chambre des Députés. Rapport.

« Le Roi, appréciant les conséquences de l'ajournement d'une expédition annoncée, surtout quand l'espoir de cette expédition a déjà rallié plusieurs tribus à notre cause; quand elle est regardée comme l'affranchissement des cruautés d'Ahmed-Bey et par ce seul motif que l'expédition a été annoncée, a autorisé M. le maréchal Clauzel à l'entreprendre, mais il ne l'a autorisée que comme une opération toute spéciale, nécessitée par événement, et sans que cela puisse tirer à conséquence pour l'exécution du plan d'occupation présenté par le Gouverneur général qui sera examiné après l'expédition de Constantine. Je vous ai dit formellement que comme vous n'êtes qu'autorisé à faire l'expédition, vous pouvez vous dispenser de la faire, qu'il dépend de vous seul de prendre à cet égard une détermination, selon que vous trouverez les moyens suffisants ou insuffisants. Il est donc bien entendu que le gouvernement du Roi n'ordonne pas l'expédition de Constantine.

» Dès lors le maréchal Clauzel doit voir que l'expédition doit se faire avec les moyens (personnel et matériel) qui sont à sa disposition, sans sortir en aucune manière des dépenses prévues et autorisées, excepté cependant pour le service des transports qui ne peut au reste exiger une somme considérable, attendu que le Bey Yousouf s'est procuré déjà une grande partie des mulets nécessaires.

» Le maréchal Clauzel est d'ailleurs autorisé à lever les quatre mille cavaliers volontaires indigènes, dont il parle dans son projet, et à leur allouer une solde pendant le mois ou les six semaines (maximum de la durée de l'expédition indiquée par le Maréchal-gouverneur), indépendamment de la nourriture du cheval.

» Quant aux troupes françaises, le maréchal Clauzel pourra d'abord disposer de la garnison de Bône, y compris le 59e régiment, qui devait rentrer en France et qui restera en Afrique jusques après l'expédition. Ensuite le Maréchal complètera le corps expéditionnaire par des

troupes tirées d'Oran jusqu'à concurrence de 6 à 7,000 hommes, à moins qu'il ne préfère en tirer une partie d'Alger.

» Quant au service de l'artillerie, du génie et des subsistances, il y sera pourvu d'urgence par le Ministre de la guerre, qui laisse à M. le maréchal toute latitude pour les détails d'organisation du corps expéditionnaire.

» Le Ministre appelle l'attention de M. le maréchal sur la discipline à faire observer, sur la conduite à tenir envers les prisonniers et les populations désarmées; sur les mesures à prendre pour empêcher la destruction des habitations et des cultures. Il autorise en outre le Maréchal, pour changer les habitudes des alliés indigènes, à accorder une récompense pour tout prisonnier qu'ils auront amené au quartier général. Le Ministre a fait ainsi connaître que d'après les intentions du Roi aucune contribution ne devra être levée, mais que dans le cas où des objets en nature deviendraient nécessaires pour le service de l'armée, ils devraient être requis par les soins des fonctionnaires de l'Intendance militaire et livrés sur récépissés aux agents de l'administration qui en seront comptables, et qu'il en sera de même pour les prises faites à l'ennemi.

» Quant à l'occupation de Constantine le gouvernement du Roi se réserve le droit de statuer, d'après les rapports que le Gouverneur adressera au Ministre de la guerre (1). »

Toute la correspondance expédiée d'Alger à Bône était conçue, en ce moment, en vue de la prochaine campagne que le maréchal avait la ferme résolution d'entreprendre quand même.

« J'ai ouvert la route de Constantine par mes précé-
» dentes démonstrations et les travaux que j'ai fait exé-

(1) Constantine. Instructions.

» cuter, lui répondait, le 1er septembre, le colonel Du-
» verger. Aussitôt que j'aurai reçu des renforts, je me
» porterai de nouveau en avant pour obtempérer à vos
» ordres et parce que c'est reculer, dans ce pays ci, que
» de rester dans l'inaction.

» Le capitaine Delcambe a préparé tous les documents
» et renseignements sur l'expédition. »

Ces renseignements que l'on avait de Constantine étaient réellement des plus engageants. La majeure partie des habitants n'aspirait qu'à être délivrée de la tyrannie du Bey Ahmed et faisait annoncer aux Français, par ses écrivains, qu'ils n'avaient qu'à se présenter et qu'on leur ouvrirait les portes de la ville avec reconnaissance. Ces promesses indigènes étaient du reste confirmées par les lettres pressantes d'un Européen, Paolo di Palma, depuis plusieurs années établi à Constantine et parfaitement au courant de tout ce qui s'y passait.

Que l'on me permette ici une digression à propos de ce modeste auxiliaire de notre conquête.

J'ai connu Paolo di Palma à Constantine en 1854, où il vécut une couple d'années encore; c'était un beau vieillard encore solide, heureux de rencontrer quelqu'un qui s'intéressât au récit de ses souvenirs, fort précieux du reste pour l'histoire d'un pays où personne ne songeait alors à prendre la moindre note.

Paolo di Palma, natif des environs de Gênes, possédait une petite tartane avec laquelle il faisait fréquemment le voyage de Bône où il vendait sa pacotille d'Europe. Son caractère affable lui avait concilié les indigènes avec lesquels il entretenait les meilleures relations. Aussi se décida-t-il un jour à aller, avec ses nouveaux amis, visiter Constantine et y placer ses marchandises. C'était en 1816, l'année du bombardement d'Alger par Lord Exmouth.

Encouragé par le bon accueil qu'il avait reçu du Bey

et de la population, il recommençait tous les ans cette campagne commerciale très fructueuse et ses séjours à Constantine se prolongeaient souvent plusieurs mois. Grand amateur de chasse, il se liait avec un jeune homme de son âge, ayant les mêmes goûts cynégitiques, El-Hadj Ahmed, Khalifa du Bey Mamelouk, lequel devait devenir plus tard Bey lui-même et soutenir le choc de l'armée française. L'amitié des grands assujettit souvent aux obligations les plus lourdes et les plus désagréables. Paolo avait eu l'occasion, dans les moments critiques que traversait le pays, de conseiller son compagnon de chasse et l'avait tiré heureusement de fort mauvais pas. Arrivé au pouvoir suprême El-Hadj Ahmed, reconnaissant mais égoïste, ne voulut plus que Paolo se séparât de lui et pour cela lui interdit de retourner dans sa patrie. C'était donc une sorte de captivité, douce il est vrai, mais des plus poignantes.

Paolo connaissait particulièrement M. Raimbert, l'ancien agent de notre établissement de La Calle et celui-ci s'étant fixé à Bône, ainsi que nous l'avons dit, depuis l'occupation de cette ville par les Français, était resté en correspondance assez suivie avec son ami. « Nos lettres, me disaient Paolo, étaient cousues dans la semelle des babouches de nos courriers. » C'est par ce moyen que le général d'Uzer et ses successeurs dans le commandement de Bône avaient toujours été exactement informés de ce qui se passait à Constantine.

Dans cette ville, avons-nous vu, un parti nombreux exécrait Ahmed Bey et ne souhaitait rien tant que d'en être délivré.

Paolo connaissait tout ce monde de mécontents et l'avait mis en relations avec le Bey Yousouf. Il est certain que la ville était toute prête à nous ouvrir ses portes ; combien d'indigènes contemporains et bien informés me l'ont souvent répété ? mais les incidents imprévus et surtout les éléments, en une saison mal

choisie pour entrer en campagne, devaient faire échouer nos efforts. La critique ne pouvait évidemment manquer de traiter tout cela d'illusions et de faire retomber sur quelqu'un la responsabilité des malheurs éprouvés. Jusqu'ici on n'a connu les péripéties de la campagne que par les écrits de nos compatriotes acteurs et témoins de cet épisode émouvant de nos guerres d'Afrique. Il importait cependant, avant de consacrer à l'histoire des opinions décisives, de contrôler nos propres impressions par celles des indigènes, savoir exactement en un mot ce qui se passait dans le camp de l'ennemi que nous combattions. C'est à pareilles recherches que je me suis livré. Peut-être, objectera-t-on, ne faut-il point tenir compte des racontars fantaisistes qu'enfante l'imagination arabe ; c'est vrai, il ne convient de les accepter qu'avec précaution, mais il s'en dégage toujours des vérités bonnes à recueillir, surtout quand le fait accompli est incontestable et de notoriété publique. Donc, à côté de la version française je placerai souvent la version indigène, donnant ainsi au lecteur la possibilité d'apprécier et de fixer son jugement.

Avisé depuis longtemps par ses espions que l'expédition de Constantine était chez nous en projet, El-Hadj Ahmed avait, par la voie de Tunis et de Tripoli, fait appel à l'appui de la Turquie, en se posant comme le dernier représentant de la domination ottomane en Algérie.

Le grand amiral Tahir Pacha, qui se trouvait avec sa flotte à Tripoli, avait expédié par terre un chaouch de la Porte portant à El-Hadj Ahmed un firman d'investiture l'élevant à la dignité de Pacha et lui promettant des armes et le secours d'un corps d'Albanais. Cet incident signalé par Paolo avait été confirmé par Tunis. Aussi notre consul général dût-il déclarer au Bey de Tunis par ordre du Gouvernement, qu'il s'exposerait à une rupture avec la France s'il se mêlait des intrigues d'Ahmed Bey avec la Porte et s'il donnait passage par son territoire

aux armes et munitions de guerre destinées à nos ennemis.

D'autre part la présence de l'amiral Hugon avec notre escadre dans les eaux de Tripoli mit un frein aux tentatives hostiles de Tahir Pacha, de sorte que l'appui promis par la Turquie à son pseudo vassal ne fut que platonique.

Le maréchal Clauzel en débarquant à Bône lançait aussitôt l'ordre et la proclamation suivante :

ORDRE

Bône, le 2 novembre 1836.

Le Maréchal gouverneur général fait connaitre aux troupes appelées à participer aux opérations actives, la composition du corps d'expédition de Constantine. Il leur annonce, en même temps avec une vive satisfaction que S. A. R. Monseigneur le Duc de Nemours est venu pour s'associer à leurs fatigues et à leurs dangers.

Chacun verra dans cette circonstance une preuve de plus de l'affection que le Roi porte à l'armée et, selon les expressions de sa Majesté, du désir qu'éprouvent ses enfants de s'identifier partout à sa fortune et à sa gloire.

S. A. R. le Duc de Nemours a auprès d'elle en qualité d'aides de camp :

MM. le lieutenant-général comte Colbert, pair de France et le colonel de cavalerie Boyer;

En qualité d'officiers d'ordonnance :

MM. le lieutenant-colonel de cavalerie de Chabannes et le capitaine d'état-major de Mac-Mahon;

MM. les lieutenants-généraux ducs de Caraman et de Mortemart suivront le corps expéditionnaire.

Ce corps est composé de la manière suivante :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Aides de camp du maréchal :

MM. De Rancé, chef d'escadron d'état-major;
De Latour du Pin, capitaine d'état-major.

Officiers d'ordonnance :

MM. Henri Clauzel, capitaine de spahis réguliers;
Rewbel, lieutenant de cavalerie;
Mollière, capitaine au bataillon de zouaves;
Baichis, lieutenant d'artillerie;
De Drée, lieutenant au 1er chasseurs d'Afrique;
Bertrand, lieutenant au 2e chasseurs d'Afrique;
Guyou, sous-lieutenant au 2e léger.

Attachés à l'état-major général :

MM. Leroy Duverger, colonel, chef d'état-major général;
Perrin Solliers, chef d'escadron d'état-major;
De Zaragoza, capitaine d'état-major;
De Tourville, capitaine d'état-major;
Letellier Valazé, lieutenant d'état-major;
Donzé, lieutenant d'état-major.

Topographie :

MM. De Saint-Hippolyte, capitaine d'état-major;
De Prebois, capitaine d'état-major;
De Lorgeril, capitaine d'état-major;
Dieu, lieutenant d'état-major;
Lestapie, lieutenant d'état-major;
Le colonel de Tournemine, directeur d'artillerie;
Le colonel de Mercier, directeur du génie.

Intendance militaire :

MM. Melcion d'Arc, intendant militaire;
Évain, sous-intendant militaire.

Service de santé :

MM. Guyon, chirurgien principal en chef;
Hutin, chirurgien major, chef d'ambulance;

Worms, médecin;

Le capitaine de gendarmerie Vergé, grand prévôt et vaguemestre général;

Bourlon de Lixières, lieutenant-colonel du 63e, commandant du quartier général.

Les troupes seront réparties en quatre brigades et une réserve, ainsi qu'il suit :

1re brigade d'avant-garde, commandée par le maréchal de camp de Rigny qui aura à sa disposition le chef d'escadron de cavalerie Richepanse :

Spahis auxiliaires,
Spahis réguliers,
Bataillon turc,
Artillerie du bey Yousouf,
3e régiment de chasseurs d'Afrique,
1er bataillon d'Afrique,
Compagnie franche du 2e,
2 pièces montées,
2 compagnies de sapeur.

2e brigade, colonel Corbin :

Bataillon du 2e léger,
17e léger,
2 pièces de montagne.

3e brigade, colonel Levesque :

62e de ligne,
2 pièces de montagne.

4e brigade, colonel Hecquet :

63e de ligne.

Brigade de réserve, colonel Petit d'Hauterive :

59e de ligne,
2 pièces de montagne.

M. le général Trézel aura le commandement des 2e, 3e et 4e brigades.

PROCLAMATION

« Habitants de Constantine !

» Je vais marcher sur votre ville, m'en emparer et planter sur ses murailles le drapeau français : tels sont les ordres du Roi, mon souverain ; ils seront exécutés.

» Restez paisibles dans vos maisons : Défendez-les, non contre moi, qui ne veux pas les attaquer, mais bien contre celui qui ruina Bône et qui cherchera à vous perdre lorsqu'il se verra contraint de se séparer de vous et de prendre la fuite.

» L'armée française, sous mes ordres, respectera votre religion, vos personnes et vos propriétés ! il ne vous sera rien demandé, rien imposé ! Le soldat sera logé dans des maisons séparées des vôtres et le plus grand ordre règnera dans Constantine si notre entrée se fait sans résistance et pacifiquement de votre part.

» Ahmed Bey, lui-même peut trouver une sécurité parfaite dans une soumission sans conditions ; mais il cesse de régner, de commander, son pouvoir est brisé et vous appartenez désormais à la France.

» La présence de S. A. R. le duc de Nemours à l'armée expéditionnaire est une nouvelle preuve du vif intérêt que porte le Roi des Français à l'avenir des Indigènes dans toute la régence.

» Bône, le 4 novembre 1836.

» *Le Maréchal gouverneur général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique,*

» CLAUZEL. »

« Bône, 7 novembre 1836.

» Les habitants de la province de Constantine sont prévenus que c'est à Yousouf, Bey de Constantine qu'ils doivent obéissance et que c'est lui seul qui leur transmettra mes ordres.

» Le Maréchal CLAUZEL. »

A la veille de se mettre en mouvement, le corps expéditionnaire fut immobilisé par des pluies torrentielles. Une lettre de M. l'intendant général Melcion d'Arc au Ministre de la guerre, exposa la situation critique dans laquelle notre armée se trouvait, mais le gouvernement n'était plus à temps de rien empêcher quand ces fâcheuses nouvelles lui parvinrent.

« Bône, 2 novembre 1836.

» La pluie tombe jour et nuit par torrents et la neige » couvre les montagnes ; la plaine est inondée et les » communications sont interceptées ; tout cela nuit » singulièrement aux achats de mulets et à l'apport des » denrées. Les maisons insuffisantes sont traversées » par la pluie, et à Bône même une partie de nos trou- » pes est, avec de la paille, sous des tentes insuffisantes » aussi.

» Il y a peu de jours encore la chaleur était presque » insupportable. Cette transition subite, la boue, les » pluies torrentielles ont augmenté de beaucoup nos » malades. Malheureusement il paraît trop réel que dans » ce mois et une partie de décembre, c'est la saison des » pluies et des maladies. C'est un fait qui ne devait » guère échapper ; puisse-il, cette fois être démenti ! car » notre position ici me paraît fort pénible, pour ne pas » dire plus, si elle doit continuer, ou peut-être s'aggra- » ver encore ! »

Cette lettre était comme une prédiction des malheurs qui allaient nous frapper.

On saisit le premier rayon de soleil comme un indice que le temps s'était raffermi et les troupes se mirent en marche.

La plupart des annalistes qui ont entrepris l'histoire de nos guerres d'Afrique, ont fait de nombreux emprunts aux impressions et souvenirs laissés par divers écrivains qui prirent part à la campagne de Constantine. On connaît déjà les récits pleins d'intérêt de notre regretté président, M. A. Berbrugger, qui avait suivi le maréchal Clauzel, dont il était le secrétaire particulier. Le capitaine de zouaves Mollière a, dans le temps, publié lui aussi un opuscule des plus attachants, mais devenu extrêmement rare. Notre Société historique algérienne, tenant à honneur de conserver de tels documents, n'hésite pas à lui donner ici une place dans son recueil. J'aurai le soin d'accompagner le travail du capitaine Mollière, des renseignements qui m'ont été fournis par les indigènes et Paoli di Palma.

Combattre et souffrir.

PRÉPARATIFS DE DÉPART (1)

Volontaire à l'expédition de Constantine, j'en rapporterai les faits avec une exactitude scrupuleuse en laquelle je prie le lecteur d'avoir foi. Si quelques éloges se produisent dans ce récit, ils seront bien désintéressés ; si le blâme s'y montre, c'est que la vérité le commandera. J'ai mis mes soins à bien voir, et je dirai fidèlement comme j'ai vu.

(1) Journal de l'expédition et de la retraite de Constantine, en 1836. Par un officier de l'armée d'Afrique. Chez J. CORRÉARD, Paris, 1837.

Un trop grand vide a été laissé jusqu'ici entre des atténuations officieuses, des déguisements timides et des exagérations mensongères, de haineuses calomnies. C'est précisément comme toujours, dans cette lacune, dans ce silence des partisans et des antagonistes, que se trouve l'appréciation équitable de ce fait de guerre rapide et désastreux. Est-il donc si difficile de dire vrai, d'être juste ? Essayons.

Je voudrais pouvoir discuter ici les motifs qui décidèrent l'expédition de Constantine, et les circonstances occasionnelles qui fixèrent l'époque de cette entreprise à une saison fort avancée de l'année. Mais je manque de documents assez complets pour me poser juge, et je ne ferai que rappeler brièvement le peu que je sais à ce sujet, c'est-à-dire que tout le monde sait à peu près.

Outre les adversaires qui, du fond de leur douce existence à Paris luttent commodément contre le succès de nos établissements en Afrique, deux opposants redoutables se présentent en armes vis-à-vis de nos armes. Ce sont El-Hadj Ahmed, Bey de Constantine, et l'émir Abd-el-Kader, homme de religion et de négoce, prince sultan, prophète nouveau, et tout ce qu'il lui plaît de s'intituler. Tous deux sont les centres, pour l'Est et pour l'Ouest, de deux puissantes résistances qui se joignent presque en face d'Alger. La principale force de l'émir est dans la province d'Oran où il s'appuie sur l'affection et les secours du Maroc ; son influence et ses efforts traversent le Chélif, s'étendent à Milianah, descendent l'Atlas, et viennent cesser où s'arrêtent les escarmouches de ses tirailleurs avancés, les Hadjoutes, au cœur de la plaine de la Mitidja.

Étranger au genre d'autorité religieuse dont s'est revêtu l'émir, le Bey domine, par la crainte sur la riche et fertile province de Constantine ; il quitta cette ville lors de l'expédiion d'Alger, pour venir prêter au Dey le secours de ses armes. — Vaincus tous deux, Ahmed se retira dans son beylik, emmenant tout ce qu'il put de

trésors, d'armes, de chevaux, de troupeaux, tout ce qui n'était pas trop lourd à porter, ou trop lent à suivre sa marche : quelques heures de plus, et il aurait totalement pillé Alger, qu'il était venu défendre, et qui dut aux vainqueurs d'être épargné.

Il nous a combattus à Bône ; il nous a fait face à Bougie par la main des Kabyles et son pouvoir ne vient s'éteindre qu'au territoire des Isser, qui confine à la lisière orientale de la Mitidja.

. . . .

Un grand pas venait d'être fait dans l'Ouest ; il sembla qu'une tâche pareille appelait nos armes à l'extrémité opposée de nos possessions. L'instant paraissait favorable : il l'était. C'est à ce moment, et voilà où j'en ai voulu venir, quoiqu'en prenant un long détour ; c'est à ce moment que l'expédition de Constantine fut résolue, qu'elle fut déclarée. Le titre de bey de cette province fut donné au chef d'escadron Yousouf qui, de nouveau, venait de bien mériter dans les rangs de l'armée. Musulman d'éducation, de langage et d'habitudes, français par son intérêt, et par la carrière rapide, que nous lui avons faite, il réunissait les conditions presque incompatibles qu'il nous faut rencontrer pour de tels emplois.

A cette époque, on venait de vaincre, il ne parut pas dérisoire de donner de si loin un Bey aux gens de Constantine ; eux-mêmes, sans doute, n'en furent pas surpris.

Le Bey Ahmed, dont les cruautés et les exactions ont été terribles, est détesté ; il ne règne que par l'effroi. En lui donnant un compétiteur, on crut offrir de nouvelles garanties de protection aux populations autrefois sous ses ordres, qui l'ont abandonné pour se livrer à nous, qui vivent réfugiés aux environs et sous le canon de Bône ; on espéra entraîner les tribus intermédiaires à suivre en quelque chose, cet exemple, à changer de bannière, et, enfin, ébranler la fidélité de ses sujets

immédiats. Tout cela était bien jugé et se vérifia en partie.

Restait la mise à exécution de l'entreprise; elle fut fixée à la nouvelle saison. Nous étions à la fin de 1835.

Je ne rechercherai pas ici avec un grand soin à qui revient la faute des retards qui furent apportés ; peut-être en trouverai-je facilement l'explication dans la versatilité de nos idées en fait de colonies : déplorable défaut qui a su réduire nos six années d'occupation à moins de trois années efficaces.

J'ai à laisser échapper un autre blâme qui sonnera moins mal aux oreilles françaises. Arabe et vantard sont un peu frères. Yousouf arrivait de Bône où il avait bien servi, il faut le dire, et où il était resté longtemps; c'était lui qui possédait, sur Constantine les meilleurs renseignements et les plus complets.

Sa jeune ambition le fit-elle s'abuser lui-même, ou bien le porta-t-elle, sans qu'il s'y méprit pour son compte, à embellir la vérité, à déguiser les mauvaises chances ? Il avait supposé sans doute que, si la besogne paraissait un peu pénible, on ne voudrait pas l'entreprendre. Il représenta cette opération comme la chose la plus aisée. Je l'ai écouté à cette époque et je me rappelle qu'il se construisait devant lui, avec une grande facilité d'esprit, et une très heureuse opinion de lui-même un fort beau pont de velours jusque dans la Kasbah de Constantine, où il tiendrait son divan, et rendrait la justice au nom du roi ; en regardant bien, on pouvait l'y apercevoir déjà, ou peu s'en fallait. Des mulets pour porter des approvisionnements, combien en voulez-vous ? 1,500 ? 1,800 ? 2,000 ? Les tribus de la contrée les amèneraient volontiers. Cette province était le vrai pays à mules et à mulets ; ce qui n'est pas tout à fait faux. Les populations ne demanderaient qu'à se soumettre, et attendaient seulement qu'elles pussent le faire sans

danger ; ce qui est un peu vrai, mais pas tout à fait. Pour qu'elles vinssent à lui, il suffisait de le leur désigner pour chef ; cela était complètement exagéré. Des milliers de cavaliers irréguliers se mettaient des nôtres. A bien dire, il pourrait presque entrer en possession de son beylik, sans aide : seulement un peu de troupes françaises ne nuiraient point, pour le bon exemple, pour la manifestation de notre volonté, et pour montrer aux arabes combien notre tactique est supérieure à la leur. Ces vanteries furent un tort bien grave dont toute une armée française a porté la peine.

Elles étaient fort spirituellement présentées, et avec beaucoup de bonne foi, réelle ou apparente, je pense bien qu'on ne prit pas pour des certitudes tant de si belles paroles : cependant on en crut probablement trop encore.

Nous allons voir quelle petite part de ces promesses s'est réalisée.

Bey d'institution française, Yousouf se rendit à Bône ; il travailla à y prendre de la consistance, et en acquit. Il s'occupa d'améliorer le corps des spahis réguliers qu'il commandait, et réussit fort bien en cela ; il organisa un bataillon de Turcs à pied, qui resta peu nombreux et médiocre. Ajoutez qu'il se donna une musique arabe, une garde de chaouchs et prit les allures d'un prince, ce qui malheureusement paraît obligatoire en ce pays, comme le palanquin, le porte-pipe, le porte-parasol, etc., à un sous-lieutenant de la compagnie des Indes : car il convient de brider son cheval, surtout s'il est difficile, avec le mors qui lui sied. Mais c'est ce que les Anglais comprennent mieux que nous. Yousouf entra, en même temps, en correspondance avec les tribus même assez éloignées, et s'en concilia plusieurs. Le pays environnant devint libre et sûr ; les Européens allaient par terre sans mésaventures jusqu'à la Calle et à Tunis ; les officiers du 3e régiment de chasseurs étaient envoyés en

remonte au loin, ils y achetaient et en ramenaient des chevaux.

Le colonel Duverger, dans les premiers jours de son commandement à Bône, écrivait au maréchal que les choses étaient telles alors ; tout si bien préparé, et l'expédition si facile, qu'il sollicitait l'autorisation de l'entreprendre, lui, avec deux bataillons seulement. Je pense qu'on fit très bien de ne pas accorder cet ordre au colonel Duverger, et qu'il s'abusait jusqu'à un certain point : cependant ne devait-on pas avoir dans une certaine mesure raisonnable, un peu foi en de telles assurances. De la part d'un chef d'état-major général, d'un commandant de province, elles ne sont point imaginaires ; elles se trouvent consignées dans les registres de correspondance de Bône.

Les mois, cependant, et la belle saison s'écoulaient. Les dispositions très favorables que la promesse formelle de l'expédition de Constantine avaient produites chez les Arabes s'effacèrent et se perdirent faute d'en profiter à temps.

Un camp retranché avait été construit à Dréan, à 5 lieues de Bône vers Constantine ; on pouvait s'y rassembler, y réunir ses magasins et partir de cette base : c'était rapprocher le but d'une journée de marche. Deux autres établissements semblables devaient être construits, l'un à moitié chemin de ce premier poste à Guelma et l'autre à Guelma même.

Le point d'approvisionnement, de concentration et de départ eût été porté ainsi à trois petites journées en avant de Bône ; le territoire que l'on mettait par là derrière soi eût été réellement dans notre main, et les ressources qu'il offrait, vraiment à notre disposition. Dans ce pays, il ne faut compter sur les populations que quand on s'est placé en avant d'elles, quand on les couvre, quand on les renferme. Ces dispositions ne furent pas exécutées ; les troupes de Bône étaient peu

nombreuses, et les pluies commençaient ; on craignit les maladies ; on craignit aussi de se fractionner trop, et que le corps expéditionnaire ne fût battu par portions, avant d'être rassemblé.

Le camp de Dréan était occupé par Yousouf et ses troupes indigènes, par quelque cavalerie, et une portion du 59e régiment de ligne. Ahmed bey poussa une découverte jusqu'à ce poste, y fut battu, mais emmena, en se retirant ce qu'il put rassembler de bestiaux dans la contrée.

Le général Trezel, dernièrement nommé au commandement de Bône, s'était empressé à son arrivée de rectifier un peu les illusions, et de rendre compte au maréchal qu'il faudrait rabattre beaucoup des espérances conçues ; qu'au lieu de 1,500 mulets promis, on en obtiendrait probablement pas plus de 500. Au jour venu, on n'est parvenu à en rassembler, en comptant tout, que 400 et quelques, ce qui fut un mécompte notable.

Le Gouverneur général, qui, de son côté, avait sans doute déjà modifié son opinion par des informations moins légères que celles qu'il avait reçues à Oran, venait de demander au ministre de la guerre, une augmentation d'hommes, de crédits et de véhicules. Les exigences du budget la lui firent refuser ; mais on le laissait libre, soit d'abandonner l'opération, soit de l'entreprendre avec les moyens dont-il disposait, s'il le jugeait à propos. Il eût fait sagement de renoncer à ses projets, mais cela n'était pas dans son caractère. Du reste, on verra par la suite que le succès a été compromis, non par la faiblesse numérique des troupes, mais tout au plus par l'insuffisance du matériel et des moyens de transport.

Privés d'un supplément de forces, il fallait dégarnir Oran et Alger ; la mer nous fut malveillante : les hommes et le matériel arrivèrent difficilement, lentement. Un bataillon embarqué à Oran resta 29 jours pour cette

traversée, qui en exige 4, et parvint à Bône, juste à temps pour y être laissé. Un bâtiment chargé de 25 à 30 chevaux du train des équipages périt à la côte; un autre qui en portait autant, au lieu de venir à Bône, s'en alla à Toulon, chassé par le gros temps. Ce fut une soixantaine de chevaux de moins pour le transport des approvisionnements. On aurait pu y suppléer par des achats, mais l'intendance déclara qu'elle avait les mains liées à cet égard.

C'était déjà le commencement de novembre, époque bien tardive; mais dans les années ordinaires, celle-ci ne l'a point été, ce mois et le suivant présentent, en Afrique, des séries de beaux jours assez durables, dont on peut profiter avec avantage, dont on avait profité avec un extrême bonheur l'an précédent, pour les expéditions dans la province d'Oran. Ce sont habituellement des quinzaines de temps frais et sec, par lequel nos soldats supportent infiniment mieux les fatigues et le combat que sous les accablantes chaleurs de l'été.

Monseigneur le duc de Nemours n'était pas attendu; il vint nous surprendre fort gracieusement à Bône. Ce fut une joie : l'armée aime à voir nos princes se mêler dans ses rangs, en attendant le jour où ils pourront être mis à sa tête. Le maréchal ne tarda pas à venir joindre le prince et porta son activité dans les préparatifs de départ.

Les pluies violentes et continues qui nous avaient affligés s'interrompirent enfin. Les montagnes voisines se débarrassèrent du sombre vêtement de nuages qui les enveloppaient; le ciel d'Afrique commença a reparaître; la plaine de la Seybouse, toute couverte d'eau se dessécha avec une étonnante rapidité et trois jours après les routes étaient bonnes. L'armée dans laquelle le jeune prince n'avait pas accepté de commandement était divisée ainsi :

Le bey Yousouf avec les spahis réguliers et irréguliers, le bataillon turc, et quatre obusiers de montagnes conduits et servis par de jeunes arabes, formaient une extrême avant-garde qui reçut à peu près liberté de manœuvres. Yousouf avait sollicité cette faveur, annonçant qu'une fois parti il se jetterait en avant et que nous ne le verrions plus guère. Mais nous n'avons jamais été privé du plaisir de le voir chaque jour; et en cela il fit très sensément, je ne blâme que la fanfaronnade.

M. le maréchal de camp de Rigny commandait la brigade d'avant-garde, composée d'une compagnie de sapeurs du génie, de la compagnie franche de Bougie, du 1er bataillon d'Afrique, du 3e bataillon, du 3e régiment d'infanterie légère, du 3e régiment de chasseurs à cheval, deux obusiers de montagne, une pièce de 8 et un obusier de 24 étaient sous ses ordres.

M. le général Trézel réunissait sous son commandement les 2e, 3e et 4e brigades, ou, pour mieux dire, le 17e régiment d'infanterie légère, les 62e et 63e régiments de ligne, auxquels on avait donné la dénomination de brigades, en adjoignant à chacun d'eux une section d'artillerie de montagne à la disposition du colonel. Cet embrigadement par régiments isolés avait sans doute été adopté pour conserver plus d'indépendance et de mobilité aux éléments du corps d'armée.

Le 59e régiment d'infanterie de ligne et deux obusiers de montagnes formaient la brigade de réserve commandée par le colonel Petit d'Hauterive. Elle eut, pendant tous les premiers jours, la pénible tâche d'escorter les parcs d'artillerie et du génie, les ambulances, les convois de vivres, etc...

Le chef d'état-major général était le colonel Leroy Duverger. Il avait sous ses ordres, y compris la brigade topographique, une dizaine d'officiers d'état-major. La plupart trop médiocrement montés pour les exigences de leur service, se trouvèrent promptement à pied, ce qui veut dire inutiles.

L'artillerie, approvisionnée à 100 coups par pièce, était commandée par le colonel de Tournemine, qui se montra en toutes circonstances plein de calme et de fermeté.

Le génie était sous les ordres du colonel Lemercier, homme de grand talent, d'une volonté extrêmement active, puissante et tenace, mais que ses forces corporelles commencèrent à trahir; dont la santé était déjà délabrée par les travaux immenses qu'il a accomplis en Afrique, au prix d'efforts inouis et qui succomba aux fatigues de cette dernière expédition.

M. Melcion d'Arc, intendant militaire de l'armée, était secondé par le sous-intendant Évain, dont on eut beaucoup à se louer. Quelques curieux, volontaires inutiles, et peut-être incommodes, s'étaient adjoints à l'armée. Deux dessinateurs de genre différents, et de talents distingués, y avaient été attachés pour retracer les sites et les évènements de la campagne.

La force totale du corps expéditionnaire était de 8,000 hommes français et indigènes, 1,600 chevaux et 400 mulets répartis comme il suit :

TROUPES FRANÇAISES :

État-major	30	hommes	60	chevaux.
Infanterie	5.300	—	50	—
Génie 17 compagnies	650	—	54	—
Artillerie	545	—	330	—
Ouvriers d'administration et train d'équipage	250	—	104	—
Cavalerie	495	—	495	—
Total des troupes françaises	7.270	—	1.093	—

TROUPES INDIGÈNES :

Turcs à pied	300	hommes	»	chevaux.
Spahis réguliers	300	—	300	—
Spahis irréguliers	200	—	200	—
	800	—	500	—
Mulets arabes ou de réquisition			400	—

Dès que les routes commencèrent à être praticables, les parcs d'artillerie, du génie et les gros convois furent dirigés sur Dréan, pour s'y concentrer. Le 8 novembre, la brigade d'avant-garde, moins 4 escadrons de chasseurs à cheval, et le jour suivant, les brigades du général Trézel, moins le 63e régiment, se mirent en marche, dirigés sur Guelma, lieu de réunion définitive et véritable point de départ des opérations.

L.-Charles Féraud.

(*A suivre.*)

ESSAI

D'ÉTUDES LINGUISTIQUES & ETHNOLOGIQUES

SUR LES

ORIGINES BERBÈRES

—

(Suite. — Voir les nos 175, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184 et 186.)

Nous avons vu que le berbère nous donnait pour l'analyse d'*Erembe :*

⊐□ *Arim*

⊟ *ba* séparation, éloignement ; Arimes émigrés.

Ce nom d'Erembe se retrouve en Berbèrie où il a été, il y a bien des siècles, celui d'un des points de la côte atlantique où Hannon fonda ses premières colonies phéniciennes lors de l'exécution de son fameux périple : cette côte était dite *Aramba.*

La légende arabe, comme le nom de la digue, comme la linguistique berbère confirment donc l'assimilation faite il y a plusieurs siècles par Strabon, et nous pensons, d'accord au fond avec le judicieux géographe grec, que le nom de *Lokman* peut et doit être interprété :

·: || *Lok* lèque ;

|⊐ *man* esprit, intelligence, âme, c'est-à-dire « l'esprit, le génie de leka ou des lèques » et, en rendant au mot ·: || *lok* un de ses sens dont nous n'avons pas encore parlé, bien que ce soit le seul usuel aujourd'hui : « *le génie bienfaisant* », car ·: || *ouleg* (ou ⁝ || : *oulegh*), c'est en berbère « avoir du cœur, être bon, bienfaisant », 21e ou 22e forme de || : *oul,* cœur.

Il y aurait encore pour ce mot *lok,* élément constitutif du nom de *Lokman,* une autre explication qui, tout en le rattachant à une origine septentrionale, serait encore plus directement en rapport avec le rôle joué par le civilisateur des Adites.

En danois, *lok* signifie « flamme de feu, » et dans les légendes mythologiques skandinaves, *Lok* est tantôt un homme géant, le génie du mal et tantôt le dieu symbolique du feu : ce dernier sens expliquerait la présence de ce radical dans le nom de celui qui fut le Prométhée sabéen et qui paraît avoir propagé le culte du feu et des astres.

Quoiqu'il en soit d'ailleurs, il résulte des indications linguistiques précédemment signalées que les deux courants de populations qui alimentèrent et formèrent la nation des premiers *Adites,* soit en venant par la côte de Syrie, soit en venant par celle du golfe Persique, étaient composés d'éléments se rattachant, par leur langage, aux peuples du Nord, Tourano berbères de l'Asie mineure ou de la Chaldée.

Il est du reste évident à priori que les races touraniennes si prolifiques, si extensives et qui, de toute antiquité, étaient établies dans la Suziane et l'Arménie, ont dû se prolonger dans la Péninsule arabique en même temps qu'elles suivaient vers l'Est le littoral oriental du golfe Persique et de la mer Erythrée pour aller jusqu'à l'extrémité du Dekkan indien.

Les constructions, en assez grand nombre, laissées par ce peuple *adite*, confirment pleinement les données linguistiques, car pour les définir on est obligé d'avoir recours à des mots grecs ou celtiques: ce sont, en effet, des constructions pélasgiques ou cyclopéennes ou des pierres levées et des tumuli kymriques. Enfin, détail à noter, toutes les tombes préhistoriques de *Saba* (ou de *Sofa*), comme aussi la plupart des tombes mégalithiques d'Afrique sont orientées vers le Nord.

Est-ce à cause de quelque antique tradition rappelant l'origine septentrionale de ces peuples? Est-ce à cause du sens mystique et religieux que les adorateurs des astres, issus des astronomes chaldéens, attachaient à l'étoile polaire, axe du monde, ou plutôt aux aurores boréales ces manifestations si éclatantes de la puissance divine? Toujours est-il que ces manifestations avaient assez frappé les premiers humains pour être resté en berbère l'idée mère du mot nord *(afel)*:

ⵊⵎ	*af*	lumière, splendeur, clarté (de);
ǁ	*el*	ila, la Divinité, l'Être suprême.

Dans cette religion essentiellement sidérale et astronomique des premiers Adites, nous relevons encore un mot caractéristique de ces origines septentrionales, c'est celui du dieu *Iagout*; ce vocable est la forme masculine du féminin berbère si connu et si usuel: *tagout* « brouillard, brume » et ce nom vient bien du Nord, car il sert encore aujourd'hui de dénomination à des peuplades nomades de la Sibérie, les *Yakout* (1).

Et, s'il est vrai que les Pasteurs qui envahirent l'Égypte soient des Adites, comme déjà nous avons montré l'origine scytho-berbère de ces *Hiksos*, celle des Adites en découle naturellement.

(1) La *Sibérie* porte elle-même un nom qui semble provenir des migrations ibériennes, car c'est la 1re forme dérivée de *Iber*.

L'ensemble de ces indications nous montre donc que l'opinion qui fait de ces premiers *Adites* des gens de race couchique ou sémitique est au moins fort discutable et qu'au contraire bien des faits militent en faveur d'une origine caucasique ou touranienne.

Certainement il y eut, de très bonne heure, dans la Péninsule, des peuples chamétiques et sémitiques; mais ce ne fut que plus tard, à l'époque où le fils de *Kouch (Ev-Ekous, Ou-Kouch* ou *Nemrod)* commença à être puissant en Chaldée et renversa les dynasties touraniennes pour y substituer celle des fils de Cham, *Our-Cham*, que nous retrouvons en effet en Arabie sous le nom de *Orcham*. Peut-être ces *Our-Cham* forment-ils la transition entre les premiers et les seconds Adites, mais en tous cas, ils constituent ici, comme partout ailleurs, la seconde ou la troisième couche des populations primordiales de l'antique Asie dans laquelle les Couchites furent précédés partout par des Touraniens ou Dravidiens qui, la plupart du temps, eux-mêmes, avaient succédé aux races mélanaisiennes ou nègres, c'est-à-dire aux peuples de Enn.

Après les Adites, et pendant bien des siècles, de nombreuses migrations longèrent les côtes est et ouest de l'Arabie, et des flots humains se précipitèrent sur la côte d'Afrique, refoulant dans les montagnes ou les déserts de l'intérieur les habitants qu'ils n'entraînèrent pas avec eux comme captifs, serfs ou clients. Ces mouvements continuèrent jusqu'au moyen-âge, et ils sont constatés par la plupart des historiens.

Nous avons vu plus haut que les *Ariba* ou premiers *Arabes* qui ont précédé les Moustaréba ou Jectanites, et les *Moustaréba* ou Ismaëlites étaient, d'après les historiens arabes, des Adites ou des peuples de la race de *Ad*. Parmi les principales branches mères des Berbères, données par Ibn Khaldoun comme originaires du Yemen et appartenant à ces Ariba, nous citerons les *Addaça*,

souche probable des *Haouara*, et les *Darica*, comme se reliant directement aux Adites et comme faisant partie de ces confédérés. Ces deux branches fournirent près des deux tiers des tribus rattachées au peuplement Sud ou de Madres, et leurs noms peuvent s'analyser ainsi :

Addaça	ʌ	*ad*	confédérés, Adites ;
	⊡	*as*	(du) soleil, ou nomades (marchant) ou peut-être aussi une forme de *Daça*, dace.
Darissa	ʌ	*ad, da*	confédérés, Adites ;
	□	*ar*	*our*, fils de, originaire de ;
	⊡	*as*	le soleil — ou les nomades.

Le fait de nombreuses tribus ni chamitiques ni sémites venues en Afrique du Yemen et de l'Hadramaut est bien établi ; mais, l'Arabie, pauvre et rude, n'a jamais été une de ces terres dans lesquelles les races foisonnent et débordent ; elle n'a pu être, pour les peuples qui en sortirent, qu'un lieu de passage, tout au plus un séjour temporaire. Aussi, les plus antiques souvenirs n'y placent-ils pas une race réellement autochtone : ses premiers habitants eux-mêmes, les *Adites,* sont réputés être venus du Nord-Est. D'autre part, la langue arabe, pourtant plus ancienne que l'hébreu rabbinique, ne saurait expliquer le plus grand nombre des noms primitifs relevés dans le pays, noms qui se retrouvent chez les peuples du Nord et de l'Inde et que le berbère explique le plus souvent sans la moindre difficulté. Aux exemples que nous avons déjà donnés de ce fait, nous pourrions ajouter : *Yemen* qui est le nom d'une rivière indienne ; *Hadramaut* qui se décompose en :

□ʌ	*adar*	montagne ;
⊐	*am*	mère ;
+	*aït*	(des) peuples.

Les Kouchites qui succédèrent à ces premiers Adites et disparurent en totalité ou en partie, repoussés en Afrique par de nouvelles invasions venues du nord, contribuèrent au peuplement de la vallée supérieure du Nil là où étaient déjà des berbères du Meraou fixés à *Meroé ;* ils y devinrent puissants et luttèrent pendant des siècles contre l'empire d'Égypte. Ce fut là en effet que se cantonna surtout la « mauvaise race de Kouch » des inscriptions égyptiennes, et c'est là, en Éthiopie et en Abyssinie, que la plupart des savants ont placé la métropole occidentale de l'ethnique Couchite, concurremment avec la métropole orientale représentée par l'Indo-Couch.

Quant aux Adites chassés d'Arabie par les invasions couchites, s'ils avaient contribué aussi au peuplement de la vallée du Nil (et cela n'est pas douteux), ils avaient surtout formé les premières assises des peuples de l'Afrique berbère, en suivant la route que nous avons déjà indiquée, et en la jalonnant de dénominations ethnologiques ou géographiques empruntées à leurs traditions, à la géographie de l'Arabie, et à leur religion sidérale ou astronomique apportée déjà de la Chaldée et de l'Asie mineure.

En ce qui concerne les termes topographiques retrouvés en berbèrie et reproduisant ceux de l'Arabie, on ne saurait admettre un seul instant qu'ils aient tous été imposés par les migrations islamiques. Les auteurs grecs ou romains nous les montrent en grand nombre usités déjà bien des siècles avant que les arabes sémites ne soient venus en berbèrie, et alors que l'Afrique Grecque ou Romaine ne renfermait que des peuples berbères.

Ce ne sont pas non plus les disciples de Mohammed qui, alors qu'ils importaient le Coran en Afrique, semèrent tous ces noms d'idoles et de dieux arabiques encore usités de nos jours : *Yakout, Youk, Ozza, Saïr, Naïla, Yatrib, Sila, Tayma,* etc... Tous ces noms viennent de bien

plus loin que des pays sémites, car ils se retrouvent dans les mythologies Touranienne ou Védique et ils s'expliquent par le tourano berbère, alors qu'ils n'ont pour la plupart aucun sens en arabe.

L'influence des Sémites sur la péninsule arabique a du reste toujours été singulièrement exagérée ; ce qui n'est pas étonnant, car cette contrée nous est surtout connue par les récits des musulmans qui voient, à travers le prisme de la foi, ce pays sacré, berceau du prophète Mohammed et centre du monde islamique ; nous-mêmes, séduits par la poésie des récits de la Bible qui rendent encore si fidèlement les mœurs et le langage des sémites, nomades actuels de l'Arabie, nous oublions volontier qu'en dehors du fils d'Ismaël et d'Isaac, ce pays a eu un passé et une histoire dans lesquels les sémites ne figuraient que fort peu et tout à fait à titre accessoire.

Aujourd'hui encore, dans presque tous les districts montagneux ou sur le littoral, on retrouve bien vite sous l'étiquette musulmane le vieux fond tourano berbère, comme aussi on rencontre chez des groupes nomades ces vieilles écritures Hymiarites ou Safatiques, rappelant de si près les caractères tifinar dont ils se rapprochent bien plus que de l'arabe :

Les signes ⊐ ⊓ ⵎ + ⵌ etc. sont communs, sinon comme valeur, du moins comme forme, au berbère et à l'hymiarite ; les signes ⊞ H ≮ etc. le sont au berbère et au safatique. L'hymiarite n'a pas de voyelles, l'ordre de l'écriture n'est pas d'une façon absolue, de droite à gauche, etc...

Enfin l'histoire nous apprend que les mœurs et coutumes des peuples du nord et du centre de l'Europe existaient encore dans l'organisation politique de l'Arabie, au moment ou ce pays a commencé à entrer dans la période réellement historique.

Et en effet, aussitôt que les dynasties féminines dont

nous avons parlé plus haut, furent remplacées par des dynasties masculines, nous voyons fonctionner tout un système de féodalité territoriale au milieu de laquelle se débat un roi, chef nominal annihilé par des villes libres ou communes, et par de grands vassaux ou seigneurs appelés *Kaïl* et distingués entre eux par les noms de leurs chateaux, précédés de la particule ذو *dou.*

En arabe ذو *dou* signifie encore *maître de ;* c'est le berbère Λ *socius*, le *D* de localité des kabyles, le *D* préfixe formatif des adjectifs berbères ; c'est enfin le *De* nobiliaire du français qui résume ces divers sens *d'origine* et de *possession*. Ce ذو = *dou* arabe vient en réalité du berbère, car il est étranger au génie des langues sémitiques, non pas seulement parce qu'il n'a pas ce type trilittère qui est le cachet de ces langues, mais encore parce que chez les sémites l'idée de possession se rend essensiellement par le mot ابو *abou*, « père, maître » mot résumant à la foi l'idée patriarcale et généalogique si caractéristique des races hébraiques ou arabes.

Quant au mot *Kaïl* pour lequel aucune explication plausible n'a encore été donnée, du moins à notre connaissance, nous pensons qu'il faut y voir la reproduction d'un radical gaëlique et scythique *Caïl* ou *Kaïl* qui signifie « *bouclier* », ce qui nous ramène aux migrations hamaxèques et à celles des gaël (1).

Le nom et le rôle de ces seigneurs, *Kaïl*, sont étrangers à la langue et aux mœurs patriarcales des sémites ; ils impliquent d'autres usages et ils correspondent, en outre, à une société étrangère au génie pratique, positif et organisateur de ces races de Kousch qui, partout où elles sont allées ont fait preuve d'un sens politique et d'un instinct gouvernemental des plus remarquables. Pour retrouver une conception pareille à celle des anciens états Sabéens, il faut remonter aux usages Touraniens ou Aryens de l'ancienne Europe, aux clans

---

(1) Voir chap. IV.

d'Écosse ou d'Irlande, aux tribus des Franks, des Germains, des Normands.

Aujourd'hui encore, l'état de l'Iman de Mascate a une organisation fédérative et démocratique tout à fait différente de celle des autres états musulmans ou orientaux; sous sa présidence plus nominale qu'effective chaque ville, chaque bourgade a en réalité gardé son autonomie, et a son chef particulier élu, comme son conseil municipal (ou djemâa), tout puissant au point de vue de l'impôt.

Le vernis d'Islamisme qui recouvre ces mœurs politiques est bien mince, les gens de l'Oman sont restés pour la plupart en dehors des rites réputés orthodoxes : ce sont des dissidents ibadites ou ouhabites, ayant les mêmes doctrines et les mêmes coutumes religieuses que nos mozabites berbères; et, quelles que soient les divergences des récits les concernant, il est bien certain que le Coran n'a pas plus détruit chez eux la croyance antique aux influences sidérales, aux philtres, aux sorciers, qu'il n'a porté atteinte à la situation morale et matérielle acquise par la femme dans la société.

C'était jadis des Adites Sabéens, tourano berbères, formés en confédérations provenant du groupement de peuplades septentrionales filles de leurs mères, et l'islamisme ne les a pas plus profondément entamés qu'il n'a réussi à le faire pour nos tribus berbères de l'Algérie et du Sahara méridional, auxquels les « vrais musulmans » ne peuvent pardonner leur peu de foi, leur tiédeur et leur ignorance religieuse.

L'Arabie, malgré les milliers de pélerins qui chaque année visite la Mecque, la maison de Dieu et le Temple du Prophète, a été de tous temps et est encore resté le pays par excellence des schismes religieux.

Nous ne reviendrons pas sur la façon dont se fit la migration d'Aden aux régions berbères de l'Afrique, ce serait une répétition inutile; nous nous bornerons à citer les principaux noms anciens ou modernes qui doivent

être rattachés à celui des adites, ou au radical ʌ *ad* = *socii*, confédérés.

La géographie antique nous donne d'abord *Ædonia*, l'île *d'Ad*, en cyrénaique; — *Adis*, aujourd'hui *Rades* *(Our-Adis)* près Tunis. — Les *Daradœ* (*Adar-Adœ* les confédérés de la montagne, les montagnards confédérés) peuples du littoral atlantique au sud de l'oued *Daradus* (oued Dra).

Les noms modernes, ou mieux, les noms encore existants, sont à la fois plus nombreux et plus caractéristiques, ce sont entre autres :

Beni-Addes (agazian ou bohémiens), *Beni- di* (de Guelma, et du *Bellezma* de Batna), *Bel-Adi* (ouled soltan de Batna), *Beni-Addou* (Dra-el-Mizan), *addou* (de Tiaret), *Beni-Iddou* (Aumale), *Adaoura* (Aumale, — *Ad-Aoura* les compagnons de la lune), *Adouïa* (Cherchell), *Ou-Adia* (Djidjelli), *D'aid* (Médéa), *Arid* (Guelma, *Ar-Id*, fils d'Ad), *Ayad* (Orléansville, Bordj Bouarreridj), *Beni-Issâd* (Relizane, 1re forme), *Ait-Issaâd* (Fort National, même mot), *Touda* (Biskra, *t-ou-da*, celle des fils d'Ad, 6e forme), etc., etc... Et, enfin, les nombreuses tribus de *Douï* répandus un peu partout, mais surtout au Maroc, ou existe en outre une ville de *Daï* dans le djebel *Dades* non loin des sources de la Moulouïa. Ce dernier nom *Daï*, rappelle de bien près les *Daœ* de l'antiquité, et les *Doui-Menia* marocains semblent pouvoir être expliqués par « confédérés du peuple de Enn », ou « confédérés des sanctuaires *(Men)*. »

———

CHAPITRE XI

Peuplement Sud

Rameau Kouchique, Chaldéo-Assyrien ou Berbères-Accadiens.

Sans admettre avec les historiens musulmans que les berbères soient tous « fils de Cham », il faut cependant reconnaître que l'élément dit chamitique ou kouchique a eu une part encore assez large dans le peuplement de la Berbèrie proprement dite. Mais, la détermination rigoureuse de cet élément est fort délicate : la linguistique ne nous a pas encore fixée d'une façon assez précise sur les caractères réellement distinctifs et caractéristiques des différents dialectes berbères, qui tous, nous ne saurions trop le respecter, ont absolument la même grammaire, les mêmes radicaux primitifs, et ne se distinguent les uns des autres que par le choix des formes dérivées, les variétés de prononciation ou d'altérationdes tifinar, le mode d'expression des idées, etc... L'anthropologie pourrait seule nous aider dans ce difficile problème ethnologique, mais il n'existe encore aucune étude de ce genre faites dans des conditions susceptibles de fournir des résultats concluants et pratiques.

En l'état, les quelques indications recueillies par la linguistique, sont assez vagues, nous allons cependant les examiner et essayer d'en tirer le meilleur parti possible.

Nous savons pertinemment que les premières migrations chamitiques qui se firent soit par l'isthme de Suez, peut-être antérieurement à la formation de cet isthme, soit par le détroit d'Aden se déversèrent dans la vallée du Nil; les peuples dénommés fils de Mesraim cherchant à remonter le fleuve et ceux dénommés fils de Kouch cherchant à le descendre le plus possible. Ces migrations contribuèrent aux fondations des puissants

empires d'Égypte et de Meroë, qui si longtemps furent aux prises et finirent enfin par se fondre l'un dans l'autre; l'élément chamitique restant surtout dans le sud et le haut Nil.

Ces peuplements sont étrangers à celui de la Berbèrie, aussi bien que ceux qu'ont pu opérer les prétendus descendants de Phut dans le Soudan équatorial. Mais ces groupes chamitiques ne furent pas les seuls qui sortirent de la haute et basse Chaldée pour se rendre en Afrique.

La contrée d'*Akade*, sur le haut Euphrate et les confins de l'Arménie, paraît avoir été le point de départ de fortes migrations dirigées vers l'est et vers le sud. Dans l'Asie mineure elle chassèrent ou cantonnèrent les Kimmériens et donnèrent à certaines parties de cette région ce cachet chamitique, dont l'importance souvent exagérée ne saurait cependant être négligée.

Ceux de ces *Akad* émigrant vers le sud s'étendirent dans la Syrie, puis dans la péninsule Arabique où déjà nous avons signalé leur action à propos des Adites ; ne pouvant s'y maintenir, et entraînés ou poussés par d'autres migrations venues du nord, ils passèrent en Afrique par Aden et Berbera. Ils essayèrent sans doute de s'engager dans la vallée du Nil, mais ne réussirent point à entamer le royaume d'Ethiopie déjà formé, et ils durent se contenter de s'en rapprocher le plus qu'ils purent en suivant « les lignes d'eau voisines. »

Ces *Akad* contribuèrent ainsi au peuplement et à la formation de divers états qui devinrent avec le temps le *Darfour*, le *Wadaï*, le *Bournou*, etc., états ou on retrouve encore à côté d'éléments tourano berbère, bon nombre de dénominations rappelant les pays Chaldéens.

Arrivés au lac Tchad, les Akad suivirent les mêmes routes que leurs prédécesseurs, les jalonnant de désignations ethnographiques ou géographiques, que le temps a parfois respectées et parmi lesquelles la plus importante et la plus remarquable est sans contredit celle des *Ikadéens* (|Λ·: = *Ikaden*), qui désigne une des

plus ancienne et des plus nobles tribus touareg. Cette tribu, qui porte le nom de la ville et de l'état chaldéen, présente cette particularité que, bien qu'étant de race blanche, elle se dit originaire d'une ville fondée par les nègres *(Essouk* ou *Takada* (6e forme), — nous reviendrons tout à l'heure sur ce nom.

A partir de cette région ; les indications de ce genre sont faciles à grouper, suivons d'abord la route du nord.

Au Tibou, nous citerons la montagne de *Koussi (Kouch* ou *Kous);* sur la route de Gonda : *Aghadem* (soit *Akad* à la 23e forme); — dans le Fezzan les montagnes d'*Akakous* (*Ag-Akous* = fils de Kouch).

Ce Fezzan conserve à Garama, à Anaï et ailleurs les traces d'une civilisation antique non Égyptienne et non Romaine, attribuée par la tradition locale à une race nègre, car c'est ainsi que les berbères et les anciens classiques appellent le plus souvent les gens de race caucasique à peau brune ou noire, comme les Kouchites et les Abyssins.

Plus loin, sur la route de Gouber nous rencontrons d'abord *Agades* ou *Akades*, la capitale du pays d'Aïr et des *Ikadéens* qui nous conduisent jusqu'au plateau du hoggar, d'où sortirent ensuite deux grands courants de migrations Akadiennes.

Le premier descendit la vallée de l'oued Igargar (gargarus), qui probablement alors coulait à ciel ouvert, et il laissa dans ces régions ses noms Assyriens : — *Ngoussa (N'Kous* 4e forme); *Zab* (Lycus) (1); *Négaous* (N'Kaous); *Beni-Guécha* (près Constantine); *Makouda* (près Dellys); *Rekkada* (*Our-Akad); Mezab* (3e forme de Zab) et *Ghadames* (*Akad-am-es* = *Akad* mère de lui), etc., etc. Ces deux derniers groupes ont à des dégrés différents conservé plus ou moins le génie organisateur,

(1) Le colonel Seroka a fait remarquer, en 1856, que le petit Zab d'Asie se nommait *Caprus* et que la principale rivière du Zab est l'oued *Djeddi*, — la rivière du chevreau.

politique et surtout *commercial* des races de Kouch, ainsi que cette rigidité toute extérieure, cette extrême réserve et cet amour du mystère qui sont autant de traits caractéristiques des assyriens, phéniciens et carthaginois Kouchites (1).

Les gens du *Mzab* nous ont gardé aussi deux indications importantes : leur tradition, qui les fait venir de la *Palestine* et de la *Perse;* et leur nom national de *Ait-Aouban* qui montre la route suivie par les dernières migrations. En effet, ce mot *Ait-Aouban* reproduit presque sans changement l'antique dénomination des Ethiopiens, *Aitioupan* nom donné par les anciens à tous les pleuples des races brunes du sud de la Perse, de la Chaldée, de l'Arabie, de l'Égypte et même de l'Afrique. Ce n'est peut-être là que le mot *Ait* (peuple, tribu, descendance de), suivi de la juxtaposition des deux mots *Aou* et *Bin*, double dénomination d'un même dieu Assyrien.

On sait que *Aou* dit aussi *Bin* et *Ben*, était le dieu-fils par excellence ; il était issu de *Anou*, avait engendré *Bel* et il symbolisait, chez les Assyriens, la lumière divine, l'intelligence qui pénètre l'univers, le dirige et le fait vivre. On comprend donc comment *Ait-Aouban* a été le nom adopté par des peuples de race Akadienne, puisqu'il peut se traduire par : « descendance (du dieu) *Ben* » ou « clan des fils de Ben » ; c'est un sens voisin de celui d'autres dénominations de tribus algériennes — *N'baïl* (près Bône), *Ar-bal* (près Arzew).

Ces mots *Aou* et *Bin* peuvent aussi donner lieu à plusieurs remarques linguistiques qui ne sont pas sans intérêts et rentrent dans le cadre de nos études actuelles.

1° Les inscriptions cunéiformes signalent des exemples fréquents de la juxtaposition de ces deux noms *Aou* et

(1) Voir dans la *Revue Africaine* l'étude du capitaine Coyne : le Mzab, — Masqueray, chronique d'Abou Zakaria, — compte rendu officiel de la mission de Ghadames, etc.

Bin : juxtaposition qui nous semble s'expliquer logiquement par :

:	*Aou*	le fils ;
⊟	*Ba*	émanation, manifestation — envoyé de (1);
|	*En*	(de) En (Anou).

2° Aou et Ben signifient *fils :* le premier en berbère seulement, le second en berbère et dans les langues sémitiques, arabe et hébraïque. Certains dialectes berbères emploient *aou*, d'autres ont gardé *ben*; il est en outre à remarquer que dans les tribus algériennes parlant arabe, ou qui sont plus ou moins arabisées, celles qui sont désignées par l'ethnique *beni*, précédant le vocable de l'ancêtre éponyme, sont généralement très anciennes et souvent réputées autochtones ou berbères d'origine. Celles, au contraire, où le nom de tribu est précédé du mot sémitique trilittère *ouled* ولد, sont presque toujours d'origine arabe, ou ont pris leurs dénominations actuelles d'un ancêtre *musulman ;* c'est-à-dire que leur ethnique est relativement moderne et a subi l'influence sémitique.

3° Les attributions du dieu assyrien *bin* ou *ben* expliquent les sens du mot berbère et sémitique بان *ban « briller, être évident, resplendissant, clair »*, comme aussi elles expliquent le titre de *baïn* (brillant, illustre) donné aux kaïl ou seigneurs tenanciers de l'Arabie sabéenne.

4° Le dieu assyrien *Bin* était représenté par un serpent; et, ce serpent est devenu, plus tard, le symbole des peuples Kouchites ou regardés comme autochtones par les Indiens et les Perses qui les appelaient « peuples serpents ». Or nous trouvons aussi dans le Sahara des légendes traditionnelles sur les serpents, légendes qui

(1) Voir 1re partie, chap. 1er, le sens idéographique de ⊟ ieb.

semblent rappeler ou les mytes religieux, ou les exploits des peuples serpents (Kouchites).

Revenons à l'étude de nos dénominations du Sahara et de l'extrême sud Algérien.

Plusieurs de ces vocables portent un cachet tout particulièrement Assyrien ou Chaldéen ; ainsi au pied même de ce Djebel-Hoggar, les migrations d'Akad qui appuyèrent vers l'Ouest remontèrent la rivière dite *N'saoura*, et aussi *M'saoura* (mais non pas « Messaouda » comme le portent à tort quelques cartes).

N'saoura ou *M'saoura* sont les (4e ou 3e formes), dérivées de *Assoura* ; cela signifie « (rivière) d'*Assour* », de l'esprit vivifiant des Véda, du dieu national de la Babylonie, et cela nous rappelle aussi deux des pays Kouchites de l'Asie Mineure : *Isaura, Isaoura* ou *Isauria* et *Garsaura* (Archelaïs), ce dernier est bien explicitement « la vallée ou la rivière d'Assour, *Gar-Asoura.* »

Plus bas l'acif *N'saoura* donne à la contrée qu'il traverse le nom caractéristique de Tidikelt, (12e forme) dérivée de Hidikel, ce qui en Assyrien sémite est le nom du Tigre.

Hidikel se retrouve en berbère ‖ ⋈ Λ = *Idikel* avec le sens de « creux de la main, concavité, » c'est-à-dire, comme désignation topographique : cuvette, daya, mader, bas-fond, cuvette, etc.

Le Tigre assyrien avait encore, d'après les inscriptions cunéiformes, d'autres noms que le sémite *hidikel*, c'était : en Syrien *diglath*, en Arménien *deklat* et en Persan *tigra ;* ce dernier vocable, gardé par un peuple essentiellement Aryen et non Sémite, devait reproduire un mot summérien ou tourano berbère, et, en effet, *tigra* s'explique facilement par la 6e forme de *gar*, creux, ravin, vallée, eau courante.

+ = *ti* = préfixe de la 6e forme = celui de ;

□⋈ = *ger* = ravin, vallée, creux, eau courante.

Il existe chez les berbères algériens plusieurs groupes dénommés *Ahl-Tigrin*. On voit qu'au fond, le vocable Persan *tigra*, si différent dans sa forme du vocable sémite *hidikel*, a cependant le même sens : celui d'une espèce particulière de *creux* ou *vallée*.

On sait qu'en remontant en amont du *tidikelt* le cours de l'acif N'saoura on traverse les pays si foncièrement berbères du *Touat*, du *Gourara* et du *Tafilalet* pour aboutir aux hauts plateaux voisins de ceux des *Angad*, = (En'akad, 4e forme) et limitrophes de la région « *du pays des fils de Kouch* » le *Marekouch*, improprement appelé Maroc par la plupart des européens *Marekouch* est en effet un nom de la 3e forme, dérivée · *Arkouch*, = *Our-Kouch*, fils de Kouch.

⊐	M	préfixe des noms · 3e forme ;
☐	*ar = our*	fils de ;
⊙ ⋊	*Kous*	Kouch.

Du lac Tchad, point de départ secondaire de t· ·s les races berbères, un groupe d'Akad avait suivi la ·l'ée du *Niger* en passant par *Tenboktou*, qui a pu être l· Tademekka ou la *Takadda* du moyen âge.

Ce dernier endroit, dont le nom reproduit si nettement la 6e forme de *Akad*, a été aussi assimilé par les auteurs qui se sont occupés des berbères, avec la localité située au nord-est de Tenboktou au lieu dit aujourd'hui *Ess·u·k*, point dont nous avons déjà parlé à propos des Sik·e·tiques, et que nous avons indiqué comme un des berceaux assignés par les traditions touareg aux races nobles berbères du pays. Le double nom indiquerait simplement qu'il a été successivement occupé par des rameaux celtiques et par des rameaux Akadiens.

On n'est du reste pas bien d'accord sur la situation de cette *Takada*, car les gens de Tenboktou le placent beaucoup plus à l'est que les Touareg.

Quoiqu'il en soit de la position géographique exacte de la ville des Akad, *Takada* (1) a certainement existé dans ces parages ; et, d'après les légendes du pays les *Ikadéens*, dont la tribu s'est perpétuée avec ce même nom, ne sont pas les seuls berbères qui occupèrent plus ou moins longtemps cette ville. Avec eux jadis, et de même souche qu'eux, vivaient aux temps des premières races berbères les *Ifouras*, puis les *Iguaddaren* de Tenboktou, et, enfin, les *Idaaura* et *Iouadalen* qui allèrent peupler l'Adrar Atlantique.

Les trois premiers noms se ramènent facilement à des formes diverses exprimant toutes les variétés de peuples montagnards (*our* = élévation, montagne) ; deux d'entre eux ont été les ethniques de tribus célèbres (*Ifuraces* et *Adaoura*).

Quant aux *iouadalen*, leur nom est au singulier *aouadal*, soit :

:	*aou*	celui de, ceux des (12e forme) ;
Λ	*ad, id*	compagnons de (16e forme) ;
॥	*el, ila*	l'être suprême, la divinité.

Les *iouadalen* étaient : « ceux des compagnons de la divinité ». C'était peut-être une tribu de prêtres Akadiens. Leur nom moderne a conservé comme un écho du souvenir lointain de la noblesse religieuse de cette vieille famille : les *Ioua-d'alen* sont aujourd'hui les *Id-ou-ali* : ceux des fils d'Ali ; d'Ali le compagnon et le gendre du prophète Mohammed : c'est là une déformation transparente de leur ancien nom, sous l'influence des idées islamiques.

Ces *id-ou-ali* (1), que nous avons vus à Alger, sont des gens presque noirs, mais de race caucasique, rappelant le beau type Nubien avec une nuance moins foncée, mais n'ayant absolument rien ni du nègre, ni du sémite.

(1) Duveyrier, p. 319-320-321. — Ibn Batouta, t. IV, p. 463 et suiv.

En se prolongeant le long de l'Atlantique, ces Akad de l'Adrar donnèrent peut-être les premiers noms aux emplacements dits encore de nos jours : *Isqueder* (comb. des 1re et 21e forme), *Agadir* (21e forme), Mogador (comb. des 3e et 21 forme) et rejoignirent l'autre groupe de même souche akadienne établie dans le Marekouch.

Les dénominations géographiques ou ethnographiques rappelant ces origines Akadiennes ou Assyriennes abondent dans toute la Berbérie méditerranéenne du Maroc à la Tunisie, nous n'en ferons pas une énumération fastidieuse, mais nous nous arrêterons un instant sur quatre d'entre elles, qui se représentent fréquemment et dont le sens prête à des remarques intéressantes ; ce sont les mots :

1° *Gad, (Agada, Gaada,* etc.);

2° *Adar, (Dyr, Dyra, Ras-Adar, Rus-Adir,* etc.);

3° *N'ador, (Nadour, Nadir,* etc.);

4° *Zikkar, (Zakar, Zakarat, Zikara, Zekri,* etc.).

On s'est beaucoup appuyé sur ces mots et sur quelques autres de la même famille, pour affirmer l'origine sémitique des Berbères et les rattacher aux Hébreux ou aux Phéniciens. Nous pensons qu'il faut remonter beaucoup plus haut encore, et qu'il est plus rationnel de voir, dans le premier de ces quatre radicaux, le nom de la déesse babylonnienne de la fortune, *Gad.*

Ce nom se retrouve dans celui de la ville d'*Akad* bien avant qu'il ne fût question des Hébreux et il a bien pu être simplement la racine du mot sémite *gad* « bonheur, bonne fortune » et du nom du chef d'une tribu d'Israël. Le berbère explique ce mot d'origine touranienne avec la plus grande facilité : c'est, pour lui, la 15e forme dérivée de *ad :*

(1) Voir l'Adrar du capitaine Coyne.

⋈ = *G* = préfixe, 15e forme (nom d'instrument);

Λ = *ad* = aller ensemble, être réunis ;

:Λ = *addou* = être joyeux.

L'instrument ou l'agent de l'agglomération ; l'instrument ou l'agent de joie.

C'est bien là l'idée préformante d'un vocable signifiant : fortune, richesse et félicité. — Ce sens s'affirme encore si, du berbère moderne, nous remontons au gaëlique où le même radical *gad* signifie : « prendre par violence, attacher, enlever » ; c'est là sans doute que se retrouve le mieux l'idée matérielle et concrète qui a certainement précédé l'idée abstraite de butin, de fortune, de félicité, déifiée, plus tard, dans le mythe de la déesse *Gad*. Ce vocable a fourni les ethniques des tribus celtiques *gadeli, gadhel* qui se traduisent par : « ravisseurs, conquérants, héros ». Le berbère a conservé le vieux mot gaëlique sans modification :

II Λ⋈ = *egedel* = chasser et prendre à la chasse, c'est-à-dire par force ou par ruse : on voit que, au fond, c'est le même sens.

Il n'est pas sans intérêt, à ce propos, de grouper ici les acceptions et prononciations usuelles modernes de ce radical *gad* ou *kad* = *K* et *D*.

Λ⋈ = *aged* = ajouter, aussi, encore ;

Λ⋈ = *eged* = être nombreux, foule, multitude, nombre (d'où *egedi*, les *sables);*

Λ⋈ = *ougda* = être suffisant ;

Λ⋈ = *egoudai* = glorifier ;

Λ⋈ = *egged* = sauter, bondir, s'élancer.

Tous mots rappelant les idées inhérentes à la déesse *Gad* et aux dérivés sémites.

Il faut ajouter à ces vocables ceux de :

ʌ·⁚ = *ekked* = brûler ;

ʌ·⁚ = *eked* } passer, traverser, envahir, aller au delà.
ʌ≮·⁚ = *ekid* }

ƎƸ·⁚ = *ekiid* mépriser.

⊐ʌ·⁚ = *ekdem* mordre (se dit de la vipère).

Ces derniers mots rappellent plus spécialement les idées attachées aux peuples akadiens, ou de Kouch, « envahisseurs au teint brûlé, peuples serpents ».

Il est à remarquer que le mot *akad* peut encore, en vertu des règles de la linguistique berbère, s'expliquer par :

⋈ = *ag* = fils ;

ʌ = *ad* = confédérés ou Adites, Daœ.

Fils des Adites — fils des Daœ. C'est là le même sens, et au fond le même mot que l'ethnique *Kal-dei*, les peuples de *Daœ*, les *Chaldéens*, ce qui nous ramènerait à voir dans les Akad des nomades scythes ou touraniens, comme les Soumirs leurs voisins, ou encore des savants et astronomes comme les gens composant les collèges *chaldéens*, d'ailleurs aussi d'origine touranienne.

2° ADAR. — *Adar*, en chaldéen, signifiait la planète Saturne et le feu : « c'était encore le nom de l'Hercule » assyrien, le type de la force, le terrible, le vengeur, le » maître des braves, l'exterminateur des rebelles ; » c'était aussi le dieu spécial de Dameskouch (Damas), et, enfin, c'était par excellence « *le dieu des hauteurs*. »

En somme, le dieu sidéral résumait en lui trois idées principales : feu, force et hauteur. Cette dernière semble être la résultante du sens premier du mot conservé : en berbère, sous les formes *adar*, *dyr*, *dira*, etc., qui tous signifient montagne ; en turk et arménien, sous la forme *dagh* (1) qui se traduit aussi par montagne.

(1) Ici *gh* ou *g* est l'équivalent de *R*.

C'est ce vocable *adar* que l'on retrouve dans les noms des caps *Ras-Adir* (Melila) au Maroc, et *Rus-Adar* en Tunisie.

Le premier des éléments de ces mots composés, *ras*, en hébreux *rach*, راس *ras* en arabe signifie : cap, tête.

M. Renan l'indique très nettement comme un mot emprunté au chaldéen ; or les Chaldéens parlaient une langue se rapprochant de la famille des langues touraniennes, c'est-à-dire tourano-berbères : et en effet le mot *ras* se décompose facilement en ses éléments constitutifs qui sont :

□ = *R* = *ar* = faire saillie, poindre ;

⊡ = *S* = *es* = de lui,

c'est-à-dire « la partie saillante de lui » d'où l'idée de tête déjà exprimée implicitement par la seule lettre □ *R*.

Le mot *ras* pourrait du reste être sémitique et phénicien que cela n'impliquerait nullement la même origine pour le second mot du vocable composé, le *nom* d'un cap reste souvent le même, alors que la traduction du *mot* cap varie selon l'idiome employé.

Signalons en passant, à propos du mot *ras*, l'etymologie de l'ancienne dénomination de Philippeville, *Russikada*, c'est-à-dire *Ras-Ikada*, nom qui rattache directement cet emplacement aux origines *akadiennes* que nous étudions en ce moment. On sait que le nom berbère de ce point est encore aujourd'hui *Skikda* ; ce vocable est au fond le même que le précédent si on prend la peine de l'analyser : il se ramène en effet à *Sik-Ikda*, *Sik-Ikada*, c'est-à-dire à la « demeure, l'enceinte, la forteresse de *Ikada* (1). »

(1) Le Sik-Ikada était encore visible en 1838 « le mamelon (où est » l'hôpital) était dans l'antiquité le point central de défense de la posi- » tion. On l'a retrouvé revêtu, sur presque tout son contour, d'énor- » mes pierres de grès que le temps a dérangées ; mais même dans » cet état il présentait encore des ressources pour une bonne dé- » fense. » (Tableau des établissements français en Algérie 1838, page 20.)

Le nom du lieu dit était *Ikada*, = Λ⋈ ; les Berbères de l'intérieur le faisaient précéder d'un mot impliquant l'idée de ville, *sik ;* les étrangers, Carthaginois ou Romains, le faisaient précéder du mot *cap*, ainsi qu'ils avaient l'habitude de le faire pour la plupart des points de la côte.

Signalons encore en berbère moderne le mot :

□⊓ *Eddar* vivre, être en vie.

3° NADOR. — Le mot *nador* n'est autre chose que la 4e forme de *adar*. C'est le lieu de *adar*, l'endroit où se fait sentir son action, c'est-à-dire « l'emplacement d'un autel du dieu des hauteurs ; » en d'autres termes : un sommet, une vigie, puis un observatoire, car les prêtres chaldéens de *Adar* étaient tous des astronomes. Ce sont là en effet les sens conservés en berbère et en arabe par ce vocable si usité en Algérie comme désignation topographique de hauteurs ou de plateaux dominant les pays environnants.

En tamachek le verbe □⊓l *ender*, « être plus fort que quelqu'un », exprime une idée de même nature : *superare* ou *superesse*.

4° ZIKKAR. — *Zikarat* est un mot chaldéen signifiant également « observatoire » et plus particulièrement « observatoire astronomique ; » plus tard le mot a signifié simplement tour et lieu de guet. C'est en Berbérie le nom de nombreuses et importantes montagnes : il y a des *Zaccar* près de Miliana, de Sidi-bel-Abbès, de Djelfa, d'Oudjda, etc. C'est aussi l'ethnique de nombreuses tribus : *Ouled-Zekri* (Biskra), *Aït-N'-Zekri* (Fort-National), *Allam-Zekri* (*Ahl-en'-Zekri* de Médéa), *Beni-Zeger*, etc. C'est aussi le radical de noms propres que l'on rattache volontiers à l'hébreu, en oubliant que les *Zakoria* de la Bible (Zakarie), comme les *Abou-Zakaria*, apôtres mu-

sulmans de Bougie et du M'zab, ont simplement des noms chaldéens signifiant : *astronome*, ou peut-être encore *prêtre*, car certains assyriologues prétendent qu'un des sens le plus usuel de zikkarat est sanctuaire.

Comme les prêtres et les astronomes ne faisaient qu'une seule classe de gens, les deux sens ont pu exister simultanément.

Nous avons déjà signalé le mot berbère *azougar* comme signifiant « rouge », c'est évidemment une forme peu altérée du radical *zikar :* or le rouge était précisément la couleur symbolique de Saturne ou *Adar*, et nous avons vu que le mot *nador* (4e forme de Adar), avait exactement le même sens que *zakar* : il y a là un rapprochement d'idées dont il n'est guère possible d'exposer l'enchaînement d'une façon précise et mathématique, mais qu'il est utile de constater parce qu'il permet d'entrevoir la raison d'être de ce sens de *rouge* resté au mot *azougar*.

L. RINN.

(A suivre.)

CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

(Suite. — Voir les nos 183, 184, 185 et 186.)

« Alger, le 5 août 1710.

» MESSIEURS,

» Je vous envoie le Duplicata de celle que j'ai eû » l'honneur de vous écrire le 12 juillet par la Pinque du » patron Jourdan. Je n'ai rien de nouveau à y ajouter, » sinon que je n'ai pu obtenir de satisfaction au sujet du » vaisseau du Capitaine Fourtès, qui fut coulé à fond par » un vaisseau Anglais sous le canon de Bône. Le Dey » m'a dit que, si les Anglais avaient pris ce vaisseau, il » le ferait restituer ; mais qu'il était coulé à fond, sous » le canon de Bône, à la vérité ; mais que les Anglais » soutenaient que c'était par les coups de canon qu'il » avait reçu auparavant, et qu'il était impossible de » prouver le contraire.

» Quoique ces raisons ne fussent pas sans fondement, » je crois que la plus forte raison est que le Dey ne veut » pas se brouiller avec les Anglais, dont il redoute la » puissance en mer ; joint aussi que, plutôt que de se » voir obligé de payer ce vaisseau, ils aimeront mieux » faire des dépenses que de s'y soumettre, ce qui ne » servirait à la fin qu'à enrichir le Dey, qui prendrait des » deux côtés.

» Lorsque le patron Jourdan partit d'ici, je pris le parti » d'y embarquer les Français que j'avais réclamé, sans » en parler au Dey, quoiqu'il m'eût dit de les retenir » jusqu'à l'arrivée des deux Turcs pour lesquels je suis » engagé. Je voyais que je serais infailliblement refusé, » et il n'y avait pas moins d'inconvénient à les retenir » qu'à les envoyer de la manière que j'ai fait. Je suis » etc..... »

Alger, le 7 août 1710 (résumé).

Le consul se plaint de n'avoir pas encore reçu les deux Turcs dont il est question dans les lettres précédentes ; il déclare que l'irritation est bien grande, et que s'il arrive des vaisseaux français à Alger, avant que la restitution de ces captifs n'ait été faite, ils seront infailliblement arrêtés. Il fait des reproches à MM. du commerce sur l'incurie qu'ils montrent dans cette affaire, alors que lui-même n'a pas hésité à y engager une partie de sa fortune personnelle.

« Alger, le 5 novembre 1710.

» MESSIEURS,

» Le 24 du mois passé arrivèrent enfin les Turcs pour » lesquels j'étais engagé depuis si longtemps. Le bateau » qui les apporta fit naufrage au port, en sorte que la » plupart des lettres ont été perdues ; je n'en ai reçu » aucune de la Cour, de M. Arnoul ni de vous ; ainsi je » ne sais pas à quelles conditions ces Turcs ont été » relâchés, et si on me fait effectivement payer les trois » que j'avais promis gratis au Dey, comme je l'avais » offert. Quoiqu'il en soit, je ne puis qu'en être très- » satisfait, puisque je vois les affaires en sureté. Si vous » prenez la peine de réfléchir un peu sur ces raisons, » j'espère, Messieurs, que vous aurez moins de peine à » me pardonner la manière un peu trop forte dont je pris » la liberté de vous écrire, qui peut vous avoir paru n'être

» pas conforme au respect que je vous dois; je vous » avoue que mon zèle m'a porté trop loin et que j'avais » l'esprit un peu troublé, voyant les affaires en péril, » malgré toutes les précautions que j'avais prises. Vous » en connaissez l'importance, Messieurs, et je ne doute » pas que vous ne jugiez qu'il est nécessaire que j'aie » plutôt trop de zèle qu'un peu d'indifférence.

» Je suis etc.... »

« Alger, le 6 janvier 1711.

» MESSIEURS,

» Le Dey étant dans une nécessité pressante d'avoir » des mâts, il envoie un vaisseau à Marseille, et écrit au » Roy, pour le supplier de lui en accorder en payant. » J'ai fait ce que j'ai pu pour détourner ce voyage; mais » il n'aurait pas été à propos que je m'y fusse opposé » ouvertement. J'ai l'honneur d'écrire à Monseigneur le » Comte de Pontchartrain et à M. Arnoul, et leur explique » le mieux qu'il m'a été possible les raisons pour » lesquelles je crois qu'il est d'une extrême consé- » quence de ne pas refuser le Dey en cette occasion; ce » serait lui faire voir qu'il ne peut espérer aucun secours » de la France; donnerait moyen aux Anglais de lui » représenter à tout moment qu'il ne peut espérer que » d'eux ce qu'il aura besoin, et avancerait leurs affaires » à notre préjudice; outre que, dorénavant, nos vaisseaux » ne pourraient trouver à se racommoder dans une » nécessité pressante, comme il arrive à M. de L'Aigue, » qui s'accommoda du plus beau mât qui fut à Alger » pour faire une vergue; sans quoi, il était obligé d'aller » à Toulon, et aurait perdu du temps qu'il employa bien » plus utilement, comme vous avez pu savoir. Ce Dey » ici, ayant toujours bien agi, mérite d'être traité favo- » rablement. On m'a assuré qu'on trouvera à Marseille

» des mâts chez des particuliers, qui, se trouvant payés » comptant, seront en état de remplacer bientôt les mâts » qu'ils auront vendus.

» Au reste, Messieurs, je puis vous assurer que Bekir » Reïs, qui commande ce vaisseau, est un fort honnête » homme, bien porté pour notre nation et qui, même, a » pensé tomber en disgrâce en voulant prendre nos » intérêts; il est en faveur dans ce gouvernement pré- » sent, et je vous supplie, Messieurs, de vouloir l'assister » de vos conseils et de votre protection en ce qu'il » pourrait avoir besoin, en commettant un homme qui » puisse lui servir d'interprête, et lui aider à faire ses » affaires. Je suis etc.... »

« Alger, le 15 novembre 1715.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de » m'écrire le 13 août en m'envoyant la lettre du R. P. » Lebrun, et je prends la liberté de vous adresser la » répondre.

» Je me suis informé de ce que pouvait être devenu le » Turc nommé Mustapha Azam, qui a été recéleur des » vols fait par le nommé Pierre David. Comme ledit » P. Lebrun me marque que ce Turc s'est racheté pour » douze cents livres, je juge que ce n'est pas celui qui » est venu, étant parti de Marseille au mois de mars, » sur un vaisseau Anglais, qui fut échangé pour le nommé » Louis Sigal de Moulins, et que le R. P. Philémon de La » Motte (1), Religieux de la Trinité, demeurant à Rouen » avait fait payer quatre cents livres, ayant obtenu de la » Cour sa liberté à ce prix, pour faire le dit échange, » ainsi que lui et le R. P. Giraud, ministre de la Trinité

(1) Religieux de la s[te] Trinité, dit des Mathurins. Une des rédemptions auxquelles il prit part a été publiée à Rouen. (1731, in-12).

» à Marseille, me l'ont écrit. Mais, quand ce serait ce » même Turc qui eût été recéleur en question, on n'y » peut rien faire ici, puisqu'il n'y est plus, et qu'il a passé » en Levant. Je tâcherai de découvrir en quel lieu il se » sera retiré, pour vous en donner avis, et au R. P. » Lebrun, pour qu'on puisse le poursuivre, quoique, à » dire le vrai, il y ait peu de ressource à espérer, étant » une fois en Turquie.

» J'ai eû ces jours ici une discussion assez violente » avec le Dey, un Corsaire d'Alger ayant arrêté la Tartane » St. Thomas, Capitaine Bernard Berger de la Ciotat, qui » passait de Port Mahon en Sardaigne; quoiqu'elle eût » son passeport et ses expéditions en bonne forme, il » l'amena ici le deuxième de ce mois, et je croyais » n'avoir d'autre chose à faire que de demander le chati- » ment du Reïs, mais quelqu'un ayant été dire au Dey » qu'il fallait qu'un batiment français n'eut tout au plus » que la moitié d'étrangers à bord, et, sur ce prétexte il » prétendait retenir en esclavage douze ou quinze passa- » gers qui étaient sur cette tartane. Vous jugez bien, » Messieurs, que je ne manquai pas de bonnes raisons » pour m'y opposer, et je m'attendais même que le Dey » ferait relâcher tous ces gens là le lendemain matin; » mais, voyant qu'il s'y opiniâtrait et qu'il en avait déjà » envoyé cinq pour être exposés en vente, je lui dis que, » s'il en vendait quelqu'un, je devais être le premier » vendu; il me répondit que personne ne voudrait » m'acheter; et, voyant que je ne gagnais rien, je fus » au Batistan (1), m'asseoir au milieu de ces cinq, qui » étaient exposés en vente, et je demandais en riant à » ceux qui venaient pour les examiner combien ils donne- » raient de ma personne; la plupart s'en retournait sans » me rien dire; un demi quart d'heure après, le Dey » m'envoya dire que je n'étais pas bien là; je le fus revoir,

(1) La vraie leçon est *Bezestan*, marché couvert. L'emplacement de ce bazar, où se vendaient les esclaves, se trouve sur la *Petite Place Mahon*.

» et je vis bien qu'il était un peu confus. Il me fit encore » quelques difficultés; mais, je crois, pour la forme » seulement, et d'abord après-midi, il me fit relâcher » tous ces gens, me rendit cent cinquante pistoles qui » avait été prises aux passagers, et ordonna qu'on » rendrait tout ce qu'on avait pris; quelque diligence » qu'on ait pu faire, il y a eû quelque bagatelle de perdue; » le Dey a fait donner trois cent coups de baton à un » Maure qui niait avoir rien pris, et qui s'est trouvé saisi » d'un capot; après qu'il eut demeuré deux jours en » prison, je fus prié d'aller intercéder pour lui, et le Dey » le relâcha.

» Je crois bien qu'il n'était pas absolument nécessaire » de pousser la comédie autant que j'ai fait pour avoir » satisfaction; et, quoique les remèdes violents ne soient » pas de mon goût, j'ai cru qu'en une affaire aussi claire » je ne pouvais témoigner trop de chaleur, et que je devais » plutôt mettre tout au hasard que d'avoir le démenti, » et qu'il fallait faire comprendre à ceux qui pourraient » être disposés à tomber dans une pareille faute qu'ils » n'y gagneraient rien. Je suis etc.... »

« Alger, le 5 février 1716.

» Messieurs,

» La triste situation où je me trouve (1) m'oblige de » vous supplier de vouloir me faire la grâce d'avancer » l'année courante de mes appointements à M. Mugy, » afin qu'il ait le moyen d'acquitter une lettre de change » que j'ai fourni au Consul d'Hollande, et qu'il puisse

(1) Le 3 février 1716, à deux heures du matin, la ville d'Alger fut à moitié détruite par un terrible tremblement de terre; la population s'enfuit dans la campagne. Le consul, dont la femme était enceinte de sept mois, fut forcé d'aller loger sous la tente. Les secousses ne cessèrent qu'au commencement de décembre.

» donner quelque secours à ma femme ~~que j'ai été obligé~~ » de faire passer à Marseille, à cause d'un accident » terrible d'un tremblement de terre qui se fit le trois de » ce mois à neuf heures trois quart du matin. Je suis » réduit à loger à la campagne sous des tentes; je ne » vous en fais pas le détail; vous en serez suffisamment » informés à l'arrivée de ce vaisseau qui porte le Consul » d'Hollande et sa famille; ils se retirent parce que les » Algériens leur ont déclaré la guerre, ce qui n'a été » découvert que le 28 décembre, par l'arrivée d'une prise. » Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne m'accordiez » la grâce que je prends la liberté de vous demander.

» Je suis etc.... »

« Alger, le 27 juin 1716.

» Messieurs,

» Je crois que vous aurez déjà appris la disgrâce arri- » vée au patron Jean Birounet du Martigues, commandant » la tartane St. Michel; étant allé pour négocier au lieu » de Mansuria, à l'est de Bougie, il se laissa surprendre » par les Maures de ces quartiers, qui le tuèrent lui et » six hommes de son équipage, pillèrent et rompirent » sa tartane au mois de décembre dernier. Je priai le » Dey, qui me donna cette nouvelle, d'accorder sa pro- » tection à ceux qui restaient en vie; il en écrivit à » l'Agha de Bougie, pour que, par l'entremise des Mara- » bouts, il fit retirer sept hommes, que les Maures » avaient emmenés à la montagne. Mais il me dit en » même temps que, comme ces Maures ne reconnais- » saient point son autorité, on ne pouvait retirer ces » gens sans argent. Je crus que je ne devais pas » les laisser exposés à la fureur de ces Barbares; ils » ont été rachetés par le Marabout de Bougie, auquel » j'ai été obligé de rembourser 448 piastres du grand

» poids; j'y ai joint le change à 10 0/0, ce qui fait en tout » 492 piastres et 6 réaux, que je vous prie, Messieurs, de » payer à M. J. Bte. Mugy, suivant l'avis que j'en donne » à Nosseigneurs du Conseil de Marine; vous pourrez » peut-être avoir le moyen de faire payer cette somme » par les six hommes que je vous envoie; le septième » est malade à l'hopital, avec peu d'espérance d'en reve- » nir. Vous pourrez peut-être, à leur défaut, être » remboursés par les Père, de la Rédemption, ou autre- » ment; car, pour moi, vous jugez bien qu'il n'est pas » juste que je perde cette somme, et je ne suis pas en » état de supporter une perte pareille; je ne devais pas » non plus laisser et abandonner ces gens-là; ç'aurait » été exposer tous ceux qui, à l'avenir, peuvent se » trouver en pareil cas par naufrage ou autrement entre » les mains de ces barbares.

» Je suis etc... »

Notice sur le Consulat de M. Jean BAUME

M. Baume avait été nommé consul, malgré le vœu du Dey, qui désirait voir arriver à cet emploi le chancelier du consulat, Antoine-Gabriel Durand, beau-frère de M. de Clairambault. Ce prince ne cacha pas au nouveau venu la mauvaise humeur que lui avait causé sa nomination; il se refusa obstinément à écouter ses demandes, et eut, sans doute, traduit son mécontentement plus énergiquement encore, si la mort ne l'eût emporté au mois de janvier 1718 (1), après une courte maladie.

(1) D'après Laugier de Tassy, témoin oculaire, Ali Chaouch mourut d'une fièvre violente, s'étant refusé jusqu'à la fin à prendre aucune espèce de remède, en disant : Ce qui est écrit arrive. *(Hist. du Roy. d'Alger*, p. 225).

Les Algériens étaient dans une extrême misère; le tremblement de terre n'avait pas cessé; d'après Peyssonnel, les secousses durèrent pendant neuf mois de suite; ·· ·· eût dix années consécutives de sécheresse, et une ion de sauterelles plus forte que toutes celles q' ait vu jusque-là; la disette devint épouvantable et taines villes, on vendit publiquement de la viande e au marché. La taiffe s'assembla en tumulte et la qu'on décidât la guerre à toutes les nations. ned Effendi, qui avait succédé à Ali Chaouch, ne posa pas, et repoussa obstinément les plaintes et clamations de M. Baume; il était, du reste, difficile consul européen d'avoir de bonnes relations avec c'était un homme cruel et fanatique, détestant les ꞏtiens, auxquels il préférait les Juifs, qui flattaient son rice par de nombreux présents. Il était complètement ttré; avant de venir à Alger, il avait été bouvier en ypte. La férocité de son humeur était encore accrue ır les conspirations qui éclataient chaque jour et par es révoltes des Kabyles, qui venaient de s'emparer de Bordj-Menaïel.

M. Baume n'était pas l'homme qu'il fallait dans des circonstances aussi difficiles; il avait voulu se mêler de commerce, ce qui n'avait pas peu contribué à exaspérer les Juifs contre lui, et s'était fort obéré; il se méfiait de tout le monde, et, particulièrement, de son chancelier, M. Durand, qu'il soupçonnait de vouloir le remplacer et qu'il accusait injustement de s'entendre avec ses ennemis. Le Conseil de Régence crut devoir mettre un terme à cette situation en envoyant à Alger M. Dusault (1), qui,

(1) M. Dusault, qui avait rendu à la France les plus grands services par son intelligence et son dévouement, et qui fut chargé pendant près de quarante ans de la plupart des négociations sur les côtes barbaresques, mourut le 26 mai 1721; par son testament, il laissait un fonds de 30,000 livres dont le revenu était destiné au rachat des captifs; il était spécifié que la préférence serait donnée aux habitants de Bayonne, ses concitoyens. Sa famille reçut des lettres de confirmation de noblesse, en juillet 1721; en voici le texte ;

grâce à sa parfaite connaissance du pays et aux amitiés qu'il y avait laissées, parvint à tout apaiser et fit confirmer, le 23 décembre 1719, le traité de 1689. A son retour

Louis, etc..... Les preuves que le sieur Jean-Baptiste Du Sault a données de son attachement au bien de notre État dans les différentes occasions qu'il a eues de distinguer son zèle et notamment dans les fonctions de la charge de commissaire aux revues de nos troupes en la ville de Bayonne qu'il a exercées pendant 28 années consécutives, et les services importants qu'ont rendus les sieurs Noël Du Sault, son père, et Denis Du Sault, son oncle, nous engagent à lui donner des témoignages de notre satisfaction qui soient aussi durables qui doit être le souvenir des vertus et des bonnes qualités d'une famille à laquelle notre État est redevable des avantages qu'il retire des traités de paix et des alliances qu'ont été faites par les soins et la médiation des sieurs Du Sault et par la sagesse avec laquelle ils ont exécuté les ordres du feu Roy de glorieuse mémoire, notre très-honoré Seigneur et bis-ayeul; — *ledit sieur Noël Du Sault a conclu et signé différents traités avec les Espagnols de la province frontière de Guipuscoa et ne s'est pas moins distingué dans les correspondances qu'il a toujours entretenues avec les nations étrangères que dans les emplois publics dont il a été chargé en la ville de Bayonne; — le sieur Denis Du Sault, son frère, a été employé pendant le cours de cinquante années à diverses négociations auprès des puissances de l'Afrique; il a fait des voyages différents dans les royaumes d'Alger, Tunis et Tripoly en qualité d'envoyé extraordinaire et plénipotentiaire et a conclu seul avec les souverains de ces trois royaumes sept traités de paix et renouvellements d'alliance, suivant les instructions qu'il avait reçues et les ordres du feu Roy, notre bisayeul, qu'il a toujours exécutés avec tant de prudence, que, sans rien relacher des intérêts et des droits de notre État, il s'acquit la bienveillance et l'estime de ces puissances, de manière que le Bey de Tripoly l'honora de présens et entre autre d'une statue antique de la* PUDEUR *que le sieur Du Sault présenta à son retour au feu Roy notre bis-ayeul, et qui est au nombre des pièces les plus rares et les plus belles de notre chateau de Versailles; après les services rendus par ledit sieur Du Sault* sous le règne du feu Roy, notre bis-ayeul, et ceux qu'il a de même rendus depuis notre avènement à la couronne dans les trois derniers traités qu'il a conclu avec les deys et beys d'Alger, Tunis et Tripoly, sans autre récompense qu'une pension de 1200 louis qui lui fut accordée en l'année 1700, nous nous disposions à reconnaître son désintéressement et son zèle par les marques d'honneur et de distinction qu'il a méritées et par des bienfaits proportionnés à ses services; mais sa mort, arrivée à Toulon le 26 mai dernier a prévenu l'effet de nos bonnes intentions et nous ne pouvons aujourd'hui qu'honorer sa mémoire dans la personne de..
....

en France, qui eut lieu quelque temps après, il emmena avec lui M. Baume, laissant comme consul intérimaire M. Lazare Loup. Celui-ci occupa ces fonctions pendant près d'un an, assez mal vu par le Dey, qui ne cessait de réclamer la nomination de M. Durand.

Lettres de M. Jean Baume à MM. le Maire, les Échevins et Députés du Commerce de Marseille

Alger, le 10 avril 1717 (résumé).

M. Baume remercie MM. du commerce de Marseille de leurs bons souhaits et de l'opinion avantageuse qu'ils ont de lui. Il les prie de vouloir bien lui faire l'avance de l'année courante de ses appointements; si on ne lui fait cette faveur, il se verra forcé d'emprunter à gros intérêts pour ses dépenses d'installation et d'entretien pendant un an. Il continue sa lettre ainsi qu'il suit :

« Les gens sont ici d'une avarice extrême; c'est pour- » quoi quelques présents distribués à propos aux grands » officiers de la maison du Roy sont souvent capables » de faire rendre une justice entière, ou empêcher dans » d'autres occasions de faire des injustices criantes à » nos Français: C'était là la raison qui m'avait fait » fait demander, Messieurs, que vous eussiez agréable » de me faire tenir quelques galanteries pour être distri- » buées en temps et lieu. Il faut considérer que le Dey » n'est pas le maître de décider par lui-même; il se » trouve toujours au milieu d'une espèce de Conseil, qui » le guide suivant sa passion, contre laquelle toute la » vigilance, le zèle, et les mouvements du consul ne » peuvent avoir leur entier effet, j'ai cependant lieu de » me louer des attentions du Dey et de celles des grands » officiers.

» Ce pays-ci est fort misérable et par conséquent de » peu de consommation pour quelque marchandise que » ce soit; d'ailleurs, les droits d'entrée et de sortie, et » l'ancrage sont si forts, que les marchands, de même » que les capitaines et patrons de nos batiments fuient » absolument ce pays-ci (1).

» Il y vient véritablement quelques bagatelles de Levant, » de Livourne et Espagne, comme eaux-de-vie, noisettes, » cordes pour travailler la laine, un peu de coton, riz et » soies; mais c'est une misère pour en recevoir le paie- » ment, qui se fait sou à sou pour ainsi dire, et toujours » au-delà du terme dont les marchands sont convenus. » Les Juifs, qui sont au nombre de dix mille environ, » embrassent tout le peu de négoce qui se fait en cette » place; ils sont même armateurs des corsaires; mais » le peu de prises que font ceux-ci, et le peu de consom- » mation de marchandises étrangères fait qu'ils sont » tous gueux et avares à l'excès, de sorte que le père » égorgerait volontiers le fils, et celui-ci son père, pour » lui arracher quelques pataques. Les Maures ou naturels » du pays sont traités en esclaves par les Turcs, qui les » commandent à la baguette et les pillent entièrement à » la ville et à la campagne. Cette disposition générale » fait souhaiter intérieurement la guerre avec tous les » chrétiens, dans l'espérance, dit-on, de voir comme » autrefois la ville d'Alger opulente. Je vous laisse à » penser, Messieurs, si l'on doit être alerte pour profiter » des discours et d'en prévenir les suites en faisant des » honnêtetés et des donations, aux gens qui ont le pou- » voir d'empêcher le mal, et qui, d'ailleurs, ne méritent » pas les regards d'un homme de bien. Vous connaissez » depuis longtemps quelle est l'ignorance, la férocité et » les manières désagréables de ces gens-ci, et qu'un

(1) On remarquera que M. Baume semble vouloir dégoûter le commerce du port d'Alger, alors que tous ses prédécesseurs avaient cherché à l'encourager. Les motifs de ce dénigrement sont visibles; le consul trafiquait lui-même et éloignait les concurrents.

» Consul est fort à plaindre de s'y trouver exposé continuellement. Je supporte tout ceci assez bien, si je ne me trompe, et je pense que les honnêtes gens qui en voient les effets le diront mieux que moi.

» MM. les Chevaliers D'Espenes, D'Esparron et et Balbiani doivent partir aujourd'hui sur la barque qui a apporté l'argent de leur rachat, M. de Clairambault s'embarquera sur le vaisseau du capitaine Tourre dans quatre ou cinq jours avec plusieurs esclaves qu'il a rachetés, il pourra vous expliquer tout ce qu'il a appris de ce pays par vingt ans de résidence, et vous avouerez qu'il y a beaucoup de mérite pour un homme qui est chargé de cet emploi. Le détail en serait ennuyeux, quoique certain; ainsi il vaut mieux finir ma lettre en vous protestant, Messieurs, que j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Le Dey me porte fort souvent plainte au sujet des cent trente Turcs ou Maures, embarqués sur le vaisseau du capitaine Aguitez de Marseille, échoué près de Syracuse au mois de septembre dernier. Depuis sept mois que cette affaire est arrivée, les Turcs auraient été relachés si justice avait été faite. M. Michel a déjà eu du chagrin de cette affaire à Tunis, et on le menace d'insulte, si, dans deux mois, les Barbaresques ne sont pas arrivés dans leur pays. Il compte que j'aurai aussi ma part de chagrin de cette malheureuse affaire. Un brigantin de Mayorque prit, il y a quelques mois, cinq Turcs sur le batiment de service du Bastion, qui allait de cette ville-ci à Bône. Il n'y a non plus de justice à la Cour d'Espagne qu'à celle de Turin. Cependant ces gens-ci n'entendent pas raillerie; ils ne veulent pas être enlevés sous le pavillon français, comme de raison. Ils disent que nos gens s'entendent avec les ennemis des Turcs pour les leur livrer. Je repousse par de bonnes raisons ces mauvais sentiments; mais enfin leur patience lassée donnera jour à la rage, et gare alors la pauvre nation à terre et en mer. Je vous

» prie, Messieurs, de ne pas différer d'en écrire au Conseil; la chose est très-importante, et il en résultera quelque malheur, si le Roy ne fait pas parler haut à Madrid et à Turin pour la restitution de ces Turcs et de leurs effets. »

« Alger, le 18 avril 1717.

» Messieurs,

» Je ne doute pas que M. Arnoul ne vous ait fait part d'une lettre que j'ai eû l'honneur de lui écrire le 11 de ce mois, pour l'informer qu'un Corsaire d'Alger a enlevé 119 officiers et soldats, femmes et enfants sur un batiment d'Agde, commandé par le patron Jean Sauvarier, qui étaient partis de Barcelone pour aller à Valence. J'ai fait sur cette affaire, conjointement avec M. de Clairambault, toutes les diligences convenables, et nous avons obtenu que les 119 Espagnols nous seraient remis en dépôt jusqu'à l'arrivée de Sauvarier, qu'il a fallu envoyer chercher par une tartane de Martigues, afin que son passeport serve de justification pour la délivrance des Espagnols.

» Je les ai d'abord mis dans ma maison pour faire moins de dépense à la Chambre; mais, après quatre jours, l'infection commençant à se mettre parmi ce nombre, et vingt autres personnnes qui sont de ma maison, j'ai été obligé d'en louer une particulière pour les prisonniers, ou je leur envoie journellement leurs nécessités. M. de Clairambault vous informera plus au long des manières de faire de ce pays, qui sont des plus extraordinaires, et qu'il faut être diable, pour les supporter au plus grand avantage de la nation.

» Le Capitaine Tourre, de Toulon, qui porte sur son vaisseau M. de Clairambault, vous dira, Messieurs, quelles ont été les peines que nous avons prises pour

» parvenir à lui faire rendre une petite partie de la justice » qu'il prétendait contre un fripon de marchand Maure, » son nolisataire, fourbe et malin à l'excès, et soutenu » par les Puissances du pays; cependant indirectement, » et de manière que l'on connaissait plus promptement » le mal que la source par où il venait. Le capitaine a » été obligé, par ordre du Dey, de débarquer dans ma » maison environ 500 quintaux de riz, que j'aurai soin » de lui faire vendre au plus haut prix que je pourrai.

» Les Juifs sujets de ce royaume me représentent fort » souvent, qu'étant sous la protection du Dey et dans » ses états, ils doivent jouir de tous les privilèges, et, entre » autres, de la permission du commerce directement en » France, et ils veulent m'en faire parler par le Dey. Je » sais qu'il y a des ordonnances du Roy qui défendent » ce commerce; mais je ne sais pas bien quels ont été » les motifs qui les ont fait rendre. Je vous prie, » Messieurs, d'avoir agréable d'examiner de nouveau » s'il convient que vous laissiez la liberté à ces juifs de » commercer en France, en payant les droits que vous » voudrez bien leur imposer, et prendre la peine de » m'expliquer vos intentions avec les raisons qui vous » engagent à les suivre. Au reste, je ne dois pas vous » cacher que les juifs d'ici commercent en France, à » Marseille même, en empruntant les noms de certains » marchands; cela étant, ils contreviennent aux ordres, » à vos réglements, et vous ne retirez point les droits » que vous pourriez en exiger, si vous preniez un nouvel » arrangement. Je vous donnerai toujours avis des » choses qui me paraîtront nécessaires pour l'avantage » du commerce des Français, et pour vous prouver que » personne au monde n'a l'honneur d'être plus parfaite- » ment, etc... »

Alger, le 19 mai 1717 (résumé).

Le Consul écrit que le patron de la barque sur laquelle ont été pris les 119 Espagnols, dont il a été parlé dans la lettre du 18 avril, a présenté au Dey des papiers bien en règle, pour obtenir, ainsi qu'il était juste, la libération de ces captifs.

Le Dey n'a cependant pas voulu les laisser aller, jusqu'à ce qu'on lui ait rendu les 130 Turcs ou Maures pris sur le vaisseau du capitaine Aguitez et détenus à Syracuse, comme il a été dit dans la lettre précédente du 10 avril, ainsi que cinq autres Algériens pris par une galiote de Mayorque.

C'est en vain que le consul de Barcelone a joint ses instances à celles de M. Baume; le Dey ne veut pas revenir sur sa décision, ou plutôt il ne l'ose pas; car l'esprit public est très monté, et il y aurait tout à craindre, si on retirait ce semblant de satisfaction à la populace et à la milice.

« Alger, le 1er août 1717.

» Messieurs,

» L'on ne peut être plus touché que je ne le suis des » désordres que les Corsaires d'Alger commettent depuis » quelque temps, et desquels je vous ai informés de même » que M. l'Intendant et le Conseil de Marine, afin que, » par tous ensemble, il soit imaginé quelque moyen pour » mettre ces gens-ci à la raison.

» Je vous prie instamment, Messieurs, de faire une » attention favorable à la juste et secrète prétention du » capitaine d'une galiote d'Alger, qui a sauvé de la prise » et du naufrage une tartane de Marseille, commandée » par patron Peïre, qui a été insultée vers le cap de » Gatte par une autre galiote conserve de celle ci-des-

» sus. Cette grâce engagera le capitaine de la dernière à
» être toujours sage et à faire du bien aux Français
» qu'il trouvera en mer, au lieu de mal, comme font les
» autres.

Je vous demande aussi avec instance pour moi et les
» 118 Espagnols qui sont à ma garde un prompt se-
» cours ; les dépenses sont considérables, et le change
» de l'emprunt très-fort. C'est un cas essentiel, dans
» lequel il convient mieux d'emprunter en France une
» somme de 5 à 6,000 francs en piastres du petit poids,
» que de m'en laisser prendre ici à 3 et 4 % par mois.
» Les vaisseaux du Roy pourront m'apporter cette
» somme, si vous avez agréable de faire les diligences
» qui paraissent convenir en cette occasion, de quoi je
» vous serai au reste fort obligé.

» Je suis, etc... »

« Alger, le 16 août 1717.

» MESSIEURS,

» Sur ce que j'ai eû l'honneur de vous écrire ci-devant
» de même qu'à M. l'Intendant, touchant les infractions
» commises par les Algériens, et la charge que j'ai d'en-
» tretenir 130 personnes sur mon crédit à gros intérêts,
» je ne doute pas que vous n'ayez agréable de faire un
» effort qui convient au bien du service, pour me faire
» tenir sans retardement 5 à 6,000 francs en piastres du
» poids de deux pistoles et demi d'Espagne, votre avan-
» tage s'y trouvant, plutôt que de me laisser faire des
» emprunts ici à 2 % par mois ; encore a-t-on de la
» peine d'en trouver, dans le trouble ou sont les affaires.

» Un parti qui prétend à ce gouvernement est venu
» attaquer la maison royale le 15 à 4 heures et demi du
» matin, dans le dessein d'assassiner le Dey et ses prin-
» cipaux officiers pour prendre leurs places. Les gardes

» ont fait leur devoir, et, après un combat d'une demi-
» heure, et après avoir mis à bas quatre personnes de
» chaque côté, les assaillants ont pris la fuite ; ce sera
» un répit pour quelque temps (1).

» Il serait bon que vous eussiez attention, Messieurs,
» de m'envoyer par avance une vingtaine d'aunes d'étof-
» fes d'or et et quelque pièces de damas et drap fin,
» rouge bleu et vert foncé, pour faire les présents ordi-
» naires aux nouveaux Deys et Ministres, suivant l'usa-
» ge ; celui qui prétend au gouvernement ayant femmes,
» enfants et parents, auxquels l'on sera indipensable-
» ment obligé de donner ; vous savez que je n'en fais
» point la loi, et que l'on ne peut se maintenir ici qu'en
» faisant des présents ; sans quoi, je serai contraint
» d'acheter ici les choses nécessaires au double de ce
» qu'elles valent en France. Je vous en donne avis pour
» le plus grand avantage du commerce. Je vous ai infor-
» mé, Messieurs, que le nommé Pélissier, ci-devant
» maître d'hôtel de M. Clairambault, faisait ici à l'insu
» de son maître, un commerce général de tout ce qui lui
» tombait sous la main, ét surtout de prêter honnête-
» ment sur gage, à raison de 2 et 3 0/0 par mois, à l'imi-
» tation des Juifs et à celle des mauvais Turcs et Maures ;
» chose absolument déshonorante pour les Français. Je
» vous ai par consequent prié de prendre des mesures
» pour éviter qu'il repasse ici, ainsi qu'il en a écrit, pour
» faire un semblable négoce. Comme je viens d'appren-
» dre qu'il a écrit à un Maure de ses amis de lui louer
» une maison, parce qu'il doit venir incessamment avec
» sa femme à Alger, je vous réïtère ma prière, pour
» empêcher absolument cet homme de retourner dans
» cette ville. Vous pouvez même me faire tenir un ordre
» de vous et de M. l'Intendant pour que je le puisse faire

(1) Le Consul ne nous dit pas que les conjurés essayèrent de mettre le feu à la Jénina, ce qui ameuta le voisinage contre eux ; sans cette maladresse, ils eussent sans doute réussi ; car le Dey était fort détesté.

» repasser en France, en cas qu'il trompât votre vigi-
» lance, et qu'il se fit favoriser par les patrons et capi-
» taines Français ou étrangers qui viendront ici. Je vous
» demande une prompte réponse sur cet article, et sur
» les autres encore plus importants de ma lettre.

» Je ne sais si les vaisseaux du Roy, que le bruit pu-
» blic nous promet depuis longtemps, paraîtront dans
» ces rades ; mais il est du moins certain qu'ils sont
» plus nécessaires que jamais, vu l'insolence de ces gens
» cy, qui croyent d'une part que la France n'a pas la
» force d'en mettre un seul en mer, et, de l'autre, ils se
» croyent méprisés par le nouveau gouvernement, quel-
» que soin que je prenne pour les détromper sur l'un et
» l'autre point. D'ailleurs, si ces vaisseaux n'amènent
» pas les Turcs détenus en Sicile, ils recevront assuré-
» ment un affront, ces gens cy ne voulant entendre
» aucune raison, qu'ils ne voient paraître leurs frères.
» Je ne sais si vous jugerez qu'ils sont bien fondés ; mais
» c'est là leur opinion, et je défie un nouveau Cicéron
» pour les faire revenir de cette prétention. Je suis, etc.»

Alger, le 9 octobre 1717 (résumé).

M. Baume témoigne sa douleur et sa surprise au sujet du silence conservé à son égard sur toutes les questions importantes soulevées dans ses dernières lettres ; il annonce que l'irritation causée aux Algériens par la captivité des 130 Turcs pris par les Siciliens sur un bâtiment français augmente de jour en jour, que la mollesse qu'on apporte à la répression de cet acte odieux est un déshonneur pour le pavillon Français, et, en même temps, la cause de la cruelle captivité des 119 soldats Espagnols dont il a déjà souvent parlé ; il ajoute que les représailles commencent déjà, et que les corsaires ont amené tout dernièrement un bâtiment de La

Rochelle et l'autre de la Martinique. Il termine en se plaignant de n'avoir pas reçu l'argent nécessaire à l'entretien des Espagnols ni la gratification qu'il a demandée dans sa lettre du 1er août pour le capitaine Algérien qui a sauvé de la prise et du naufrage un bâtiment Français. Si toutes ces questions, dit-il, ne reçoivent pas une prompte solution, il est à craindre que le mal ne devienne irrémédiable.

« Alger, le 28 octobre 1717.

» Messieurs,

» J'ai eû l'honneur de vous écrire si souvent touchant
» les affaires de cette Échelle, de même qu'à M. Arnoul,
» qui doit vous avoir montré ses lettres et celles que je
» lui ai adressées pour le Conseil de Marine, que je ne
» puis mieux faire que de me remettre à la révision ..
» vous en pouvèz et devez faire pour le bien public, le
» vôtre propre et la gloire du Roy.

» Je vous envoie six cent deux pistoles et deux réaux
» que j'ai fait restituer d'un capitaine de Galère, qui les
» avait enlevées de la tartane de patron Porry de Mar-
» seille, à qui vous aurez agréable de les faire remettre.
» Je vous ai marqué avoir fait punir rigoureusement le
» reïs et l'équipage qui a fait cette insulte, et demandé
» une récompense pour un autre reïs des galiotes, qui
» a empêché la dite tartane de périr sur les rochers,
» après avoir évité que le premier reïs ne l'ait amenée
» à Salé. Vous en verrez les justes circonstances dans
» mes précédentes. Je n'ai rien négligé pour engager ces
» gens cy à rendre justice entière dans les affronts qu'ils
» nous ont fait ; l'Envoyé du Roy, qu'il est nécessaire
» qu'il vienne au plus tôt pour renouveler et rectifier le
» traité de paix, en sera convaincu et en rendra bon
» compte. Je vous prie, Messieurs, d'avoir soin de me

» donner des secours d'argent pour continuer à loger, » nourrir et habiller les 120 Espagnols qui sont à ma » garde, et de payer régulièrement mes appointements, » pour que je puisse soutenir ma maison et faire venir » les présents qui sont d'usage.

» Je suis, etc... »

« Alger, le 15 août 1718.

» Messieurs,

» J'ai reçu par le patron Jourdan la lettre que vous » m'avez fait l'honneur de m'écrire le premier juin der- » nier avec le présent destiné au capitaine qui a favorisé » la tartane du patron Porry de Marseille. Il lui a été » remis de votre part, et il y a tout lieu de croire que » cette gracieuse attention l'engagera à être de plus en » plus sage et zélé pour le service de notre Nation. Je » vous en remercie en particulier, sachant le bon effet » que causent ces sortes de libéralités parmi des gens » qui ne connaissent que l'intérêt.

» Quand aux affaires du Consulat, je vous assure, Mes- » sieurs, qu'elles deviennent tous les jours désagréa- » bles, depuis l'échouement des Turcs à Syracuse et la » détention injuste des Espagnols à Alger. Cela cause » un mépris affreux pour la France, et la bannière ne » sera bientôt plus regardée que par dérision. Dieu » veuille encore que de semblables dispositions ne fas- » sent porter plus loin les mauvaises manières d'une » Taïffe sans raison et sans frein, gouvernée par un » Chef (1) qui ne possède pas de meilleures qualités, et » avec lesquels un Consul a, chaque jour, de nouvelles

(1) Le nouveau Dey était Mohammed-ben-Hassan, âgé de 36 ans ; les *Relations* des [illegible] le dépeignent ainsi : grand, gros, robuste, cruel, con[illegible] et illettré.

» duretés à supporter, de quoi, au reste, je ne manque » pas d'informer la Cour.

» Je crois devoir vous faire part, Messieurs, que le » sieur Durand, ci-devant Chancelier dans ce Consulat, » a causé beaucoup de désordre dans les cabales secrè- » tes qu'il a faites ici et que je n'ai appris qu'après son » départ (1). Il a distribué de l'argent, des présents et » mauvais discours à plusieurs Puissances de la mai- » son du Roy et dans le public pour me faire révoquer » et avoir mon poste.

» Cette cabale a empêché l'exécution de l'arrêt du » Conseil d'État qui ordonne au Consul la levée des » anciens droits consulaires pour leur tenir lieu d'ap- » pointements, au sujet de quoi le Dey m'a maltraité, » a permis que la canaille des Juifs en a fait de même, » et écrit contre moi à la Cour ; d'où j'ai lieu d'espérer » une prompte et bonne justice, non seulement en obli- » geant le Dey à me permettre la continuation de mes » fonctions, mais encore à punir les Juifs de leur inso- » lence ; les soumettre à payer le droit consulaire ; et, » quand au sieur Durand, qu'il ne soit jamais envoyé » ici, mais bien puni de sa trahison, indigne d'un hon- » nête homme, et condamné à me restituer cent piastres » de gratification que je lui ai payées de ma bourse, » malgré le mauvais état de mes affaires, ne sachant » pas qu'il la méritât si peu.

» Je ne sais, Messieurs, si vous trouverez assez de » justice dans ma plainte pour vous croire obligés de » soutenir ma cause auprès du Conseil, de quoi je vous » serai fort obligé. Mais si, contre toute raison, le sieur » Durand était nommé au Consulat, je ne réponds pas » qu'il n'arrive quelque accident entre nous deux.

» J'espère que le Conseil prendra les mesures conve- » nables pour châtier les Juifs qui habitent en France,

(1) M. Baume, qui savait que tout le monde était mécontent de sa gestion, prenait les devants en accusant son chancelier, qu'il voyait destiné à lui succéder.

» ceux qui y font commerce, et même ceux qui habitent
» dans les pays étrangers où il y a des officiers du Roy
» qui les pourront faire repentir des impertinences
» commises par leurs frères d'Alger (1).

» Il est de votre zèle pour le service du Roy et le bien
» du commerce, Messieurs, d'avoir grand soin de faire
» vérifier toutes les marchandises qui se débarquent à
» Marseille et ailleurs, s'il se peut, afin que si elles se
» trouvent appartenir à des Juifs, Grecs, etc., passant
» sous le nom des Français, elles soient confisquées, s'il
» est possible. Les Français font aisément toute sorte
» de fraudes et commettent mille désobéissances en
» faveur des étrangers pour le moindre profit qu'ils y
» trouvent, au préjudice des ordres du Roy et du reste
» de la Nation.

» Il y a ici bien des choses, Messieurs, sur lesquelles
» je crois que vous jugerez à propos de conférer à M.
» Arnoul.

» Je suis, etc... »

« J'ouvre promptement mon paquet pour y ajouter ;
» le nommé Baba Kerim, Intendant de la maison du Dey
» et de tous les magasins de la Terre et de la Marine,
» grand ami du sieur Durand, et qui avait si fort agi en
» sa faveur à mon préjudice, vient d'être puni de l'exil
» et confiscation de biens, pour avoir tué son propre
» neveu, qui l'avait accusé de sodomie ; j'espère que ce
» ne sera pas le seul de mes ennemis (sans raison) qui
» se ressentiront du châtiment de Dieu et des hom-
» mes. »

---

(1) Ce passage donne une idée du singulier esprit qui animait M. Baume, et de l'état d'exaspération dans lequel l'avait jeté sa déconfiture commerciale.

« Alger, le 31 décembre 1718.

» Messieurs,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de
» m'écrire le 19 octobre, par laquelle je vois que sur les
» avis que j'avais cru devoir vous donner, vous avez
» examiné exactement la propriété des laines adressées
» au sieur David, et que vous avez été contents de ses
» défenses bien fondées.

» Si j'ai fait payer au patron Jourdan cinquante livres
» de cotimo dont vous me faites des reproches, ça été à
» cause que, n'ayant aucuns appointements ici, ni pres-
» que aucun émolument, ni secours de la Cour, je suis
» obligé de me procurer quelques petits soulagements ;
» et plût à Dieu qu'il vint assez de bâtiments français
» pour en retirer de quoi soutenir ma maison jusques
» aux temps des secours promis, mais encore fort éloi-
» gnés, sans que l'on veuille considérer que mon état
» est plus pressant que tout autre, par rapport aux
» avances que j'ai faites pour l'entretien des Espagnols
» arrêtés sous pavillon français. Je vous prie instam-
» ment, Messieurs, de vouloir bien faire payer à M.
» Gouvène tout ce qui me reste dû, y compris la partie
» du dizième qui avait ci-devant été retenue, et les trois
» cents livres destinées pour le passage et présents du
» Consul.

» Je suis, etc... »

« Alger, le 22 mai 1719.

» Messieurs,

» Je vous dirai en premier lieu que les deux câbles
» que vous avez eû soin de faire faire pour le vaisseau
» du Beylic ont été trouvés fort beaux et bons, et que
» peut être vous aurez la même charge pour trois autres

» de dix-huit pouces que le Dey m'avait demandé avant
» l'arrivée de ces deux là.

» Quoique suivant les ordres de la Cour, j'aie représenté plusieurs fois au Dey que, le terme touchant, le changement des congés de Mgr l'Amiral était trop court et que le Roy voulait qu'il fut prolongé jusqu'au premier juin prochain, le Dey n'a pas laissé de me faire souvent des reproches sur le retardement desdits passeports, et menacé de faire des prises ; sur quoi j'ai toujours protesté ce qui était de mon devoir, et d'ailleurs cultivé par toute sorte d'endroits les Puissances en crédit, que l'on peut dire avoir empêché jusque ici le trouble qui aurait pu advenir sur ce chapitre. Le Dey est extrêmement choqué du séjour sans fin des Turcs détenus en Sicile depuis deux ans et demi ; tout ce que j'ai appris de Messine et de Palerme touchant la bonne disposition ou sont les officiers du Roy d'Espagne de rendre ces Turcs, et dont j'ai informé le Dey, n'a pu l'adoucir ; il veut que ces Turcs reviennent absolument en Barbarie, avant de lâcher les Espagnols qui sont détenus ici en représailles. Il a bien plus fait ; car il a commencé de faire travailler ceux-ci aux carrières comme des esclaves, et il compte de les employer ainsi, jusqu'à l'arrivée de tous les Turcs de Sicile.

» Un bâtiment anglais, ayant eû permission d'aller à Oran pour y faire un chargement, le Bey l'a retenu avec l'équipage, en représailles de ce que un bâtiment anglais qui avait des Turcs à bord, fut pris et conduit à Malaga par des Espagnols, il y a environ deux ans. Le consul anglais a fait toutes les diligences possibles pour faire relâcher ce bâtiment et son équipage, sans pouvoir y réussir.

» Il y a si peu à compter sur les paroles et sur les promesses, même par écrit, de ces gens-cy, que malgré la liberté que doivent avoir les Français d'entrer avec les bâtiments dans tous les ports de la dépendance d'Alger, fondée sur le traité de paix et sur un article exprès convenu avec M. Duquesne pour l'établissement d'un Vice-Consulat à Oran, ils ont refusé d'admettre à ce poste M. Natoire (1), mon chancelier, que j'y avais destiné suivant la permission que la Cour m'avait donnée de nommer à ce poste. Cette affaire avait été ménagée secrètement, de crainte que les Anglais d'ici et de Marseille n'en prissent ombrage, et ne fissent jouer tous les ressorts imaginables auprès du Dey pour l'engager à refuser aux Français la juste prétention qu'ils ont de s'y établir.

» La disposition des Algériens, en tout ce qui regarde leurs intérêts, peut faire craindre que M. Du Sault, que le Roy a résolu d'envoyer ici, n'aura pas la juste satisfaction que sa personne, son caractère et les intentions de Sa Majeslé méritent, et il serait désagréable, si cela arrivait, de voir le voyage d'un Ambassadeur et une grosse dépense n'avoir pas le juste succès qu'on en attendait (2).

» Je suis, etc... »

« Depuis ma lettre écrite, le Dey a ordonné que les soldats espagnols ne logeraient plus dans leur maison ordinaire, mais bien au bagne dit de Sainte-Catherine, qui est autre que celui du Beylik, et qu'il leur serait mis un anneau aux pieds, comme aux esclaves, pour les punir en général de ce que quelques-uns avaient manqué d'obéissance aux supérieurs pendant le travail. J'en ai porté plainte au Dey, lequel m'a répondu que, puisque la plupart des Musulmans échoués en Sicile voguaient sur les Galères, il n'y avait pas grand mal que les Espagnols eussent le fer au pied ; qu'au

(1) On verra plus tard ce personnage convaincu de friponnerie et de trahison. Tel était l'homme que M. Baume voulait à toute force substituer à M. Durand.

(2) Cette insinuation est évidemment destinée à empêcher le voyage de M. Du Sault, dont la sagacité faisait ombrage au Consul.

» reste, il ne veut pas les faire esclaves, mais bien les
» rendre sages et obéissants dans les travaux qu'il leur
» fera faire. Je ferai de nouvelles démarches pour tâcher
» de faire ôter ce fer, et qu'il soi [illegible] à ces pauvres
» malheureux d'habiter dans leurs maisons.

» Si j'avais ordre d'agir avec vivacité, je ferais en pa-
» reille occasion tout l'éclat convenable ; mais le Conseil
» me recommande trop la modération pour que je puisse
» me départir de ses ordres. Je vous expliquerai ceci,
» Messieurs, en confidence. »

« Alger, le 8 juin 1719.

» MESSIEURS,

» Quoique j'ai eû l'honneur de vous informer par le
» patron Ferrin de Berr, et par voie de Ligourne de ce
» qui se passe en ce pays, je suis persuadé que vous
» approuverez que je vous explique encore que le Dey et
» tous les Algériens sont très impatients de ne point
» voir finir la détention des Turcs échoués en Sicile avec
» un bâtiment français en 1716.

» Ils m'en font des reproches continuels, et je vois
» avec chagrin que cette malheureuse affaire donne un
» mépris général pour la nation et pour les représenta-
» tions que j'ai souvent eu occasion de faire. Le Dey,
» pour en manifester son ressentiment a fait mettre les
» fers aux pieds à des Espagnols prisonniers : il les fait
» travailler aux pierres et autres travaux dangereux, et
» les oblige de venir coucher au bagne comme des escla-
» ves. Lorsque je lui ai représenté qu'il ne pouvait en
» justice et en conscience faire ainsi travailler ces pau-
» vres affligés, il m'a répondu entre autres grossièretés
» que, puisque la plus grande partie de ses sujets et de
» ceux de Tunis voyageaient sur les galères de Sicile, il
» n'y avait pas grand mal à ce que les Espagnols tra-

» vaillâssent. Il s'est expliqué, au reste, qu'il n'avait pas
» dessein de les faire esclaves, mais seulement de les
» occuper et les rendre sages. Ainsi il paraît certain qu'il
» n'a pas envie de ce que l'on appelle rupture, mais seu-
» lement de faire supporter de temps en temps quelques
» boutades hors de raisod et qui mettent la patience à
» bout.

» Le capitaine Guercy, habitant de Marseille, est venu
» hier de Tétouan avec des marchandises appartenant
» aux Maures ; il s'est trouvé à bord quelques quintaux
» de cire, qu'il a achetés audit Tétouan pour Marseille,
» le Dey a prétendu qu'il lui devait un droit considérable,
» disant que toute la cire qui vient dans ce port doit lui
» être remise, ou payer ce qu'il demande. Je lui ai repré-
» senté que cela était contraire aux articles du traité de
» paix, et que tout le monde à Alger le regardait comme
» une innovation criante ; que l'ambassadeur du Roy,
» que j'attends de jour à autre, lui demandera répara-
» tion de cette infraction ; il a répondu qn'on lui payât
» son prétendu droit, ou qu'il enverrait enlever la cire ;
» je l'ai quitté en protestant ; je ne sais ce qui en sera
» dans la suite. Je crois devoir par conséquent répéter
» ce que j'ai marqué par mes précédentes, que si M.
» l'Ambassadeur n'amène pas les Turcs de Sicile, il est à
» craindre qu'il n'ait pas toute la satisfaction que son
» caractère, sa personne et les intentions du Roy méri-
» tent. Et, en ce cas, il serait fâcheux qu'un pareil voyage
» et une grosse dépense n'eussent pas tout le juste suc-
» cès qu'on en attend.

» Je ne sais si le retardement de M. Du Sault provient
» de quelque nouvelle disposition de la Cour ; s'il y avait
» quelque changement touchant son voyage, il convien-
» drait de m'envoyer sans retardement les trois câbles
» de 18 pouces que j'ai demandés, de la part du Dey, de
» même que les nouvelles formules de passeport qui
» doivent être délivrées aux corsaires, pour servir en
» mer à la confrontation, et quelques bonnes nouvelles

» de la prochaine délivrance et renvoi de tous les Turcs » de Sicile ; cela radoucira tous les esprits farouches de » ces gens-cy. Je ne puis trop répéter que cette affaire » a insinué dans le cœur des Algériens une rage et un » mépris inconciliables contre les Français, soit qu'ils » pensent que la France ne veut pas se donner la peine » de leur faire rendre leurs frères, soit qu'ils prétendent » qu'elle a tellement perdu ses forces avec la vie du » feu Roy (malgré ce que nous pouvons dire de contraire) » qu'ils croient pouvoir entreprendre toute sorte de » violences sans craindre de châtiment. Ils sont cepen- » dant si peu entendus, courageux et forts, que le moin- » dre vaisseau marchand Hollandais qui se défend un » peu quand les Algériens en attaquent, leur fait lâcher » prise au plus vite comme il vient d'arriver en dernier » lieu.

» J'ai si souvent écrit ceci à la Cour, que je crains de » m'y rendre importun ; marquez lui en, Messieurs, ce » que vous jugerez à propos.

» Le patron Antoine Jordan de Marseille ne vient » jamais ici sans apporter des armes à feu pour son » compte et pour celui d'autrui ; si on ne l'en punit pas, » ou du moins faire de sévères reprimandes et menaces » de punition corporelle, il remplira Alger de fusils et » pistolets de France, à la honte de la Nation. Il est allé » à Bône pour revenir ici, et ensuite passer à Marseille. » Je suis, etc. »

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)



Pour tous les articles non signés :

Le Président,

H.-D. DE GRAMMONT.

Alger. — Typ. A. JOURDAN.

ESSAI

D'ÉTUDES LINGUISTIQUES & ETHNOLOGIQUES

SUR LES

ORIGINES BERBÈRES

(Suite. — Voir les nos 175, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 186 et 187.)

Remarquons aussi que l'épithète de rouge était donné aux gens de la race de Kouch en Chaldée, et ailleurs aux Kimri ; et rappelons que sur plusieurs points différents nous avons eu à signaler la coexistence de vocables kouchites et de vocables kimriques : Le *Souk* ou *Sik* berceau des Touareg qui se confond avec *Takada* dans la légende locale, le *Sik-ikada* qui se confond avec le *Ras-ikada*, le *Tidikelt* qui se confond avec le *Tigra*, etc., etc.

Ainsi, en résumé, les quatre ou cinq mots que nous avons analysés en détail *Gad, Adar, Nador, Zakar* et *ras* sont des mots chaldéens, c'est-à-dire touraniens, bien plutôt encore que des mots sémites ou assyriens ; ceci est prouvé par la linguistique berbère et est rationnel pour les quatre premiers qui, exprimant des idées hiératiques ou astronomiques, ont dû être créés, fournis et imposés par la classe dirigeante, celle des prêtres, savants et astronomes, tous chaldéens, c'est-à-dire d'origine touranienne ou Tourano-berbère *(Kal-dew)*.

Le mot *Kouch* ou *Kous* lui-même, dont il faut se servir pour désigner la race d'*Akad*, a besoin d'être défini et expliqué. Il entraine certainement avec lui une idée solaire ; une situation géographique du côté du soleil ou du Sud ; un teint bronzé, brûlé, noirci par le soleil ; une splendeur, un éclat, un rayonnement rappelant le soleil. De plus il garde ces sens *solaires* dans les langues les plus opposées : injure dans la bouche des *Égyptiens* qui l'appliquent à la « mauvaise race du Sud », aux Éthiopiens aussi bien qu'aux Amou Sémites, il est, chez les Ariens et les Touraniens, un titre honorifique accolé aux noms des princes et des races royales ou princières ; il remplace le nom de Cyrus dans plusieurs inscriptions médiques ; les Turk l'ont conservé jusqu'aux Seddoucides comme épithète royale. Boudda était de la race des *Seddou-Kouch*.

Le berbère décompose ce mot *kouch* ou *kous* de la façon suivante :

⋈ = *ag* = fils ou ⋈ = *ag* = agere

⊡ = *ous* = *as* = du soleil ou ⊡ = *ous* = *as* = solem

C'est un nom de la 15me forme dérivée de ⊡ *as* soleil, un Ethnique — un nom d'agent ou de patient : « Fils du soleil, — faisant soleil, — subissant le soleil » ; tous sens rentrant dans ceux énumérés plus haut comme provenant de langues fort différentes, dont plusieurs non sémitiques.

⊡·⁚ *akous* = être chauffé, être chaud (d'où le causatif plus usuel encore : (1re forme dérivée) ⊡⁚·⊡ *sekkous* faire chauffer).

Ce mot *kous* (ou *akous* ⊡·⁚) se trouve donc être en berbère le synonyme de *akad* ∧⁚·.

∧⁚· = *akad* = brûler, incendier et débroussailler par le feu.

Pour les Grecs il est aussi, comme sens, l'équivalent du mot éthiopien, puisque ce dernier mot, pris comme

terme générique des peuplades du Sud, signifiait : « Au regard ardent ou de feu Αιθοψ, de la racine αιθειν, briller, brûler.

Ces synonymies ont leur importance en ce qu'elles corroborent ce que nous avons déjà dit ailleurs, à propos des indications fournies par le berbère, à l'appui de la thèse de M. Appert qui classe les *Akad* comme *Kouchites* et les *summeriens* comme *touraniens* (1).

De tout ceci on peut, sans trop s'avancer, conclure que ces origines Akadiennes ou Kuochiques dont l'existence est bien établie, ne sauraient impliquer autre chose qu'une ou plusieurs migrations venues de la Chaldée, à une époque probablement antérieure à la formation distincte des différents idiomes sortis plus tard de cette région (2).

Ce n'est donc pas, en réalité, un apport sémitique au peuplement primitif de la Berberie, car ces Akkad ont pu commencer à venir à une époque où ils étaient encore à demi-touraniens et où leur individualité, comme race et comme langue, n'était pas encore nettement distincte de celle des Soumir (3) ; cette époque doit, du reste, remonter à une antiquité extrêmement reculée, car les

---

(1) Voir *Journal Asiatique*, 1875, février, mars, mai et juin, les remarquables articles de M. Appert, sur le Summerien et l'Arcadien.

(2) Les inscriptions cunéiformes ont révélé qu'en Assyrie, dès la plus haute antiquité, cinq langues principales étaient usitées :

1° Le chaldéen des prêtres et savants ou touranien, auquel se rattache la langue des Soumir ;

2° L'assyrien, idiome sémitique, parlé à Babylone, Ninive et Akkad ;

3° Le susien, idiome touranien spécial ;

4° Le mèae, idiome touranien du groupe Ouralo-Finois ;

5° L'arméniaque, idiome arien, parlé en Arménie et qu'il ne faut pas confondre avec l'araméen, dialecte sémitique archaïque.

(3) M. Halevy veut que les Soumir et les Akad soient des Sémites, mais M. Appert n'admet comme Semites que les seuls Soumir

inscriptions cunéiformes nous ont démontré que la langue des Soumir ou premiers Chaldéens était déjà, pour les plus anciens Semites, parmi lesquels sont les Akad d'Assyrie, une langue morte, devenue une langue sacrée, uniquement comprise par les prêtres.

Aussi, comme d'une part la langue d'Akkad a différé de très bonne heure de la langue touranienne des Summériens, et comme les migrations venues d'Assyrie ont pu se prolonger très tard, il n'est pas étonnant que l'on puisse constater encore aujourd'hui, dans les tribus berbères dont l'origine Akaddienne paraît la mieux établie, comme les *Ikadéens, Ait-Aouban, Ghadamesiens, Marekouch*, etc., des traces bien évidentes d'Assyrien et d'Araméen, c'est-à-dire des formes, des motes et des procédés linguistiques se rapprochant de ceux des plus anciens idiomes sémitiques.

Au cinquième siècle de l'ère chrétienne, ne désignait-on pas encore, sous le nom grec de Αυσουριανοι, et sous le nom latin d'*Austorians* (*ex tourian*), les bandes du désert voisines de la Cyrénaïque ?

Et, ne voyons-nous pas l'ethnique du grand rameau berbère des *Haouara* reproduire sans modification aucune le vocable *Houwara*, mot qui, dans l'inscription de Behistoum, traduit, en langage assyrien, le nom de la Suzianne qui en médique est *Essuzati*. Or les Suziens étaient des touraniens, et précisément nous les trouvons en Berberie portant la traduction de leur nom en une langue qui n'est ni celle du pays d'ou ils sont originaires, ni celle du pays qu'ils habitent.

Que faut-il en conclure ? Sinon ce que nous avons déjà dit, que ces migrations Akadiennes ou Kouchites, commencées dès les premiers âges, se continuèrent pendant

(nommés Akadiens, par M. Lenormant). Nous penserions volontiers que Soumir et Akad furent d'abord Touraniens, que comme tels ils lancèrent l'un et l'autre des migrations touraniennes ; mais que celles des Akad ne tardèrent pas à se classer dans les races et les langues sémitiques.

des siècles ; que les plus anciennes se confondirent avec l'élément tourano-berbère qui les absorba d'autant plus facilement qu'ils avaient encore la même langue et qu'ils étaient encore voisins les uns et les autres de leur origine commune. Plus tard, d'autres migrations Akadiennes arrivèrent avec un langage distinct et déjà formé, avec des mœurs, des usages et une civilisation particulière. Ces derniers groupes, moins facilement absorbés que leurs devanciers, constituèrent ces tribus qui, bien que de langue berbère, ont aujourd'hui des dialectes particuliers et surtout des mœurs, des usages et des caractères anthropologiques qui les séparent plus ou moins des autres races berbères, sans permettre cependant en aucune façon de les faire entrer dans le groupe sémite proprement dit.

Tels sont les *Ait-Aouban* (mozabite), les *Ghadamésiens* et les groupes transahariens cités dans ce chapitre.

CHAPITRE XII

Peuplement Sud (Suite)

Peuples fils de leur pères. — Géta et Getules, Numides, Mèdes et Persans

En raison de la nouveauté des opinions émises dans les précédents chapitres, nous avons dû nous étendre souvent avec quelques détails sur les migrations premières venues en Afrique en passant par les pays de Chanâan et d'Arabie ; car, confondant les provenances géographiques avec les origines ethnologiques, les traditions musulmanes, inspirées par le Coran, n'admettent, pour races primordiales de la Berberie, que des fils de Sem ou des fils de Cham. Il importait donc de bien

montrer que, dans les deux contrées où vécurent surtout ces gens de race sémitique ou chamitique, il y avait eu aussi, avant eux et en même temps, des peuplades de race japhétique, Touraniens et Aryens venus de contrées encore plus au nord, et que ces diverses races, essentiellement prolifiques et extensives, avaient constitué la majeure partie des premières couches du peuplement de l'Afrique berbère.

Ce qui, en d'autres termes, revient à montrer que la tradition d'Ibn Khaldoun (1) doit être rectifiée et rétablie ainsi : « Bon nombre des berbères primitifs sont venus du pays de *Chanâan* qui de fait est le pays de *Cham* (*Syrie*), et aussi des pays des peuples de *Enn* (*Noé*) ; ils se nommaient *Mazig* ou *Amaziq* (*Amachek*) et étaient de même race que les *Grecs* et les *Philistins*. »

Ceci posé, il nous suffira maintenant de prendre dans les régions qui ont alimenté les peuplements venus d'Arabie, les ethniques qui par leurs formes ou leurs sens appartiennent à la grande famille berbère et de dire, en passant, un mot des traditions, des faits ou des données susceptibles de corroborer nos conclusions.

(1) Cette tradition résumée de l'examen des diverses opinions qu'il a recueillies est ainsi exposée par Ibn Khaldoun : « Sachez que » toutes ces hypothèses sont erronées et bien loin de la vérité... Le » fait réel est ceci : *les berbères sont des enfants de Chanâan, fils de* » *Cham, fils de Noë, leur aieul se nommait Mazigh, leurs frères étaient* » *les Gugesiens : (Agrikech* اكريكش *dit le texte), les Philistins étaient* » *leurs parents ; on ne doit admettre* aucune autre opinion que la » nôtre. » Voir Histoire des Berbères, t. 1, p. 176 et suivantes.

Quant à la tradition si souvent citée de Procope, il faut à notre avis la réduire à ceci : « Des colonnes chananéennes furent établies en Berberie à une époque relativement moderne, lors de l'invasion de la Palestine par les Beni Israel et Josué. »

C'est là un fait historique d'une importance restreinte, et qu'il ne faut pas transformer en un fait ethnographique.

Remarquons, en passant, que ces colonnes étaient près de Tigisis (département de Constantine) en un pays voisin des Hanancha où il existait, il y a 50 ans encore, des nomades juifs, et non à Ting (Tanger), comme cela a été dit par erreur.

Nous allons donc revenir à ces contrées de la haute Asie où nous avons signalé, vivant côte à côte, ou s'étant succédés dans les mêmes pays, les peuples fils de leurs mères, déjà examinés, et les peuples fils de leurs pères, dont nous allons nous occuper.

Les anciens donnaient surtout le nom de *Daœ* ou *Daeu* aux nomades de l'ouest (que nous avons appelés fils de leur mère), et ils réservaient aux nomades de l'est le nom de *Gêtes* que nous avons montré être

⋈ = *ag* = fils ;
+ⵄ = *ait* = des pères.

« Fils des pères (et peut-être plus tard fils des peuples). »

La principale tribu des Gêtes était celle des *Massagêtes*, mot que l'on a traduit par *les grands Gêtes*, ce que confirme la langue berbère :

⊡ ⊐ = *mas* = maître, seigneur.
+ⵄ⋈ = *agaït* = Gête.

D'autres avaient des appellations du même genre, c'est-à-dire formées du vocable Gête auquel était joint un qualificatif, un préfixe ou un nom : *Thissagête*, *Thyragête*, etc. : le premier est une combinaison des 6ᵉ et 1ʳᵉ forme ; le second une combinaison des 6ᵉ et 14ᵉ, ou plutôt il doit se décomposer en :

□+ = *tyr* = *tour* = hommes, gens, fils ;
+⋈ = *agête* = *agait* = des gêtes.

Ce nom de *Gête*, nous le trouvons, de toute antiquité, depuis l'extrême nord de l'Europe et de l'Asie jusque dans le Sahara berbère.

Dans la mythologie scandinave, les géants *Yotes* (Aït) ou *Jotes* (*gait*) qui habitaient l'extrême orient sep-

tentrional, sont les pères du chaos qui engendre Ymer et Berimer. Peut-être sont-ce ces *Jotes* qui ont fourni aux Saxons l'élément primitif du vocable *Gott*, pour exprimer l'idée de divinité, l'idée de « Dieu ».

Nous ne dirons rien des *Goth* d'Europe, qui ne sont que des Gêtes ou des Scythes à des époques différentes, mais nous nous arrêterons, un instant, aux Gêtes du Sahara.

On sait que les plus anciens nomades berbères du sud et de l'extrême sud étaient dénommés en latin *Getuli* et en grec γαιτωλοι ou γαιτουλοι.

Rien ne nous autorise à penser qu'il faille voir dans la terminaison *uli* un diminutif préjoratif de *Gête ;* et le berbère nous donne, pour le nom de cette antique race du désert, bien des étymologies plausibles :

+⋊ = *gait* = gête (fils des pères, fils du clan) ;

|| = *oul* = { cœur, possesseur.

« Fils des hommes de cœur... Gêtes possesseurs... Fils du clan des maîtres, maîtres-gêtes ; » ce sont bien là des noms convenant à ces fiers nomades : la dernière interprétation donne en réalité le même sens, sous une autre forme, que le mot *Massagête*.

On peut aussi, en laissant de côté le nom de gête, proposer une autre analyse tout aussi correcte :

⋊ = *ag* = fils

||+ = *tel* = (de la) montagne.

L'épithète de montagnards pour des nomades du Sahara peut paraître à priori peu en situation ; cependant elle n'a rien d'absolument inadmissible. Les Touareg sont les gens du Djebel Hoggar ; pour quelques auteurs, les *Gétules* ne dépassaient pas les Hauts-Plateaux, c'étaient des nomades du Tell, des Telliens, des fils

du Tel, *Ag-itell*. Cette étymologie conviendrait bien aux Gétules nomades sahariens, emmagasinant sur les versants sud de l'Aurès, du Bou-Kahil, du Djebel-Amour, etc. Mais il est encore possible que ce nom ait eu simplement rapport à leur lointain pays d'origine : en summérien, le mot *gœtula* signifie *culmen*, sommet ; et aujourd'hui encore, dans ces mêmes plaines du Sahara, comme dans celles du Tell, n'avons-nous pas des ligues politiques dénommées Soff-Fouquani (soff de la montagne), en rivalité avec d'autres ligues dites Soff-Tahtani (soff de la plaine, soff du bas), et comprenant cependant parfois les tribus d'*amont* ou de la montagne, alors que le soff d'en haut comprend des tribus installées en aval.

Quoi qu'il en soit du reste de l'étymologie du mot Gétule, nous sommes fondés à rattacher ces nomades, soit aux Gêtes, soit aux montagnards summériens qui étaient des Touraniens.

Aucune ligne de démarcation bien nette n'a jamais séparé les *Gêtes* des *Scythes*, *Daces*, *Dax*, *Sakae*, etc., et tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'ils occupèrent longtemps la région située au Nord et à l'Est de l'Oxus, c'est-à-dire les contrées d'où sortirent d'abord les Touraniens et plus tard les ariens ; les uns et les autres contribuant à former les populations primitives de la Médie, de la Perse et de l'Inde. Les Touraniens commencèrent et fournirent les couches les plus anciennes; puis arrivèrent les grandes invasions aryennes qui finirent par rester maîtresses du pays. Ces agglomérations humaines, sans cesse alimentées par de nouveaux appoints du Nord-Est, produisirent, ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois, les refoulements et les migrations de ces peuples émigrants *(berbérants)* qui, rejetés en Arabie, dans une contrée trop pauvre pour les nourrir tous, furent forcés de venir en Afrique par Aden et Berbera, seule route possible, pour chercher ou conquérir sur des races inférieures les espaces nécessaires à leur existence nomade et à leur vie pastorale.

Il est donc intéressant au premier chef de voir si, dans ces contrées de la Haute Asie, occupées ou traversées par ces hordes Gétiques, Touraniennes ou Ariennes, nous rencontrons des noms ethniques ou géographiques portant d'une façon indéniable le cachet berbère.

Or, le Vendidad-Sadé ou livre de la loi de Zoroastre nous énumère ces pays et les peuples rencontrés, soumis ou chassés par les Ariens Iraniens, en leurs migrations du plateau de Pamir à la Médie et à la Perse, et nous pouvons donner un aperçu rudimentaire des quelques noms qui se rapportent le plus directement à l'ethnologie berbère.

A. — Non loin du point de départ, nous rencontrons d'abord les *Saka* ou *Scythes*, déja examinés plusieurs fois. Parmi eux nous distinguons les *Amyrgii* qui sont :

⊐ = *am* = préfixe des ethniques de la 3ᵉ forme : Peuples de

⋈□ = *irk* = Erek.

« Les peuples de *Erek* », c'est-à-dire les *Irgoi*, les nomades *Touareg* que nous avons déjà indiqués plus haut comme pouvant être venus aussi des *Tyrkoe* de l'*Oural* ou d'*Erek* en Chaldée.

B. — Le premier pays réellement traversé, d'après le Vendidad-Sada, est celui de *Sughda* (Sogdiane), nom qui s'analyse :

⋈⊡ = *Sik*, *Souk* = enceinte, établissement

∧ = *da* = dax, dahœ, daces, nomades, confédérés.

C'est là la même idée à peu près que *Kal-Dœi*, « le pays ou le peuple des confédérés », ethnique déjà étudié; mais la forme *Sughda* se retrouve presque sans altération dans l'Aurès algérien où existe un petit fort ou un Gélaa berbère très ancien nommé *Saghida*

Ce qui donne une valeur certaine à ce rapprochement, c'est qu'à un kilomètre environ de Saghida se trouve le lieu dit : *Imesmouden*, lieu dit où ravins, terrains, rochers, etc., tout porte ce nom d'Imesmouden, qui depuis longtemps déjà a été ramené par M. le commandant Tauxier, à une origine Médique.

Imesmouden se décompose, en effet, en :

⊐ = *em* = mère, auteur, provenance

⊡ = *es* = de lui

|∧⊐ = *mouden* = les Mèdes.

Dans la *Sughda* ou du moins tout à côté nous voyons les *Gètes Mardiens* qui nous semblent avoir été la souche première :

1° Des *Mardi*, *Mardas* ou *Amardas*, établis au Sud de la mer Caspienne, le long de la rivière d'*Amardus;*

2° Des *Amardi*, voisins de la Suziane, de Pasargada et du golfe Persique;

3° Des *Merdès, Amerdès, Amardes, Imerden*, berbères des environs de Bône, des *Merida* de Constantine.

⊐ = *am* = préfixe de la 3ᵉ forme. — (Peuples)

□ = *ar* = originaires de, fils de

∧ = *da* = daæ, les daces, les confédérés.

C. — Le pays de Mouru ou la Margiane classique nous rappelle le *Meraou* qui, dans les livres indiens, est désigné sous le nom de « ombilic du monde », « matrice du genre humain », c'est la traduction d'un des sens berbères fournis par l'analyse :

⊐ = *em* = matrix

□ = *ourou* = generationum
ou *matrix antiquorum* ou *ceux de our*, de la lune, c'est-à-dire ceux des dynasties lunaires.

Ce fut de là que sortirent les peuples Summeriens :

⊡ = *S* = ex = (indice de la 1re forme), ethnique, provenance.

]□ = *mourou* = mourou.

ceux du Meraou. Puis aussi les nombreuses tribus berbères d'*Amraoua* ou *Imraouïen,* déjà citées ailleurs, ainsi que celles des *Amour, Ahmour, Amoura,* etc.

Ce mot *Moura* (aujourd'hui Merw) nous ramène aussi à la dénomination de *Mauri,* donnée dans l'antiquité grecque ou romaine aux Libyens du littoral Africain, c'est-à-dire aux montagnards de ce littoral.

□] = *Amour, Mour* est en effet la 3e forme de □ = *our* montagne, et signifie soit « massif montagneux », soit montagnard.

Cette explication si simple d'un mot qui a donné lieu à tant de commentaires (1), s'applique aussi aux gens originaires du pays de Mourou, pays qui était excessivement montagneux.

Salluste, lui, affirme que le mot *Mauri* est le résultat de la corruption du mot *Medi,* prononcé par les Libyens (2). Peut-être avait-il lu, dans les livres du roi Himpsal, que « *Mauri* était le nom peu altéré de *Mouri* ou *Mourou* de *Medie.*

Les noms que nous venons de rappeler, c'est-à-dire ceux des tribus actuelles des *Amour, Ahmour, Amoura* et *Amraoua,* semblent avoir perpétué les ethniques primitifs des habitants de l'antique Margiane ou du pays de *Mouru* en *Médie.*

---

(1) On sait que l'on a donné souvent *Mauri* comme venant soit du grec μαυρος bronzé, soit du phénicien *mahourin,* synonyme de Mogherebin. Cependant les Maures n'étaient pas plus *bronzés* que les Numides, et le mot *mahourin* à Carthage s'appliquait indistinctement à tous les *Occidentaux,* Libyens, Numides, Maures, Gétules ou autres.

(2) Salluste, Jugurtha, XVIII. — Nomen eorum paulatim Libyes corrupere, barbara lingua Mauros pro Medis adpellantes.

D. — Le pays de Bakhdi et en persan *Bakhtri* ou *Bactriane,* qui est ensuite nommé dans la liste du Zend-Avesta, nous offre un autre groupe de provenance Dace ou Daæ — peut-être un reste de tribus touraniennes appartenant encore aux fractions filles de leurs mères ; leur nom, en effet, se décompose ainsi :

ⴱ = *aba* = envoi ;
⋈ = *ag* = des fils (des) ;
Λ = *di* = { daæ, daces, confédérés ; (de la) déesse.

Ce second sens, donné au dernier élément du mot *Bakhdi,* doit être signalé comme possible, car la *Bactriane* est longtemps restée célèbre chez les anciens par la grande liberté dont jouissaient ses femmes, liberté qui persista et contrasta ensuite d'une façon singulière avec les usages de l'Orient et les mœurs farouches des guerriers bactriens.

Il existe, en Algérie, se rapportant à ce nom de pays, les ethniques de *Baghdoura* (près Ténès) ; *Bakhita* (près Djelfa) ; *Bakhta* (Ammi Moussa).

E. — *Nisaya* ou *Nisæ* est en berbère « le campement, l'arrêt, la station, l'établissement ; c'est le radical usuel :

⊡I = *ens, passer la nuit,* camper, coucher, s'arrêter, s'établir ; de là le grand nombre d'anciennes villes ayant pour radical les lettres formations NS, et en Berberie les *Irzar-Nsa* que l'on traduit imperturbablement par rivière des femmes, oubliant que les Berbères, pour une désignation ayant ce dernier sens, n'avaient pas besoin de prendre un mot arabe. Aussi certains auteurs ont-ils pensé voir là une corruption d'un mot grec signifiant « canards », « la rivière des canards » ; resterait à expliquer la provenance de ce mot grec dans le Djurdjura, ce qui n'est pas fait.

Citons aussi à côté de ce mot une étymologie passible de nom de Massinissa :

> 8⊐ mas, maître ;
> 8ǀ enissa, du campement.

Nom qui convient bien à un roi numide.

Il n'est pas sans intérêt non plus de faire remarquer, à propos du pays de *Nisaya*, que ce fut l'*obscurcissement* du sens moral qui en chassa les Asiens. Cette idée d'obscurcissement n'offre-t-elle pas un rapprochement curieux avec le sens du mot berbère 8ǀ *ens*, passer la nuit.

F. — *Haroya* est l'Asie des Grecs, le noyau de l'*Ariana*. Le livre de *Zoroastre* lui donne l'épithète de « pays riche en eau », c'est-à-dire pays *fertile*. Or le berbère nous montre, entre autres radicaux pouvant sans difficulté être rattaché à ce mot :

> □ = *arou* = être ancien ;
> □⁝ = *ahar* = être vieux ;
> □⁝ = *ahar* = être associé ;
> □ = *arou* = enfanter en parlant des êtres animés et produire en parlant de la terre ;
> ⁚□ = *rou* = laisser échapper, couler (□⁝≤ aihar, hémorrhagie).

N'est-ce pas là une coïncidence curieuse du berbère avec les traditions védiques ou médiques qui nous donnent l'Asie comme le pays des Aryens, c'est-à-dire des anciens, des vénérables, comme un des berceaux des races humaines; comme un pays de production, comme un endroit où se fit un groupement de peuple, comme un pays riche en eau.

G. — *Vaêkerata* représente le pays où était la ville de *Dazhaka* (*Douschæ* des Grecs). *Vaêkerata* nous semble être :

> ⁚ = *qua* = préfixe de la 18ᵉ forme, ceux de ;
> +□·⁚ = *kert* = karta, ville forteresse.

« Ceux de la ville de Kirta ». C'est le même mot que celui usité, en Algérie, de nos jours, pour la désignation de plusieurs villes ou montagnes dites *kerata*, et dont la plus connue est le village de *Kerata*, près Sétif. Nous aurons occasion tout à l'heure de revenir sur ce vocable.

Quant à *Dazhaka*, c'est : ⋈#Λ qui est pour ⋈⊡Λ

> Λ = de (d'aihe (en) = da, préfixe de la 16ᵉ forme (adjectifs) = Daæ, dace.

> ⋈⊡ = Saka = *Zaka* = Saka = { Sakae = saces, nomades ; Sik = enceinte, fort.

C'est un établissement de nomades, un *sik*, une enceinte pélagique, un oppidum celtique, une ville berbère, une *Kirta*.

H. — Le pays de Harakaïti, ou *Arachosie* des Grecs, doit être le lieu de départ des grandes tribus nomades des *Harakta* (d'Aïn-Beïda) et des *Ouled-Harkat* du Sahara occidental. C'est en ce pays de *Harakaïti* que les Aryens indiens se séparèrent des Iraniens à propos de divisions « au sujet des pratiques des inhumations », dit le livre sacré. Or, *Harka*, en berbère comme en arabe algérien, a gardé le sens de « dispute, rixe, etc. »

I. — La région de Hœtumat, *étymander* des Grecs, porte un nom reproduisant une forme berbère bien simple : Aït-ou-Mat, qui s'analyse : « Le clan des fils de la mère des hommes. »

+ = *ait* = clan, tribu
: = *ou* = fils
⊐ = *em* = mère
+ = *at* = homme

Mais, si on laisse réunies les deux dernières tifinar, on a :

+ = *ait* = clan, tribu
: = *ou* = fils de
+⊐ = *mat* = Mata.

Ce nom de *Mata* nous représente, en Médie, la plus ancienne des migrations Arienne, celle des *Mata* ou *Matiani* qui s'étendit, avant les autres tribus de la même race, depuis la Bactriane jusqu'à l'Asie Mineure, en formant plusieurs groupes séparés.

En Algérie, ce nom reparait dans les tribus bien connues des *Matmata* (d'Ammi-Moussa et de Miliana), 11e forme,— des *Soumata* (1re forme), — des *Bou-Mata* (environs de Mazouna) (1).

La légende sacrée du livre de Zoroastre nous dit que, dans cette région d'*Hœtumat*, les sortilèges et la magie prirent une telle extension que les Iraniens furent forcés de l'abandonner. D'un autre côté le sens de cet ethnique expliqué par le Berbère nous ramène à voir dans les *Mata* une tribu d'origine féminine, puisque c'était celle « des fils de la *Mère* des hommes.»

Les Mata doivent donc plutôt se rattacher aux Amazones ou Ahl-Azoun qu'aux *Gétes*. Or nous savons que ce Ahl-Azoun est l'équivalent de *Ag-Azoun* ou de Agazan, nom des *Éthiopiens*, et aussi nom des magiciens chez les berbères, et nous venons de voir que précisément non loin de *Mazouna* (en Berberie) nous retrouvons une tribu de *Bou-Mata*. Il y a certainement dans la concordance de ces divers rapprochements autre chose qu'un simple hasard.

(1) La légende locale attribue la fondation de Mazoun à un nommé Mata, berbère qui vivait bien des siècles avant le Prophète.

Pouvons-nous en déduire que c'est avec raison que certains auteurs placent en ce pays d'*Haitumat* le *Ber-ezant* ou montagne sacré du Zindavesta ? *Ber-ezant* serait en berbère un vocable pouvant impliquer l'idée d'*Ibères* ou *Iabaren, ber* (au singulier), similaires des Azoun, ou passés à l'état d'Azoun ; *ezant* étant la 5e forme de I# *Zen Azoun.*

J. — Après avoir cité le *Hœtumat*, les livres sacrés de la Perse font remonter brusquement les migrations iraniennes vers le nord-ouest à travers les contrées d'*Urva, Ourva* ou *Ourivan*, et de *Khnenta-Verkana*, pour aboutir enfin au 12e séjour qui eut lieu aux environs de *Ragha* et de *Tchakhra* ou *Karkh* dans le nord de la Médie.

Presque tous ces noms nous fournissent directement ou indirectement des indications précieuses.

Ragha, ragae, qui est aujourd'hui *Rey* près Teheran, appartient au même radical que *Erek* en Chaldée. C'était une ville de nomades (14e forme de ⋈) dont les habitants étaient des *Ta-ragha* ou *Targa, Touareg*. Il est permis de penser que ce fut d'une ville de ce nom que la Perse prit son nom d'*Irak*, pendant que d'autres peuples adoptant une autre forme en tiraient les noms de *Targa, Tourek, Turk*, etc.

A côté de *Ragha*, « la plus grande ville de Médie », se trouvait une autre ville dont le nom exprime aussi l'origine scytho-celtique de ses habitants : *Arsakia*, qui est la 14e forme de Sik, demeure, enceinte.

Ourva, Ourivan ou *Varana*, qui nous rappelle de très près le nom algérien de *Ouaran* (Oran), n'a pas de situation bien précise ; au contraire, *Verkana, Vehrkan* correspond sûrement à l'*Hircanie* des géographes grecs, et à l'*Allabria*, qui est *Ahl-Abria*, « le clan des émigrés » :

‖ = *al* = ahl, clan tribu ;

□B = *bria* = ber = émigrés.

Verkana reproduit en outre exactement les ethniques berbères de *Ferkan* (Sahara oriental algérien), de *Ferkana, beni Fergen, Fergani,* etc., comme il reproduit aussi le nom de *Ferghan* dans le Turkestan.

Quant au pays de *Khenta*, il nous ramène aux *Khenata* berbère, à *Kunta* du Touat, et autres vocables analogues. Les villes les plus importantes de la *Verkana* ou Hyrkanie étaient *Hyrkania, Talabroka* et *Zadra-Karta*, dit aussi *Saramiana*, et même simplement *Karta*.

Hyrkania, c'est « la capitale, le siège du gouvernement » :

□ = *our* = saillie, tête, ville (du)

|⋊ = *kan* = gouvernement

Talabraka, c'est « la fontaine du chemin », *Tala-Abaraka*, nom que l'on rencontre à chaque instant en pays berbère :

|+ = *tala* = fontaine

⋊□B = *abaraka* = chemin

On prouverait aussi que c'est « la montagne noire », *Tel-Aberka* (ce qui est possible), que ce n'en serait pas moins une dénomination absolument berbère et encore usuelle de nos jours.

Saramiana est, ou la ville des *Arymes* (Arméniens), ou celle d'un peuple de *Amyan*, ancêtres des *Hamyan*, de Sebdou :

⊡ = *S* = préfixe des ethniques de la 1re forme : ceux d'entre les — ceux venant de

⊐□ = *aram* = arama, arymes, arméniens

le *Ana* final peut être une désinence étrangère au radical; mais, s'il faut tenir compte de cette finale, on a :

⊡ = *S* = préfixe 1re forme, d'entre les

□ = *ar* = *our* = préfixe 12e forme = fils de

|⊐ = *amian* = Amyan ou Hamyan.

Ces Hamyan eux-mêmes pouvaient être en raison de leur nom des peuples autochtones ou peuples de Enn.

Zadra-Carta, c'est « la montagne de la citadelle ».

⊡ = *S* = préfixe de la 1re forme (formé de)

□Λ = *adra* = *adar* = montagne

+□⋊ = *Karta* = citadelle.

Karta est la reproduction du nom antique de la capitale des Numides, *Kirta, Cirta*, aujourd'hui Ksantina ou Constantine.

Nous nous arrêterons un instant sur le sens et l'étymologie de chacun de ces deux mots : *Kirta* et *Ksantina*:

Il a été admis jusqu'ici que *Karta-haderka* (Carthage) signifiant en hébreu et phénicien « la ville neuve », *Kirta*, capitale de Syphax et de Massinissa avait emprunté son nom du vocable phénicien, et on a ajouté gravement, sur la foi d'un auteur latin, que, par reconnaissance pour les bienfaits de l'empereur *Constantin* qui aurait relevé cette ville de ses ruines, elle avait pris sous son règne le surnom de *Konstantina*, qui est depuis devenu sa seule dénomination.

Ce sont là, aujourd'hui, des opinions classiques que l'on reproduit de confiance, sans s'apercevoir qu'elles sont en contradiction formelle avec les données de l'histoire et de la linguistique.

Karta, il est vrai, signifie bien *ville* dans les langues sémitiques ; mais cela tient uniquement à ce que les Sémites avaient pris aux Tourano-chaldéens ce mot qui, ici, désigne une localité de l'*Hirkanie* Touranienne ou Aryenne, et qui se retrouve dans les principales langues indo-européennes. Partout, en effet, et en dehors de

toute influence sémitique possible, nous voyons le groupe KRT, avec des modulations variables, exprimer les diverses idées dérivées d'un sens primordial de « groupe, enceinte, enclos. »

Nous avons, par exemple :

Le Kymrique : *gar*, ville ;
garth, rempart, forteresse ;
garthan, camp ;
court, enceinte, cour ;

Le Sanscrit : *garta* et *karta*, maison (que l'on fait dériver de la racine krit, couper, tailler) ;

Le Kourde : *guertia* = enceinte ;

Le Zend : *karta* = palais, citadelle.

L'Irlandais : *kuirt*, cour, et *garadh*, mur, haie ;

Ancien Allemand : *kart*, *karto*, jardin, enclos ;

Allemand moderne : *garten*, jardin clos.

Grec : χορτος, enceinte, cour ;

Bas latin : *curtis*, enceinte, cour, métairie ;
cortina = petite cour, petit abris ;

V. Français : *court*, enceinte, cour, métairie, ferme, résidence rurale.

L'enceinte, résidence ou forteresse, formée par l'île rocheuse surplombant l'*Am-Saka*, la rivière du *Sik* ou de *Sigus*, a été dénommée *Kirta*, parce que ce vocable était dans la langue même des berbères. Car il n'est pas admissible qu'un peuple fier et indépendant comme les Numides ait été donner à une de ses forteresses nationales un nom emprunté au vocabulaire de ses ennemis héréditaires, les *Carthaginois*. Il n'est, d'ailleurs, nullement démontré que *Kirta* (Constantine) n'ait pas existé bien avant la fondation de *Carthage*.

Le mot *kirta* est bien, en effet, un mot berbère, c'est la 5e forme dérivée de :

□⋈ = *eker* ou *eger* = surpasser en nombre,

d'où le dérivé +□⋈ = *kert*, qui en raison de l'affixe + prend les sens de « commencer à être nombreux, former un rassemblement, une réunion, une *cohorte*, un groupe qui se clôt dans une enceinte qui le sépare, le *garde* et dans laquelle il s'accroît. »

En d'autres termes, c'est un groupement impliquant séparation de la totalité ; d'où les divers sens que nous avons indiqué tout à l'heure ; et aussi en sanscrit le mot *krit* couper et *karta* coupure (1), radical que le berbère et l'arabe ont conservé dans les mots فرت = *gourt* = fourrage *coupé*, comme dans celui de *gourt*, *garet*, témoin géologique.

Cette dernière indication explique pourquoi, au sens de *Kirta* « enceinte, forteresse », est venu plus tard se greffer l'idée subsidiaire de coupure, idée naturelle à propos de Kirta-Constantine, énorme rocher séparé du gros de la montagne par la coupure de l'*Am-Saka*, et sur lequel étaient à la fois une enceinte, une ville, une fontaine et un palais.

Les localités et ethniques berbères où ce nom de Kirta se retrouve sont abondantes en Algérie : c'est *Garta*, l'oasis saharienne au pied de l'Aurès ; c'est *Tegort* (Tougourt), dans l'Oued-Ghir ; c'est *Kerata* près Takitount ; ce sont les *Mekarta* (3e forme) ; et enfin, à la limite du monde berbère, le royaume de *Kaarta*, sur les rives du Sénégal.

Quant au nom de *Ksantina* qui succéda à *Kirta*, il ne fut pas plus emprunté au vocabulaire des Romains que celui de Kirta n'avait été emprunté au vocabulaire carthaginois.

(1) Rappelons à ce propos qu'aux bouches du Gange, aux limites du monde connu des anciens, on signalait un peuple de *Kirata* (*Cirradæ* des auteurs latins).

Il y a, en Algérie, un certain nombre de *Ksantina*, et plusieurs sont situées dans des pays où jamais les Romains ne sont allés, comme, par exemple, chez les Beni-Mellikeuch du Djurdjura. Il y en a un autre dans l'Aurès, au Djebel-Mahmel, sur l'Oued-Taga; au défilé dit « *Foum-Ksantina* », il y a de nombreuses ruines Berbères et des tombeaux mégalithiques, mais nulle trace d'établissement romain. Nous avons même le souvenir très net d'avoir vu deux autres Ksantina qui n'offraient absolument rien d'analogue à la situation de Constantine, mais étaient des points tout indiqués pour la surveillance des pays environnants ou pour l'établissement d'une embuscade destinée à couper une route (1).

Or, puisque ce nom de *Ksantina* n'est pas isolé et qu'il se rencontre en dehors des pays jadis soumis aux Romains, il faut bien admettre que c'est là un nom commun, dont le sens aujourd'hui est perdu chez les Berbères, mais que l'analyse peut nous faire retrouver.

Deux et même trois étymologies sont possibles, et d'autant plus vraisemblables qu'au fond elles ne diffèrent que fort peu entre elles et qu'elles continuent, sans les modifier sensiblement, les sens inhérents à *kirta*.

L'analyse nous donne, en effet, pour *Ksantina* :

1° #⋊ = *ekez* = surveiller, garder = surveillance, garde;

I = *en* = de;

I+ = *atina* = *athénè* (celle d'Énn, Minerve (2).

Soit : temple, sanctuaire, forteresse, palladium de Minerve-Athènè.

(1) Outre *Kirta-Ksantina*, *Foum-Ksantina* et *Ksantina* des Beni-Mellikeuch, nous pouvons citer, pour les avoir vus : *Ksantina* (lieu d'embuscade), dans les cercles d'El-Milia (chez les Oued-Aouat, si nos souvenirs sont exacts), puis une autre *Ksantina* dans l'Ahmar-Khaddou (Aores), et enfin *Ksantina-Guedima*, à 20 kilomètres au sud de Constantine, dans un endroit où sont des ruines romaines.

(2) Voir livre II, chap. VII, p. 276, l'étymologie d'Athènè tritonide.

2° ⊡⋊ = *ekes* = coupure, séparation, *réserve*;

I = *en* = de;

I+ = *atina* = *athènè*.

Ce qui rentre à peu de chose près dans l'explication précédente.

3° +IO·: = *eksent* (5e forme dérivée du verbe IO·: haïr, détester). Devenir détestable, haïssable, odieux, effroyable, passer à l'état d'objet d'effroi = être redoutable, formidable. D'où, au participe présent ou à la 20e forme dérivée;

I+I⊡·: = *ksantin*, étant redoutable, formidable, haïssable = *Redoute*.

Le rôle d'Athènè sur les bords du lac Triton suffirait pour expliquer la valeur des deux premières étymologies; mais deux choses corroborent encore le bien fondé de notre hypothèse.

D'une part, nous n'avons vu de *Ksantina* que dans des pays où l'histoire et les traditions locales placent d'antiques habitants issus du *Nefzaoua*, de *Tozer* et des *Ketama* (1), c'est-à-dire des peuples venus des régions voisines du lac Triton, un des berceaux du culte d'*Athènè*, culte encore en vigueur au temps d'Hérodote (2).

D'autre part, une vieille tradition berbère, rapportée dans le Kitab el Adouani (3) et originaire du pays des Troud, c'est-à-dire de la rive sud du lac Triton ou Chott Melghir, dit que Constantine s'était d'abord dénommée en

(1) Voir sur les pays occupés par les Ketama : Carette, loco citato, p. 94. — Bekri, p. 516, 518, 519. — Ibn Khaldoun, Histoire des Berbères.

(2) V. liv. II, chap. VII, p. 276.

(3) V. Kitab el Adouani, p. 118 et 151 de la traduction de M. Féraud, Revue archéologique de Constantine, 1868.

arabe *Ksar-tina : « le château de la reine Tina. »* Cette reine encore légendaire au 14e siècle n'est-elle pas un souvenir lointain de l'*Athènè* antique, et cette vieille légende saharienne, rapprochée de ce qui vient d'être dit, n'a-t-elle pas ici une véritable valeur ? (1).

L'autre étymologie I+I⊡:· *Iksenten*, redoutable, formidable, n'exclut en rien la première, elle ne fait que la présenter sous une forme subsidiaire et dérivée. Ce second sens s'allie très bien avec les idées de crainte et de terreur superstitieuses, toujours inhérentes aux sanctuaires abandonnés d'antiques divinités, comme aussi avec l'impression produite par une forteresse escarpée ou occupée par un peuple conquérant, tenant le pays « *manu militari* ». C'est là un enchaînement d'idées si naturel chez des gens de race indo-européenne, que nous retrouvons en français, non pas le même vocable, mais la même conception intellectuelle : nous nommons *redoute* un ouvrage de fortification, un petit fort.

Les étymologies qui précèdent, s'appuyant à la fois sur les plus anciennes traditions, religieuses ou autres, des Berbères, et sur des données linguistiques positives, conviennent d'une façon générale aux diverses *Ksantina* algériennes, y compris celles dont l'existence n'a rien eu à démêler avec l'élément romain.

Comment expliquer maintenant pourquoi la capitale de la Numidie vit ce nom de *Ksantina* remplacer celui de *Kirta*, vers l'époque où l'empereur Constantin régnait à Rome et venait de sa personne battre Maxence en Afrique ? Cela est fort simple, et il suffit, pour cela, de se rappeler, en les appréciant sainement, quelques faits histo-

(1) Remarquons que le mot berbère Ksar, château, est lui-même la 21e forme de ⊡⋈ *ekes*, réserve, coupure ; le mot *kasserou*, nom de lieu dit assez fréquent, est lui-même une combinaison des 21e et 9e formes et en effet, là où cette dénomination est appliquée, on trouve presque toujours trace de ruines berbères ou d'anciens *retranchements*.

riques que nous allons résumer en les condensant le plus possible.

A la suite de l'édit de Nicomédie, rendu en 303 ap. J.-C. par le vieux Dioclétien, déjà affaibli par l'âge, l'Église d'Afrique s'était divisée en deux partis. Celui des évêques conciliants acceptait la soumission absolue aux ordres de l'empereur, et consentait à employer dans les actes publics la formule juridique et officielle du serment romain dans lequel César était appelé « Divin, Auguste. »

Au contraire, le parti des intransigeants préférait le martyre à n'importe quel compromis de conscience, à n'importe quelle concession de forme ou de fond, faite à des mécréants, à des payens.

Les premiers, en tête desquels étaient l'évêque de Kirta et son clergé, furent appelés *Traditores* par les intransigeants. Quand, deux ans plus tard, en 305, les persécutions cessèrent, douze évêques réunis à Kirta se firent un titre d'honneur de ce nom de *traditores*, prétendant que par leur conduite politique ils avaient plus fait pour le bien de l'Église que ceux dont la ferveur outrée et le fanatisme avaient indisposé contre les chrétiens l'empereur et les grands de la terre.

Mais les intransigeants, par leur résistance aux fonctionnaires romains, s'étaient acquis les sympathies des berbères toujours impatients du joug et alors indignement pressurés ; ils étaient les plus nombreux, et quand, en 311, ils prirent comme signe de ralliement le nom de *Donatistes*, ce n'était déjà plus un simple schisme religieux que présidait l'évêque Donat des Cases-noires, c'était le grand parti politique des opprimés contre les oppresseurs ; c'était un grand *soff* berbère et national contre la tyrannie et les exactions des agents de César.

Quelque chrétien, catholique et orthodoxe que fût Constantin, il était avant tout empereur, et, comme tel, le protecteur indiqué des prêtres complaisants ; aussi fut-il le bienfaiteur de ces *traditores* de Kirta, devenus par intérêt plus romains que berbères, et nul plus que

lui ne se montra acharné persécuteur contre les Donatistes, c'est-à-dire contre la masse des Berbères.

Dans ces conditions, la vieille enceinte nationale, la Kirta des anciens Numides ne fut plus, pour ces Berbères, qu'un lieu exécrable et haï de tous, une forteresse romaine, une *redoute*, une *Ksantina*. Les deux noms restèrent même accolés pendant un certain temps; on disait : Kirta, Ksantina, « Kirta l'exécrable, Kirta la redoute. » L'usage de joindre des épithètes aux noms de villes est général chez les peuples indo-européens, et il a été longtemps maintenu en Afrique par les Berbères musulmans (1).

Si les flatteries de quelques *traditores* firent donner officiellement à Kirta le nom de Constantina, cela ne dépassa pas le cercle des fonctionnaires impériaux, et ne fut pas plus consacré par les Berbères que ne l'avait été précédemment « Kirta Sittiana, ou Kirta Julia (2). Nul part les noms purement romains n'ont été conservés en Algérie par les indigènes; toutes les dénominations géographiques ou ethnologiques sont berbères ou musulmanes.

Le mot Ksantina nous est parvenu, parce qu'il était alors usité chez les Africains comme nom commun, soit avec son sens dérivé de *redoute*, *forteresse*, soit avec son sens primitif de *redoutable*, *exécrable*. Constantin n'est pour rien là dedans. Tout au plus peut-on admettre que, la malignité berbère ayant accolé au nom de Kirta l'épithète de *Ksentina*, des courtisans romains s'inspirèrent d'une certaine analogie de consonnance

(1) Alger la bien gardée, Blidah l'hétaïre, Biskra la sucrée, etc.

(2) Aurelius Victor est, croyons-nous, le premier historien qui ait dit que Constantine devait son nom à l'empereur Romain. « Per » Africam sacerdotium decretum Flaviæ genti, Cirtæque oppido, » quod obsidione Alexandri ceciderat, reposito, ornatoque nomen » Constantina inditum » ; le sacerdoce en Afrique fut accordé à la » famille Flavia, et la ville de Cirta, qui avait été ruinée par le siège » qu'en fit Alexandre, ayant été rebâtie et embellie, fut appelée » Constantine. » (Vie de Constantin.)

pour transformer Ksentina en Constantina. Cela est fort possible, car nous avons eu, de nos jours, des exemples analogues en Berbérie (1).

Revenons maintenant à la région de *l'Hircanie*.

Au sud de ce pays était la *Sagartie* que l'on peut considérer comme peuplée par des gens de la Kirta hirkanienne :

⊡ = *S* = préfixe de la 1re forme
+□∵ = *akarta*
} ceux originaires de de Kirta

A l'Est étaient les nomades *Aperni* et *Xanti* que nous savons, par Strabon, avoir été des émigrés des *Daœ* du Méotis (2).

Les Parni seraient les « Métanastes » des *Parii*. — Or, Parii = Bari, c'est la reproduction de l'idée « d'émigrant, de Métanaste ».

Xanthi est rigoureusement, en dédoublant la première lettre, *Ksanti*.

#∵ = *ikkez* = garder, surveiller, — être vigilants = coqs (3).

+| = *ent* = (5e forme de | en, dire, chanter), se faire chanteur, se mettre à chanter.

Ce sens serait donc « les coqs chanteurs », nom bizarre aujourd'hui, mais très rationel au temps où le chant du coq pouvait être un signe de ralliement, pour une de ces nations de même race que les Gaulois qui avaient

(1) Aux environs de Dellys, il y avait un lieu dit dénommé Bou-Asakeri, l'*endroit du soldat* ; on en a fait le *bois sacré* ; et, comme il y avait à côté un bois d'oliviers, on montre aujourd'hui ce « bois sacré », qui passe volontiers pour avoir fourni le nom donné officiellement au village créé en cet endroit : (le Bois-Sacré, 260 habitants, section de la commune de Dellys).

(2) Strabon, XI-VIII-2 et XI-IX-3.

(3) Gkez est le nom des Cheikh-Somali.

adopté le coq comme symbole de vigilance et de courage provocateur ; fait tellement caractéristique que les Latins avaient donné à cet oiseau le nom même du Gaulois « Gallus ».

Nous avons, en Algérie, des *Ksanti* assez nombreux, soit comme ethnique, soit comme termes géographiques : nous citerons entre autres les *Ksanthia* (singulier *ksanthi*) des Abid de Médéa.

C'est aussi au Nord de l'*Hircanie* que les savants sont à peu près d'accord pour placer les peuples de *Magog*, peuples de la race de Japhet, d'après la Bible, et qui eurent *Gog* pour roi.

Magog c'est :

⊐ = *M* = préfixe des ethniques de la 3ᵉ forme = peuple

⋈ = *ag* = fils

.: = *ok* = aller = nomades.

Magog, c'est : « Le peuple des fils des nomades ». Le roi *Gog*, c'est : « Le fils du nomade ».

Ce nomade *Og*, nous le rencontrons en Palestine, comme nom d'un roi géant de Bassan, vaincu par Moïse.

Chez les Touareg, nous avons précisément une tribu de très vieille noblesse, — c'est-à-dire très ancienne, — d'une très grande taille et d'une grande vigueur (1), qui est nommé *Ougoug*, soit *Ou-goug* :

: = *Ou* = fils de

.:⋈ = *goug* = gog.

A quelques kilomètres au sud de Temacin, on rencontre l'oasis berbère de *Goug* ; dans le pays de Frenda, il y a des *Chellog* que l'on peut ramener à *Kel-og* = les peuples de *og*.

Pour en finir enfin avec la région hirkanienne, rappelons que nous avons déjà cité les *Amardi* ou *Mardi*, et

(1) Duveyrier, p. 322.

qu'à côté d'eux se trouvaient les *Geloe* ou *Kel*, c'est-à-dire un « *peuple* », un *clan* qui avait gardé la vieille appellation celtique ou berbère.

Tels sont les pays et les peuples qui furent traversés par les migrations Tourano-Aryenne, qui, venues du Nord et de l'Est, constituèrent avec le temps la nation des *Mèdes*.

Formée par des groupes essentiellement nomades, cette nation conserva fort longtemps ses habitudes nomades et pastorales.

Aussi le radical de l'ethnique *Mède* est-il passé dans un grand nombre de langues indo-européennes, avec l'idée d'*étendue*, de *paturage*, *d'herbage* :

En Kimrique, *medi*, *midi*, c'est « moissonner » ;

En Anglo-Saxon, *mædh*, signifie « faucher » ;

En Zend, *mâdh* est « mesurer ».

En sanscrit *medh*, c'est « aller au-devant ». La déesse saxonne et frisonne *Meda* est représentée avec des épis pour attributs.

En berbère Ǝ⊐, *medh* ou *méd* signifie « pasteur » ; c'est la 3ᵉ forme dérivée de

Ǝ = *edh*, paître et faire paître ;

Mot qui lui-même n'est qu'une modification emphatique de

Λ = *ed* = aller ensemble.

Le même radical berbère, écrit le plus souvent Λ⊐ = *med* (pluriel *miden* |V⊐), signifie « homme », soit parce qu'il est la 3ᵉ forme de la lettre racine ⊓ = *ed* = être ensemble, soit parce que le nom de ces *mèdes*, pasteurs de race conquérante et dominante, était devenu l'appellation des « hommes par excellence ».

Ces radicals *medh* = Ǝ⊐ pluriel |Ǝ⊐ *midan*, « pasteurs ou mèdes », et *med* ⊓⊐ pluriel |⊓⊐ *miden* « hommes » employé à la 4ᵉ forme dérivée ou avec l'N

de localité ou d'origine, nous donne l'étymologie du mot *Numide*, prononcé *Noumide* en latin comme en grec.

ǀ = *N'* = préfixe 4ᵉ forme, — caractéristique des noms d'origines

⁚ = *ou* = fils

Λ⊐ = *med* = { pasteurs, nomades / mède / homme }

Les Numides étaient donc « ceux des fils des pasteurs, des mèdes, ou des hommes », et cette explication, quelle que soit la nuance particulière du mot *med*, est absolument conforme aux traditions Numides recueillies par le roi Hiempsal et données par Salluste : « Les Numides » sont des descendants des Mèdes, Perses, Arméniens et » autres peuples *(Aryens)* de l'armée d'*Hercule*, et ils se » donnaient à eux-mêmes le nom de Numide » (1), qui, de leur langue où il signifiait pasteur et nomade, est passé, avec ce même sens, dans les langues latine ou grecque.

Aux preuves déjà données de la vérité des assertions du roi Hiempsal, on peut ajouter de nombreux exemples d'affinités linguistiques relevées entre les dénominations berbères ou numides et les appellations iraniennes, mèdes ou persanes.

Nous rappellerons d'abord que Firdousi, dans son livre des rois de Perse (Chah Namch), mentionne le *berberistan* comme une des plus puissantes provinces de l'empire de Keï-Kaous, avant-dernier des souverains qui ont précédé le grand Cyrus (2).

Puis, outre les Imesmouden *(Imès-Mouden)*, cités plus haut, nous avons :

(1) Salluste. — Jugurtha, XVII et XVIII.

(2) C'est M. O'Mac-Carthy qui nous a signalé le passage de Firdousi où se trouve cette mention.

La grande confédération des *Aouelimmiden*, Touareg :

⁚ = *Aou* = celui

ǁ = *ahl* = du clan

Π⊐ = *immiden* = du pasteur ;

Les *Mediouna* qui occupèrent longtemps la région du sud de Tlemcen (du Djebel-Amour à Oudjda), et qui ont laissé leur nom aux ruines berbères de *Médiouna*, dans la plaine de Gri, non loin de Nemours, aux Médiouna de Cassaigne, à la petite fraction des Médi du village d'El-Kef, chez les Beni-Snous, à la montagne de Tamedda, dans le Djebel Amour ;

Les Beni *Madoun* du Dahra, — la ville de Médéa ; les Beni *Median* de Tiaret ;

Les Ouled *Madhi* du Hodna ; Beni *Maïda* de Teniet-el-Haâd ; Ouled *Madi* de Miliana ;

Les *N'emadi* ou *N'madi* de l'Adrar Atlantique ;

Les *Pharusii* antiques, installés dans le « *Rufus* campus », *(Saki-Tazougart* ou Seguiet-el-Hamera), avec les *Perorses*.

Les *Fires* de l'*Aurès*, ruines berbères, près *Foum-Ksantina*, comme les Ouled *Fares* (des cercles de Batna, Orléansville, Aflou, Tlemcen), rappellent les *Fers* ou *Pers* : ce mot signifie, en berbère usuel : Défrichement ; il peut s'analyser :

ⵅ = *Fa* = il a étendu

□ = *ar* = la production

⊡ = *es* = de lui

Faut-il en conclure que l'ethnique Fers ou Perse a eu primitivement le sens de *défricheur* ? Cela n'a rien d'impossible et ne heurte en rien les quelques données historiques que nous avons sur le rôle civilisateur et agricole des premiers Perses.

Les *Kennites* berbères, que déjà nous avons rapprochés de ceux de Palestine, peuvent l'être encore de la dynastie des *Keaniens* à laquelle appartenait Vistaçpa ou Histape : c'est, en tous cas, le même radical ǀ•⁚ *Kan*, gouvernement, état, civilisation.

BAGAÏ, au pied de l'Aurès, BEJA, en Tunisie, BEJAIA, (Bougie), reproduisent le nom du dieu persan BAGA, le même déjà que le *Bog* des Slaves.

Les enchir *Feridoun*, si nombreux en Berbérie, portent le nom du roi mythique *Feridoun*, sous lequel les Aryens furent délivrés de la tyrannie du Serpent ou du kouchite Zohak.

Le nom berbère et arabe de *Zoubir* est la reproduction peu altérée du *Das-Doupira* des Mèdes, entendu et écrit *Zopire* par les Grecs.

Le substantif usuel *Ibaradh*, *Ibaralh*, pluriel *Ibaradhen*, *Ibaraten* ǀ+OB *les jeunes gens*, est le nom même d'une portion de la Gedrosie Persane ; la *Paradène*, c'est la 5ᵉ forme de bar □B émigrer : son sens est donc « celui qui va passer à l'état d'émigré » ; c'est la même idée que celle contenue dans *Juvenis* ou *Javana*.

La *Zana* antique près Batna (Diana Veteranorum), se retrouve dans l'inscription de Behistoun sous la forme *Za-Zana*. — Batna lui-même est le vocable principal de *Eg-batana* (Ekbatane).

Les *Reboula* de Sétif, ou *Irboulen*, nous donnent un vocable sensiblement le même que *Arbala*.

Nara de l'Aores est le *Nara* ou esprit divin chez les Mèdes et les Aryens.

Les ruines berbères de *Ghosni* du djebel Rechiga, dans le cercle de Boghar, portent un nom connu dans l'Afghanistan.

De nombreuses inscriptions nous ont montré le culte du dieu *Mitra* comme ayant survécu, en Berberie, à l'occupation romaine.

L'esprit du mal, Ahriman chez les Perses, avait pour

appellation exacte *Agra-Maynias* « l'esprit méchant », c'est-à-dire deux mots berbères :

□∴ = *aker* = tromper, trompeur (de) ;
ǀ⊐ = *man* = esprit, âme ;
⊡ = *s* = *(ias)* de lui.

Le principe opposé, Ormuz, génie du bien, est en persan *Auramazda*, et on le trouve souvent écrit *A-ou-ra-z*-(da). Or *da* est la désinence du vocatif, et la disparution du *ma* (fait bien constaté quoique non expliqué) (1), nous ramène au nom berbère des anciens sanctuaires touraniens, et à la montagne de l'*Aoures*.

Nous pourrions multiplier ces rapprochements linguistiques, qui, s'ils ne prouvent pas absolument que toutes les tribus berbères ayant des noms Mèdes ou Perses sont le résultat de migrations venues de ce pays, prouvent au moins qu'il y avait chez les Aryens-iraniens les mêmes procédés de formation des mots que chez les Berbères, ce qui semble impliquer une communauté de race ou d'origine.

L'étude comparative des mœurs et coutumes fournirait de nombreux indices venant corroborer ce que nous avons dit déjà ; mais cette étude nous entraînerait trop loin, et nous nous bornerons ici à deux ou trois traits de mœurs caractéristiques.

Ainsi, chez les anciens Perses, même au temps de Cyrus et de Darius, la nation avait conservé une sorte d'indépendance et une autonomie cantonale complète. Déjoces et Cyrus furent élus rois par une délibération d'une véritable assemblée nationale, et le monarque, si puissant ailleurs, n'était, en Perse et à ses débuts, que le président d'une république fédérative, un *Amin el*

(1) Voir *Journal Asiatique*, tome XIV 1849, page 126, un article de M. de Saulcy sur la transformation de Aouramazda en Aourazda.

Oumena, plus tard un roi des rois ; c'est-à-dire à peu-près ce qu'est un *Amenoukal* chez les Touareg.

Certes, il y a bien loin de l'orgueilleuse inscription de Behistoun aux devises amoureuses gravées dans le djebel *Hoggar ;* mais, de même que nous avons constaté des points de contact entre les Tifinars et les Cunéiformes, de même nous constatons encore ici une singulière ressemblance dans les procédés d'exposition de ces inscriptions.

A Tihistoun nous lisons :

« Moi Dariavous (Darius), fils de Vistapça j'ai dit ceci...

Et d'un autre côté la plupart des inscriptions rupestres (1) ou autres des Touareg commencent par :

« Moi, fils d'un tel, j'ai dit : » ou par « ceci, moi un tel » j'ai dit : »

Les mythes iraniens du serpent Afrasiab, ou mieux Farrour-Saraba, ne sont pas sans de nombreuses analogies avec les légendes qui ont cours dans le Sahara sur les serpents fabuleux.

Les *Touareg* qui ont gardé du séjour de leurs ancêtres en Chaldée l'horreur du poisson (une des formes populaire du dieu *Anou*, le dieu poisson ou l'Oannes des Grecs,— les Touareg, disons-nous, paraissent avoir aussi retenu d'autres lointains souvenirs des doctrines iraniennes. Nous citerons, par exemple, le refus de manger les oiseaux, et la croyance à l'existence de génies spéciaux attachés aux âmes, génies qu'ils nomment *Idiben* :

Λ = *id* = le compagnon (que) ;
⊟ = *eba* = a envoyé ;
I = *enn* = anou (enn) ;

(1) Hanoteau, gram. Tonochek, p. 207, — gram. Kabyle p. 386, etc.

ou encore :

⊟ = *id* socius, le compagnon ;
I⊟ = *iben* emissi (du fils), de celui qui est user ou parlé.

L'*idiben*, l'esprit attaché à l'âme du mort, n'est-ce pas le *dæva* ou *dew* persan :

:⊓ = *deou* = le compagnon, celui allant ensemble, — le démon, grec δαιμων ;

ou :

⊓ = *id* = *de* = compagnon ;
I⊐ = *man* = esprit.

Ce sont ces démons familiers que les femmes touareg vont consulter sur les tombeaux pour avoir des nouvelles des maris ou des fiancés en voyage, alors cependant qu'en toute autre circonstance le touareg a, comme les iraniens, une antipathie profonde pour tout ce qui rappelle les morts, et une grande horreur des cadavres.

La distinction faite par les tolba berbères entre les amulettes dont les unes servent pour appeler sur l'homme la série des bénédictions célestes et les autres pour éloigner tous les maux, n'est-elle pas aussi une superstition ayant pris naissance lors du culte d'*Ormuz* et d'*Ahriman ?*

Tous ces rapprochements ont ceci de remarquable qu'ils concordent absolument avec les données historiques que nous avons sur l'ancienne Médie, données qui peuvent se résumer ainsi :

« Lorsque les Ariens arrivèrent en Médie, il y avait là de nombreuses tribus touraniennes, beaucoup trop considérables pour pouvoir être absorbées ou chassées de suite ; une lutte s'engagea qui dura plus de dix

siècles pendant lesquels de longues séries de migrations touraniennes se dirigèrent vers le Sud-Ouest par la Suziane et l'Arabie, tandis que les Aryens s'implantaient dans le pays au moins comme aristocratie guerrière et religieuse. »

Il semble même que, en Kabylie, il soit resté comme un vague écho de ces traditions, relevées déjà par le roi Hiempsal. Dans le Djurjura, une légende locale (1) veut que les Aït-Fraoucen, Aït-Idjer et Aït-Ghoubri soient originaires de la Perse, d'où, venus en conquérants, bien avant les invasions islamiques, ils ont imposé leur langue à tout le pays. Les Aït-Fraoucen se nommaient alors *Aït-el-Fers* (le clan des Perses) ; leur nom actuel n'est qu'une altération conforme d'ailleurs aux principes de la langue berbère.

Dans cette même région, chez les Aït-Iraten, il a existé, jusqu'au siècle dernier, une confédération *(Arch)* nommée Issa-Madien, dont les divers éléments se sont désagrégés et répartis dans les groupes voisins.

L. Rinn.

(A suivre.)

(1) Voir *Revue africaine*, 1858, p. 364, article de M. Meyer sur les traditions kabyles.

CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

(Suite. — Voir les nos 183, 184, 185, 186 et 187.)

« Alger, le 25 juillet 1719.

» Messieurs,

» J'ai eu l'honneur de vous représenter par la tartane » du patron Ferrin, de Berr, et je vous le répète encore, » que rien n'est plus essentiel que d'empêcher absolu» ment qu'aucun Juif, Grec, Maure, et autres Étrangers » n'embarque des marchandises en France pour Alger, » la pluspart étant des misérables, qui font leurs em» plettes en hypothéquant la valeur aux ordres des ven» deurs, et sur quoi il y a des discussions désagréables » ici, où les misérables ne songent qu'à tromper, sachant » qu'ils sont soutenus par les Puissances du pays, accou» tumées à favoriser le mal, moyennant quelques dou» ceurs pour récompenser leurs bons offices. D'ailleurs, » ils masquent des marchandises, et apportent des » armes à feu, au grand scandale des Français.

» Les Anglais en reçoivent par tous les bâtiments » français, et il serait à désirer que l'on prit quelque » mesure sûre pour empêcher que cette nation et autres » trouvent à profiter, en introduisant des effets qu'il est » défendu aux Français d'apporter. Quelques-uns pas» sent cependant par dessus les défenses, entre autres le » patron Jordan, à qui il serait bon, Messieurs, que vous » fissiez sur cela une sévère réprimande et menace, qui » l'empêche à l'avenir d'embarquer pour son compte ni » pour le compte d'autres pareilles marchandises. J'ap-

» prends que la sortie du soufre est défendue; c'est
» apparemment à cause de la guerre avec l'Espagne, ou
» autres bons motifs.

» Comme les Anglais savent profiter de tout, il paraît
» important qu'on les empêche d'en embarquer. Il est à
» observer que les Anglais et les Juifs traversent ici si
» fort notre nation, que l'on ne peut trop chercher des
» moyens pour les traverser eux-mêmes. J'ai l'honneur
» d'écrire à la Cour sur le tout et suis, etc... »

Alger, le 25 juillet 1719 (résumé).

Le Consul écrit que le bâtiment la *Marguerite* a été pris par les Corsaires de Salé qui ont jeté l'ancre ensuite dans le port d'Oran. A cette nouvelle, il a réclamé l'équipage au Dey qui, après quelques hésitations, a écrit au Gouverneur d'Oran d'interdire la vente des captifs.

Alger, le 6 août 1719 (résumé).

Cette lettre annonce que le Dey a donné l'ordre de faire venir à Alger le vaisseau dont il est question dans la lettre précédente; le Consul sait de bonne source que le Dey est très bien disposé dans cette affaire (1), bien

(1) Une lettre de M. Natoire, Chancelier au Consulat d'Alger, adressée à MM. les Échevins de Marseille, confirme les faits dont il est question dans la lettre de M. Baume. M. Natoire y appelle aussi l'attention des magistrats de Marseille sur les Juifs d'Alger, qui augmentent, dit-il, de jour en jour. Il engage le Conseil à réprimer ces agissements en châtiant sévèrement les Français qui servent de prête-noms aux fraudeurs et les aident ainsi à échapper au droit de 20 °/₀ frappé sur les marchandises de provenance étrangère, au détriment du commerce français. Il cite quelques noms de négociants français et israélites, qu'on devrait à surveiller d'une manière toute particulière.

qu'il continue à réclamer avec instance la solution des questions pendantes. M. Baume ajoute que le Conseil de la Marine lui a promis que l'affaire des passeports serait incessamment réglée.

« Alger, le 28 décembre 1719.

» Messieurs,

» Vous verrez par le traité de paix que j'ai conclu
» avec les Puissances d'Alger que tout sera tranquille à
» l'avenir pour la sûreté du commerce des sujets du
» Roy. Ayez la bonté d'en ordonner l'impression, afin de
» la rendre publique.

» M. Baume, consul, s'est trouvé dans des engagements
» ici par un commerce et des rachats d'esclaves qu'il a
» voulu entreprendre, qui l'a mis dans la nécessité d'em-
» prunter ici à trois pour cent par mois; comme il n'y a
» point à Alger de corps de Nation, je me suis trouvé
» dans l'obligation de le liquider et même de commettre
» à ce Consulat par intérim, jusqu'à ce que la Cour y
» pourvoie, parce qu'il n'avait pas d'ailleurs beaucoup
» l'agrément des Puissances, qui ont demandé son
» échange; c'est M. Loup, Agent de la Compagnie d'Afri-
» que qui en fera les fonctions; c'est un fort honnête
» homme, qui est au fait de ce Consulat et exerce depuis
» dix ans l'agence de ladite Compagnie, dont il s'est
» toujours bien acquitté.

» J'envoie à M. Arnoul, intendant, les transports que
» M. Baume me fait sur M. Jouvenne, Féraut et Sol-
» liers.

» Les Pères Rédempteurs de la Trinité et de la Mercy
» ont retiré tous les sujets du Roy qui se sont trouvés
» ici et viennent avec moi à Tunis pour y faire le même
» rachat de ce qui s'y trouvera; et, de mon côté, je me
» flatte d'y surmonter les obstacles qui s'y trouveront

» pour faire le nouveau traité de paix tel que je l'ai fait » ici.

» Je suis très-parfaitement, Messieurs, votre très- » humble et très-obéissant serviteur.

» *Signé :*

» DUSAULT. »

Lettres de M. Lazare Loup à MM. les Échevins et Députés de la Chambre de Commerce de Marseille

« Alger, le 21 décembre 1719.

» MESSIEURS,

» Monsieur Du Sault, ayant renouvelé les traités de » paix au nom du Roy avec les Puissances de ce Royaume » et ayant eu des préventions contre M. Baume, ci-de- » vant Consul, et d'autres raisons l'ont mis dans la » nécessité de m'ordonner de la part de Sa Majesté » d'exercer ce Consulat par interim à la place du dit » sieur Baume, en attendant que le Roy y ait envoyé la » personne que Sa Majesté destinera. Il y a dix ans que » j'ai l'honneur d'exercer ici le poste d'Agent Général » de la Compagnie d'Afrique, au contentement de mes » Supérieurs et avec l'agrément des Puissances ; des » fluxions que j'ai aux yeux et qui pourraient altérer ma » vue par la suite m'ont mis dans l'obligation de de- » mander mon congé à la Compagnie nouvelle d'Afrique. » Elle a même nommé à ma place un sujet qui n'est pas » encore ici ; néanmoins, s'agissant du bien du service, » je resterai ici, conformément à la nomination que » Monsieur Du Sault en a faite, et je tâcherai de m'en » acquitter avec l'attache et l'exactitude que pourrez » souhaiter ; j'aurai l'honneur par toutes les embarca-

» tions d'ici de vous rendre compte des affaires qui se » passeront ici.

» J'ai l'honneur d'être d'un très profond respect, Mes- » sieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 17 janvier 1720.

» MESSIEURS,

» J'espère tous les jours voir arriver d'Oran le Capi- » taine Pierre Dupuis, avec son équipage ; ce Seigneur » Dey avait promis à M. Du Sault, que, dès qu'il serait » arrivé, il me les remettrait.

» Il y a en ce port un petit vaisseau, qu'un Turc a » acheté à Salé, armé de 12 pièces de canon, qui doit se » destiner pour Tunis et Constantinople, au dire du » capitaine, du Seigneur Dey et de tous les Officiers de » la Marine ; cependant, cela donne de l'ombrage à nos » Capitaines et aux Anglais, avec lesquels je me joindrai » pour tâcher d'empêcher qu'il ne nous donne quelque » inquiétude, et nous sommes convenus avec le Consul » Anglais d'y refuser des passeports, de crainte qu'il en » abuse, ainsi que M. Du Sault me l'a ordonné.

» Un vaisseau de cette ville, armé de 40 pièces de » canon, commandé par Mamet Rais, fils de feu Mous- » tafa Agha, aurait conduit en ce port, le 23e du courant, » un vaisseau d'Amsterdam, la *Concorde*, capitaine Jean » Marion, armé de 24 pièces de canon et 32 hommes » d'équipage, chargé d'une partie de mâts, cordes et du » goudron, et diverses autres marchandises destinées » pour Toulon ; le capitaine a été tué, et tous les offi- » ciers et plusieurs matelots blessés ; sur lequel il s'y » serait trouvé deux passagers français, nommés Joseph » Maumejean, de Layrac en Guienne, embarqué en Hol- » lande pour passer à Toulon, et Samuel Alary, de Mon- » tagnac en Languedoc, embarqué à Malaga pour passe-

» à Toulon ; l'un et l'autre m'ayant déclaré qu'ils étaient » munis des passeports de l'Ambassadeur et Consul de » Sa Majesté, résidents aux dits lieux de leur embar- » quement ; que pourtant ils n'ont pu présenter, m'ayant » assuré qu'ils les avaient perdus au temps du pillage, » conjointement avec ses hardes. Ce Seigneur Dey ne » voulant point s'en tenir à leurs dépositions, ni à mes » premières remontrances, les avait condamnés esclaves, » à l'exemple de neuf Anglais trouvés sur un vaisseau » Portugais, conduit ici au mois d'octobre dernier, » dont trois de ceux qui avaient leurs passeports, furent » mis en liberté, et les six autres, qui n'en avaient point, » furent condamnés esclaves, quoique passagers et du » même équipage des susdits trois, qui avaient perdu » leur vaisseau en Amérique. Cependant, par mes solli- » citations et remontrances réitérées, le Dey m'a remis » les susdits Français, desquels M. Delane, parent de » M. Du Sault, en a pris un pour lui servir de valet, et » qu'il amènera avec lui en France, dès que le bâtiment » qu'il attend pour y charger une partie de cacao sera » arrivé. J'ai fait embarquer l'autre sur la tartane du » patron Jourdan, avec qui la présente passe ; auquel » dit patron, je lui ai remis un ordre en date de ce » jourd'hui pour qu'il l'embarque, et pour être payé des » dépenses qu'il lui causera pendant son passage.

» Ci inclus deux lettres, une pour Monseigneur l'Ami- » ral et l'autre pour Monsieur de Vaucresson.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

Alger, le 22 avril 1720 (résumé).

Le Dey a promis de faire revenir incessamment d'Oran le capitaine Dupuis et son équipage ; le consul espère les recevoir par des vaisseaux d'Alger qui vont rentrer après avoir porté dans la province d'Oran quelques troupes de renfort contre les attaques du Roi de Maroc.

M. Loup craint que la cupidité naturelle du Dey ne le pousse à demander une forte rançon pour ces captifs. Il prie MM. les Échevins de prévenir les capitaines marins de se munir de nouveaux passeports, le Dey lui ayant déclaré que les anciens seraient considérés comme sans valeur et les bâtiments déclarés de bonne prise. Les corsaires se sont même déjà emparés d'une barque appartenant au patron Esprit Aycard, de la Seyne, qui naviguait avec un vieux congé, *daté de juin 1718.*

Lettres de M. Lazare Loup à MM. les Échevins et Députés de la Chambre de Commerce de Marseille (1).

Alger, le 6 mai 1720 (résumé).

M. Loup informe MM. les Échevins que la barque du patron Aycard, dont il est question dans sa lettre du 22 avril, a été amenée à Alger complètement pillée ; l'amiral des galères Békir Reïs lui a fait remettre une indemnité de 339 piastres ; mais les marchandises ont été confisquées. — Le capitaine Dupuis et son équipage sont arrivés d'Oran, mais le Dey s'entête à ne vouloir les rendre que contre une rançon de 4 à 5,000 piastres. En attendant une solution, ils sont enfermés dans le bagne du Dey, malgré les sollicitations perpétuelles du Consul, jointes à celles de M. Delane, et aux demandes de plusieurs des principaux d'Alger, qui désespèrent maintenant de changer la résolution du Dey.

« Alger, le 7 mai 1720.

» Messieurs,

» Depuis ma lettre de hier au soir fermée, le Mara- » bout de Bougie a écrit à ce Seigneur Dey pour lui

(1) Arch. d. c, AA. art. 474.

» donner avis que la Capitane de Tunis est arrivée à
» Bougie, après cinq jours de chasse que les vaisseaux
» de la Religion de Malte lui ont donnée, l'ayant poursuivi
» jusqu'au dit port, et on dit aussi qu'il y a quelques
» Turcs de tués et d'autres de blessés. Si, dans la suite,
» nous avons quelque autre particularité, je ne man-
» querai pas de vous en informer.

» J'ai l'honneur d'être, etc.... »

« Alger, le 8 mai 1720.

» MESSIEURS,

» Le sieur Delane, parent à M. Dusault, étant sur son
» départ pour l'Espagne, nous nous sommes joints en-
» semble pour redoubler nos instances auprès du Sei-
» gneur Dey et de toutes les autres Puissances, pour
» solliciter la liberté de l'équipage du capitaine Pierre
» Dupuis ; en quoi nous avons eu le bonheur de réussir,
» et avons seulement fait espérer au dit Seigneur que le
» Roy sera reconnaissant de sa générosité et que M.
» Du Sault, de son côté, redoublerait ses instances pour
» tâcher d'obtenir la liberté de quelques Turcs esclaves
» sur les galères ; lequel nous a fait entendre sur la fin
» que le refus qu'il avait fait de rendre ces Français, ne
» provenait que de ce que M. Duquesne n'avait pas effec-
» tué sa promesse au sujet des susdits Turcs qu'il lui
» avait demandés, et qu'il ne les donnait présentement
» que par rapport à la bonne intelligence qu'il y avait
» entre l'Empereur de France et lui, et dans l'espérance
» aussi que les Turcs demandés à M. Du Sault seront
» mis en liberté, comme il dit le lui avoir promis.

» Le dit M. Delane a bien voulu me rembourser les
» dépenses qui sont suivies pour le dit équipage, des
» quelles je lui ai signé un état, pour lui être remboursé
» par vous.

» J'ai l'honneur d'être, etc.... »

« Alger, le 29 mai 1720.

» MESSIEURS,

» La Capitane de Tunis, que les Vaisseaux de Malte
» ont poursuivie jusque sous le canon du château de
» Bougie, il faut qu'elle ait été extrêmement maltraitée,
» attendu que ce Seigneur Dey lui a envoyé de la pou-
» dre, boulets, cordages et deux mâts de hune ; on
» ajoute qu'elle a quelque voie d'eau.

» Il fait six jours que ce Dey a reçu une lettre du Bey
» d'Oran, qui lui apprend qu'il a fait la paix avec le Roy
» de Maroc ; il ne s'est passé aucune action dans cette
» guerre qui mérite votre attention, Messieurs ; on dit
» seulement que ce Roy a perdu quatre-vingts Maures.

» Suivant toute apparence, la nouvelle que nous avons
» par voie de France, que les Maltais ont pris deux cara-
» velles de ce pays, est certaine, et ces gens-ci en sont
» presque persuadés à cause de leur retardement.

» Un vaisseau anglais, qui passait en Guinée, a été
» rencontré par un corsaire de cette ville ; mais comme
» il n'était pas muni d'un vaisseau coupé en deux (1)
» dont ces armateurs ont les voiles et les Anglais doi-
» vent avoir le corps, on l'a conduit ici et confisqué les
» marchandises, desquelles on a fait autour de 4,000
» piastres ; on doit lui en payer les frais ; mais ce sera
» très peu de chose, suivant toute apparence ; j'ai l'hon-
» neur, etc..... »

---

(1) On voit que, pour éviter la fabrication et la vente de faux passeports, cause de tant de plaintes inutiles, les Algériens avaient trouvé un moyen de contrôle, en obligeant les bâtiments à être porteurs d'un signe conventionnel de reconnaissance, dont la forme variait à des intervalles plus ou moins éloignés, et cela, sans préjudice des papiers règlementaires.

Notice sur le Consulat d'Antoine-Gabriel Durand

M. Antoine-Gabriel Durand fut appelé au Consulat d'Alger le 1er août 1720; il y avait longtemps exercé les fonctions de Chancelier et avait été Vice-consul à Candie. Il connaissait bien le pays et l'esprit de ses habitants, et il était parvenu à s'y créer des relations qui lui facilitèrent le service; accueilli favorablement par les Puissances, il vécut dans d'excellents termes avec Mohammed Effendi, et, après que celui-ci eût été assassiné, le 18 mars 1724, avec Cur Abdy son successeur. Il fut assez habile pour faire perdre à l'Angleterre la plus grande partie de l'influence qu'elle avait acquise à force de présents; il est vrai de dire qu'il fut obligé de se servir des mêmes moyens; et la plus grande partie de sa correspondance avec la Chambre de Commerce de Marseille est consacrée à se plaindre de l'insuffisance (1) des ressources du Consulat et de l'exiguité des présents qu'on lui envoyait à distribuer.

Cependant, il parvint à se maintenir dans une tranquillité parfaite jusqu'en 1729. A cette époque, un vaisseau algérien ayant été pris par les Galères de Malte, on répandit le bruit à Alger que cette capture avait été favorisée par la dénonciation d'un bâtiment français. Le

(1) Ce sont là des plaintes qui reviennent incessamment dans la correspondance des Consuls, et qui ne sont que trop justifiées par les dépenses excessives auxquelles les forçait leur position. Aucun d'eux ne s'enrichit dans l'exercice de sa charge, et la plupart s'y ruinèrent complètement. M. Réné Lemaire mourut à Marseille presque réduit à la mendicité; M. de Clairambault était, lors de son départ, endetté de 20.000 livres; M. Baume de 27,000; une des causes de l'emprisonnement de M. Piolle avait été la pénurie dans laquelle il se trouvait, et, pendant le temps des Consulats de M. Barreau et du P. Le Vacher, la Congrégation de la Mission n'avait pas cessé d'envoyer des sommes importantes pour subvenir aux frais qui incombaient nécessairement à la charge dont ils étaient pourvus.

Dey, craignant une révolte, fit enlever le gouvernail aux vaisseaux français qui se trouvaient dans le port, et menaça M. Durand de le faire emprisonner. Celui-ci chercha à gagner du temps, en protestant qu'il ferait tout son possible pour faire rendre la prise et son équipage. Il écrivit à ce sujet à Versailles, et les négociations duraient encore, lorsqu'il tomba malade et mourut le 8 octobre 1730. M. Natoire, son Chancelier, fit l'intérim en attendant la nomination d'un nouveau Consul. Cette nomination fut retardée par les caprices du Dey qui voulut d'abord que M. Natoire demandât la charge, et qui, sur son refus, choisit M. Lavabre, agent principal du Bastion. Comme celui-ci ne se souciait pas plus que M. Natoire d'un emploi aussi périlleux et aussi ruineux, le Dey le menaça de le faire bâtonner publiquement, et il y eut même un commencement d'exécution. Ce fut à grand peine que les représentations de M. le Vicaire apostolique Duchesne et de M. Natoire empêchèrent le Dey de donner suite à son projet; mais tout en laissant aller M. Lavabre, il protesta que, si on ne lui envoyait pas un Consul à sa convenance, il ne le recevrait pas.

Lettres de M. Antoine-Gabriel Durand (1) à MM. les Échevins et Députés de la Chambre de commerce de Marseille (2).

« Alger, le 28 février 1722.

» Messieurs,

» J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur
» de m'écrire les 10 octobre, 6 novembre et 14 décembre
» la première regardant l'état de la santé (3); vous

(1) Dit *Durand de Bonnel*, beau-frère de M. de Clairambault.

(2) Arch. d. c. AA, art. 475.

(3) Les dernières traces de la grande peste de 1720 venaient de disparaître.

» voulez bien que je vous témoigne la part que je prends » à cette heureuse nouvelle ; je souhaite de tout mon » cœur que ce soit pour plusieurs années ; j'en ai assuré » les Puissances, qui m'en ont témoigné leur joie.

» Je suis surpris que vous me prescriviez de prendre » 1,1/2 % des effets que les Français pourraient charger » pour les pays étrangers, et 2 % des effets que les » étrangers chargeront sur nos bâtiments ; vous êtes » bien informés des peines et embarras que M. Baume » eût en 1718, lorsqu'il voulut, en vertu de l'arrêt du » Conseil, exiger ce droit ; il lui fut ordonné de perce- » voir comme auparavant, c'est-à-dire 50 piastres pour » le droit d'entrée, et 30 pour le droit de sortie. Ayant un » exemple si récent, (1), je me garderai bien d'entre- » prendre un nouvel usage, qui ne ferait qu'un tort con- » sidérable, et dont, très certainement, je ne pourrai » venir à bout.

» Vous savez parfaitement bien, Messieurs, que la » lésine avec laquelle M. Baume s'est conduit dans ce » Consulat, lui a attiré mille déboires et mortifications » qui, non seulement lui a fait un tort considérable, » mais encore a été très onéreuse à la nation ; les 7,000 » francs qu'il retirait lui rendaient 1,750 piastres sévi- » lannes du grand poids, et, le plus souvent, davantage, » et il n'y pouvait pas vivre ; la Cour, y ayant égard, a » accordé une augmentation. C'est pourquoi, Messieurs,

(1) On peut consulter à ce sujet la lettre de M. Baume du 17 avril 1718. A cette époque, les Échevins de Marseille n'avaient pas un intérêt direct dans la question ; mais il était survenu depuis un arrêt du Conseil d'État du 2 septembre 1721, qui attribuait, à partir du 1er janvier 1722, la possession des droits consulaires à la Chambre de Commerce de Marseille, à charge pour elle de pourvoir aux dépenses ordinaires et extraordinaires des Consulats. C'est alors que, plus occupée du soin d'accroître ses revenus que du maintien de la bonne intelligence avec le Dey, elle envoya l'ordre au Consul de percevoir à Alger les mêmes droits que ceux des Échelles du Levant ; c'est contre cette prétention que M. Durand s'élève avec raison.

» je vous prie de satisfaire au plus tôt à ce qui m'est » dû, et aux officiers de ce Consulat. Je serais obligé » d'emprunter encore, si, dans l'espace de deux à trois » mois, vous ne me faites tenir de quoi satisfaire mes » créanciers qui me persécutent.

» Je vous envoie une note des présents (1) qui sont » nécessaires pour satisfaire à ceux qu'on est obligé de » faire à l'arrivée d'un nouveau Consul. Le Dey et les » Puissances n'ont jamais cessé de les demander ; je me » suis jusqu'à présent excusé sur la contagion dont la » Provence était affligée ; il serait fort à propos d'en » avoir ici d'autres tous prêts pour s'en servir dans » l'occasion ; vous savez, Messieurs, que les embarras » qui arrivent ici sont forts prompts, et il y faut remé- » dier promptement, ce qui ne se peut faire lorsqu'on » n'a pas quelque chose à présenter à l'occasion.

» J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble » et très obéissant serviteur. »

« Alger, le 3 juillet 1722.

» Messieurs,

» Il n'y a qu'un mois que j'ai reçu la lettre que vous » m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 janvier der- » nier, par laquelle vous paraissez disposés à envoyer » ici quelques présents pour les Puissances, suivant

(1) État des présents qu'on est obligé de distribuer au Dey, Puissances et Capitaines, à un changement de Consul :

Une montre d'or ;
45 aunes de drap fin écarlate, teinture des Gobelins ;
26 aunes de drap fin blanc ;
Un beau fusil pour le Dey ;
Deux paires de pistolets ;
10 aunes de brocard très riche en or, fond cramoisi.

Pour les Capitaines de Vaisseaux et Officiers subalternes de la maison du Dey :

Deux pièces de drap, dont l'une rouge écarlate, l'autre blanc.

» l'ordre que vous en avez reçu du Conseil ; il est sur-
» prenant que vous ayez remis ces ordres, jusqu'à ce
» que vous apprissiez de moi jusqu'à quelle valeur on
» peut les fixer. Vous n'ignorez pas que les brocards
» les plus riches conviennent beaucoup ici, qu'il en
» faut cinq aunes pour chaque caftan, quelques pièces
» de beau drap de couleur, des pistolets des plus beaux,
» quelques canons de fusils longs et beaux, pour distri-
» buer aux Puissances.

» J'ai été bien mortifié de voir arriver des vaisseaux
» venant de Marseille, sans que vous ayez daigné m'ho-
» norer d'une réponse à la lettre que je vous écrivis au
» mois de mars dernier ; vous savez la fâcheuse situa-
» tion où je me trouve, devant considérablement dans le
» pays, et payant un intérêt exorbitant, sans que je
» reçoive aucun soulagement de votre part. Si vous
» attendez quelque ordre de la Cour au sujet des espè-
» ces que vous me devez donner, vous auriez bien dû
» en attendant me faire tenir quelque chose à compte.

» J'ai l'honneur d'être, etc... »

« Alger, le 20 octobre 1722.

» MESSIEURS,

» Faute d'occasion, je n'ai pu répondre plus tôt aux
» lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les
» 18, 21 et 29 juillet dernier, que j'ai reçues en leur temps
» avec les 2,000 piastres que vous avez chargées, savoir :
» 1,000 piastres sur le Vaisseau anglais l'*Assistance*,
» Capitaine Childerstone, et mille sur la barque de
» patron Louis Icard, avec les présents qui ont couru
» grand risque d'être enlevés par le Dey, par l'indiscré-
» tion du patron, lequel, apparemment de crainte qu'on
» ne lui accordât pas l'entrée, dit au gardien du port qui
» lui alla au devant, qu'il avait des présents du Roy

» pour le Dey et les Puissances. Il m'a fallu soutenir le
» contraire pour échapper le drap, pistolets et canons
» de fusils ; dire que c'était des provisions pour moi, et,
» pour cela, sacrifier les anchois, rosolios et deux des
» canons de fusils qui sont un peu courts. Lorsque vous
» jugerez à propos, Messieurs, d'envoyer des présents
» ici, ayez la bonté de n'en donner aucune connaissance
» aux patrons qui en seront chargés, pour éviter leur
» perte, qui serait immanquable, si le Dey persistait à
» vouloir voir ce qu'on apporte.

» Le Conseil me marque que Sa Majesté a enfin donné
» ordre aux consuls de Cadix et de Gibraltar de racheter
» les 27 Turcs et Maures pris sur le vaisseau La Ville de
» Cette par les Hollandais qui les ont vendus aux Espa-
» gnols. La générosité de notre Monarque est bien esti-
» mée du Dey, auquel j'ai cependant expliqué que c'était
» un effet de la bonté du Roy et sa considération pour
» sa personne, et que cela devait l'engager à renouveler
» les défenses à ses corsaires de ne point insulter nos
» bâtiments. Il ne reste plus qu'à obtenir la liberté des
» treize Turcs des galères, qui furent promis au Dey par
» feu M. Du Sault en échange de douze Français, que le
» Dey avait d'abord fait enlever de dessus une galiote
» de Salé. Autrement, le Dey est dans l'intention d'en-
» voyer un ambassadeur pour les aller demander : il
» l'avait même déjà nommé ; mais j'ai eu le moyen de
» l'en détourner, en lui faisant entendre que les chemins
» ne sont pas encore libres ; ce seraient des frais consi-
» dérables ; j'en écris au Conseil ; les sept venus derniè-
» rement sont tous invalides (1) et sont Maures dont le
» Dey ne fait nul cas, quand on en renverrait mille. Ce
» qui est sûr, c'est que, si feu M. Du Sault ne s'était
» pas engagé positivement de renvoyer ces treize Turcs,

---

(1) On voit que la tradition de la marine se perpétuait, et que, malgré les ordres du Roy, on substituait aux captifs sains et vigoureux qu'on avait reçu l'ordre de renvoyer, quelques misérables éclopps, le tout au grand détriment de nos relations, et au grand

» les douze Français seraient encore esclaves, heureux
» encore si on ne les eût pas rendus au Roy de Maroc.
» J'ai l'honneur d'être..... »

Alger, le 15 mars 1723 (résumé).

Après avoir prié MM. les Échevins de régler définitivement ses appointements et de les lui faire payer régulièrement, M. Durand donne avis qu'il a reçu dix des treize Turcs dont il a été parlé dans les lettres précédentes, et que le Dey a montré un singulier empressement à les revoir, ce qu'il a manifesté en faisant rendre la liberté à trois Français pris par des Marocains. Le Consul insiste pour qu'on mette le plus tôt possible en liberté les trois Turcs qui sont encore sur les galères.

---

dommage du commerce; il est difficile de comprendre qui on prétendait tromper ainsi.

Lettre de M. d'Andrezel à MM. le Maire, les Échevins et Députés du Commerce de la ville de Marseille (envoyée par M. le Consul Durand).

« A la rade d'Alger, le 24 mai 1724.

» Messieurs,

» On me remet à Marseille le mémoire du patron Bergue pour « demander quelque satisfaction au Dey d'Alger, contre le nommé » Agy Ibrahim Assaf, Maure, qui de son côté m'a fait demander par » le même Dey justice pour la restitution des effets qu'on lui retient » à Messine, suivant sa déclaration, que j'ai envoyé en original à » Monsieur le comte de Maurepas, et dont vous trouverez une copie.

» Ledit Agy Ibrahim doit aller lui-même ou dépêcher quelqu'un » de sa part auprès de vous pour savoir quels ordres Monsieur le » Comte de Maurepas vous aura envoyé à son sujet.

» Je suis très parfaitement, Messieurs, votre très humble et très » obéissant serviteur.

» *Signé :* D'ANDREZEL. »

« Alger, le 4 juillet 1728.

» MESSIEURS,

» J'ai l'honneur de vous écrire cette lettre pour vous » donner avis, qu'une galiote de Salé se trouvant à » Bizerte, les sieurs Henrigou et Audouard députés par » M. le Consul de Tunis, avec la tartane du patron Bonnafoux, m'ont écrit, en date du 16 du mois passé, » qu'ils étaient à la dite rade de Bizerte pour garder la » dite galiote, et la prendre en cas qu'elle sortit, et me » recommandent par leur dite lettre de vous en informer ; je ne crois pas que cette galiote ait aucun asile » sur cette côte, si ce n'est aux endroits où il n'y a point » de garnison turque, le Dey ayant recommandé de l'arrêter où elle pourrait aller.

» J'ai aussi l'honneur de vous informer d'une prise » très riche que le Vaisseau de l'Amiral et celui de la » République (1), de 44 canons chacun, ont fait à quinze » ou vingt lieues d'Ouessant, à l'entrée de la Manche, du » vaisseau l'*Impératrice Elisabeth*, de 500 tonneaux, » Capitaine Joseph de Ghezel, d'Ostende, avec pavillon » impérial, revenant des Indes Orientales, chargé d'environ 7,000 quintaux de café et plusieurs marchandises fines, comme mousselines, étoffes des Indes, benjoin, thé, porcelaines fines, et autres choses dont on » ne peut donner un juste détail. Cette prise est la plus » riche qui soit encore venue et mettra, dit-on, beaucoup d'argent dans le pays ; il y a sept ou huit Français parmi quatre-vingts hommes ; mais ils sont tous » à gages.

» J'ai l'honneur d'être, etc.... »

---

(1) C'est-à-dire le Vaisseau du Beylik.

« Alger, le 29 juillet 1724.

» MESSIEURS,

» Par le capitaine Ferrin, j'ai reçu les lettres que vous » m'avez fait l'honneur de m'écrire les 27 mai et 30 juin ; » en vertu de ce que vous m'ordonnez par la première, » je vous envoie ci-joint l'état que vous me demandez » de tous les Français qui se trouvent dans cette » Échelle ; vous observerez, s'il vous plait, que ceux qui » n'ont point de certificat de la Chambre se sont engagés » à les faire venir au plus tôt, à faute de quoi je leur ai » signifié qu'ils devaient se disposer à retourner en » France ; c'est sur quoi vous aurez la bonté, Messieurs, » de m'expliquer vos intentions.

» Le Dey recevra dans huit ou dix jours le caftan de » Bacha ; le Capigy Bachi qui le lui apporte de la part du » Grand Seigneur, venant de Tunis ici par terre, il serait » à souhaiter que les présents que vous avez destinés » pour lui et ses compagnons arrivent avant ce terme.

» J'ai l'honneur d'être, etc... »

Alger, le 7 novembre 1724 (résumé).

Le Consul informe Messieurs les Échevins que les présents sont arrivés trop tard, le Dey ayant reçu son Caftan le 9 août ; il ajoute qu'il a acheté de quoi faire les cadeaux obligatoires et qu'il distribuera en temps et lieu ceux qu'il vient de recevoir.

« Alger, le 21 février 1725.

» MESSIEURS,

» Par le patron Bonnetier, j'ai reçu, avec la lettre que » vous m'avez fait l'honneur d'écrire, les beaux fusils » et pistolets destinés pour le Dey, avec les autres

» étoffes d'or, drap, pinchina (1), trente-six pots an- » choix et quarante-huit boites de confitures, que j'avais » reçus ci-devant, destinés tant pour présenter au Dey » qu'à ses confidents et autres Puissances, à l'occasion » de la dignité de Pacha qu'il a reçue ; suivant l'inten- » tion de Monseigneur le Comte de Maurepas, ces pré- » sents doivent être faits au nom du Roy. J'attends, » Messieurs, quelque occasion favorable pour les dis- » tribuer, au moins ce qui en reste, qui est la meilleure » partie, n'ayant donné depuis les avoir reçus qu'une » pièce de drap londrin, un caftan de drap des Gobe- » lins, le pinchina et les anchois et confitures qui se » sont trouvés une bien petite partie pour répartir, » tant au Dey qu'aux quatre Grands Écrivains, Tru- » chement de la maison du Roy, Trésorier, Beittul Melgi, » Grand Cuisinier, Amiral et autres qui sont accoutumés » en semblables occasions de recevoir quelques bagatel- » les ; sans compter que le Dey, qui toujours demeure » dans la maison du Roy, a ses femmes et enfants dans » une maison particulière dans la ville ; je croyais que » vous auriez envoyé quelques fruits ; cependant je vois » que vous n'avez pas jugé à propos de le faire. Vous pou- » vez être assurés, Messieurs, que les présents que je » recevrai pour distribuer de votre part le seront suivant » votre intention, sans les comprendre dans les occa- » sions ou je dois le faire en mon propre ; comme vous » me le marquez par votre lettre du 8 décembre.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

---

(1) Sorte de drap épais qui se fabriquait dans les environs de Toulon.

« Alger, le 4 octobre 1725.

» MESSIEURS,

» J'ai l'honneur de vous informer de tout ce qui s'est » passé ici depuis l'arrivée des quatre Sultanes (1) jus- » qu'au jour de leur départ : Le Dey, non content de » de n'avoir pas voulu permettre que l'Envoyé de l'Em- » pereur ni aucun de sa suite descendit à terre, a tou- » jours tenu des gens affidés auprès de cet Envoyé, » pour épier ceux qui auraient quelque conférence avec » lui.

» J'ai eû bien de la peine à obtenir du Dey la permis- » sion d'envoyer le Drogman à bord du vaissean sur » lequel il était embarqué, pour recevoir la lettre dont » Monsieur le Vicomte d'Andrezel l'avait chargé : encore » fallut-il que deux Turcs accompagnassent le Drogman » pour être témoins de ses actions ; un marchand anglais » qui est ici, ayant reçu ordre d'Ostende de fournir de » l'argent à cet Envoyé, lequel lui en ayant fait demander, » l'Anglais voulut, auparavant le lui faire compter, » prendre la permission du Dey ; mais lui répondit que, » s'il avait de l'argent de reste, il pouvait le lui apporter, » et, en même temps, se bien garder de donner aucune » chose à cet Envoyé. Cette escadre partit la nuit du 29 » au 30 août, pour aller à Tunis, d'où elle passera à Tri- » poli, et de là à Constantinople.

» Il semble que j'aurais dû vous avertir plus tôt de » toutes ces affaires ; mais il est survenu une détention » après le départ des vaisseaux du Roy, l'Invincible et

(1) La Porte avait fait escorter par quatre navires l'Ambassadeur de l'Empire, qui venait demander la restitution des vaisseaux pris à la Compagnie d'Ostende ; la délégation ne fut pas même autorisée à débarquer, et, comme le capidji s'en plaignait et menaçait le Dey de la colère du Sultan, celui-ci répondit : Qu'il se mêle de ses affaires ; il nous a laissé bombarder trois fois sans nous secourir ! — Après le départ de l'escadre Turque, il y eut une terrible émeute. (V. *La Gazette de France*, an 1725, p. 539).

» et le Tigre, qui ont demeuré ici depuis le 26 août jus- » qu'au 4 septembre pour y faire de l'eau.

» Si vous jugez à propos, Messieurs, d'envoyer quel- » ques rafraichissements au Dey, cela lui ferait plaisir, » et contribuerait à l'entretenir dans les bonnes inten- » tions qu'il témoigne pour la Nation. Des pommes, des » chataignes, quelques confitures sèches, prunes de » Brignolle et anchois est ce qui conviendrait. Je vous » supplie d'y faire quelque attention.

» J'ai l'honneur d'être, etc... »

« Alger, le 9 novembre 1725.

» MESSIEURS,

» Ayant vu par la lettre que Monseigneur le Comte de » Maurepas m'a fait l'honneur de m'écrire en date du » 2 mai dernier, que vous aviez pris les mesures conve- » nables pour faire faire justice au nommé Ibrahim » Assaf d'Alger, pour ce qui peut lui revenir des effets » qu'il avait embarqués sur le vaisseau du capitaine » Bergue, échoué à Palerme, et en ayant informé le Dey, » comme Monseigneur me le recommande, je vous prie, » Messieurs, d'envoyer ce qui reviendra à cet Ibrahim » Assaf, par première occasion, en bonnes espèces avec » de bonnes assurances, pour éviter quelque nouvel » embarras ; cet Ibrahim vient presque tous les jours » me demander si cette affaire n'est pas finie, et le Dey » s'y intéresse (1).

» J'ai l'honneur d'être, etc... »

---

(1) *Lettre de M. de Maurepas à MM. les Échevins et Députés du Commerce de Marseille*

« Marly, le 16 janvier 1726.

» Le Dey d'Alger ayant, Messieurs, ci-devant demandé au Roy la » liberté de six Turcs des Galères qui avaient peu auparavant été

« Alger, le 26 décembre 1726.

» MESSIEURS,

» J'ai déjà eû l'honneur de vous informer de l'incident
» arrivé à la tartane de patron Augier d'Agde, qui fut
» prise par deux galères d'Espagne, sortant de Tétouan,
» richement chargée pour compte de marchands Mau-
» res et ayant 59 Turcs et Maures passagers qui ont été
» mis sur une galère de Carthagène ; tous les parents et
» amis de ceux qui se trouvent sur ladite tartane ont
» été porter leurs plaintes au Dey en troupe et voulaient
» le porter à me faire quelque menace ; mais le Dey,
» m'ayant fait appeler, se contenta de me commander
» d'envoyer une tartane à Carthagène. Je me défendis le
» plus que je pus, par rapport aux frais que cela ferait,
» mais il fallut enfin y consentir, à condition que, si la
» tartane est restituée, les Maures marchands intéressés
» à son chargement paieront les frais, et que, si on ne
» ne peut réussir, je serai obligé de les payer ; c'est
» pourquoi je vous en avertis, Messieurs ; mais j'espère
» que le tout aura été délivré et qu'ainsi vous serez
» exemptés de ce paiement. Le 5 du courant, M. le comte
» de Sommerdik (1), vice-amiral d'Hollande, mouilla en

» achetés à Cadix, en remboursant ce qu'ils avaient coûté, Sa Ma-
» jesté a bien voulu l'accorder, et ils ont été renvoyés ; cependant
» ce Dey s'est fait longtemps presser pour le payement, mais enfin
» le sieur Durand m'écrit qu'il y a satisfait et lui a compté 2792
» livres, 16 deniers, 3 sols à quoi monte la dépense qui avait été
» faite pour l'achat et le passage de ces Turcs, et demande que la
« Chambre remette cette somme entre les mains du Trésorier des
» Galères, à compte de ce qui lui est dû de ses appointements.
» Vous me ferez plaisir de faire cette remise, en vous entendant
» avec M. de Beauvais pour la forme.
» Je suis, Messieurs, entièrement à vous.

» *Signé* : MAUREPAS. »

(1) Il était déjà venu en 1721 ; cette première démarche avait été inutile ; mais l'heureuse croisière qu'il venait de faire avait rendu les Algériens plus souples.

» cette rade avec son escadre, composée de huit vais-
» seaux de guerre et envoya de bon matin trois officiers
» dans un canot avec pavillon blanc, qui furent conduits
» à la maison du Roy par le gardien du port et mon Tru-
» chement, que le Dey avait envoyés à leur rencontre.
» Ces officiers représentèrent au Dey qu'ils avaient
» reçu ordre des États de venir ici offrir la paix aux
» mêmes conditions qu'elle fut faite en 1712, et en don-
» nant les mêmes effets qu'ils avaient donné pour lors,
» consistant en 25 mats de navire, six pièces de canon
» de fonte de 24 livres de balles avec leurs affuts, 8 de
» fer dudit calibre avec leurs affûts, 4 cables de 16 pou-
» ces, 400 quintaux de poudre, 400 lames de sabre et 400
» paires de pistolets. Le Dey les reçut fort bien et les
» renvoya au dimanche en suivant 8 du courant, pour
» qu'ils se présentassent devant le Divan, qu'il assem-
» blerait à ce sujet, ce qui fut fait et la paix conclue. La
» Ville, le château et les vaisseaux Hollandais et Algé-
» riens firent leurs décharges de canons en signe de
» réjouissance. Le commandant a pris cinq mois de
» temps pour faire venir tout ce qui est promis, et ce-
» pendant toutes les hostilités ont cessé ; les Hollandais
» doivent tous les trois ans changer les passeports.
» Toute la marine est du sentiment que cette paix ne
» sera point de durée. Quoiqu'il en soit, tous, depuis le
» Dey jusqu'au dernier des soldats, semblent être dans
» de bonnes intentions de conserver la paix et bonne in-
» telligence avec nous.
» Si vous voulez, Messieurs, envoyer ici quelques
» fruits comme chataignes, pommes, anchois, rosolio,
» confitures et prunes de Brignoles pour présenter au
» Dey et autres Puissances, cela ferait un bon effet dans
» conjoncture présente ; mais observez, je vous prie,
» qu'il faut en distribuer à plus de 25 personnes, outre
» le Dey.
» J'ai l'honneur d'être, etc.... »

Alger, le 17 novembre 1726 (résumé).

Le Consul informe MM. les Échevins qu'il a reçu l'indemnité destinée au nommé Ibrahim Assaf, dont il a été question dans sa lettre du 9 novembre 1725 ; il a remis cette somme au Dey, qui lui en a manifesté sa satisfaction. — La Cour de Madrid n'ayant pas donné de solution à l'affaire de la tartane du patron Augier, qui a fait l'objet de la lettre du 26 septembre 1726, cela a donné lieu à une série d'incidents ; le Dey s'est d'abord adressé au Père administrateur de l'hôpital, et, sur une réponse un peu vive d'un des Religieux, a fait mettre les trois Pères au bagne, enchaînés, et fait fermer l'hôpital ; ils ont été employés à nettoyer le port, la chaîne aux pieds, et menacés de se voir couper le nez et les oreilles, si le Roi d'Espagne ne donnait pas rapidement satisfaction. M. Durand s'est présenté chez le Dey pour obtenir quelque adoucissement au sort de ces malheureux ; il a eu beaucoup de peine à le calmer et reçut d'abord pour toute réponse l'ordre de partir pour la France, avec mission d'aller dire au Roi que c'était à lui à réclamer les prisonniers faits au mépris de son pavillon. Il a cependant fini par consentir à rouvrir l'hôpital et à faire sortir les Pères du bagne, mais en continuant à les prévenir qu'il les rendrait responsables de tout ce qui arriverait.

Alger, 30 novembre 1726 (résumé).

Le consul écrit qu'il s'est fait rendre un petit vaisseau, pris abandonné de son équipage; le corsaire qui l'a amené prétendait qu'il avait tiré sans provocation, et niait que ce fût un bâtiment Français, ayant détruit les pavillons et passeports ; il n'a cependant pas pu avoir gain de cause, n'ayant pas prouvé les faits qu'il

avançait, et le consul ayant, au contraire, établi par des lettres et papiers trouvés à bord, que la prise était française. Elle a été remise entre ses mains avec une cargaison d'une valeur de 6,500 livres environ. — M. Durand accuse réception de l'Ordonnance de Sa Majesté, du 20 juillet 1726, par laquelle il est défendu à tous Français établis dans les Échelles du Levant de s'y marier, à leurs femmes et filles d'y passer, et enjoint à celles qui y sont de revenir en France, même à celles dont la conduite ne serait pas irrégulière (1) ; il a fait publier cette Ordonnance en présence de toute la nation, et aura soin qu'elle soit exécutée.

« Alger, le 19 janvier 1727.

» Messieurs,

» Je ne puis vous informer mieux de la situation des » affaires en ce pays qu'en vous envoyant copie de ma » lettre à Monseigneur le Comte de Maurepas ; vous la » trouverez ci-jointe ; je dois seulement y ajouter l'arri- » vée de la tartane du patron Augier qui mouilla hier au » soir en ce port, venant de Carthagène en deux jours ; » voilà, grâce à Dieu, une méchante affaire terminée à » bien ; ce patron doit aller finir son voyage à Tunis, et » n'a point de congé, le sien étant resté parmi les pa- » piers remis au conseil de guerre à Madrid, qu'on ne » a pas rendus.

» Par une lettre que je reçois du 4e de ce mois, de » Madrid, on m'apprend que la guerre paraît inévitable » de l'Espagne et ses alliés contre la France ; je vous » prie, Messieurs, de me faire avertir le plus prompte- » ment que vous pourrez, lorsque vous en serez assu-

(1) Cette interdiction avait pour but d'empêcher les Français de se fixer au Levant sans esprit de retour ; elle ne servit pas à grand chose.

» rés, afin que les bâtiments qui pourraient commercer
» ici fussent avisés pour se tenir sur leurs gardes.
» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 5 février 1727.

» MESSIEURS,

» J'ai eû l'honneur de vous informer le mois passé de
» l'arrivée ici des Turcs et Maures qui avaient été détenus
» à Carthagène; j'ai maintenant celui de vous faire part de
» l'arrivée du patron Augier, comme vous le verrez par
» la copie de la lettre que j'en écris à Monseigneur le
» Comte de Maurepas (1).

(1) *Lettre de M. Durand à Monseigneur le Comte de Maurepas.*

Alger, le 26 février 1727.

MONSEIGNEUR,

J'ai eû l'honneur d'informer votre Grandeur, par ma lettre du premier du courant, du malheur arrivé au capitaine Pierre Maillet de Marseille, ci-devant commandant le vaisseau *La fortune de la mer*, qu'il avait abandonné à Gigery, où le dit capitaine s'est sauvé avec 28 hommes de son équipage, et le vaisseau s'est brisé à quatre milles à l'Ouest de Gigery, de manière que les Maures de la montagne, qui ont coutume de piller tout ce qui va sur ces côtes, n'ont pu profiter de quoi que ce soit. Ce capitaine a été bien heureux d'aborder à Gigery, et même d'y rencontrer un Turc de Bosnie, nommé Omar Reïs, qui lui a rendu tous les bons services possibles; l'Agha qui commande la garnison turque qui y est, a pillé quelques bagatelles des hardes qui ont été sauvées par la chaloupe, suivant le rapport que m'en a fait le capitaine qui arriva ici le 17e du courant au soir, avec tout son équipage. Je fus, accompagné de tous ces gens, chez le Dey, qui demanda à voir le passeport, et, l'ayant fait examiner, il me dit qu'il était fâché du malheur arrivé à ces gens-là et demanda comment ils avaient été traités à Gigery; je lui répondis que le capitaine et tous témoignaient avoir de grandes obligations à Omar Reïs, sans lequel la plupart auraient péri de misère; mais que l'Agha qui y commandait n'en avait pas agi de même; il me dit qu'il avait reconnu par la lettre que ce même Agha lui avait écrit, qu'il les avait pillés, et qu'il voulait que je lui donne un mémoire au juste de ce qui manquait des hardes qu'ils avaient sauvé; qu'il en ferait repentir l'Agha, et qu'il lui ferait bien rendre ce qui se trouverait encore; je lui ai remis ce mémoire, et lui a écrit une lettre des plus fortes à cet officier; on veut même m'assurer que le Dey a recommandé de le faire étrangler; le moins qu'il lui arrivera sera de perdre sa paie pendant le cours d'une année. Le Dey me dit qu'il fallait contenter Omar Reïs; c'est ce que j'ai tâché de faire en le payant, tant pour la nourriture fournie par lui à cet équipage, que pour les avoir conduit ici avec la coraline qui lui appartient; le Dey n'a point voulu être payé des vivres qu'il avait fait fournir à la coraline qu'il avait fait expédier, et a même payé de sa poche 25 piastres sévillannes pour la moitié du fret de la dite coraline, et a obligé l'armateur de se contenter avec ces 25 piastres et les 26 qu'il aurait fallu lui donner pour la mettre en état de partir; ces frais, joints à quelques petits présents, faits tant au dit Omar Reïs qu'au Marabout de Gigery, avec la nourriture, montent à la somme de. . . . . . . (*) suivant le compte; je supplie votre Grandeur d'ordonner à la Chambre d'envoyer cette somme au plus tôt.

Je puis assurer votre Grandeur que le Dey a fait voir sa bonne volonté pour la Nation, et que, non seulement lui, Dey, mais toutes les Puissances, sont portés de bonne volonté pour entretenir bonne correspondance avec la Nation.

Cet Omar Reïs Bosniaque, qui a si bien favorisé l'équipage de ce vaisseau perdu auprès de Gigery, a son beau-frère, nommé Chaban ben Ibrahim, natif de Gigéry, âgé d'environ 23 ans, qui fut pris il y a sept mois sur une felouque à marchandises, allant à La Calle, et conduit à Cagliari par une escampevie de Sardaigne, où il a été vendu; quelques-uns de ceux qui étaient en sa compagnie ont obtenu leur liberté, moyennant trois ou quatre quintaux de cire; Omar Reïs offre la même quantité de cire et me recommande fort d'employer mes soins pour lui procurer la liberté; n'y ayant jamais d'occasion d'ici à Cagliari, je supplie très humblement Votre Grandeur de recommander au consul de Cagliari de le faire chercher et de tâcher de l'envoyer pour les trois ou quatre quintaux de cire, poids de ce pays; cela engagera cet Omar Reïs à avoir soin des Français qui pourraient être forcés d'aborder ou d'échouer dans ces parages.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(*) M. Durand a oublié d'indiquer la somme.

» Vous apprendrez aussi la disgrâce arrivée au capi-
» taine Maillet, commandant un vaisseau de Marseille
» destiné pour Hambourg. J'espère que vous approuve-
» rez ma conduite pour les faire conduire ici, ne pou-
» vant pas tarder à paraître; vous aurez, je vous prie,

» Messieurs, attention pour satisfaire ce patron, qui a » déjà souffert beaucoup par sa longue détention à » Carthagène.

» Il est à propos aussi, Messieurs, que les marchands » auxquels appartiennent le petit vaisseau la *Concorde*, » avec les marchandises qui y ont été embarquées à » Brest, envoient au plus tôt prendre possession, tant » du vaisseau que des effets qui s'y sont trouvés, lors- » que le Dey me l'a fait remettre. J'ai déjà eu l'honneur » de vous informer que ce bâtiment était sorti de Brest » au mois d'octobre dernier et était destiné pour Mar- » seille à l'adresse de M. Honoré Florie, ou Floret, et » compagnie; le vaisseau dépérit et fait des frais pour le » le garder; comme personne parait, cela fait soupçon- » ner que je n'ai pas été fondé à le réclamer, parce qu'il » ne manque pas de mauvais esprits qui veulent tou- » jours nous contrarier.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 21 juin 1728.

» MESSIEURS,

» J'ai à peine le temps de vous envoyer la copie de la » lettre que j'écris en Cour, par laquelle vous verrez la » bonne situation des affaires de cette Échelle, le Dey » voulant entretenir toujours bonne et sincère amitié » avec la France.

» J'ai reçu par ce même capitaine Rivière, avec les let- » tres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 et » 21 du mois passé, les mille piastres sévillanes que » vous lui avez chargées. J'en ai pris d'abord pour satis- » faire à ce que j'avais emprunté pour subvenir aux frais » faits à l'occasion du naufrage du capitaine Maillet; je » vois que vous trouvez la dépense trop forte; elle est » pourtant dans ce cas indispensable.

» Le patron Étienne Fabre, d'Agde, partit le 17 du cou- » rant avec sa tartane, que je lui remis avec son char- » gement de blé et d'orge.

» L'escadre des vaisseaux de Sa Majesté n'était pas » encore à Tunis il y a vingt jours ; M. Pignon me mar- » que que le Bey lui avait promis de faire un exemple de » ces corsaires, desquels il en avait déjà fait enchaîner » deux, en attendant les autres. Si cette escadre passe » ici, apparemment qu'elle n'y fera pas long séjour, n'y » ayant aucune difficulté à résoudre par rapport à la » Nation.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 12 août 1727.

» MESSIEURS,

» L'escadre de cinq vaisseaux de Toulon, commandée » par M. de Mons, arriva ici le 16 du mois passé au ma- » tin. Ce Général était fort mécontent de Tripoli et de » Tunis; il descendit à terre le lendemain, et salua le » Dey, accompagné de tous les capitaines de l'escadre, » au nombre de dix ou douze; il s'embarqua le même » soir, et fit voile le 19 au matin pour les Formentères, » pour aller joindre M. le Marquis D'O, après avoir fait » l'eau nécessaire pour toute l'escadre, à quoi l'on tra- » vailla jour et nuit; il fit aussi toutes les provisions et » rafraichissements dont l'escadre avait besoin, et par- » tit fort content du Dey, qui toujours m'avait demandé » si on ne lui avait point apporté de présents. Pendant » la dernière nuit, il se sauva un jeune Danois à bord » de l'escadre; cela mit le Dey de si mauvaise humeur, » qu'il dit que, s'il venait d'autres vaisseaux de guerre » de France, il ne permettrait pas qu'aucune chaloupe » abordât à terre, ni prit une goutte d'eau. Quoique j'eusse » prié M. de Mons de représenter à M. le Marquis D'O

» que, s'il venait ici avec les douze vaisseaux, cela cau-
» serait de l'inquiétude au Dey, j'étais dans l'incertitude
» si toute cette escadre viendrait, lorsque, le 25 au soir,
» il parut un autre vaisseau de guerre Français, qui ne
» put cependant mouiller que le 26 au matin ; j'allais de-
» mander la solution au Dey, et qu'il fit crier que cha-
» cun gardât ses esclaves ; il me dit bien sérieusement
» qu'il ne le ferait pas saluer, et qu'il ne permettrait pas
» que ce vaisseau prit de l'eau, ni que personne ne des-
» cendit à terre, et envoya dans le moment ordre au ca-
» pitaine du port d'aller dire au capitaine qu'il eut à faire
» voile dans le moment ; je lui dis que j'y allais, et que
» je le priais de faire réflexion à ce qu'il ferait ; je trou-
» vai que c'était le vaisseau Le Brillant, commandé par
» M. le Chevalier de Goyon, que M. le Marquis D'O en-
» voyait pour remettre deux Maures qui s'étaient sau-
» vés à la nage à bord des vaisseaux de son escadre ; je
» les fis consigner au gardien du port, qui les mena à
» terre, et, d'abord, le Dey ordonna le salut. Je vins en-
» suite, et lui demandai permission de faire quelque
» provision de volailles et moutons ; il le permit de bonne
» grâce. Le lendemain, tout fut prêt et embarqué, mais
» le vaisseau ne put faire voile que le 28 à l'aube, et trois
» chrétiens se sauvèrent pendant la nuit ; cela remit en-
» core le Dey de très mauvaise humeur.

» Il est sûr, Messieurs, que ces visites fréquentes de
» vaisseaux de guerre ne font que causer du désordre
» dans la ville ; tout le monde murmure, les esclaves
» même qui sont resserrés et à la chaîne souffrent beau-
» coup, et le Dey est celui qui en souffre le plus, surtout
» ne voyant point de présents.

» Enfin nous en voilà quittes ; Dieu veuille que ce soit
» pour longtemps. La paix avec l'Empire a été haute-
» ment refusée par le Divan, et je ne crois pas qu'on en
» parle davantage.

» J'ai l'honneur d'être..... »

Alger, le 22 novembre 1727 (résumé).

M. Durand informe MM. les Échevins qu'il est inutile de pousser plus loin les réclamations au sujet du bâtiment génois pris près de Bandol par un Corsaire d'Alger, l'enquête ayant fait reconnaître que ce vaisseau n'avait pas de passeport et qu'il n'était pas dans les eaux Françaises au moment de la prise. Le Consul termine sa lettre en annonçant le naufrage du vaisseau marchand le *Triomphant*, capitaine Jérôme Michel, qui s'est perdu devant Ténès ; l'équipage a pu se réfugier sur un îlot rocheux, à deux portées de fusil du rivage, et a été sauvé par les Turcs aussitôt que le temps l'a permis. Ces malheureux ont été envoyés à Alger, et vont être rapatriés par la première occasion.

Alger, le 7 juillet 1728 (résumé).

M. Durand envoie ses comptes particuliers ; il insiste pour que la Chambre envoie de temps en temps quelques petits présents au Dey, fruits, confitures, etc. ; le bruit court que l'escadre anglaise a obtenu satisfaction à Tunis et à Tripoli, et que cette dernière puissance aurait déclaré la guerre à la France (1).

« Alger, le 7 décembre 1728.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu depuis quatre jours, sous une simple enve-
» loppe, l'Ordonnance du Roy, en date du 27 octobre
» dernier, touchant les prises que les armements parti-

(1) Le 19 juillet, l'escadre Française, commandée par M. de Grandpré, bombarda Tripoli pendant six jours ; la ville fut mise en ruines.

» culiers pourront faire sur les Tripolins; je l'ai fait » publier et aurai soin d'en informer les capitaines qui » passeront ici, afin qu'ils soient plus encouragés par » les gratifications que Sa Majesté veut bien distribuer » aux officiers et équipages.

» Je m'attendais, Messieurs, que vous auriez envoyé » quelques présents, comme vous me l'aviez fait espé- » rer par votre lettre du mois de mai; mais je vois que » vous n'y avez plus pensé. Le Dey vient de conclure la » paix avec la Suède, moyennant 50 mâts de navire, 40 » pièces de canons de fer, de 12 jusqu'à 24 livres de » balles, 8,000 boulets, 800 barils de poudre, 8 cables de » 16 à 18 pouces et de 130 brasses, 800 canons de fusils » et 800 sabres; c'est le sieur Logie, marchand Anglais, » qui a négocié cette affaire et qui envoie un petit bri- » gantin Anglais exprès à Marseille pour amener ici une » personne que l'on dit y être et qui doit venir ratifier le » tout; il a, en outre, promis des présents considéra- » bles au Dey et à tous ses parents et alliés, et autres » Puissances de la maison du Roy et capitaines de la » Marine. Le Dey lui a fait dire de ne point apporter des » morceaux de drap, comme avaient fait les Hollandais, » mais bien des bonnes pièces du meilleur, et suffisam- » ment pour en régaler tous ceux auxquels il convient » d'en présenter.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 15 février 1729.

» Messieurs,

» Nous n'avons point de nouvelles des corsaires de » Tripoli; il n'en a point encore paru sur cette côte; je » doute fort qu'ils y fussent bien reçus, s'ils y venaient; » le Dey m'a assuré qu'il ne permettrait pas qu'ils fis- » sent la course sur ces côtes, et qu'il souhaitait » qu'aucun ne parut ici.

» Il a fait, le 5 du courant, un gros coup de vent de » N.-N.-E. avec une mer furieuse. Deux tartanes d'Agde » ont péri dans ce port, et on vient d'apprendre qu'un » vaisseau d'Alger de 34 canons, retournant de Tunis, » où il avait relâché avec un autre vaisseau algérien de » 30 canons, a péri le même jour entre Bougie et Tedles; » de près de 400 hommes qui y étaient embarqués » dessus, il ne s'en est sauvé que 90, que la mer a jeté » à terre sur des débris dudit vaisseau; celui qui était » en sa compagnie s'était séparé de lui deux jours avant » cette tempête; on ne sait pas ce qu'il sera devenu, et » on craint fort qu'il n'ait eu le même sort; car il ne » parait pas, quoiqu'il ait fait de fort beau temps pour » qu'il eut pu se rendre ici.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

» Je joins, Messieurs, à cette lettre les consulats et » copies des effets sauvés du naufrage des deux susdites » tartanes d'Agde, afin que, lorsque les intéressés à ces » deux bâtiments seront avisés, vous ordonniez de ce » qui demeure en Chancellerie. »

« Alger, le 20 avril 1729.

» Messieurs,

» Je n'ai reçu que depuis très peu de jours la lettre » que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 jan- » vier par le patron Delort, d'Agde, qui m'a aussi remis » les mille piastres de poids, dont vous avez bien voulu » le charger.

» Vous apprendrez, Messieurs, par ce bâtiment qui » porte les R. P. Rédempteurs de la Mercy avec les » esclaves qu'ils ont achetés, la paix que cette Républi- » que vient de conclure avec la Suède par l'entremise du » sieur Logie, Écossais, et qui a été arrêtée par M. Ulsal, » Contre-Amiral de Suède, qui a pris le caractère d'Am- » bassadeur plénipotentiaire.

» Le Dey n'a eû garde de laisser échapper un présent
» si considérable; car, outre ceux destinés pour la
» République, et qui doivent, dit-on, arriver ici au mois
» d'août ou de septembre prochain, Monsieur l'Ambas-
» sadeur a présenté au Dey une montre d'or garnie de
» diamants, estimée mille monnoyes d'or, une belle
» pendule anglaise richement ornée, du prix d'environ
» deux mille sévillanes, et une pièce tirant environ
» 20 aunes de drap d'or; outre celà, il a distribué quinze
» autres montres d'or avec leurs chaînes, dix caftans
» d'or, soixante ou quatre-vingts montres d'argent, avec
» une balle et demie de drap partagée en caftans de
» quatre pics chacun; tous les capitaines corsaires ont
» eu une montre d'argent chacun, avec quatre pics de
» drap; il n'est pas croyable la quantité de présents que
» cet Ambassadeur a donnés, et qu'on dit monter à 25 ou
» 30,000 piastres.

» Voici mon pli pour Monseigneur de Maurepas, que je
» vous prie d'envoyer au plus tôt à son adresse. Je n'ai
» aucune nouvelle des Tripolins; seulement le capitaine
» d'une barque corsaire algérienne, qui arriva le 30 du
» passé, venant en 25 jours de Tunis, dit être venu
» dudit Tunis jusqu'à Bône, de compagnie avec un
» pinque de Tripoli Corsaire, et que ce pinque était
» depuis parti de Bône pour aller croisser, à ce qu'il
» pense, vers les îles St-Pierre.

» Le mauvais temps ayant obligé un vaisseau d'Alger
» de relâcher à Tripoli, il s'y est radoubé, et on l'attend
» tous les jours; pour lors, je chercherai ce qu'il y
» aura de nouveau et vous informerai, Messieurs, de
» tout ce qui viendra à ma connaissance.

» Le Dey fait construire un vaisseau qui a 126 pieds de
» quille; on prétend qu'il portera soixante et dix canons.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 28 octobre 1729.

» Messieurs,

» Le Dey vient de faire à l'égard du sieur Blake, qui
» fut nommé Consul d'Angleterre après la mort du sieur
» Hudson, à peu près de même qu'à l'égard du Bacha
» qui avait été envoyé de la Porte; comme il est fort
» prévenu en faveur du sieur Logie, Consul de Suède, il
» avait écrit au Roy d'Angleterre pour lui demander le
» Consulat pour ledit sieur Logie; mais le Roy avait
» nommé ledit sieur Blake, qui, arrivant de Marseille, se
» présenta, le 20 du passé, avec sa commission, devant
» le Dey, qui lui dit fort crûment que, puisqu'il n'était
» pas celui qu'il avait demandé, il pouvait se préparer à
» s'en retourner, ce qu'il a été obligé de faire le 7 du
» courant, sur une gabarre portant pavillon anglais, ap-
» partenant audit sieur Logie, qui y a fait embarquer
» une assez bonne partie de cire, et l'a fait passer à
» Mahon pour y prendre, à ce que je pense, un certificat
» que cette cire vient de Tétouan, comme il a déjà fait
» d'autres fois, pour éviter de payer des droits à Mar-
» seille, pour où elle est destinée, et où elle doit se trou-
» ver aujourd'hui. Si vous pouviez le rechercher avec
» soin, vous pourriez en être mieux éclaircis, sans don-
» ner cependant à entendre que cet avis vient de ma
» part.

» Nous avons aussi en rade une escadre de trois vais-
» seaux de guerre Hollandais depuis le 15 du courant;
» ils étaient en doute d'une rupture, et le Commandant
» vient de promettre au Dey toute la mâture et les ver-
» gues nécessaires pour un vaisseau qu'il fait cons-
» truire, qui a 126 pieds de quille, et qui portera au
» moins 70 pièces de canon. Le Dey leur a aussi demandé
» les pompes avec des chaines de la nouvelle invention,
» et on les lui fait espérer aussi en présent, comme le
» sieur Logie a fait de 36 maitres baux de 45 à 46 pieds
» de long, dont il demandait 150 piastres de l'un, et le

» Dey n'en ayant offert que jusqu'à 70, il a mieux aimé » lui en faire présent; il les avait fait venir d'Amster- » dam.

» Il ne sera pas hors de propos que vous envoyez, Mes- » sieurs, quelques présents; je suis à distribuer le pin- » china (1); mais c'est bien (peu) de choses.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 22 juillet 1730.

» MESSIEURS,

» Je réponds aux lettres que vous m'avez fait l'hon- » neur de m'écrire les 26 février, 14 et 19 avril, et 28 juin.

» On avait restitué les prises faites sur les Hollandais » l'année dernière; mais il vient d'arriver un autre inci- » dent qui a mis tout ce Gouvernement en désordre.

» Trois vaisseaux de guerre Hollandais ont accompa- » gné un autre navire, qui apportait les présents, con- » sistant en toute la mature et vergues pour un vaisseau » de 70 canons, six ancres de 4,000 pesant chacune, et » quatre pompes à chaînes, outre des présents particu- » pour les Puissances. Ces vaisseaux arrivèrent le 23 » mai, et étaient en rade, lorsque quatre vaisseaux Al- » gériens rentrèrent avec deux gros navires Hollandais » de leur Compagnie des Indes Orientales, qu'ils avaient » rencontré cinq jours après leur départ du Texel, où les » vaisseaux de guerre les avaient laissés; ce fut le 19 » juin qu'ils parurent. Le Commandant Hollandais les » reconnut, fit mine d'appareiller avec son escadre, pour » aller retirer ses prises, de gré ou de force, des Corsai- » res; ils mirent leurs voiles au vent, mais le calme du

(1) Gros et fort drap, qui se fabrique à Toulon, et aux environs. (Dict. de Trévoux).

» vent qu'il y eut, les obligea de les reprendre et de » demeurer sur leurs ancres. Cependant, les Algériens » firent entrer leurs prises et les mirent dans le port, et » eux entrèrent aussi; ces deux vaisseaux furent con- » duits ici, parce qu'on ne leur trouva pas de passeport » conforme à celui que les Algériens ont. Le Comman- » dant Hollandais les fit réclamer le lendemain, mena- » çant, si on ne les lui rendait, d'appareiller et d'aller » attendre trois autres vaisseaux d'Alger qu'on attendait, » et, qu'en cas de rencontre, il les enlèverait. Les sol- » dats criaient hautement dans la maison du Roy qu'ils » voulaient la guerre avec les Hollandais, et que ces » deux vaisseaux fussent vendus avec leur chargement » et équipage. Le Dey fut embarrassé pendant deux jours » que cela dura, et il fit en sorte que, de 22 caisses de » ducatons, on en confisquerait onze pour être partagées » parmi les Corsaires; il s'y est trouvé 42,600 ducatons et » la part a été de sept ducatons chacun, que les soldats ont » pris en murmurant. Les prises sortirent le 24 pour se » se tenir en rade, et firent voile la nuit du 26 ou 27, » pour continuer leur voyage.

» J'ai reçu toutes les lettres de Monseigneur le Comte » de Maurepas, que vous m'avez envoyées.

» Le patron Pierre Durand, qui arriva ici le 15 du cou- » rant, m'a aussi remis les présents que vous lui avez » consignés. Ces draps londrins ne sont pas du goût du » Dey ni des Puissances, mais bien pour les capitaines » et autres. Vous voyez, Messieurs, que ce n'est presque » rien, et le Dey, qui en a reçu aussi bien que ses amis de » si considérables des Suédois, ceux que M. le Contre- » Amiral Cavendisch, lui présenta au mois d'avril der- » nier au nom du Roy d'Angleterre, ceux que les Hollan- » dais viennent d'envoyer de nouveau, qu'il s'attend » tous les jours de recevoir par l'escadre de Suède, qu'on » assure être en route depuis le 1er juin, comment rece- » vra-t-il ceux que vous avez envoyés? Je ferai pourtant » de mon mieux pour les lui faire agréer; mais il con-

» viendrait avoir quelques pièces du drap des Gobelins,
» et, cet hiver, des prunes de Brignoles, pommes, etc.
» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 16 juillet 1730.

» MESSIEURS,

» Le capitaine Arjaine, de Marseille, qui a chargé en
» ce port sa polacre de laine pour Marseille, ayant voulu
» faire quelques difficultés de recevoir sur son bâtiment
» les demoiselles Marie-Marguerite-Joseph Dubus, veuve,
» et Marie-Rose-Josephe-Bernarde Dubus, sa sœur,
» filles bourgeoises de Valenciennes, qui, s'étant embar-
» quées au Hâvre de Grace sur un petit navire de Bilbao
» pour passer à Nantes, eurent la rencontre de trois
» navires d'Alger, qui croisaient dans la Manche au com-
» mencement de juin dernier, qui prirent ledit vaisseau
» où il n'était resté que le capitaine avec ces deux de-
» moiselles, le reste de l'équipage s'étant sauvé avec la
» chaloupe en Angleterre; ces vaisseaux corsaires arri-
» vèrent ici le 3 du mois passé; je réclamai ces demoi-
» selles qui me furent rendues, après quelque contesta-
» tion; et comme ce capitaine voulait leur faire payer
» leur passage, voyant ces personnes disgraciées, je
» l'ai obligé de les recevoir, en lui promettant que vous,
» Messieurs, auriez égard à celà, et que vous lui payerez
» ce qui serait raisonnable. Ces demoiselles ont demeuré
» à la maison depuis le trois du passé jusques aujour-
» d'hui et sont d'une vie exemplaire et d'une conduite
» irréprochable; c'est le témoignage que toutes les per-
» sonnes qui les ont connues ici peuvent donner comme
» moi.
» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Lettre de M. Natoire, Chancelier, à MM. les Échevins et Députés de la Chambre de commerce de Marseille (résumé).

Alger, le 4 décembre 1730.

M. Natoire rappelle à MM. les Échevins qu'il leur a appris, par sa lettre datée du 11 octobre, la mort de M. Durand, arrivée le 8 du même mois; depuis ce temps, il gère les affaires du Consulat, et n'a qu'à se louer de la manière dont il est traité par le Dey; il rappelle à MM. de la Chambre que, depuis plus de douze ans, il remplit les fonctions de Chancelier, qu'il a 45 ans d'âge, et une connaissance complète des affaires du pays; en vertu de quoi, il se recommande à leur bienveillance pour obtenir l'emploi que la mort de M. Durand a rendu vacant.

Alger, le 3 janvier 1731 (résumé).

M. Natoire rappelle à MM. les Échevins le naufrage d'une tartane d'Agde, patron Henri Delort, qu'une tempête de trois jours a jeté, le 8 décembre, à la côte de Cherchel; l'équipage a été sauvé par un bateau du pays, auquel il a fait donner vingt piastres.

Alger, le 14 février 1731 (résumé).

M. Natoire informe MM. les Échevins de l'arrivée des vaisseaux suédois porteurs de présents destinés au Dey; il y a un vaisseau de guerre et deux marchands; ils ont mouillé à Alger le 24 janvier et débarqué 50 mâts de 90 pieds, 8 câbles de 18 pouces, 40 canons de fer avec affûts et accessoires, 16,000 boulets, 800 barils de pou-

dre, 800 canons de fusils, 800 sabres, 40 pinces de fer, 10 pompes, etc., etc.

Le Dey a paru d'autant plus satisfait qu'il ne s'y attendait pas.

Alger, le 27 février 1731 (résumé).

M. Natoire annonce qu'il vient d'apprendre la nomination de M. de Lane et dit qu'il continuera à remplir les fonctions de Consul jusqu'à son arrivée.

Notice sur le Consulat de M. de Lane

Depuis la mort de M. Durand, les corsaires algériens, n'ayant plus à craindre les réclamations de ce Consul, avaient recommencé leurs insultes contre les bâtiments de commerce de la France, et venaient rôder sur les côtes de la Provence et du Languedoc. Duguay-Trouïn fut chargé d'aller demander des réparations, et parut devant Alger, le 11 juin 1731. Il y débarqua M. de Lane, neveu de Du Sault, nouvellement promu Consul. Il arrivait à Alger avec l'intention d'y montrer plus de fermeté que ses prédécesseurs, disait-il, n'avaient eu l'habitude d'en déployer dans leurs relations avec les Puissances. Il connaissait mal le gouvernement auquel il avait affaire, et ne se doutait pas que le Dey n'était pas le maître de tenir ses promesses, quand même il eût voulu le faire. De plus, il s'adressait à un homme très orgueilleux, très entêté, presque perpétuellement ivre d'opium, et qui ne se rappelait jamais le lendemain ce qu'il avait dit la veille. Les premières difficultés ne se firent pas attendre; le Dey contesta à M. de Lane le droit de porter

l'épée en sa présence. Il lui fit dire que, s'il osait se présenter armé à l'audience, on lui arracherait son épée et qu'on la lui romprait sur la tête. Quelques jours après, il l'injuria grossièrement en plein conseil, devant les représentants des autres nations, et déclara qu'il ne voulait plus avoir affaire à lui. Le Consul se le tint pour dit et ne reparut plus. Le Ministère, averti de ce qui se passait, envoya à Alger M. Benoît Lemaire, qui fut d'autant plus mal accueilli au consulat, que son arrivée parut être agréable au Dey. M. de Lane passa encore cinq ou six mois à Alger, ne cessant de récriminer contre MM. Natoire et Lemaire, qu'il accusait d'augmenter les difficultés de sa situation. La vérité est que, pendant tout son séjour, il ne comprit rien aux affaires algériennes; il partit au mois de juin 1732, convaincu fort à tort qu'il aurait réussi, si on lui avait prêté l'appui nécessaire.

Lettres de M. de Lane (1) *à MM. les Échevins et Députés de la Chambre de Commerce de Marseille* (2)

« Alger, le 5 octobre 1731.

» Messieurs,

» Comme vous êtes intéressés plus que personne à
» tout ce qui regarde la tranquillité des Républiques de
» Barbarie et surtout de celle d'Alger, il est juste que
» j'aie l'honneur de vous marquer de temps en temps
» ce qui s'y passe, et les dispositions où se trouvent les

(1) M. de Lane fut nommé consul de France à Alger par décision du 13 décembre 1730 et retira son brevet à Marseille le 14 mars 1731; il était auparavant consul à La Canée. On voit, par cette première lettre, qu'il arrivait à Alger tout plein de l'idée de mettre un terme aux exigences séculaires de la Régence, pensant que cet ordre de choses était dû à la mollesse ou à l'incurie de ses prédécesseurs; il ne tarda pas à être détrompé.

(2) Arch. d. c., AA, art. 476.

» Puissances à notre égard. Le Chef, qui est despoti-
» que, a été gâté par les empressements que les An-
» les Suédois et les Hollandais ont témoignés à gagner
» sa bienveillance; lesgrandes donatives qu'il sont faites
» pour y parvenir le dénotent assez; mon prédécesseur
» l'a pareillement trop ménagé, approuvant et souffrant
» tout ce qu'il faisait contre notre Nation et ne se plai-
» gnant quasi jamais, lorsqu'elle était lésée. Il me fau-
» dra du temps, comme vous le sentez, Messieurs, pour
» faire revenir cette Puissance orgueilleuse des abus
» qui se sont tournés en usage, et un changement de
» Gouvernement serait fort nécessaire pour abréger les
» points de vue que j'ai sur cela.

» J'ai employé jusqu'à présent tous les moyens ima-
» ginables pour gagner la bienveillance de ce Chef, et
» quantité de donatives secrètes aux favoris qui l'obsè-
» dent ne m'ont point encore servi de grand chose, par-
» ce que c'est un homme très-entêté, qui ne prend con-
» seil de personne et que le grand usage de l'opium rend
» quasi furieux, manquant le jour à ce qu'il a promis la
» veille. Jugez, Messieurs, par ce portrait abrégé, des
» peines et des chagrins qu'un Consul qui a des senti-
» ments doit essuyer chaque jour. Je vis cependant dans
» l'espérance que les ménagements sans bassese que
» j'emploie le feront revenir tôt ou tard, et que jamais,
» au pis aller, ce chef absolu ne formera aucun dessein
» de se brouiller jusqu'à la rupture.

» Voilà, Messieurs, en peu de mots, l'état où nous
» sommes et l'idée que je puis vous donner de notre si-
» tuation.

» Tenez pour sûr, Messieurs, que je ne négligerai ja-
» mais rien de tout ce qui peut tendre au bien de la na-
» tion et du commerce, et que j'emploierai tous les mé-
» nagements convenables pour empêcher un éclat qui
» achéverait de ruiner notre place. Je viens de la Calle,
» où j'ai été faire la description de la forteresse et au-
tres batisses, par ordre de la Cour.

» J'ai l'honneur d'être avec un très-inviolable attache-
» ment, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant
» serviteur. »

« Alger, le 11 octobre 1731.

» Messieurs,

» Depuis que j'ai eû l'honneur de vous écrire vers le
» commencement du mois, le Dey, mal prévenu contre
» moi, s'est entièrement radouci et il m'a fait des offres
» très-obligeantes, même de sa bourse, ce qui est assez
» rare Je tâcherai de l'entretenir dans ces bonnes dis-
» positions, mais sans basesse et avec dignité. J'ai cru
» qu'il couvenait, Messieurs, que vous fussiez informé
» de ce petit changement, afin que vous puissiez tran-
» quilliser la place de Marseille et l'assurer dans les
» bruits qui pourraient se répandre, que Messieurs
» d'Alger ne chercheront pas à se brouiller avec nous.

» Deux vaisseaux de Malte s'étant fait voir pendant
» près de quinze jours à la vue de ce port, ont obligé le
» Dey de tenir un Divan, où tous les Turcs et principa-
» lement les capitaines de vaisseaux de la République
» ont assisté; on y a déterminé, qu'étant honteux pour
» leur réputation de souffrir que les vaisseaux Maltais
» viennent les braver, il fallait armer en diligence et
» courir sur eux; et, sur le champ, les ordres ont été
» donnés pour équiper les vaisseaux de force qui se
» trouvent dans ce port au nombre de six, avec ordre
» aux Reïs d'aller tête baissée sans tirer aborder lesdits
» vaisseaux, et, pour mieux animer ceux qui s'embar-
» queront pour cette expédition, le Dey a promis une
» augmentation de paye et la haute paye à ceux qui se-
» raient blessés, cédant outre cela tous ses droits et
» portions des prises qu'ils pourront faire en cette occa-
» sion. On a travaillé pour cet effet avec grande préci-

» pitation pendant trois jours à espalmer les vaisseaux ;
» mais, m'étant aperçu le quatrième que leur empressement et leur feu se ralentissaient, j'en juge qu'ils n'ont fait ce mouvement que pour donner aux Chrétiens une idée de leur courage, et qu'ils chercheront à éviter leur rencontre, s'ils sortent.

» J'ai l'honneur d'être, etc... »

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)



Pour tous les articles non signés :

Le Président,

H.-D. DE GRAMMONT.

Alger. — Typ. A. JOURDAN.

LETTRES INÉDITES

DE

THOMAS D'ARCOS A PEIRESC

—

AVERTISSEMENT

Le tome II des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, actuellement sous presse, contient un document du 22 novembre 1632, auquel j'emprunte ces renseignements : « Un de mes amis qui s'emploie journellement pour la recherche de manuscrits en langues orientales demande une version de l'Alcoran, soit en latin, soit en italien dont il se veult servir en certain livre qu'il a composé pour la défense de la foy chrestienne contre le mahométisme. » Peiresc présente cet ami comme un « homme de mérite extraordinaire qui a esté autrefois, secrétaire du Cardinal de Joyeuse, et depuis esclave des Turcs, huit ou dix ans, d'où il a eu mille peines à s'en pouvoir faire mettre à rançon et enfin ça esté à condition d'y séjourner libre comme il faict encores durant quelque temps, pendant lequel il travaille à un ouvrage qui sera grandement bien receu lequel il me promet par la première barque, contenant une relation fort exacte de la plus part tant de l'Ægypte que de tout le reste en l'Affrique, où il a faict des observations notables et dignes d'un homme de Cour et d'Estat aultant que d'un curieux, ayant observé des diversités de

relligion et de pollices parmy ces barbares fort peu cogneues... »

Le personnage dont Peiresc parlait ainsi, était Thomas d'Arcos. Fauris de Saint-Vincens, dans une lettre à son ami Millin, du 3 mai 1815 (1), compléta de cette façon la trop courte notice biographique que l'on vient de lire: « D'Arcos était né en 1568, à la Ciotat; il était allé à Paris fort jeune. Par son esprit et ses connaissances, il devint le secrétaire du Cardinal de Joyeuse, qu'il quitta quelques années après, pour revenir en Provence où il cultiva les lettres. Il faisait sur mer de fréquents voyages qui avaient pour objet le désir de connaître les mœurs, les usages des peuples d'Asie et d'Afrique, ainsi que les sciences, les arts, les animaux rares et les livres. Dans un de ses voyages, il se maria en Sardaigne. En 1628, il fut pris sur mer par des Corsaires et mis en liberté après deux ou trois ans de captivité. Au lieu de retourner dans sa patrie, ainsi qu'il l'avait annoncé, il se fit musulman à la fin de 1632. »

J'ai vainement cherché dans les collections de Paris et de Provence des renseignements complémentaires, notamment au sujet de l'époque de la mort de d'Arcos, ainsi qu'au sujet de la relation louée par Peiresc et qui, selon toute apparence, n'a jamais vu le jour. J'espérais surtout trouver un peu de nouveau en fouillant les portefeuilles et registres de l'Inguimbertine, à Carpentras. Mais l'inappréciable collection ne m'a livré que des

(1) *Magasin encyclopédique* de mai 1815. Le tirage à part parut sous ce titre: *Lettres de M. Fauris de Saint-Vincens, correspondant de l'Institut, à M. A. L. Millin, conservateur des antiques à la bibliothèque impériale, membre de l'Institut, etc., sur des lettres inédites de Peiresc*, Paris, de l'imprimerie de J. B. Sajou, 1815, in-8° de 211 pages. Déjà Fauris de Saint-Vincens s'était occupé de Thomas d'Arcos dans le *Magasin encyclopédique* de septembre 1806. Le tirage à part de ce premier travail, adressé d'Aix à Millin, le 27 avril 1806, ne fut mis en circulation que neuf ans plus tard: *Lettres inédites de M. de Peiresc, communiquées à M. Millin, par M. Fauris de Saint-Vincens, correspondant de l'Institut* (Paris, Sajou, 1815, in-8° de 56 pages).

pièces déjà connues depuis les deux publications faites par Fauris de Saint-Vincens, pièces dont C. G. A. Lambert, l'auteur de l'excellent *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras*, avait, du reste, donné (1) ce résumé que je tiens à reproduire: « Thomas d'Arcos, renégat provençal, à Tunis, paraît avoir quitté son prénom pour celui d'Osman, qu'il prend souvent dans ses signatures. Il n'était pas sincèrement converti au mahométisme, et dit, dans plusieurs de ses lettres, qu'il n'a fait que changer d'habit. Correspondant utile autant que dévoué, il envoie à Peiresc, surtout par l'entremise de M. Aycard (2), des manuscrits, des camées, des poids anciens, des médailles romaines et puniques, des livres, diverses productions du pays, et

(1) Tome II, 1862, p. 240.

(2) On possède un grand nombre de lettres (plus de 200), adressées par Peiresc à « Monsieur Aycard, écuyer, à Toullon. » (Voir le premier registre des minutes de la collection des manuscrits de l'Inguimbertine, f° 16 à 70). Peiresc avait pour son ami de Toulon une haute estime: il le mentionne en ces termes, dans une lettre du 29 avril 1630, à Pierre Dupuy (tome II, p. 240): « Cette dépêche s'en ira par le sieur Aycard de Toullon, qui s'en va en Cour et m'a fait advertir à ce matin qu'il debvoit passer par icy sur le disner. C'est un des honnestes hommes qu'il y ayt en toute cette province, et grandement curieux. Il a de bonnes correspondances en Constantinople, à Smyrne, et quasi partout le Levant, comme par toute l'Italie. Je m'asseure que M. de Thou prendra plaisir de le voir et d'acquérir un tel serviteur, aussy bien que vous aultres. » Honoré Aycard mourut quelques jours seulement avant Peiresc, le 1er mai 1637, et l'illustre érudit, dans une de ses dernières lettres, adressée à d'Arcos (20 mai 1637, p. 210 du recueil de Fauris de Saint-Vincens, cité plus haut), lui rendit cet affectueux hommage: « J'ay bien à me condouloir avec vous de la perte commune que nous venons de faire vous et moy en la personne du bon M. Aycard que Dieu a appelé à soy, depuis le premier de ce mois, d'une hydropisie qui le saisit inopinément et l'emporta dans moins de quinze ou vingt jours. C'estoit le plus honneste de toute la ville et de dix lieues à la ronde... » Je me demande si un des plus gracieux poëtes de notre temps, l'auteur des *Poëmes de la Provence*, M. Jean Aicard, qui est né à Toulon, appartient à la famille du correspondant toulonais de Peiresc.

les dents d'un prétendu géant, dont le squelette fut découvert, en 1630, près des ruines de l'ancienne Utique. Il y joint les manuscrits des ouvrages suivants, dont il est l'auteur, savoir : une *Rélation africaine* contenant des observations sur les mœurs et usages barbaresques ; un *Mémoire sur les antiquités qu'il a visitées ou recueillies* ; un livre en espagnol, qu'il avait commencé pendant son séjour à la Cour d'Espagne ; ce livre, qu'il dédie à Peiresc, est intitulé : *Mémorial para principes, ou Mémorial sur le gouvernement des princes.* »

Comme ce résumé ne suffirait pas à contenter la curiosité du lecteur, je voudrais mettre sous ses yeux un certain nombre d'extraits des lettres de Thomas d'Arcos, publiées par Fauris de Saint-Vincens. Deux motifs me décident à faire précéder de ces fragments les documents inédits que j'ai pu recueillir : d'abord, les lettres en question sont peu accessibles au public, étant cachées dans l'immense et oubliée collection du *Magasin encyclopédique*, ou plus cachées encore peut-être dans les exemplaires du tirage à part, devenus tellement rares, après trois quarts de siècle, qu'ils sont presque introuvables ; ensuite ces lettres n'ont pas été éditées par mon devancier avec le respect que nous avons pour les textes aujourd'hui, et j'aurai souvent l'occasion, dans les citations qui vont suivre, de corriger, à l'aide des pièces originales de l'Inguimbertine, les infidèles copies de 1806.

Voici le début de la première lettre de d'Arcos à Aycard (1) : « De la Cala Numidica, ce 25 d'apvril 1630. — Monsieur par voye du Bastion je vous ay escript et accusé la réception de vos lettres, et la disgrâce du patron Teisseire, porteur de la présente (2). Du depuis me voyant fort affligé de la veüe, après une infinité de

(1) Collection de Peiresc, nº XLI, volume II, fº 142.

(2) Ce dernier membre de phrase a été omis (F. de S. V., p. 7).

remèdes vains et inutiles, je me suis résolu de changer d'air (1) ; et y a desja plus de 15 jours que je me retrouve en ce village d'Andalou, appelé La Cala, 4 lieues de Tunis, vers la Tramontane, et proche le port de Porto-Farina (2), où estoit l'ancienne Utica, entre les ruines de laquelle je me promène quelquefois, et ay déterminé d'y continuer quelque temps, par le bénéfice que je commence à en ressentir, comme aussy pour jouir de quelque repos et quiétude. Avec la présente, vous recepvrez du patron Teisseire une coffe dans laquelle il y a 12 paires de semelles que vous désirez, deux paires de pantoufles de chambre comme vous avez ordonné (3), une paire de bottes blanches que je vous envoie pour faire l'amour (4), et une paire de soliers pour la signora Isabel et croy qu'ilz seront assez grandz et pècheront plustost en excèz qu'en manquement (5) ; je vous supplie accepter

(1) Le mot *pays* a été substitué au mot *air (Ibid.)*.

(2) On a imprimé Porto *Eavina* (*Ibid.*). Porto-Farina est un port à l'embouchure de la Medjerdah, dans le golfe de Tunis, à 35 kilomètres de la ville de ce nom.

(3) Les deux phrases ont été (*Ibid.*) réduites à une seule : *Vous recevrez douze paires de semelles de pantoufles de chambre.*

(4) Cette inoffensive plaisanterie n'a pas trouvé grâce devant l'austérité du premier éditeur (*Ibid.*).

(5) Les souliers destinés à la signora Isabeau, qui, du reste, figurent dans la lettre suivante, ont disparu du texte *arrangé* par F. de S. V. *(Ibid.)*. Un peu plus loin (p. 8), on a modernisé le nom de la capitale de l'Algérie : « Le cours (c'est-à-dire *la course*) a valu peu pour ces gens d'icy, mais pour ceux d'Arger (et non *Alger*) très bon, qui ont apporté icy de belles et riches prinses sans espargner Messieurs les Françoys. » En cette même page 8, le passage suivant a été impitoyablement sacrifié : « Mon patron se plaint grandement de ce que les gallères de la France luy ont prins une tartane de course et mis les gens à la chaisne et dit qui s'en vont ressentir si on ne luy en donne satisfaction. Il y avoit dans ladite tartane ung renié nostre canarin (peut-être *tagarin*) nommé Chaban, un autre renié grec, appelé Mami, un autre jeune flaman renié, nommé Soliman, et un petit garçon grec renié, appelé Mami. Je vous supplie m'adviser ce qu'ilz sont devenuz, et si quelqu'un d'eulx a sceu se servir de l'occasion pour aller revoir sa patrie. On tient que ces galères d'icy ne sortiront point

la bonne volonté qui suppléera au deffault de la petitesse du présent. Je suis encore en la chaisne et espère en Dieu d'en sortir bientost par une voye ou une autre, vous assurant que l'aage et le travail me commencent à donner fascherie... »

Le *P. S.* de cette lettre me semble mériter d'être intégralement reproduit : « J'oubliois à vous dire que proche de ce lieu, il y a environ un mois, on a descouvert la sépulture d'un géant de grandeur desmezurée (1). Son corps, à sçavoir les os seulement, estoit de 40 couldées de long, chaque couldée sont deux palmes ; sa teste plus grande qu'une boutte de vin de douze meillerolles. J'ay veu et pesé une de ses dents, et pesoit deux livres et demie, qui sont quarante onces. Les os de ce corps sont en partie pourris et partie entiers. J'espère en recouvrer quelques-uns que je veux garder par curiosité. Et ne croyez pas que cecy soit fable, parce que je vous asseure que je l'ay veu et touché. On tient que ce grand corps estoit devant le déluge, et aulcuns Mores d'icy qui ont de livres antiques, osent dire qui il estoit, et son nom, mais je croy qu'ilz resvent. Néantmoings ilz tiennent le descouvrement de ce corps pour prodige, et disent que cela signifie que les Chrestiens domineront bientost la Barbarie. Dieu le face ! — Nous sommes au 20 de juing, et pour n'avoir eu licence jusqu'à présent, patron Tesseire n'a peu partir de ce méchant pays. Il y a quelque 20 jours que je suis

de toute cette année pour ne dézarmer le pays de Turcz, qui sont à présent en assez petit nombre. Je ne vous diray autre chose, sinon que je me remetz à la rédaction que vous fera le patron Tesseire du bon traitement qu'on luy a faict en ce pays. Et avec cela je vous baise bien humblement les mains, et aussy celles de M. de Peiresc et de Mad^{elle} vostre femme... ».

(1) Ce prétendu géant n'était autre chose qu'un éléphant, de même qu'un autre prétendu géant dont on fit tant de bruit en Dauphiné, sous le règne de Louis XIII. Voir, à ce sujet, dans le *Bulletin du Bibliophile* de juin-juillet 1888, ma communication intitulée : *Un document inédit relatif au géant Theutobocus* (p. 309-313).

de retour de Thunis assez mieux de ma veüe, mais au bout de 4 jours je suis retombé pire qu'auparavant, et cela provient de cet air qui m'est fort contraire. Quatre galères d'icy et trois d'Arger sont allées en cours et promettent de faire grand dommage aux Chrestiens, et se garde qui pourra. Ces Messieurs d'icy et ceux d'Arger plus qu'eulx font souvent des prinses de François et s'en rient. Vous dormez en France, puisque vous ne sentez point ces malheurs. »

La seconde lettre du recueil de Fauris de Saint-Vincens est adressée encore à Aycard et est écrite de Tunis, le 26 juin 1630 (p. 10-12) (1). J'en tire deux ou trois passages : « Monsieur, *Laqueus contritus est et nos liberati sumus*. J'ay enfin payé mon rescat (rachat) à mon patron, moyennant lequel les chaisnes de mon esclavitude se sont rompües. Et bien que je suis franc, mon patron nonobstant ne veut pas que je laisse sa compagnie, non comme esclave, mais comme amy. Je suis forcé des grandes courtoisies que j'ay receu de luy complaire pour quelque cinq ou six mois pendant lesquels vous me pourrez escripre et m'employer à votre service... (2) Il y a 18 mois que je suis travaillé des yeux et crains qu'enfin j'en perdray un bien que ceux qui me curent (3) m'asseürent le contraire. Je vous supplie de favoriser de quelque aulmosne un renegat flamand de nostre patron appelé Soliman jeune et sans barbe qui est, à ce que j'entendz, à la chaisne sur la Reale ; et dites-luy de ma part que s'il est saige, qu'il s'en aille en son pays et ne retourne plus en Barbarie. Il y a aussi en sa compagnie un petit garçon grec renié appelé Mami, lequel est de Milo en l'Arcipelago. Je vous le recommande et, s'il est

(1) Registre LIII, de la collection Peiresc, f° 369.

(2) F. de S. V., ayant mal lu (p. 11) *coffe*, fait dire à d'Arcos ; « Je vous ay escrit par patron Tesseire, lequel vous donnera *un coffre*...»

(3) Au mot *curent* (*ibid.*) a été substitué, comme plus intelligible, le mot *traitent*.

possible, le retenir par delà, ou l'envoier à son pays et qu'il ne vienne plus en ce pays maudit et excommunié. Il fut circoncis par force en ma présence, et croys qu'en son retour (1) il soit encore chrestien. C'est un gentil garçon pour servir, et est de bonne amitié, mais enfin grec et menteur. Vous fairez œuvre de charité de l'acheminer à quelque chose de bon, afin qu'il ne retourne plus icy... Je vous baise bien humblement les mains et à Mad[elle] vostre femme et aussy à Mons[r] du Peiresc, duquel je suis son serviteur, Dites luy que j'ay recouvert deux dents de ce grand Géant duquel je vous ay escript et pesent chacune plus de 3 l. 1/2; le reste de ses ossementz sont tous tombez en pouldre. Je les ay trouvez proche de l'ancienne Vtica et au mesme lieu où St-Augustin dict au livre de la citté de Dieu, lib. 15, cap. 9 (si je ne me trompe) qu'il vit une aultre dent humaine qui eut fait cent des nostres... »

La première lettre de T. d'Arcos à Peiresc est du 15 mars 1631 (2). Le fameux géant y tient une très grande place : « Quant à l'information que vous desirez du Géant retrouvé, l'année passée, ès ruines de l'antique Vtica, l'effet en est beaucoup moindre que le bruit. Bien vous diray-je que je me suis transporté sur le lieu où on disoit avoir esté retrouvé ce grand corps, et après avoir fait remuer, avec dix hommes, la terre tout un jour, je n'ay rien peu descouvrir, sinon quelques ossements (à la vérité monstrueux), mais dès aussitost qu'on les touchoit, ils tomboient incontinent en poudre, et le mesme a fait la teste, selon que m'ont dit les Mores qui l'ont retrouvée. Un petit ruisseau, qui provient des écoulements et ravages des eaux des montagnes prochaines, passe justement sur le milieu de la sépulture de ce monstre,

(1) L'éditeur a traduit (*ibid.*) *en son retour* par *en son cœur*.

(2) Recueil F. de S. V., p. 13-16. — Collection Peiresc, n° XLI, vol. II, f° 140.

lequel ruisseau ayant cavé la terre quelque huit pieds de profond, a, à ce que l'on croit, emporté une partie de ce corps. Cette sépulture est éloignée du bord de la mer, qui entre dans Porto Farina, à la porte méridionale, environ d'une mousquetade, et le terroir où elle est, pierreux et rempli de ruines antiques qui se retrouvent sous terre, et tient-on pour certain qu'en ce lieu là estoit située Vtica, des ruynes de laquelle se retrouve un village proche environ d'un quart de lieue, que les Mores appellent encores par corruption de vocable Ausiga, habité à présent des mesmes Mores et beaucoup d'Andalous et Tagarins espagnolz. J'ay recouvert de cette grande carcasse deux dentz, l'une un peu gastée, et l'autre plus entière, et pour vous dire la verité, je ne puis affirmer si ce sont dents humaines, ou bien de quelque monstre ou terrestre ou marin, car la forme en est extraordinaire comme vous verrez par celle que je vous envoye avec la présente, qui est la plus entière des deux... »

Avec cette dent, d'Arcos envoya divers objets dont voici l'énumération : « Un pacquet de medailles et monnoyes antiques latines et cartaginoises. Les Cartaginoises n'ont point d'inscription et portent un cheval ou teste de cheval avec quelque palme d'un costé et une teste de l'autre. Il y a une cornaline antique qui porte sept estoilles et un croissant au revers.. Vous recevrez aussi deux œufs d'autruche et vingt livres que je vous envoye pour mettre à vostre librairie.. »

Je néglige une lettre écrite par d'Arcos à Aycard, de la Cala, le 10 avril 1631, lettre considérablement diminuée par F. de S. V. (1); mais je tirerai plus d'une citation

(1) P. 17-18. (Le texte original est dans le registre déjà cité, f° 138.) Les dernières lignes seules présentent quelque intérêt : « Il n'y a rien de nouveau en ce païs, sinon que les corsaires font de grands dommages et surtout aux Francois. Le bled est ici fort

d'une lettre adressée de Tunis à Peiresc, le 20 octobre de la même année. (1) « Monsieur, voz deux lettres du 10 et 13 de may m'ont esté rendues ; doctes et curieuses, bien demonstratives de vostre grand scavoir et jugement. Et d'autant qu'elles excedent en grand degré ma pauvre et petite capacité et que je ne puis satisfaire selon mon desir à la response qu'elles meritent, neant moings pour vous complaire (bien que confus et estonné) je vous representeray avec ma simplicité et ignorance le desir et affection que j'ay de vous servir et obéir. — J'ay receu la cornaline qu'il vous a pleu me renvoyer, et tascheray de l'approfiter, en change de quelqu'autre curiosité comme vous me conseillez, bien qu'en ceste negotiation il faudra que je traitte secretement, par ce qu'elle a esté enlevée à Isuf Day (2), roy de Tunis qui en faisoit grande estime.. Quand à l'usage des chapelets Turquesques (3)

cher.. L'année ne monstre pas grande fertilité pour faulte de pluye. Six galleres sortiront d'icy au mois de may pour aller ravager. Le camp est au païs des Datiles, et tient assiegée une ville de Mores rebelles qui s'appelle la Hama, qu'on dict estre tres forte par natûre. On attend chasque jour les nouvelles de sa prinse, qu'aucuns difficultent., » Je ne reproduirai, de même, que les dernières lignes d'une lettre à Aycard (de Tunis, 2 avril 1632) dont l'original ne se trouve point à l'Inguimbertine, mais à la Méjanes (collection Peiresc, nº 1019, fº 218) : M. Samson est à Capnegro devant Tabarque avec Tagep bey et on dit qu'il veut laisser le Bastion et prendre ce cap qui est de Tunis. Lui attend à faire ses affaires et celles du Roi et de la nation et les negotie avec de belles paroles et point d'effets. » Sur Sanson Napollon, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur du Bastion de France, etc., voir l'étude de M. Henri Delmas de Grammont : *Relations entre la France et la Régence d'Alger au XVIIe siècle. Deuxième partie. La mission de Sanson Napollon* 1628-1633. (Alger, A. Jourdan, 1880, in-8º.) Voir encore la série d'articles publiés dans la *Revue de Marseille et de Provence* (mai-juin 1886 à mai-juin 1887), sur Sanson Napollon par M. Léon Bourguès, lequel rend à son devancier le plus juste des hommages.

(1) P. 19-24 du recueil F. de S. V. et registre de l'Inguimbertine déjà cité, fº. 126.

(2) On a ainsi (p. 19) estropié ce nom : « *Joufday*. »

(3) Et non *turchesques* (p. 201).

que vous desirez scavoir, j'ay apprins qu'il est fort ancien entre les Musulmans et plus de 300 ans avant celuy inventé par St Dominique entre les Chrestiens. A chaque grain ou paternostre, ils disent *Stafarla* qui est à dire, pardonne-moy, Seigneur... J'approuve ce que vous dites de la dent petrifiée.. J'ay prins la hardiesse de vous envoyer et dedier un petit memorial espagnol que j'ay escrit du Gouvernement des Princes. Vous le recevrez s'il vous plaist, en tesmoignage de l'honneur que je desire de vous rendre et me favoriserez de le censurer et corriger où vous jugerez qu'il sera necessaire et raisonnable... J'ay esté, cez jours passez, veir mon patron qui est à une sienne metayeria (1), loing deux journées de Tunis vers le Ponent, appellée Duca, où et par chemin j'ay veu et recueilli certaines antiquitez que je vous envoye en un memoire que vous trouverez dans le livre que je vous ay dedié. J'ay entendu qu'il s'en retrouve d'assez plus remarquables en autres lieux de ce Royaume, où j'espère d'aller pour les recueillir et vous en faire part ; et à ce que je puis comprendre, elles sont beaucoup plus notables que celles qui se retrouvent dans Rome mesme. »

Dans une lettre à Aycard, écrite de Tunis le 15 mars 1633, d'Arcos se préoccupe du tort que son apostasie a pu lui porter auprès de Peiresc (2) : « Il y a longtemps que je n'ay veu aucune lettre de Monsieur de Peiresc et je soubçonne que le changement de mon habit ne luy ayt fait changer son affection et bienveillance envers moy, c'est pourquoy je n'ose luy escripre (3), craignant

(1) On a changé ce mot (p. 23) en celui de *metairie*.

(2) Recueil de F. de S. V., p. 28-31 et registre déjà cité de l'Inguimbertine, fº 144.

(3) D'Arcos n'avait pas écrit à Peiresc depuis le 25 novembre 1632, jour où il lui souhaitait en ces termes le chapeau de cardinal (Recueil de F. de S. V. p. 28) : « Je vous testifie et asseure que j'ay un extrême désir d'estre conservé en l'honneur de vos bonnes grâces et

qu'il n'en receut deplaisir, chose qui m'affligeroit grandement, car je n'ay jamais esté porté à desplaire à mes amis, et particulièrement personnes relevées de mérite comme est Monsieur de Peiresc. Je vous supplie l'asseurer de ma part que je désire grandement le servir et honorer et que pour mon regard je suis ce que j'ay esté, et non pas ce que l'on pense. Ces jours passés je reçeuz une lettre de Monsieur de Gastines, de Marseille (1), accompagnée d'une *canevette* de muscat, d'une douzaine de boittes de prunes de Brignolle, deux *bastes* de raisins de Damas et un baril de Capres... (2). Ledit

---

de recevoir vos commandemens en quelque estat que je me trouve, et m'estimeray toujours valoir quelque chose si je pourray vous servir selon vostre mérite et mon désir. Dieu m'en fasse la grâce et de vous voir le chef orné d'escarlate pour couronner les vertus qui sont dans votre âme, que j'admire et révère... »

(1) Le sieur de Gastines était un négociant de Marseille qui, par ses nombreuses relations en tous pays, rendit de grands services à Peiresc et à ses correspondants. Voir à l'*Appendice* (n° I) une lettre de Th. d'Arcos à Gastines. En ce même *Appendice* on trouvera (n° II) une lettre de Th. d'Arcos, à Aycard (n° III) une lettre d'Aycard à Peiresc (n° IV) une lettre écrite à ce dernier par F. Bayon, de Tripoli, le 29 septembre 1636.

(2) F. de S. V., réduisant cette énumération à sa plus simple expression, s'est contenté de faire dire à d'Arcos (p. 29) : « J'ay reçu ces jours passés du vin muscat, des prunes de Brignolles, des raisins de Damas et de *(sic)* Capres par la voye de Marseille qu'on m'escrit le tout estre de la part de M. de Peiresc... » Il est impossible, en vérité, de prendre plus de libertés à l'égard du texte que l'on est censé reproduire. Ce singulier éditeur n'a pas imprimé le passage suivant : « Nos corsaires sont dehors, et jusques à présent on n'a ouy aulcune nouvelle d'eulx. Quelques Chrestiens esclaves se sont fuis au bastion par terre et dict-on que M. Sanson les a embarquez et encores payé leur voyage à un More qui les a conduitz : si cela est, il y aura du bruict, car ledit Yssuf Day luy a escript qu'il les renvoye ou paye à leur patron, ou bien qu'il fera esclaves tous les Francois qui luy tomberont entre les mains. » D'autres suppressions peuvent être reprochées à F. de S. V., notamment en ce qui regarde les *coiffes* envoyées à d'Arcos par Madame Aycard, les compliments à la *Signora Isabella*, à Mademoiselle de Tassy et à sa belle-fille, accompagnés d' « un baiser honnête à la francoise », la demande de feuilles d'or battu et d'un échiquier que d'Arcos

sieur de Gastines m'escript qu'il m'envoyoit cela par commission de M. de Peiresc, de quoi j'ay esté esbahy et honteux tout ensemble, pour n'avoir pas mérité tant de faveur et courtoisie et crois qu'en cela il a excédé sa commission, car elle a passé les termes de libéralité, pour ne dire prodigalité. Avec tout cela j'ai prins le tout avec le respect et la révérence que je debvois à un si grand bienfaiteur, et vous supplie luy escripre que je luy en demeure très redevable. J'ay envoyé avec cette barque, au sieur de Gastines, une couffe qui poise 50 livres de datiles (dattes), dans laquelle il y a deux lampes de terre antiques, pour la remettre à Aix à Monsieur de Peiresc, de quoy je vous prie luy donner advis et que j'espère dans un mois d'achever de mettre au net ma relation *Africana*, pour la luy mander avec le premier passage qui s'offrira... »

Le 30 mars 1633, Th. d'Arcos, écrivant à Aicard, s'inquiète encore du mécontentement de Peiresc (1) : « J'ay aussy envoyé par la voye dudit sieur de Gastines à Monsieur de Peiresc une cuffe de datilles et un livre nouveau de théologie imprimé en Salamanca. Je n'ay point escrit à mondit sieur de Peiresc croyant que son long silence aura procédé de quelque mescontentement de ma personne, et qu'il n'a plus agréable ny moy ny mon service. Je vous supplie neantmoingtz de l'asseurer

---

appelle *tablier* « bon, bien fait et bien marqué, et aussy une douzaine de dés qui soient un peu grands, et aussi bien marquez, car j'ay la veue debile et troublée ». Dans le manuscrit 1019 de la Méjanes, au f° 241, F. de S. V. a mis entre de meurtrières parenthèses divers paragraphes (Lettres du 20 mai 1631 et 17 juillet 1632), inscrivant à la marge, et en regard, les mots *à passer*.

(1) Recueil de F. de S. V., p. 32-33 et manuscrit déjà cité, f° 148. F. de S. V. a dédaigné les premières lignes dans lesquelles d'Arcos annonce à son correspondant l'envoi de deux *cuffes* de dattes, « la plus grande pour vous et la petite pour la signora Isabella, que ma negra luy envoye pour principe de la bonne correspondance qu'elle desire conserver avec elle pour l'avenir. »

que je n'ay point changé n'y alteré l'affection, l'honneur et le respect que je luy porte. J'ay achevé ma Relation africaine et n'attends que l'occasion de vous l'envoyer pour la présenter de ma part à Mons[r] de Peiresc, et si pour l'amour de moy il ne la vouldra accepter, je vous prie de faire en sorte que pour l'amour de vous il la reçoive. J'auray soing par la première barque de vous envoyer la dicte Relation, du Cuscuso (1), et des peaux de vautours, et quelques *boutages*, s'il s'en pourra recouvrer de bonnes, car elles ont leur saison (2). Je vous renvoyeray aussi le livre du Salut d'Origène bien qu'à regret, car c'est une des rares pièces que j'ay encore veu sur ce subject, et digne d'estre admirée et estimée. »

Le 2 avril, nouvelle lettre à Aicard avec de nouvelles recommandations pour Peiresc (3) : « Le 30 du passé je vous ay escrit par la voye du sieur Michel Julian de Ligorne, comme vous m'avez ordonné. Du depuis s'est présentée l'occasion du départ du patron Louis Lombard de Sixfours auquel j'ay laissé pour vous consigner la Relation et le livre du Salut d'Origène qu'il m'a promis de vous rendre bien et fidellement. Vous le recevrez, s'il vous plaist, et après l'avoir veu et censuré mon ignorance et simplicité, vous le présenterez de ma

(1) On a reconnu là le *couscous* ou *couscoussou;* dans sa lettre du 15 mars, d'Arcos s'excusait de n'avoir pu l'envoyer, car, ajoutait-il, « cet hiver a esté icy pluvieux... Il le faut seicher quelque temps au soleil pour estre bon. A son temps je ne manqueray à mon debvoir. »

(2) Ce dernier membre de phrase a été amputé. F. de S.-V. a de même retranché ce *P.-S.* : « Le patron Louis Lombard, de Sixfours, s'en allant à Ligourne et de là à la maison, il m'a promis de vous rendre fidèlement ce livre que je luy ay consigné de relations africaines et aussy celuy du Salut d'Origène liez ensemble. » D'Arcos se ravisant *in extremis*, ajoute : « Je n'ay peu empaquetter le livre d'Origène, je vous le renvoyeray par autre commodité. »

(3) Recueil de F. de S.-V., p. 33-35, et manuscrit déjà cité, f° 158.

part et de la vostre à Monsieur de Peiresc, pour lequel je l'ay travaillé et escript, non tant pour contenter sa curiosité comme pour tesmoignage de l'honneur et respect que je porte à ses éminentes vertus et qualitez. Il trouvera dedans beaucoup de choses à corriger et force erreur d'entendement et de plume. L'orthographie (1) y est fort mal observée, et enfin l'ordre et le style le faira estimer digne d'estre desestimé. Je ne cherche point de gloire sinon que l'on croye que j'ay beaucoup travaillé pour ne faire rien qui vaille. Il n'y a aucune chose dedans qui soit mal sonante ny contraire aux loys de l'Église catholique et ay anticipé expressément la date, affin de donner à entendre que je l'ay escript du temps qu'on m'estimoit homme de bien. Je n'y ay point voulu mettre mon nom, de peur de scandaliser ceux qui me cognoissent à présent, et en particulier Monsieur de Peiresc, (selon que j'en juge par son silence) en pourroit avoir quelque scrupule. Au contraire j'ay dit mal de moy mesme en plusieurs endroits, pour dire bien des choses que j'ay autrefois professé... Il vous plaira de le rendre (le manuscrit) aux pieds de Monsieur de Peiresc, affin qu'il me face l'honneur de le veoir, censurer, corriger et recevoir pour sien, et de ma part luy dire : *hic ure, hic seca et in æternum parcas.* Je n'ay osé ny ose luy faire plus long discours, remettant cette affaire à vostre prudence et discrétion. Vous m'adviserez, s'il vous plaist, du receu, estant bien marri que je n'aye loisir de vous escrire plus au long, parceque le porteur presse, et je n'ay temps d'estre plus prolixe. Dieu soit votre garde ! — Escrit en hatte à Tunis... »

Quinze jours plus tard, c'est encore d'un sujet qu'il avait tant à cœur que d'Arcos s'entretient avec son cor-

(1) F. de S. V. a imprimé *orthographe.* Littré remarque, à ce mot, dans son *Dictionnaire* que « c'est un usage bien fautif qui a dit *orthographe,* au lieu d'*orthographie.* »

respondant de Toulon : (1) « J'attends avec impatience de voz nouvelles et de sçavoir comment je suis en la bonne grace de Monsieur de Peiresc, duquel je suis fort affectionné serviteur. Je crains qu'il ne m'aye escarté pour quelque valet de trefle, et seray très marry d'avoir perdu l'amitié et bienveillance d'un si insigne personnage. La jalousie me fait dire cecy, et la suspicion m'en est accreue par son long silence. Je ne laisseray pour cela d'estimer sa vertu et son merite, et si je ne mangeray à sa table, je me contente des miettes qui tomberont d'icelle... » (2)

Le moment est venu de rapprocher des documents dont je viens de faire le dépouillement, les documents nouveaux fournis par la Bibliothèque Nationale (3). La date de la première des lettres inédites (30 juin 1633) est bien voisine de la date de la dernière des pièces analysées (17 avril 1633). Entre les unes et les autres la soudure s'établit donc tout naturellement; j'ose espérer que mon petit recueil ne paraîtra pas moins intéressant que celui

(1) Recueil de F. de S. V., p. 35-36, et manuscrit déjà cité, f° 150. Dans la première partie de la lettre, fort abrégée, comme toujours par l'éditeur de 1806, d'Arcos demande des « roses de Gueldres, qu'on dit estre assez communes à present en France... et fort curieuses. » Il lui demande aussi « de la semence de betteraves qui ne se trouvent icy ; et les meilleures que j'ay veues en France sont entre Valence et Vienne. »

(2) F. de S. V., après avoir décapité cette lettre, en a aussi retranché la queue, c'est-à-dire le *P. S.* où il est fait mention d'un Corse, nommé Vital Zorriglia, dont d'Arcos donne ainsi le signalement moral à son correspondant : « Vous advisant qu'il est homme fort estroit de la main et ne donne guères d'or pour un denier. »

(3) Mon excellent ami M. Émile du Boys a transcrit avec autant de soin que d'obligeance les lettres inédites de Th. d'Arcos à Peiresc. Mon cher beau-frère, M. Henri Delmas de Grammont, président de la Société historique algérienne, m'a gracieusement fait profiter, pour un certain nombre de notes, de sa profonde connaissance des choses africaines. C'est pour moi un devoir bien doux de remercier ici mes deux aimables collaborateurs.

de Fauris de Saint-Vincens. Je l'espère d'autant mieux, qu'aujourd'hui la Tunisie, civilisée par notre influence et de plus en plus prospère et florissante à l'ombre de notre drapeau, n'est plus pour nous une terre étrangère, et que nous pouvons dire d'elle, comme de sa sœur aînée, notre belle et inappréciable Algérie ; c'est une nouvelle France.

Ph. Tamizey de Larroque.

Lettres inédites de d'Arcos à Peiresc

A Monsieur Monsieur de Peiresc, conseiller du Roy en son parlement de Provence, à Aix.

Monsieur,

Je confesse avoir senti une extreme douleur de vostre long silence, (1) et justement j'en ay attribué la cause à mes pechez, lesquelz ne sont pas si enormes que je n'en espere pardon de Dieu et des hommes. L'excision (2) n'a encores rien gagné sur moy, et le premier carractere de salut que l'Eglise m'a donné ne s'effacera jamais de mon ame bien que l'habit soit transformé, et vous peut avoir donné quelque scandale. Vous le pouvez avoir cogneu en mes escritz, qui, comme je croy, ne ressentent que ce que je doibs, et ce que vous pouvez desirer. Dieu permet quelquefois le mal pour en tirer un plus grand bien, et mes desseings ne tendent qu'à ce but, vous

(1) Peiresc, qui, l'année 1632, avait adressé quatre lettres au moins à d'Arcos, ne lui écrit qu'une seule fois en 1633, le 22 mars.

(2) *Excision* est un euphémisme. D'Arcos n'a pas voulu écrire le mot propre.

remerciant très humblement de l'espoir que vous m'en donnez par vostre dernière lettre, remettant ce pendant entre les mains de la providence divine le succez de sa misericorde et de mes actions.

J'ay veu la reception qu'il vous a pleu faire à ma *relation Afriquaine*, laquelle ne m'a pas trop contenté : car l'estime et la louange que vous luy donnez, me font soubçonner que vostre bonté et courtoisie l'ont plus tost approuvée, que non pour ce qu'elle contient : car parlant ingenuement je recognois mon imperfection, en l'ordre, au stile, en l'ortographie (1), et enfin je l'estime indigne d'estre leüe et veüe de personnes de vostre jugement et qualité : et si quelque chose la rend excusable, c'est (comme vous dites très bien) auoir esté faite dans le throsne de la barbarie, et partant ce n'est pas grand merveille si elle ressent son naturel : et si mon incapacité a eu quelque presumption, ç'a esté la dedicace que je vous ay faite, laquelle peut justement estre excusée, puisque je ne vous l'ay adressée que pour la reformer et censurer : si elle ne servira d'histoire, elle servira au moins de Comedie pour vous faire rire de ma simplicité.

Quant à *Nubiensis* que vous me marquez, il y a quelque temps qu'on m'en a fait mention, et que sa geographie Arabique a esté traduite et imprimée à Paris. Je serois bien ayse de veoir ce que dit ce Nube (2).

(1) On voit que, comme le poète et critique Joachim Du Bellay, d'Arcos reste fidèle à la forme que Littré, comme je l'ai déjà rappelé, juge plus correcte que la forme triomphante.

(2) *Nuba* est le nom que Gabriel Sionite et Jean Hesronite, tous deux Maronites, donnèrent à l'auteur d'une géographie écrite en arabe et imprimée à Rome en 1592 sur un manuscrit du grand duc de Toscane ; cet auteur est en réalité Edrisi dont le grand ouvrage fut abrégé dans le *De geographia universali hortus cultissimus*, etc. Voici le titre de l'ouvrage que d'Arcos indique comme imprimé à Paris : *Geographia Nubiensis in lat. versa à Gabr. Sionita et Joan Hesronita* (*Parisiis*, 1619, in-4°). Voir *Manuel du libraire*, au nom *Edrisi*. Voir encore l'article *Edrisi* dans la *Nouvelle Biographie générale*. L'auteur de cet article, M. E. Beauvois, rappelle que l'abrégé traduit par G. Sionite et J. Hesronite renferme plus de détails sur l'Afrique orientale que sur les autres parties de la terre, ce qui fit supposer aux traducteurs que le géographe était de Nubie.

L'Alcoran et tous les autres livres qu'il vous a pleu m'envoyer je les ay receuz avec le respect et l'admiration qu'ils meritent, et me suis imaginé estre quelque cardinal, quand j'ay veu la couleur et la propriété de leurs relieures (1). Je ne scay pourquoy on a imprimé *Leon Afriquain* en si petit volume (2) ; car estant livre d'estude et non de poche, tant plus grand tant meilleur. Je croy que c'est quelque forme nouvelle qu'on donne au jourd'huy aux livres pour espargner le pappier ; les choses petites sont gentiles, mais les grandes sont belles (3). Et parceque je ne scay comment vous remercier dignement de tant de faveur et liberalité, je diray

(1) Peiresc avait fait revêtir les livres envoyés à d'Arcos, comme les siens propres, de ces splendides robes de pourpre en maroquin du Levant, qu'il aimait tant, et qui, tant à cause de leur beauté qu'à cause de leur possesseur, sont si recherchées des bibliophiles.

(2) *Joannis Leonis Africani Africæ descriptio IX Lib. absoluta* (Leyde, Elzevir, 1632, 4 tomes en 1 vol. in-24). M. Alph. Wilhem (*Les Elzevirs*, Bruxelles, 1880, p. 93) rappelle que l'ouvrage du géographe arabe Jean Léon, surnommé l'Africain, parut pour la première fois à Anvers (*apud Joan. Latium*, 1556, in-8°), et que la traduction latine est de J. Florius. — « Si le bibliographe n'a voulu parler que de la *première édition latine*, il est exact ; sinon, il eût dû indiquer les éditions italiennes de Ramusio (1550, 1554), et la traduction française de Jean Temporal, qui parut en 1556 sous deux formats divers ; à Lyon, dans le *Recueil des voyages* (2 vol. in-f°), et à Anvers, chez Jean Bellere (in-12). Il y a, du reste, beaucoup à dire sur l'ouvrage lui-même, qui, bien examiné, semble être plutôt une compilation due à Ramusio qu'une traduction du texte de El Hassan ebn Mohamed el Faci (Léon l'Africain). — En tout cas, si ce dernier est le véritable auteur, il a singulièrement abusé de la crédulité du lecteur ; car il est matériellement impossible qu'il ait accompli, en dix ans, les voyages qu'il s'attribue. Ces affirmations seront justifiées plus tard par la publication d'un travail déjà préparé. » (H. de G.)

(3) D'Arcos avait bien raison : les ouvrages sérieux ne s'accommodent pas du petit format, et l'érudition, l'histoire, la philosophie ont besoin de l'ampleur de l'in-8°. Voir, à ce sujet, d'ingénieuses et spirituelles observations dans un opuscule de M. Léon G. Pélissier, ancien membre de l'École française de Rome : *De l'amour des livres* (Aix, 1888, p. 9-10).

avec Saluste que j'ayme mieux me taire que de dire peu (1).

Je croy vous avoir autresfois dit que j'avois escrit en espagnol une forme d'histoire du commencement et premier âge du monde, depuis la création jusques à Abraham. Je vous diray à present que j'en ay fait une reveüe, et l'ay mise en francois pour vous l'envoyer, et j'espère dans deux ou trois moys de la mettre au net et l'achever du tout; mais pour vous dire le vray, je crains que la pierre de touche de vostre rare jugement ne face recognoistre la basesse de mon métal; c'est pourquoy avant que de me précipiter, ou vous ennuyer et desplaire, je vous supplie très humblement de m'envoyer vostre sentence de la relation africaine, et m'adviser si vous aurez agréable que je vous présente la continuance (2) de mon ignorance et témérité. Il se trouve souvent une bonne herbe dans un mauvais jardin (3); et peut estre que vous trouverez dans ceste histoire quelque curiosité qui vous contentera, bien que mal dite et escrite.

Vous me marquez en vostre lettre que je me doibs servir de lunettes redoublées, pour secourir la faiblesse de ma veue: Je n'entendz pas bien ce redoublement, et ay fait preuve (4) de me servir de deux lunettes l'une sur l'autre, mais cela ne fait aucun proffit; peut estre que celles que vous dites sont d'autre façon et cela estant je vous supplie de m'en envoyer quelque paire; car il y a plus de cinq ans que je ne puis lire à la chandelle, avec les ordinaires; et encores de celles cy j'en suis fort

(1) « *Silere melius puto, quam parum dicere.* » (JUGURTHA, XIX.)

(2) Littré, sous le mot *continuation*, constate que l'ancien français disait aussi *continuance*, mais il ne donne aucun exemple de cette forme. Le *Dictionnaire* de La Curne de Sainte-Palaye signale *continuance* dans les *Mémoires* d'Olivier de la Marche.

(3) Manque au recueil de Le Roux de Lincy : *Le livre des proverbes français* (1859).

(4) Pour *épreuve*.

mal pourveu, et bien que j'en aye eu de France et d'Italie, ce que l'on m'a envoyé est si grossier qu'à peine je ne m'en peux servir. S'il s'en retrouvoit quelque paire, bonnes, bien claires, et pour une veue de soixante ans (1), je les payerois au poids d'or. On n'en use point icy, car les *Turcz et les Mores ont la veue aussi bonne à 70 et 80 ans comme ils l'auoient à 20 et à 30 ans*, et croy que ce benefice leur vient de n'en user, ni de n'en auoir jamais usé.

Pour quelque negoce de rachapt d'esclaves, est arrivé en ceste ville un Maronite, né en Tripoli de Sirie, grand professeur de langues orientales, et particulièrement de la Chaldée, Siriaque, et Arabique, et est fort estimé à Rome où le Pape l'a entretenu au Vatican quelque temps avec bon salaire, et fort docte en matière de Philosophie et Théologie. Il s'appelle *Abraham Echelen* (2). Je lui ay monstré *l'épitaphe* supposé *punique*, que je vous ay envoyé.

Il m'a asseuré qu'il n'est ni punique, ni siriaque, ni chaldée, et qu'il le tient pour carractères antiques égiptiens, bien qu'aucuns semblent estre chaldées et samaritains et dit que s'il estoit en chrestienté qu'il a le courage de le deschiffrer. Je le luy ay baillé, il partira bien tost, et m'a promis de travailler à le recognoistre, et m'envoyer ce qu'il en aura descouvert ; cela estant je ne manqueray à vous en faire part.

La responce de la question musicale, je vous l'envoye en un pappier à part, comme aussi celle des poidz et mesures que vous desirez, avec le catalogue des platz et vases qu'on use en ce pays.

(1) Ce qui justifie F. de S. V. plaçant la naissance de Th. d'Arcos en 1568.

(2) Abraham Ecchellensis naquit, non à Tripoli, comme le dit d'Arcos, mais à Eckel (Syrie) : il mourut en Italie en 1664. Ce célèbre Maronite vint en 1630 à Paris, où il travailla à la Bible polyglotte de Le Jay. A l'époque où d'Arcos le vit en Tunisie (ce voyage de 1633 a-t-il été indiqué par les biographes du savant orientaliste ?) il avait déjà publié : *Linguæ Syriacæ sive Chaldaiæ perbrevis institutio*, (Rome, 1628.)

Quant aux vases que vous desirez, il n'y a rien par deça qui soit proportionné à vostre mérite et curiosité : néantmoins pour satisfaire à mon debvoir, de la rusticité qui se trouve icy, je vous envoye six escuelles de celles qu'on use pour boire le caüé (1) qui viennent de Constantinople, et quatre petites qui viennent de l'Hyemen, qui sont assez fines.

Monsieur de Gastines m'envoya de vostre part, ces moys passez, une si grande abondance de rafreschissements qu'en cela il excéda, sinon votre commission, au moins mon mérite, et je ne scay si je doibs donner à ceste profusion le tittre de libéralité, ou prodigalité. Je vous en rends mille très humbles remerciments, ensemble de tant de biensfaits qu'il vous plaist employer sur moy, effects de vostre bonté et courtoisie.

Vous avez jugé droitement des vents qui nous apportent icy de la pluye, et de la serenité. Les pluvieux sont les septentrionaux et maistraux (2), et les sereins sont les méridionaux et occidentaux. Les fascheux sont les orientaux et les sirocs (3).

Je ne manqueray d'assister en tout ce qu'il me sera possible le sieur Louicou, et luy fairay cognoistre le pouvoir qu'ont voz commandementz sur moy. Et aprez vous avoir baise reveremment les mains, je finiray la presente, priant Dieu, Monsieur, qu'il vous donne le bien que je vous désire et le comble de toute félicité et prospérité.

De Tunis, ce dernier jour de juing 1633.

Vostre très humble et très obligé serviteur,

DE ARCOS (4).

---

(1) Le café, de l'arabe *kahoua*, que les Turcs prononcent *kahvé*.

(2) On sait que le mot *mistral* dérive de l'ancien provençal *maestral*, maître, proprement le vent maître, le vent dominateur.

(3) *Siroc* est l'expression provençale. On trouve dans *Merlin Coccaïe* : « fort et impétueux *siroc* ». *Siroco* nous vient de l'arabe *Charq* (Orient).

(4) Fonds français, 9540, f[os] 83-84, on lit sur un pli de la lettre : d'Arcos, 30 juin 1633. Tunis, avec les relations de la musique des Turcs et Mores, des mesures et des vases et avec 4 petits escuellons de porcelaine à boire le caüé, venues d'Hiemen.

II

(Même adresse)

MONSIEUR,

Il y a environ deux moys que je fis ample responce à toutes les vostres par la voye de Monsieur Aycard, et n'ayant du depuis aucune des vostres à répondre, je ne vous diray autre chose sinon qu'avec la présente et par la mesme voye, je vous envoye l'*histoire de la plantation du monde* (1) que je vous avois promise ; peut estre que que vous y trouverez plus de contentement que celuy de ma relation Afriquaine, pour contenir choses plus notables, et qui (comme je croy) n'ont esté traitées d'aucun autre. Et bien que j'aye entreprins de voler plus haut que ne permettent ma force et capacité, neantmoins le désir que j'ay de vous entretenir et honorer, m'ont fait résoudre de publier ce que de honte je debvrois tenir caché et ensépveli. Vous y pourrez noter (outre ma grossière Philosophie et Theologie) quelque chose de temeraire, mais non (comme j'espere) heretique ni scandaleuse : et si je cite quelques auteurs suspectz, comme ce n'est qu'en matiere d'histoire (et non de foy), je me persuade qu'on ne me censurera pas pour cela estre de leur party. — Je fus si pressé de l'occasion du porteur quand je vous envoiay la relation d'Afrique, que je n'eus pas loisir de la repasser, et corriger les erreurs de plume et d'oubliance que je croy vous y pourrez avoir trouvé ; s'ilz sont legers, je les remetz à votre discretion et juge-

---

(1) Je suppose qu'il faut entendre la *création du monde*. Cette indication nous permet de compléter la liste des ouvrages de Th. d'Arcos, d'après les documents de l'Inguimbertine, catalogués par Lambert et cités dans mon *avertissement*.

ment et si de conséquence, il vous plaira m'en donner advis, que je les reformeray sur l'original et vous en r'envoiray la correction, et bien que j'aye repassé l'histoire presente, neantmoins la où mes yeux me peuvent avoir trompé, je vous supplie tres humblement d'y appliquer vostre reformation, et excuser les défautz que vous y rencontrerez. Je la soubmetz à vostre censure, et à celle de l'Eglise, comme je proteste en icelle. Je scay bien que l'œuvre n'est pas telle que vous meritez, mais si je n'ay fait ce que je doitz, j'ay fait ce que j'ay peu : vous suppliant (Monsieur,) de recebvoir en cela la recognoissance que j'ay de votre vertu et eminentes qualitez, ensemble l'affection de vous tesmoigner combien je vous honore› estime, et desire servir. Sur quoy vous baisant tres humblement les mains, je prie Dieu vous donner le bien que je vous desire. De Tunis ce 25 de septembre 1633.

Votre tres humble et tres oblige serviteur,

De Arcos (1).

III

(Même adresse)

Monsieur,

Par la barque du sieur Stelle de Marseille, qui partist d'icy environ un moys, j'ay desja respondu à vostre dernière du 27 janvier, et par icelle vous ay envoyé par la voye de Monsieur de Gastines, l'histoire d'Étiopie de

(1) Fonds français 954e, f° 85. Entre la date de cette lettre et la date de la lettre suivante (1er août 1634), se place une lettre du 30 juin 1634, publiée par F. de S. V. (p. 38-44) et dont l'original ne se retrouve pas à Carpentras. D'Arcos y accuse réception d'une lettre du 20 mars 1633, arrivée à Tunis le 25 janvier 1634, et il dit à Peiresc : « Je serois bien content que vos lettres fussent moins cérémonieuses, pourveu qu'elles fussent plus fréquentes. » Il l'entretient de l'épitaphe punique dont il a été déjà question plus haut, des

Urreta (1), dans lequel sont ployées trois ou quatre médailles, et aussi un animal qu'on appelle alzaron, que j'espère ne vous sera desagreable pour sa rareté (2). J'ay du depuis recue par la voye de monsieur Aycard la geographie de Nubiensis qu'il vous a pleu m'envoyer, sans aucune de voz lettres qui me sont aussi rares que désirées. On m'avait promis des cameleons (3) que je

populations qui vivent de l'autre côté du Niger, de l'histoire des Ottomans en langue espagnole, à laquelle il travaille depuis sept ans et qui s'arrête au règne de Soliman le Magnifique. Voilà encore un important article qu'il faut ajouter à la bibliographie de Th. d'Arcos. Nous trouverons dans la lettre suivante mention de deux nouveaux ouvrages du fécond correspondant de Peiresc.

(1) *Historia ecclesiastica, politica, natural y moral de los grandes y remotos regnos de Etiopia, monarchia del emperador llamado Preste Juan de las Indias.* (Valence, 1610, in-1°). D'Arcos écrivait à Peiresc, le 30 juin 1634 (p. 42) : « touchant les livres de la supposée bibliothèque d'Éthiopie, vous en serez mieux informé par l'histoire de frère Louis d'Urreta, que je vous envoye avec la presente bien que je ne lui donne pas grand credit. »

(2) Dans la lettre qui vient d'être citée, d'Arcos entretenait ains son curieux correspondant des qualités du quadrupède en question (p. 43) : « par cette barque je vous envoye un rare animal qu'aux Indes et en Perse on nomme *Alzaron* ; on tient que ses cornes ont la mesme vertu que celles de la licorne, et on en fait grand estime ; il est fort domestique, car on l'a pris vers Nubia fort petit, et dit-on qu'il croistra encore Sa course est merveilleuse et surpasse de beaucoup celle de tous autres animaux. On en avoit fait un present à un grand et insigne Morabut [*sic* pour *Marabout*] de cette ville fort mon ami, des mains duquel je l'ay tiré pour vous l'envoyer, vous assurant que ceux qui l'ont vu et le connoissent, me disent qu'il est fort rare et s'en trouve fort peu, parce qu'on ne les peut prendre à cause de leur velocité. Un personnage principal d'icy m'en a offert un bon et grand prix pour l'envoyer au grand duc, mais j'estime plus M. de Peiresc que le grand duc et toute sa Toscane. » L'alzaron de d'Arcos est souvent mentionné dans la correspondance des dernières années de la vie de Peiresc, et, si je l'osais, je dirais que c'est, en quelque sorte, le héros de plusieurs des lettres de celui qui ne fut pas moins fervent naturaliste que fervent archéologue. — Cet *alzaron* n'est autre qu'une gazelle. D'Arcos a entendu prononcer *al r'zala*, et en a fait *alzara* et *alzaron*.

(3) Peiresc s'est beaucoup occupé, dans sa correspondance, des caméléons qui lui furent envoyés par d'Arcos. Il raconte avec en-

desirois vous envoyer, mais on me les apporta aprez que la barque fust partie. Je les ay mis sur des arbres d'orenge (1) qui sont en ma maison, où ils mangent des mouches, et avec la première commodité je vous les envoyeray. Je crains que votre silence ne vueille chastier ma temérité, et que mon importunité ne m'aye donné tittre de temeraire en vostre endroit, vous entretenant de choses indignes de vostre mérite : et si en cela je suis delinquant, je vous supplie de l'attribuer, non à ma presomption, sinon à l'affection, honneur et respect que je porte à ceux qui sont de vostre qualité ; outre que ma simplicité et bonne intention ne merite aucune rigoureuse censure je scay, et suis bien informé de voz vertuz, doctrine, et graves occupations et que vostre esprit n'est capable que de choses grandes : toutesfois les marques que j'ay receu de vostre bonté, courtoisie et humanité, me font estimer, que les petites (comme sont les miennes) ne vous sont ni seront desagreables quand ce ne seroit que pour observer la contreposition qu'il y a aux choses relevées et basses. Je seray bien ayse que ma bonne volonté trouve lieu en voz bonnes graces, que je desire aquerir en vous rendant quelque service ; et le seray encor grandement s'il vous plaist me faire l'honneur de me dire vostre opinion sur *l'histoire* dernière que je vous ay envoyée, du commencement du monde. J'ay presenté à monsieur Aycard un recueil que j'ay fait de la vie *d'Alexandre le Grand* et de ses successeurs : s'il vous le communique, vous verrez en quoy je passe mon temps, et combien je mérite d'estre moqué pour m'em-

thousiasme à plusieurs de ses amis les plus petits faits et gestes de ces étranges animaux. Voir sur les caméléons, dans le recueil de F. de S. V., les lettres de Aycard à Peiresc, du 25 octobre 1639 (p. 46), du 2 novembre 1639 (p. 47), du 22 novembre 1634 (p. 49), et une lettre de M. Cassagne, médecin de Marseille, écrite aussi à Peiresc (p. 53-61).

(1) Pour orangers. L'expression *arbres d'orange* était-elle connue ? Je ne la trouve dans aucun de mes dictionnaires.

brouiller en tant d'affaires. Je travaille maintenant à la continuation de l'histoire Ottomana qu'il y a longtemps que j'avois commencée en espagnol, et j'espère l'achever pour toute ceste année. La matière en est fort notable, mais je crains que la forme ne la deforme. Je n'ay pour le present à vous dire autre chose, me remetant à ma derniere qui est assez ample en responce de la vostre. Et aprez vous avoir tres humblement baisé les mains, je prie Dieu (monsieur) vous donner le comble de tout bien et felicité.

De Tunis ce premier d'aoust 1634.

Votre tres humble et tres affectionné serviteur.

DE ARCOS (1).

IV

(Même adresse)

MONSIEUR,

J'ay receu la vostre du 25 aoust dernier, et n'ay veu celles que vous dites m'avoir escrit auparavant, de quoy je suis fort marry parce qu'en icelles j'esperois veoir la censure que j'attendz des manuscripts que je vous ay envoyez, et que vous m'avez tousjours promise. J'ay receu avec vostre lestre une sarbatane de laquelle je vous remercie très humblement, estant desplaisant qu'en cela Monsieur Aycard à qui je l'avois demandée vous aye fait cognoistre ma vanité. Vostre lettre ne m'accuse pas la réception de *l'alzaron* (2), mais me dit

(1) Fonds français 4540, f° 36. Notons que d'Arcos, écrivant à Peiresc, n'ose jamais prendre son prénom de renégat, Osman, dont il n'hésite pas à se parer quand il s'adresse à Aycard et à Gastines.

(2) Gassendi, qui, dans sa Vie de Peiresc, consacra une page charmante à l'alzaron, dont il décrit avec complaisance la beauté, nous apprend que ce quadrupède fut envoyé au cardinal F. Barberini. (Édition de 1651, p. 422.)

bien le vouloir envoyer à Rome; j'ay esté bien ayse qu'il soit tombé entre voz mains, et qu'il vous aye esté agréable; mais j'ay esté bien honteux de ce que m'en a escrit Monsieur Aycard, et de l'opinion que vous avez que je suis personne intéressée. Quant aux *alicors* (1), je suis et ay tousjours esté d'opinion (avec vous) que ce ne sont point animaux terrestres; et me sert de preuve, que tous ceux qui ont descouvert tant de terres depuis deux centz ans en ça, faisant mention de tant d'animaux estranges, n'ont fait mention de cet alicor, que par ouy dire. J'ay bien veu certaines cornes noires et lices, longues de trois piedz et grosses par le bas d'environ un pouce, qu'ont dit estre de l'asne indico, qui se retrouve aux Indes orientales, et dit-on que cet animal n'en porte qu'une seule au milieu du front, fort droite et sans aucune courbure. Pour le fait des coquillages, dentz, poissons, et autres telles choses qui se descouvrent dans de hauts rochers, je tiens que ce ne peuvent estre sinon des reliques du Déluge universel.

J'escris à Monsieur Aycard ce que je pretendz faire des cameleons à ce premier printemps (s'il se trouvera passage à propos) et peut estre qu'on en pourroit avoir de la race par delà; autrement c'est chose certaine qu'ils ne peuvent vivre l'hyver hors de la terre, car j'en ay fait l'espreuve.

Sur cela je finiray vous suppliant très humblement de me conserver l'honneur de vos bonnes grâces, priant Dieu vous donner la sienne. De Tunis, ce 20 de novembre 1634.

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

DE ARCOS (2).

(1) Par *alicors* il faut entendre les fameuses licornes.

(2) Fonds fran[illegible] 9540, f° 87.

V

(Même adresse)

MONSIEUR,

J'ay receu deux de voz lettres du 18 janvier, je dis decembre 1634, et 14 janvier 1635. La première m'a rendu honteux de tant de remerciementz qu'il vous a pleu me faire de l'alzaron, estant chose de si peu de valeur et que vous avez surpayé avec la demy botte de vin blanc, que Monsieur Aycard m'a envoyée, effect de votre libéralité, de laquelle je vous remercie aussi humblement qu'affectueusement. J'ay sceu que vous affectionnez les vases, et bien que celuy que je vous envoye avec la presente ne soit pas antique, il m'a semblé neantmoins assez curieux. Il vous plaira le recevoir tel qu'il est, selon vostre accoustumée humanité et courtoisie. Quant aux cameleons j'en avois reservé une douzaine pour envoyer, mais l'hyver les a fait tous mourir. Je ne manqueray à ce printemps d'en recouvrir pour vous les envoyer par la première commodité qui s'offrira. Touchant l'ange Roustan, esclave de Morat, grec, duquel vous m'escrivez, son patron l'a acheptè au bazar pour 170 pieces de huit reaux. C'est un homme interessé, cruel, et vitieux, et je croy que le pauvre garçon n'a pas trop bonne vie en son service. J'ay entendu qu'il demande un prix excessif et n'ay pas voulu luy parler parcequ'il est soubçonneux, et estimeroit la chose plus qu'elle ne vaut, outre que ce seroit le dommage du garçon. Il ne faut pas penser de le tirer de ses mains à moins 300 pièces de huit reaux, car il en demande desja 400. Si vous commanderez que je le rachepte, et m'advisez le prix que vous y voulez employer je tacheray doucement de luy procurer sa liberté, car son patron est une beste farouche qu'il faut circonvenir avec prudence et artifice. Si en autr[illegible] chose

je vous puis servir je vous supplie de me commander aussi librement qu'au moindre et plus affectionné de voz serviteurs, car ce me sera grand honneur de m'employer pour une personne de vostre qualité et merite, et que j'honore au degré superlatif. Sur ce je prie Dieu (Monsieur) vous donner le bien et le contentement que je vous desire. De Tunis ce 3 de avril 1635.

Votre tres humble et tres affectionné serviteur,

DE ARCOS. (1)

VI

(Même adresse)

MONSIEUR,

Tout d'un coup me sont parvenues quatre de voz lettres, du 29 avril, 3 de may, et 21 et 30 de septembre passé, et avec icelles j'ay receu le quart de cercle et la lunette de porte veuë qu'il vous a pleu m'envoyer. Je suis bien marry de me retrouver en l'impossibilité de vous obéir, et honteux de n'en avoir la capacité; car voz questions pour leur multiplicité et curiosité appartiennent à des gens de plus grand savoir et experience que moy. J'ay neantmoins estimé et admiré l'ordre et le stile avec lequel vous les proposez qui demontre assez la grandeur et éminence de vostre doctrine et literature; mais sur tout vostre admirable curiosité en la perquisition de choses si esloignées du commun et ordinaire. L'ecclypse lunaire que vous notez le *28 d'Aoust passé* fut veue icy le 27, et commença environ les *10 heures de nuit et dura quelque quatre heures.* Aux Ephemeri-

(1) Fonds français 9540, f° 88.

des de André Argoli (1) imprimées l'an 1623 (2), elle est aussi notée au 27 et non au 28. Quant à celle du soleil qui doit arriver le 20 febvrier prochain, si je pourray, et mon indisposicion le permetra, je tascheray de l'observer [illegible]ieux qu'il me sera possible et selon voz directions. Pour le fait de la situacion des montagnes et de leur figure, dimension, et qualité que vous marquez, je ne puis en aucune façon vaquer à ceste recherche parcequ'elle requiert un homme dispos et actif, et je suis mal sain et pesant, et mon aage ne peut à present soufrir ces courvées: et commetre cela à quelqu'un, je vous supplie de croire que la barbarie ne produit point de gentz qui en ayent la capacité, et comme les Arabes par le passé ont esté doctes, peut estre vous vous imaginez que les reliques de leur sçavoir ont transpassé à leur posterité. Ilz sont cent fois plus barbares et ignorantz que les Grecz qui habitent aujourd'huy Athenes. Quant aux flux et reflux des mers de ceste coste, et noter ses plages, seins, bordz, goulphes, encouleures, et les rivieres qui y entrent, leurs arénes et bancz, croissance et decroissance, je desire comme vous de le scavoir, mais la rechercher moy mesme est impossible, et par information d'autruy je n'en scauray jamais rien de certain, car comme j'ay dit l'ignorance possede tellement ces peuples que la plus part et quasi tous, jusqu'aux plus apparens ne scauroient dire *les ans qu'ilz ont*, et si quelqu'un semble scauoir quelque chose, ce n'est que ce qui appartient aux ceremonies de leur loy, qui ne sont que vanité et superstition. Voilà, monsieur, ce que

(1) André Argoli naquit en 1570, à Tagliacozzo, dans le royaume de Naples, fut professeur de mathématiques à l'université de Padoue (1632) et mourut plus qu'octogénaire.

(2) L'auteur de l'article *Argoli* dans la *Biographie universelle* n'a pas connu cette édition des *Ephémérides*, et il ne cite que « des *Ephémérides*, imprimées d'abord à Venise, in-4°, en 1638, commençant à 1630, et dédiées à la république, » plus tard réimprimées à Padoue et à Lyon, avec des continuations.

je puis respondre à voz questions, estant marry de ne les pouvoir resoudre, et tres marry de ne vous donner en cela le contentement que je desire, bien que je croy que tout ce qu'il vous a pleu m'escrire a esté plus tost une ostentacion de vostre grand esprit que non l'opinion que je fusse capable de respondre à des choses si sérieuses, rares et exquises. L'affaire de *lange Rostan* est encores en l'estat que je vous ay escrit, et moins de trois centz pièces de huit *reaux*, son patron dit ne le vouloir relascher. J'entretiens le patron et l'esclave en bonnes paroles, atendant que ce bon Prebstre, son oncle, accomplisse ce qu'il a promis en une lettre qu'il m'a escrite, et à laquelle je fais responce que je vous supplie luy faire remetre. De voz livres arabes que les corsaires ont butiné, on n'en a rien veu ni ouy par deça. Nous avons eu cet hyver force pluye et beaucoup de froid, chose extraordinaire ; les vents maistraux ont fort régné, qui en ont esté la cause. Le semé est de belle espérance ; toutesfois s'il ne vient de la pluye ce mois d'avril prochain, la stérilité sera plus apparente que la fertilité : outre que l'année passée les locustes feirent dommage en ce pays, et on craint qu'elles ni ayent laissé leur semence, et ne resuscitent ceste année. Avec la presente vous recepvrez un pacquet dans lequel y a un breuiaire romain nouveau qui vous pourra servir en chambre, et deux tomes de livres en blanc qui traittent l'un de *differentiæ utroque forum*, l'autre *de conditionibus et modis impossibilibus*. Le premier me semble assez plus curieux que le second. Il vous plaira, Monsieur, les accepter en attendant que je puisse recouvrer chose de plus d'estime et valeur et digne de vostre mérite. Cependant je vous fairay une très humble requeste, pour une chose qui m'est plus que nécessaire. C'est qu'il plaise commander à quelqu'un de voz serviteurs de trouver trois ou quatre paires de lunettes de 63 jusqu'à 66 ans d'âge. Toutes celles que j'ay m'ont toutes abandonné et ne peuvent plus me servir. Vous

me fairez en cela non seulement une singulière faveur et courtoisie, mais une bien grande aumosne et charité, bien que je m'offre au payement de ce qu'elles cousteront pour chères qu'elles soient. Je suis contraint de réclamer en cela vostre ayde et faveur, parce que mes amys auxquelz j'en ay escrit, ne m'ont envoyé que chose ordinaire et de nul service, et je m'asseure que si vous y mettez la main, vostre curiosité remédiera ce malheur. Pardonnez, s'il vous plaist, ma témérité de vous importuner si domestiquement, mais la nécessité où je me retrouve de recouvrer par artifice ce que j'ay perdu par nature, m'a fait prendre la hardiesse de rechercher che *(sic)* ceste grâce et courtoisie de voz mains.

Sur ce, je demeure, Monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur.

A Tunis, ce 16 febvrier 1636.

DE ARCOS (1).

VII

(Même adresse)

MONSIEUR,

Lorsque j'estois fort travaillé de la goute, l'agent du sieur Berenger me donna voz lettres, les observations des ecclypses passées et une boëte dans laquelle j'ay trouvé six paires de lunettes ; et la grande douleur que je sentois aux piedz, m'estourdissoit tellement la teste que je ne pus alors lire attentivement voz lettres, ni comprendre la docte contenu d'icelles. Je les ay du depuis leuës avec plus d'attention et suis resté fort émerveillé d'où vous tirez tant d'excellence de discours et d'érudition : vous asseurant qu'il y a de quoy ocuper un

(1) Fonds français, 9540, f° 89.

cerveau beaucoup plus capable que le mien, bien honteux que je n'ay pas la capacité de le bien comprendre, et marry que je ne saurois satisfaire à voz curiositez, bien que vous me les rendez assez aisées et faciles. Je croy que vous prenez mon plomb pour or, ou que vous voulez eprouver si mon metal souffre la touche de votre pierre. Et aprez auoir bien resué sur vos doctes escritz, j'ay considéré en moy mesme qu'il me convenoit vous oster hors d'erreur, et vous dire librement que mon entendement n'arrive pas à de si hautes matières, et que je ne suis pas aigle, sinon un vil reptile qui à peine ne se peut trainer sur la terre. Je me sens neantmoins grandement honoré de la bonne opinion que vous avez de moy, mais je suis bien mortifié quand je m'en estime incapable et que ma suffisance n'arrive à mon souhait, et à vostre desir. Je tascheray de faire le possible pour vous contenter et obeïr, ne recusant l'occasion que vous me donnez de faire cognoistre que je scay peu ou rien, estimant que me sera moindre defaut, que non de vous desobeir. Mais parceque voz demandes et recherches, et ma convalescence, requieront du temps à vous respondre, je vous supplie tres humblement me pardonner si je difere jusqu'à la premiere ocasion de vous faire veoir mon ignorance m'esforçant de vous complaire si non comme je dois, au moins ce sera comme je pourray. Cependant je vous prie de prendre la peine de lire ce petit traitté des loix (1) que je vous envoye avec la presente, bien que je suis certain, que ce n'est pas viande pour vostre estomach qui requiert des choses plus solides et de plus de substance. Vous en jugerez ce qu'il vous plaira, et le mespris sera ce que j'en espere et ce qu'il merite. Il y a environ deux mois que je vous escrivis et vous envoyay 14 cameleons en deux petites cages que je croy vous aurez receuz. On m'en a

(1) Encore un ouvrage de Th. d'Arcos ! De tant de manuscrits aucun n'a-t-il donc survécu ?

depuis apporté d'autres qui sont femelles et plaines d'œufz, et aucunes ont commencé à les faire et sont mortes. D'autres les ont faits en un petit carré de terre long de six pieds et large de trois, que j'ay en ma maison où je plante quelques fleurs ; et j'ay observé qu'elles gratent la terre avec leurs mains, font une fosse peu profonde où elles font leurs œufz dedans, et puis la recouvrent de la mesme terre. Aucunes sont mortes aprez les avoir faits et d'autres vivent encores et semblent se porter bien. Je les laisse faire et du succez je vous en donneray advis ; vous remerciant tres humblement des lunettes qu'il vous a pleu m'envoyer, lesquelles sont aucunement bonnes, mais elles sont trop jeunes pour ma veue qui est fort affoiblie, et passe l'age climaterique, de façon que celles de 65, 66 ou 67 ans d'age pourraient me servir mieux que non celles cy. Sur quoy je prie Dieu (Monsieur) vous donner ce que vous souhaittez et le bien que je vous desire.

De Tunis ce 19 ott[e] 1636.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

D'ARCOS (1).

(*A suivre*). TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Fonds français 9540, f° 90.

DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE BONE

(Suite. — Voir les nos 184 et 187)

MARCHE

La marche vers Constantine fut tellement pacifique que le narrateur ne doit prétendre qu'à en tracer l'itinéraire avec quelque exactitude.

Le 13 novembre 1836, le temps se soutenant au-beau, le Général en chef et le Duc de Nemours partirent de Bône à 8 heures du matin. Le bataillon du 2e léger, le 63e régiment de ligne et la majeure partie du 3e régiment de chasseurs à cheval marchaient avec eux. La brigade de réserve se porta aussi en même temps jusqu'à Dréan, pour en repartir le lendemain avec les équipages et les convois de vivres.

Les soldats de tous les corps étaient déjà pourvus de 5 jours de vivres, en riz et en biscuits, renfermés dans un sachet qui ne devait être ouvert que quand l'ordre en serait donné. Ils reçurent au Camp de Dréan pour deux jours de pain, et la viande sur pied pour sept jours. Chaque corps fut chargé de prendre sous sa garde et de conduire à la suite les bestiaux qui composaient pour lui ce dernier approvisionnement.

De Bône à Dréan, il y a 4 heures 10 minutes de marche au bon pas d'un cheval ; c'est d'après cette allure que j'évaluerai, dans la suite de ce récit, les distances parcourues. La route est bonne et découverte. On ne se lasse pas, durant ce trajet, d'admirer la vaste plaine de la Seybouse, nue, mais féconde, qu'embellissent quelques points plus fertiles encore, pourvus d'arbres, et qu'on désigne sous le nom d'Oasis. On laisse à droite de belles montagnes, de bonnes prairies et de riantes collines. C'est sur ce territoire qui appelle les bras, et pour la culture, et pour l'assainissement, que se sont réfugiées des tribus chassées vers nous par la cruauté et les déprédations d'Ahmed Bey.

Le camp de Dréan est un retranchement de campagne, élevé depuis peu par la garnison de Bône ; les troupes y vivaient sous la tente. Il ne renferme que quelques magasins en planches, et une caserne à deux étages, construite en automne, qui n'avait pu être achevée avant la mauvaise saison et dont quelques portions s'étaient déjà écroulées sous les pluies.

Le maréchal, voulant se rendre ce jour-là jusqu'à moitié chemin de Guelma, repartit du camp de Dréan vers 2 heures et fit porter son bivouac sur le Bou-Afra, à une demi lieue du Marabout de Sidi Amar, dans le territoire des Oulad-ben-Aziz. — De Dréan à ce point il y a 2 heures 25 minutes de marche. Le terrain est agreste et, en partie, couvert de broussailles. La route passe au pied de quelques roches dénudées qu'on peut apercevoir de la hauteur même de Dréan. Elles s'appellent Hadjer-Nahel.

Les routes étaient affermies et bien praticables : nous marchions avec facilité ; la réserve et les convois auxquels avaient été réunis 400 mulets chargés de vivres et de cartouches devaient suivre sans obstacle. La première brigade était déjà à Guelma ; les autres nous devançaient d'une journée. Les compagnies du Génie marchaient avec elles, chargées, soit de commencer un

établissement aux ruines de Guelma, soit d'aplanir à l'avance les difficultés que la route aurait présentées.

Dans la soirée du 13, un violent orage survint ; une pluie battante dura jusqu'au lendemain 10 heures. Le Bou-Afra où ne coulait à notre arrivée qu'un filet d'eau, s'éleva de plus d'un mètre et vint envahir le terrain où avaient été dressées, sur la rive gauche, les tentes du quartier général. Un officier, chargé de porter des ordres à Dréan, fit de vains efforts pour franchir ce torrent ; un des chevaux de son escorte y périt et le cavalier n'en fut tiré qu'à grand'peine.

Les crues subites et considérables des petits ruisseaux de cette contrée sont à prévoir. Les colonnes qui opéreraient la correspondance entre Guelma et Bône, pourraient fréquemment se trouver enfermées tout à coup, soit entre le Bou-Afra et le ruisseau de Nechmeya, où nous parvînmes le soir, soit entre celui-ci et la Seybouse. Cette dernière rivière nécessitera un pont-levis vis-à-vis de Guelma, si l'on occupe ce point d'une manière permanente ; il n'y a point à se fier au gué qui s'y trouve.

On put partir vers midi : le chemin s'élève sur une colline prolongée que l'on suit pendant une heure ; elle est couverte de taillis que nous trouvâmes en partie brûlés, pour renouveler les pâturages, selon la coutume des peuples pasteurs. Du reste tout le pays environnant est sans culture et paraît sans habitants ; triste caractère des territoires contestés. On passe trois faibles cours d'eau qui probablement tarissent en été. Après un peu plus de 2 heures de marche, on parvient, au sortir d'un petit bois, sur le Mechinéïa où nous campâmes. L'infanterie et les voitures n'arrivèrent que vers 4 heures. Le 63e avait fait un détour pour aller plus haut passer le Bou-Afra. Le régiment de cavalerie, parti avant nous, vers 10 heures, avait continué jusqu'à Guelma.

Le temps s'élevait. Nous quittâmes le bivouac à 8 h. moins 1/4. On arriva au sommet du passage de Mouara, dans la montagne de Mouelfa, à 9 heures. De ce point,

en se retournant vers Bône, on jouit d'un aspect extrêmement étendu et d'une grande beauté. Vous êtes dans le territoire des Beni-Four'al. On met une heure pour descendre à travers un pays varié et souvent pittoresque, aux bains antiques de Hammam-Berdâ ; les eaux en sont tièdes. Des roseaux, des lauriers-roses et des lentisques ont envahi la majeure partie du bassin dont une portion circulaire est assez bien conservée. On trouva en ce lieu un fragment de mosaïque, et probablement des fouilles y seraient intéressantes. Tout ce pays, au reste, est sillonné de débris antiques. On suit, à partir de là, une route romaine bien reconnaissable : de petites bornes régulièrement taillées, également espacées, en bornent encore les deux côtés. Pour déboucher dans la plaine de Guelma, nous longeâmes pendant 45 minutes une vallée charmante et dont la végétation est vigoureuse : un amphithéâtre de montagnes gracieuses et bien boisées se dessine à gauche. Oh ! les belles exclamations de joie que ces lieux excitaient chez les curieux venus en poste de Paris, et qui ne voyaient encore de la guerre que ce qu'elle a de singulièrement gai, un voyage armé dans un pays remarquable.

De cette troupe inutile, non pas à l'en croire, mais très affairée et gravement pétulante, chacun, selon son goût, trouvait là quelque chose à admirer et à vanter : l'antiquaire, l'industriel, l'homme aux grandes cultures luttaient d'enthousiasme : l'un s'emparait de ces prairies ou défonçait des guérets que celui-là voulait fouiller pour la science ; l'autre exploitait les bois et les faisait déjà, tout débités, descendre la Seybouse. Quels beaux récits on s'apprêtait à faire aux gens de Paris, quand on se retrouverait dans les salons, au centre d'un cercle, debout, le dos au feu ! Hélas ! de ce nombre, il en est que les privations et la peur ont tués ; d'autres sont tombés en démence. Tel qui courait à la recherche du moindre cours d'eau et y bâtissait de suite au moins un moulin, ne se doutait guère alors qu'au retour, la barbe

longue et le teint hâve, les yeux égarés, mais plus défait encore et plus changé d'esprit par le découragement, il maudirait les chutes d'eau, et que tous les emplacements de ces belles usines qu'il avait fait tourner en pensées ne lui sembleraient plus qu'autant d'exécrables fondrières.

Nous descendîmes dans la plaine. Les brigades Trezel étaient campées sous les tamarins, près de la rive gauche de la Seybouse. Une longue file immobile de troupes sous les armes en bordait le cours. Le prince et le maréchal les inspectèrent, passèrent, quoique difficilement, la Seybouse à gué et allèrent visiter la brigade du général de Rigny, établie plus haut sur les ruines de Guelma. Les restes de cette ville antique, qu'on prétend être l'ancienne Calama, sont encore imposants. Ils se composent d'une vaste enceinte soutenue de tours carrées. Une partie est debout, une partie est renversée. Je laisse à décider aux habiles si ces murailles en pierres taillées sans ciment ont déjà été relevées, ou si elles sont le pur débris de la construction originaire, mais le tracé m'en a paru évidemment antique. Peu de travail y reproduirait une fortification respectable, qui deviendrait sans doute dans cette belle position le noyau d'une ville nouvelle. Une source coule près de l'enceinte; non loin de là est un amphithéâtre romain et quelques colonnes d'un petit temple.

Le maréchal employa le reste de cette journée à reconnaître lui-même les gués en amont de Guelma et les terrains en avant, dans la direction de Ras-el-Akba. Ses ordres furent donnés pour le lendemain.

La nuit ne devait pas se passer sans un commencement de mésaventure. L'artillerie avait sous sa garde un certain nombre de mulets de réquisition qui portaient un approvisionnement de cartouches. Au grand désappointement du corps savant, on s'aperçut le matin qu'une soixantaine de ces bêtes de somme avaient disparu,

heureusement sans leur fardeau, avec les conducteurs arabes. Sauf le tort de n'avoir pas fait assez bonne garde, la faute n'en doit cependant pas être attribuée à l'artillerie; cet abandon était le résultat d'une imprévoyance qui venait d'ailleurs.

Cette réduction inattendue dans les moyens de transport, déjà si restreints, laissait près de 150,000 cartouches d'infanterie sur le gazon, dans le bivouac de l'artillerie; il y avait impossibilité absolue de les emporter. On les fit déposer aux ruines de Guelma, où quelques retranchements improvisés étaient déjà de nature à être bien défendus. Elles furent confiées à la garde d'un détachement de 150 hommes et de quelques malingres auxquels on donna un petit approvisionnement de vivres et l'ordre de tenir là à toute extrémité. Il fut prescrit au bataillon du 59e resté à Bône de venir occuper ce camp où il arriva à temps et sans encombres.

La journée était belle, mais ces dispositions avaient retardé le départ. A dix heures, les deux colonnes, séparées par la Seybouse, se mirent en mouvement. Les troupes de Yousouf et toute la brigade d'avant-garde allèrent passer aux gués reconnus la veille; les autres brigades et les parcs remontèrent la rive gauche et furent chercher un terrain solide, en suivant vers la droite les collines à pentes douces. Autour de nous, dans toutes les directions, les coteaux étaient couverts de bétail; quelques troupeaux se rencontrèrent sur le passage même des troupes. Celles-ci justifièrent à merveille par leur conduite cette extrême confiance. Il en fut de même pendant toute cette journée et les jours suivants.

On rencontra quelques cultures; on reste stupéfait de les trouver si peu nombreuses, quand on examine la richesse du sol. On passa à 10 heures 45 un petit cours d'eau; toute l'armée se réunit, et, tournant à gauche, elle entra à 11 heures 1/2 dans une belle vallée d'où descend l'élégante Seybouse. Tout ce pays est fort remarquable par la bonté du terroir et la puissance de la vé-

gétation. Les sapeurs du génie facilitèrent le passage de deux petits ravins à travers des bois d'oliviers sauvages et de lentisques. A partir de là, la route est unie et fort bonne jusqu'au confluent de la Seybouse et de l'oued Cherf, au lieu dit Medjaz-Amar. M. le maréchal, ne voulant traverser, pour s'établir sur le même terrain intermédiaire, que le bras de la Seybouse au-dessus du confluent, dirigea l'armée un peu plus à droite. Elle vint se masser en carré dans une petite plaine suffisamment étendue et dernièrement cultivée, qui est ménagée dans un circuit de montagnes; celles-ci se resserrent sur le lieu même du passage et ce point présente une défense naturelle fort imposante. La rivière n'est pas guéable partout; elle est très-profondément encaissée. Une rampe dut être pratiquée pour permettre aux voitures la descente; sur l'autre bord il y a une montée qui est commode. C'est à une lieue et demie au sud-ouest de ce point que se trouve Hammam Meskhoutin, les bains maudits. Il faut traverser un pays fort difficile pour s'y rendre.

Le maréchal était arrivé à Medjaz-Amar vers deux heures. Le bey Yousouf arriva un peu plus tôt; il campa avec la cavalerie sur la rive droite. L'artillerie parvint au bivouac sur la rive gauche, à trois heures, ainsi que le duc de Nemours qui, gravement indisposé depuis deux jours, et plus souffrant encore ce jour-là, dut faire route en voiture. Les autres troupes prirent leur bivouac entre les 4 et 5 heures.

Vers 9 heures du soir, la rampe de descente est praticable et le gué est nettoyé, grâce au zèle des compagnies de génie et à l'active tenacité de leur colonel. Deux ponts étroits sur chevalet sont établis par les soins de l'artillerie, pour le passage des troupes de pied. — Le 59e de ligne, moins 200 hommes restés avec le convoi encore en arrière, est arrivé à 9 heures du soir.

Des sources filtrantes assez vives ont détérioré la rampe de descente, sur un espace d'une douzaine de

mètres, à sa partie inférieure et assez près de l'eau. Il faut remédier à cet accident qui nécessite de nouveaux et difficiles travaux. Le passage n'est effectué que vers 10 heures du matin. Le 59e est laissé au lieu du bivouac pour attendre le convoi et le hâter dans sa marche; ce malheureux convoi a la fatale habitude de ne pas avancer.

Devant nous s'élevait Akbet-el-Achari; ce lieu avait été la montée de la Xe Légion romaine et porte encore dans son nom le souvenir d'un éclatant fait d'armes, peut-être de quelque grand massacre.

Au sommet de Ras-el-Akba, la tête (de la montée) que nous apercevions depuis trois jours, la termine comme le bord d'un vase. Les troupes de Yousouf, bientôt appuyées par la 1re et la 2e brigade, commencèrent à monter lentement et s'emparèrent, sans trouver de résistance, de la position d'Anouna, qui s'élève menaçante sur la gauche. Là sont les débris d'une ville antique, vieux restes de fondations probablement numidiques.

Le maréchal se porte à l'avant-garde, étudie le terrain, et, après trois quarts d'heure de halte qu'il accorde au repos des troupes, il fait avancer simultanément vers la crête de Ras-el-Akba par la gauche et par la droite, en profitant avec adresse des sinuosités du terrain. Ces précautions étaient superflues. Quelques groupes d'indigènes qui couronnaient les sommets du mont, pareils à des bouquets de mousse sur un rocher, se montrèrent inoffensifs, se séparèrent et disparurent à notre approche.

A 3 heures, nos soldats les remplacèrent sur les crêtes qu'ils venaient d'abandonner. Ces Arabes étaient-ils des spectateurs oisifs, étaient-ils les coureurs d'Ahmed chargés de lui reporter la nouvelle de notre marche et lui décrire l'attitude de l'armée? On l'a ignoré. Toujours est-il que, ce jour, comme la veille, les troupeaux n'avaient point été détournés de notre passage et que nul n'abusa de cet indice et de ce gage de sécurité. Pas

un habitant n'avait quitté ses huttes et n'y fut troublé. La fumée habituelle s'élevait paisiblement des toits des villages, où nous devions voir l'incendie à notre retour; — et les femmes étaient occupées à leurs travaux, comme si rien d'étrange ne se passait. Nous avons rencontré ces dispositions favorables jusqu'au voisinage même de Constantine. Elles étaient dues, il faut le reconnaître, aux négociations adroitement conduites depuis trois mois par Yousouf. Je me rappelle que les beaux parleurs voyaient alors dans cette marche paisible un résultat concluant, inappréciable, inespérable; plus tard on n'en a tenu nul compte à ceux dont il était l'œuvre; le souvenir s'en est perdu dans le désastre, il est resté dans les boues, avec la présence d'esprit de plus d'un.

Ma mémoire est ici fidèle et précise; je me souviens nettement que les éloges, non-seulement à ce sujet, mais à tous les sujets, les compliments même non mérités, pleuvaient à cette période de l'opération sur le bey Yusuf et sur le chef de l'armée, aussi nombreux que les blâmes peu ménagés au retour.

J'ai entendu, des mêmes bouches, les uns et les autres, et je pourrais nommer, si je le voulais. Cela est particulier et assez digne de remarque : ce qui a été vanté, je puis dire outre mesure, c'est ce qui n'était pas à l'abri de tout reproche. Au départ et pendant l'aller, on trouvait tout parfaitement préparé, admirablement mené, les moyens plus que suffisants, le succès certain; hé bien, ce sont ces principes de l'opération qui n'ont pas été exempts de toute faute....

Quand on parvient au sommet de la montée de la Xme Légion, les yeux sont surpris, tant la scène change subitement et totalement. En arrière, un terrain vivement, profondément accidenté, très boisé, de rares populations, peu ou point de cultures, partout de la verdure et un frais paysage; en avant de vous, pas un arbre, pas un humble arbrisseau, la couleur des guérets partout; les villages sont nombreux, mais se cachent dans les vallées; une multitude de mamelons se succèdent avec une uniformité de contours et de nuances qui permet de se méprendre et de s'égarer très facilement; ils sont en labours presque jusqu'au sommet et se terminent généralement par un chapeau de roches plates et chauves. Plus on avance vers Constantine, plus les coteaux s'abaissent et s'adoucissent. La charrue ne néglige plus aucun espace. Par la nature de la terre, toute cette contrée est une véritable Beauce.

On campa à Ras-el-Akba; les traces d'un nombreux bivouac de cavalerie existaient près et au delà de la crête. Il avait été occupé dernièrement par les troupes d'Ahmed et on reconnaissait qu'il était abandonné depuis peu de jours. La 1re et la 2me brigade s'établirent en avant de la crête; on y trouve des sources, il y existait des meules de paille que leurs propriétaires n'avaient pas délaissées, elles leur furent achetées. Les 62me et 63me régiments, le génie, l'artillerie, l'état-major etc, campèrent en arrière et au-dessous de l'emplacement d'Anouna.

Le maréchal jugea préférable de ne pas faire suivre aux équipages la route pratiquée à gauche de la coupure faite par les Arabes et qui est trop montante; il fit étudier et tracer un nouveau chemin pour les voitures, en profitant des pentes sur la droite, qui sont plus douces.

Le duc de Nemours était toujours très souffrant. Nous avions quelques malades parmi les troupes; un homme du 17me léger se brûla la cervelle avec son fusil, à moitié de la montée.

Une partie de la journée dut être donnée aux travaux de la route qui furent vivement menés. L'avant-garde ne se mit en mouvement que dans l'après-midi, et l'armée vint se réunir, le soir, à moins d'une heure de marche de Ras-el-Akba, au-dessous d'un douar assez considé-

rable, non loin de la naissance d'un petit affluent de l'Oued-Zenati.

Cette localité s'appelle Gantara. Quelques coups de fusil se firent entendre à l'arrière-garde, mais, je crois, par la faute d'un petit nombre de chasseurs à cheval qui s'étaient éloignés pour marauder.

Après une descente d'une heure un quart, on passa le Zenati un peu en avant du marabout de Sidi Tamtam, santon vénéré. Il y avait peu d'eau. Le lit n'est pas très encaissé; des rampes purent être pratiquées avec facilité. A 18 minutes du marabout on rencontre un embranchement de route où l'on peut se méprendre et quelques corps y firent erreur. La route à suivre est celle qui se maintient sur la rive gauche du Zenati et remonte la vallée pendant près de 4 heures, jusqu'au lieu dit Ras-el-Oued Zenati.

La direction de ce val n'est pas sinueuse, il se termine par un bassin de médiocre étendue, renfermé entre des collines peu élevées. Ce fut là que l'armée campa. Ce fut là que commencèrent nos misères. Depuis le gué de Zenati, où nous laissâmes dédaigneusement le matin quelques mauvaises touffes de lauriers roses maladifs, nous n'avions parcouru que des terres de labour où ne végète pas un misérable arbrisseau. Un vent très froid et violent nous avait tout le jour battu au visage. L'emplacement du camp n'était boisé que de tiges sèches de chardons, que les troupes récoltèrent précieusement ; unique et pauvre ressource pour faire la soupe et entretenir le feu du bivouac.

Dans la nuit une pluie glacée commença à tomber en abondance. Les troupes de Yousouf campèrent un peu au delà et sur les hauteurs, près d'un douar considérable ; en laissant abattre les cabanes de ce village, on aurait procuré du bois à l'armée, mais il fut respecté. Quelques cheïkhs vinrent faire leur soumission et donnèrent des nouvelles.

Le 59e régiment qui, depuis Bône, avait continuelle-

ment tenu l'arrière-garde et escorté les équipages militaires, n'arriva qu'à la tombée de la nuit. D'après le dire des Arabes, de qui on n'obtint sur les distances que des renseignements très variables et fort peu sûrs, on se croyait à une petite journée de Constantine. Cette croyance fit prendre en résignation les souffrances d'une nuit qui avait fort harrassé les troupes. Un ordre quelque peu gascon, à ne juger que, comme on fait de toutes choses, après l'évènement, fut donné à l'armée pour défendre les désordres lors de l'entrée dans Constantine, assurer le respect des gens et des choses, la conservation des magasins, des établissements, des provisions, et diviser la place en quartiers assignés au premier logement des différents corps.

Le général Trezel, dont la sévère intégrité, l'esprit d'ordre et de persévérance présentaient toutes les garanties possibles, était chargé de l'exécution de ces mesures. On éprouvait une telle confiance dans le succès prochain que le commandant du quartier général, digne lieutenant-colonel, homme âgé et doué d'une merveilleuse bonhomie, ayant lu dans cet ordre qu'il était chargé d'asseoir le logement du prince, de sa suite et du maréchal, se disposa à partir tout seul pour aller en avant remplir cette mission ; il partait, si on ne l'eût retenu. Il est certain qu'au réveil du 20 novembre, nul dans l'armée, si ce n'est peut-être quelque incrédule de la bande bizarre du bey Yousouf, quelque damné musulman né sur le terroir même, nul ne mettait en doute qu'il dormirait le soir dans une bonne case de l'impénétrable Cirta.

Le jeune prince de Nemours, fort souffrant encore, ne voulut consentir à cheminer autrement qu'à cheval. Sans cesser entièrement, la pluie s'était ralentie. Le 63e régiment remplaça le 59e à l'arrière-garde et à l'escorte des prolonges.

L'armée se mit en marche à 7 heures 1/2. Elle laissa, à gauche et à droite de la route, de beaux villages de caba-

nes. Des groupes d'Arabes se montraient sur les sommets des coteaux, mais ils se tenaient à de grandes distances et rien n'indiquait qu'ils fussent disposés à prendre l'offensive. Le maréchal les observait cependant, selon sa manière qui est fort active et assez incommode pour ceux qui l'accompagnent ; les troupes étaient tenues sur leurs gardes et toujours prètes à combattre; obligations qu'imposent sévèrement, même devant des apparences peu hostiles, un pays montueux et un ennemi d'une extrême mobilité.

Après 3 heures de marche environ depuis le départ, on parvint près d'un douar assez considérable, nommé Chabat-Roumia, au pied de la montagne de Mastas, toute de roches arides. Vers ce point les Arabes parurent plus nombreux et se rapprochèrent. On ne pouvait distinguer qu'à de petites distances, tant la pluie était abondante et serrée. On fit halte, et le régiment de chasseurs à cheval fut formé en avant, en bataille, pendant qu'on s'efforça d'obtenir quelques renseignements moins vagues que ceux de nos guides qui, n'ayant jamais fait la route qu'à cheval ou à mulet, nous disaient tous les chemins bons, parce qu'ils les avaient trouvés tels pour leur mode de voyager, mais ne savaient jamais apprécier, s'ils seraient convenables pour notre attirail de voitures. Les bourrasques de pluies, qui avaient commencé presque dès notre départ du bivouac, redoublèrent ici; elles étaient mêlées de grelons que le vent poussait avec violence. On descendit dans le vallon. Après l'avoir suivi pendant 15 minutes, on trouve un autre village fort riche en paille et en grains. Ce fut, je crois, le dernier qui était encore peuplé de ses habitants. On remarqua cependant que cette population se composait de vieillards, de jeunes enfants et de femmes, et qu'il ne s'y trouvait pas d'hommes dans la force de l'âge : ceux-là étaient sans doute réunis en armes aux observateurs qui surveillaient notre marche et qui ne seraient probablement pas restés inactifs, si nous n'avions respecté leurs demeures.

A 3/4 d'heures de marche de ce village, au delà d'un petit cours d'eau qu'on rencontre à gauche, est un défilé assez court, mais dangereux. Malgré le grand désir qu'on avait d'avancer vers le but, le maréchal crut nécessaire de faire prendre quelques dispositions pour franchir ce passage sans inquiétudes. La route y suit un chemin creux et étroit, dominé sur la droite et de très haut par une montagne toute de pierres nues, à gauche par un système de collines prolongées qui se commandent l'une à l'autre. Ce point remarquable s'appelle Mérès. Le maréchal s'y tint jusqu'à l'arrivée de l'arrière-garde qui tarda longtemps ; les voitures avaient déjà grand'peine à suivre, quoiqu'on marchât fort lentement et que la tête de colonne fit de fréquentes et longues haltes. Au delà du défilé on traverse un ruisseau ; c'est l'Oued-Méridja. Les terrains devenaient mauvais, et l'arrière-garde, où je me trouvai un instant, encombrée de trainards.

Dans les premières journées de marche, le maréchal avait d'ordinaire fait route au centre ou à la tête de l'armée, avec une sorte de tranquillité et presque de nonchalance qu'il ne faut certainement attribuer qu'à la nature des renseignements qui lui parvenaient. Ce jour-là, depuis le matin, il avait pris des allures tout autrement actives et vigilantes; et, à partir du défilé dont je viens de parler, il ne cessa plus de se livrer de sa personne à une répugnance habituelle pour la grande route et pour les chemins frayés.

Nous le vimes continuellement se jeter sur les flancs droit ou gauche de l'armée et se porter quelquefois assez loin, sans autre protection qu'une escorte de quelques chasseurs. Il semblait conduit par une prédilection marquée vers tous les points culminants et ne laissait pas une colline, d'où il pût mieux embrasser d'un regard le terrain environnant, sans la gravir opiniâtrement jusqu'au sommet.

Toute la route que nous parcourions est, on peut le dire, jalonnée par des ruines de postes militaires et de tours carrées en pierres de taille, ouvrages des Romains qu'on retrouve à des intervalles presque réguliers. Les premières assises de quelques-uns de ces blockaus antiques, plus durables que les nôtres, sont encore debout; le reste des pierres gît à l'entour et la réédification serait facile.

Nous soupirions impatiemment après Constantine, farouche beauté qui ne devait pas devenir notre conquête et qui a ri de nos souffrances; nous espérions sans cesse l'atteindre bientôt, elle semblait fuir devant nous. Dans cette région impitoyablement uniforme, chaque rideau de terrain dépassé nous découvrait un nouveau terrain semblable à franchir, laissant invariablement apparaître au-dessus le sommet de la montagne au profil remarquable qui indique de très loin le gisement de la ville, mais rien de plus. Cet immense point de repaire, terme assigné à notre marche, ne paraissait pas se rapprocher sensiblement. Le jour tirait à sa fin, quand on parvint au lieu nommé sur les cartes Sôma. C'est un plateau très dominant et de quelque étendue, où s'élèvent les ruines d'un édifice antique attribué à Constantin. Ce monument solitaire est composé de pierres de puissantes dimensions. Le choix du lieu, d'un aspect sévère, est digne du monument dont l'effet est grave et imposant.

Les premières troupes de l'avant-garde parvinrent à Sôma un peu avant la chute du jour et purent, entre deux ondées, apercevoir Constantine à trois petites lieues. Le gros de l'armée n'arriva au même point qu'à la nuit tombante et par un redoublement de vent, de pluie furieuse et de neige épaisse qui ne permit pas d'établir le bivouac avec régularité; les corps furent laissés où ils s'étaient arrêtés d'eux-mêmes : on fixa en arrière l'emplacement de ceux qui étaient encore en marche. De ce nombre et en dernière ligne, étaient le régiment d'arrière-garde, 63e et les voitures qui ne réjoignirent que tard et avec de

bien grandes difficultés, en ordre toutefois. L'arrière-garde avait rassemblé et amenait un bon nombre de trainards de tous les corps. J'ignore comment elle était parvenue à recruter tout un escadron d'ânes, de mulets et de mauvais chevaux, mais elle avait réussi à fournir une monture à la plupart de ces malheureux. J'ai vu passer cette triste cavalerie, spectacle douloureux qui me sembla déjà porter avec lui de bien tristes présages. L'armée n'avait fait guère plus de sept lieues, mais le jour eut-il duré d'avantage, je crois qu'elle aurait été hors d'état de pousser plus loin. Elle était vraiment accablée par une marche lente mais pénible, dans des terres profondes, fortes et détrempées. Sur un sol où de pied ferme on enfonçait jusqu'à mi-jambes et sous des rafales de pluie et de vent, les haltes fréquentes n'étaient elles-mêmes qu'une fatigue. Cependant les souffrances que la nuit préparait devaient dépasser beaucoup celle de la journée. On n'avait pas trouvé un fétu de bois pour préparer des aliments ou pour réchauffer ses membres mouillés et engourdis.

Pas un feu, pas une lueur ne brille pendant ce sinistre bivouac. Le terrain n'était que fanges ou aspérités de rochers; la bise soufflait avec colère, une pluie glacée ne cessa de tomber à torrents, mêlée de nuages épais de neige à gros flocons ou d'ouragans de grêle.

Le 62e régiment de ligne reçut ordre de relever le lendemain le 63e et de prendre l'arrière-garde et l'escorte des voitures.

21 novembre. Au jour 17 hommes étaient morts de froid, beaucoup d'autres étaient incapables de marcher ou même de se lever. Nombre de soldats et quelques officiers avaient eu les extrémités gelées; le visage des mieux portants était changé comme après une maladie, les jarrets des meilleurs chevaux tremblèrent toute la matinée sous leurs cavaliers. La neige était tombée si serrée, que malgré la pluie, elle couvrait encore la terre

à trois pouces d'épaisseur. Le temps ne se calma ni ne s'adoucit.

Nous voyions le but : il fallait l'atteindre, le pourrait-on? Sans avoir encore rencontré d'ennemis, l'armée était déjà aux trois-quarts battue. Mais qui eut parlé de retour aurait été traité de fou, et les plus souffrants n'auraient pas été les moins violents à crier à l'absurdité ou à la trahison.

Les malades et les mourants furent chargés sur les cacolets d'ambulance, sur toutes les montures disponibles et sur les voitures les moins pesantes.

Le reste des troupes trouva dans le sentiment du mal être présent un renouvellement de forces pour se remettre en marche et pousser au but. Bien qu'on n'eut presque qu'à descendre, il fallut doubler les attelages de tous les parcs, c'est-à-dire que la totalité des chevaux conduisaient la moitié des voitures à quelque distance, venaient reprendre les autres, les amenaient au même point et recommençaient avec une grande perte de temps et en triplant le trajet.

Je n'estime qu'à une lieue la distance entre le monument de Sôma et le ruisseau qui s'appelle oued El-Hadjar. On fut bien longtemps à faire cette lieue; bêtes et gens, tout était débile et endolori par le froid. Cette petite rivière subitement accrue, était à peine guéable et roulait une eau jaunâtre, rapide et glacée. On fit reconnaître les deux points les plus praticables, à chacun de ces points, de doubles cinquenelles furent tendues pour tracer la limite du gué et prêter un soutien aux soldats qui chancelaient en marchant dans l'eau jusqu'à la ceinture. Le passage s'effectua avec peu d'ordre, lentement et péniblement. Je crois qu'aucun homme n'y a péri, mais des chevaux d'attelage s'y noyèrent ; on vit des bêtes de somme avec leurs charges emportées par la violence du courant, des mulets d'ambulance tombèrent, furent entraînés et les caisses d'ustensiles ou médicaments qu'ils portaient, perdus ou avariés.

L'impatience d'arriver, croissant à chaque nouvelle averse qui nous assaillait, faisait sentir sa mauvaise influence et, comme toujours, pour trop se hâter on se retardait. L'armée, après s'être pressée au passage, se groupa assez confusément sur la rive opposée. Elle reprit, en dépit du ciel et d'elle-même, je crois, son attitude régulière, se reforma en colonne, fut remise en marche, contourna un mamelon que l'Oued-el-Hadjer enveloppe dans un circuit et descendit la rive droite, après que les compagnies du génie eurent amélioré un mauvais passage resserré entre la colline et la rivière. Il y a de ce point deux petites heures de marche jusqu'à Constantine. La route est à peu près unie et en temps ordinaire elle doit-être bonne, mais alors elle était profondément défoncée et presque impraticable.

Le maréchal prit le devant avec les troupes de Yousouf pour aller reconnaître par lui-même cette ville qu'il venait investir. On passa deux cours d'eau qui, comme le précédent, étaient grossis par les pluies et la fonte des neiges, mais moins profonds et moins difficiles. Une demi-heure avant d'arriver à la colline de Mansoura, on laisse à droite, entre deux coteaux, une ferme ou maison de campagne dont la structure étrange en ce pays me rappela un peu l'aspect des habitations Suisses. En avançant encore, on aperçoit, dans un fond à gauche, au pied des collines et près du Roumel un jardin peuplé d'arbres ; c'étaient les premiers qui s'offraient à nos yeux depuis quatre jours. Un peu au delà et tout à fait devant nous, apparraissaient six arcades d'un bel acqueduc romain et la jolie éminence de Koudiat-Ati avec ses maisons de campagne et ses cimetières. On tourne à droite et l'on monte sur le plateau de Mansoura ; la ville vous fait face. L'armée suivit de près; elle paraissait déjà délabrée par les souffrances ; la maladie et le découragement surtout appauvrissaient déjà les esprits, s'ils n'éclaircissaient pas encore les rangs.

ATTAQUE

La colline de Mansoura domine une partie de la ville, la canonnade ferait de là quelque mal aux habitants, mais, ruiner les maisons, ce n'est pas s'emparer de la place. Les premières troupes arrivées se groupèrent avec nombre de curieux au sommet de cette position, contemplant la ville à travers les raies de la pluie, dans l'entre-deux d'une tempête qui s'éloignait et d'une autre qui accourait sur de sombres nuages.

On savait qu'Ahmed Bey avait quitté Constantine et s'était retiré vers Milah, avec ses femmes, ses trésors et une partie de ses troupes, laissant le commandement à son lieutenant. Je crois que quelques esprits bénévoles, sans doute plus heureusement organisés que d'autres, s'attendaient encore, en ce moment, à voir sortir et s'avancer vers nous une belle députation des habitants qui nous offriraient respectueusement l'entrée de leur ville et de leurs maisons, mais il n'en fut rien. Nous ne reçûmes d'autres messages que deux ou trois coups de canon, fort bien ajustés, compliment qui rassasia la curiosité du plus grand nombre. L'étendard rouge des Ottomans flotta sur la principale batterie et sur un autre point.

La 1re et la 2e brigade, sous le commandement du général de Rigny, arrivaient au pied de Mansoura; elles reçurent ordre de se porter rapidement sur la colline de Koudiat-Ati, où se promenaient quelques cavaliers ennemis, d'occuper les enclos et de s'emparer des approches. Mais ces troupes avaient à traverser le Roumel, dont le cours était abondant; le mouvement ne put être exécuté avec toute la célérité désirable. Pendant qu'il s'opérait, des gens de pied, au nombre de 1,000 à 1,200 sortirent de la ville, vinrent s'embusquer dans les maisons et les cimetières et commencèrent de là un feu soutenu contre nos premiers tirailleurs qui montaient. Une

foule d'habitants sans armes, des femmes même en grand nombre, avaient suivi la sortie, et cette population se pressait en arrière des combattants pour les encourager par sa présence et par ses clameurs.

Cependant la 8e compagnie du 6e d'Afrique, commandée par le lieutenant Bidon, s'était emparée d'un premier poste, elle se porta audacieusement en avant, fut repoussée un instant, perdit quelques hommes, qui furent hachés sous ses yeux; mais, soutenue bientôt par les autres compagnies du même corps, par les escadrons de chasseurs et un peu après par le 17e léger, cette brave tête de colonne reprit son avantage, s'élança de nouveau, culbuta à la baïonnette ce qui voulut s'opposer à sa course.

L'ennemi commença à se replier et tout à coup se prit à fuir dans le plus grand désordre, sans regarder derrière lui est le mot le plus juste que je puisse trouver. Toute cette masse, femmes, hommes armés et désarmés, se précipita tumultueusement vers la ville et s'aggloméra devant les portes qui n'ouvraient pas une bouche assez large à ses flots pressés. Elle ne fut protégée contre une charge de la cavalerie qu'on essaya mais qu'on ne poussa pas à fond, que par deux coups de canon sans effet. Un peu plus d'ensemble, de détertermination, d'entrain, et les deux premières brigades pénétraient dans Constantine à la suite, au milieu même de ses habitants et de ses défenseurs terrifiés. On n'y pensa pas, ou on n'osa pas, mais le succès immédiat n'a été séparé d'un échec complet et lamentable que par cette distance, quelques toises d'un bon terrain et un petit temps de course; grand sujet de méditation! Au surplus, les ordres donnés n'avaient pas prévu cette possibilité et ne prescrivaient pas de tenter cette entreprise. Mais il est quelquefois à propos de savoir bien faire sans ordres.

La 1re et la 2e brigade occupèrent les maisons et les enclos du Koudiat-Ati, s'y établirent et s'y retranchè-

rent. Plus heureuses que les autres troupes, elles furent un peu à l'abri, y trouvèrent quelques arbres et un peu de bois.

Les 4e et 5e brigades campèrent à Mansoura, ainsi que l'artillerie qui parvint le lendemain matin à y conduire ses pièces à grands renforts de chevaux. Les troupes de Yousouf et le quartier général occupèrent le même point. La 3e brigade (62e régiment de ligne), avec les compagnies du génie, le parc d'artillerie, celui du génie et le train des équipages restés en arrière, étaient retenus par les boues et faisaient des efforts inouïs pour rejoindre, mais ils durent s'arrêter où la nuit les prit.

Les flancs de la colline de Mansoura, principalement au Sud et à l'Est, renferment un grand nombre de grottes, de cavernes spacieuses. Les deux plus vastes et les mieux exposées furent réservées pour l'ambulance ; les autres servirent de refuge à des soldats qui s'y entassèrent confusément, abri salutaire sans doute, mais occasion d'un grave désordre. Des hommes de tous les corps, même des corps campés au Koudiat-Ati, y étaient groupés pêle-mêle. Vainement on les chassait, ils y revenaient sans cesse peu à peu, un à un, et quand leurs compagnies prenaient les armes, ils manquaient obstinément aux appels et au combat. Ceux qui abusèrent le plus en cela furent les spahis de Yousouf. Dès l'arrivée, ils se blottirent, cavaliers et montures, dans ces asiles et on ne les en pouvait arracher quand on avait besoin d'eux.

Quand on arrive à la position de Mansoura par la route que nous avions prise et qui est le seul point en pente douce, on trouve d'abord deux enclos cultivés en jardinage et possédant une source et quelques mauvais arbres ; près de là un couple de fontaines et une petite mosquée, où se casa l'état-major général ; au-dessus et à gauche le marabout de Sidi-Mabrouk qui fut le logement de S. A. et où par grande bonne fortune, elle

trouva un peu de paille ; enfin quelques huttes en jonc. La moins mauvaise reçut le maréchal et ses officiers ; on m'a dit que quelques malheureux soldats mourants s'y trouvaient déjà quand il vint. On ne les en chassa point ; trois expirèrent dans la nuit, ayant peut-être servi d'oreiller à de moins malades, car le logis était étroit. D'autres malheureux restèrent morts, le nez dans la fange, au seuil de ce marabout, de ce sépulcre qui se trouvait la demeure du jeune fils du roi ; douloureux enseignement ! Au matin, il fut aussi trouvé des cadavres au travers de la route même, çà et là dans la boue, à l'endroit où ils tombèrent ; d'autres plus honorablement au pied de leurs faisceaux d'armes, la tête reposée sur le sac ; dignes soldats !

Dans la soirée, le froid était redevenu d'une rigueur excessive, la pluie et la neige avaient repris avec violence.

Le 59e régiment qui couvrait le quartier général put profiter de quelques branches de figuiers arrachées à l'enclos voisin. Le 63e régiment, plus éloigné, fit la soupe avec ses coffrets de giberne et les planchettes de ses sacs ; ressource d'un repas à laquelle n'avaient certainement jamais pensé ceux qui inventèrent l'engouement des havresacs et des gibernes.

22 novembre. — Le jour reparut mais chargé d'épais nuages ; la neige avait recouvert la boue. Je n'ai rien vu en ma vie de plus sombre et de plus glacial que cette matinée, si ce n'est les physionomies que je rencontrais ; je ne sais rien qui fut plus alarmant que ces gros nuages qui venaient lourdement à la file, si ce n'est les discours effrayés que presque chacun se permettait déjà, à demi voix encore, il est vrai, ce dernier reste de retenue ne fut même pas conservé jusqu'à la fin.

Le colonel d'artillerie Tournemine avait vainement pris à tâche de conduire un canon de 8 à la position de Koudiat-Ati ; quelque nombre de [illegible], affaiblis par

la fatigue et le froid qu'on eut attelés, quelques extrêmes efforts qu'on eut faits, il avait fallu renoncer. Cette position était cependant l'unique point d'attaque raisonnable. L'artillerie réussit à amener ses pièces de campagne jusqu'à Mansoura, les roues enfonçaient en place jusqu'au moyeu. Elle commença de là à tirer pour prendre un rouage et démonter les pièces de la batterie principale qui fait face à Koudiat-Ati.

Quoiqu'il fût de bonne heure, le maréchal était agissant depuis longtemps ; après avoir fait ouvrir le feu sous ses yeux, il était allé voir les troupes, tâchant de les rassurer par sa mine ferme et animée ; il pourvoyait aux choses les plus pressantes et ordonnait diverses dispositions, quand un premier envoyé lui arriva du camp des boues, comme on a depuis appelé le lieu où avait bivouaqué l'arrière-garde, à 3,000 mètres environ du Mansoura. Cet exprès venait demander du renfort disant que les voitures n'avançaient pas, que les Arabes se rassemblaient en grand nombre et allaient attaquer. « Rien de mieux, dit le maréchal ; s'il en est ainsi, je vais conduire l'armée ! Où est le convoi ? puisque le convoi ne peut pas venir, où est l'armée ? Dites à votre colonel qu'il faut qu'il tienne, me comprenez-vous ? et qu'il m'amène les voitures... ! Cependant il donna l'ordre à Yousouf de rassembler ses spahis et de courir de suite soutenir ou dégager le convoi. Je pense, disait le maréchal, que lorsque l'arrière-garde aura avec elle autant de cavaliers qu'elle en a devant elle et de la même espèce, elle se rassurera. »

Un second envoyé succéda presque aussitôt, réclamant du secours, disant que l'arrière-garde allait être enlevée, que le 62e n'avait plus que 300 hommes ! Qu'avez-vous fait des autres, la pluie les a-t-elle fondus ? Ou bien avez-vous combattu ; avez-vous eu 1,000 hommes hors de combat ? Cela ne peut pas être et je n'ai pas de renforts à envoyer.

Cette dernière phrase n'était que trop vraie : les quatre petites brigades partagées en deux camps étaient séparées sur leur communication par un large ravin et une rivière ; elles occupaient de Koudiat-Ati à Mansoura une ligne qui aurait beaucoup mieux convenu par son étendue à une armée de 20,000 hommes qu'à un corps de 4,000 faibles baïonnettes ; aussi de bons esprits blamaient-ils et à juste titre un tel développement comme une témérité. Mais ce n'est pas par là que l'affaire a mal tourné.

Le maréchal tout en renvoyant le porteur d'un avis inquiétant dont l'exactitude ne lui paraissait pas vraisemblable, expédia immédiatement un de ses officiers en lui ordonnant de faire extrême diligence. Il le chargea de prier le colonel Lemercier, demeuré en arrière avec les troupes du génie, de faire acte de tout son zèle et de toute sa puissance d'entraînement ; de mettre en œuvre tous les efforts imaginables pour faire cheminer vite ou lentement ses prolonges et celles de l'administration ; il le chargea de transmettre au colonel du 62e l'ordre de tenir ferme à toute extrémité et de ne pas abandonner une seule voiture, quoiqu'il arrivât. L'officier partit et fit hâte. Les détails qui suivent, je les tiens de source, et je puis en affirmer l'exactitude. Cet officier, c'était un capitaine de zouaves, trouva la route jalonnée par des morts, déjà tous décollés ou désoreillés : c'étaient les cadavres de soldats qui avaient tenté de venir isolément dans la soirée ou durant la nuit de l'arrière-garde aux positions devant Constantine, et qui avaient été rencontrés par des rodeurs arabes. Il y en avait une soixantaine ; de ce nombre étaient 7 canonniers gardes-côtes. Non loin, le commandant Yousuf, le pistolet au poing, s'efforçait à prières et à menaces, de rassembler ses spahis et réussissait médiocrement.

Au ruisseau appelé Bil-Beraguet, se trouvait le colonel du génie avec toutes ses voitures : quelques unes avaient déjà dépassé cette difficulté. Il les fesait cheminer pe-

samment en multipliant successivement les attelages sur chacune d'elles, et en y ajoutant des forces de bras appliquées avec intelligence. Là, les ordres du maréchal étaient prévenus avec une grande énergie ; les compagnies du génie non employées au travail, massées un peu à droite des voitures, sur une éminence, protégeaient l'opération ; elles n'étaient point attaquées ; les prolonges parvinrent toutes au camp de Mansoura dans la nuit, à l'exception de la dernière qui n'y monta que dans la matinée du lendemain.

A un demi-quart de lieue plus loin, sur une autre élévation semblable, à droite aussi de la route, les restes du 62ᵉ régiment tenaient position. On aurait pu prendre cette troupe pour un détachement, elle était réduite à environ 280 hommes. En approchant on reconnaissait que c'était tout le canevas d'un corps, au nombre des officiers, dont la plupart s'étaient armés de fusils de soldats.

Au delà de ce point, le long de la route, à la descente, on voyait toutes les voitures de l'administration abandonnées l'une après l'autre à de courts intervalles ; la plus proche se trouvait à une grande portée de fusil, la plus éloignée à une portée de canon. Elles avaient pu être dételées, elles étaient déjà presque totalement vides de leur chargement. Des Arabes s'agitaient autour d'elles, achevant de piller ce qu'ils y trouvaient encore, ou achevant de mutiler misérablement les soldats gisans près de barils culbutés avec eux ou par eux dans les boues. Enfin on apercevait au loin, sur les collines, de nombreux ennemis n'attaquant pas, mais paraissant se tenir là en soutien de leurs pillards. Des points qu'ils occupaient aux voitures, existait un va et vient hâtif d'Arabes, emportant ou venant prendre : pour ces derniers, il ne devait déjà plus rester que peu de choses à glaner ; la récolte paraissait fort avancée. L'officier d'ordonnance transmit au colonel du 62ᵉ les ordres du maréchal, bien que spectacle qui s'offrait à ses yeux lui

indiquat suffisamment que sés ordres n'avaient plus d'objet.

Les causes de l'affaiblissement rapide et funeste du 62ᵉ sont explicables. On ne peut pas dire que ce régiment avait combattu, qu'il avait subi des pertes d'hommes par le feu de l'ennemi ; non, mais il avait tenu d'une manière extrêmement pénible l'arrière-garde aux voitures, depuis le matin précédent à la suite de la nuit terrible de Sôma.

Aux souffrances mortelles de cette nuit, étaient venues s'ajouter les fatigues d'un passage de rivière difficilement opéré, de toute une journée de marche lente, lourde, aux haltes fréquentes et sans repos, dans les plaines délayées où le soldat entrait jusqu'aux genoux. Puis, au lieu où la nuit avait forcé ce triste convoi à s'arrêter, il avait fallu attendre le jour sous les armes ; les boues ne permettaient ni de se coucher ni de s'asseoir. Moins que partout ailleurs, il n'existait là ni un peu de bois, ni un brin de bruyère ou de chaume, nul abri contre le colère d'un ciel d'hiver, nul moyen de préparer quelques aliments. Le courage des soldats défaillit sous cette souffrance sans action, sans mouvement. Ils supposèrent probablement que le bivouac des autres troupes était moins mauvais, ils s'imaginèrent peut-être qu'on entrait déjà dans Constantine ; comment se résoudre à être les derniers à s'y jeter ? A la brume, et pendant la nuit, échappant à la surveillance des officiers, un très grand nombre quittèrent leur drapeau et vinrent *en fricoteurs*, aux positions de Mansoura. Je les y ai trouvés blottis par bandes dans les grottes. Outre ce fait, qui a été la grande plaie du 62ᵉ, ce régiment avait bien vu aussi comme les autres corps, les hommes les plus débiles s'abattre et périr de faiblesse au milieu des rangs.

Au moment de l'abandon du convoi, qui a dû avoir lieu le matin d'assez bonne heure, complication de mal et

nouvelle occasion de pertes, les soldats restés jusqu'à ce moment fidèles aux exigences sévères de la religion du drapeau, auraient dû peut-être avoir encore la courageuse résignation de ne pas s'approprier une petite part des ressources de toute l'armée qui allaient être abandonnées à l'ennemi ; exténués, mourant de froid, de faim, d'insomnie, ils n'eurent pas cette vertu. Parmi les provisions qu'ils se partagèrent, l'eau-de-vie fut ce qui les tenta le plus ; selon la fausse maxime du soldat, ils crurent que cette boisson leur rendrait des forces ; beaucoup restèrent sur le lieu, ivres-morts et bientôt morts ivres.

Le convoi de l'administration, qui venait d'être ainsi perdu pour nous, formait tout l'ensemble des ressources en vivres ; elles étaient faibles. Il se composait de 11 voitures du train des équipages chargées d'une réserve de pain et de vin pour les malades et blessés ; de 20,000 rations de café et autant de sucre pour eux aussi ; du biscuit, d'un fort approvisionnement d'eau-de-vie et de 48 balles de riz.

De retour près de M. le maréchal, vers 9 heures du matin, l'officier porteur de ses ordres le trouva près du prince, au milieu d'un cercle d'officiers ; il le prévint à haute voix que ses ordres étaient transmis ; puis prenant le maréchal à part, il lui annonça qu'il avait trouvé, en arrivant à l'arrière-garde, la totalité des prolonges d'administration déjà abandonnées et pillées par l'ennemi.

— Et les équipages du génie ?
— Intacts, ils viennent.
— Quelle est donc la force du 62e ?
— Moins de 300 hommes.
— Où sont les autres ?
— Ici, ils ont devancé isolément.
— Vous êtes sûr que toutes les voitures de vivres sont perdues ?

— Oui, onze.
— Ainsi, il ne faut plus y compter ?
— Non, M. le maréchal.
— C'est bien !

Durant cet entretien, la figure du maréchal n'avait pas subi la plus légère altération. Ce désastre ne fut connu d'aucun autre que dans l'après-midi.

Il restait deux partis à prendre : une retraite immédiate avant d'avoir satisfait peut-être à tout ce qu'exige la gloire des armes ou une tentative désespérée qui pouvait achever d'épuiser les troupes ou qui les retremperait dans le succès et dans un repos déjà en apparence presque impraticable, à considérer l'état d'affaiblissement corporel et d'abattement d'esprit où elles se trouvaient. Il eut été permis d'hésiter en une si grave alternative : le maréchal ne prit pas trois secondes pour se décider. Il achevait d'entendre la fâcheuse nouvelle ; ses résolutions s'étaient déjà accomplies dans sa tête et s'exprimaient par l'action; ses ordres galopèrent. Sur le temps même, l'artillerie de campagne se porta en batterie plus bas et plus près de la porte du pont et commença à la canonner pour en ruiner les défenses et la jeter bas. Ce feu soutenu dura toute la journée, mais avec moins de résultat qu'on aurait pu l'espérer. On pointe médiocrement lorsque l'estomac souffre et se plaint, que les membres sont engourdis et qu'une pluie battante, mêlée de neige et de grelons, vous fouette les yeux. Au reste cette porte était d'une bonne et vieille bâtisse et les boulets de 8 ont peu de force d'ébranlement.

Toutefois, vers le soir, les défenses de la porte de Bab-el-Kantara étaient fort endommagées et la porte paraissait s'être inclinée. Une double distribution de viande fut faite à toutes les troupes ; elles purent la faire cuire avec les débris d'un douar et de petites brous-

sailles qu'elles étaient parvenues à ramasser dans les creux des ravins.

Toute cette après-midi, un corps assez nombreux de cavalerie ennemie se tint rassemblé sur les hauteurs, à l'Est de la ville, au-dessus du confluent de l'Oued-bou-Merzoug et de l'Oued-Roumel, où s'élèvent les restes de l'acqueduc. On prétendait que Ahmed Bey était avec ce gros de cavalerie. Il n'entreprit rien. Le temps commençait à se calmer.

Les troupes campées à Mansoura reçurent l'ordre d'être prêtes à donner l'assaut dans la nuit. Vers 10 heures, cinq compagnies d'élite des 63e et 59e furent disposées secrètement dans le lit d'un ruisseau qui aboutit tout près du pont. Elles se tinrent là toute la nuit, les pieds dans le courant, silencieuses, patientes et pleines d'ardeur. Jamais je ne vis soldats mieux disposés à bien faire. Leur misère actuelle, à la porte d'une bonne ville, leur avait inspiré un degré de détermination très calme et au-dessus de ce qui est ordinaire. Avec leur bon sens de soldat, ils se disaient à toute basse voix l'un à l'autre :

« Qu'il fallait y aller hardiment sans regarder ; qu'il valait mieux se faire tuer là et ouvrir la ville aux autres, que de crever tous ensemble dans la boue. »

Hors de telles et rares paroles qui passaient lentement dans les rangs, on n'entendait pas échanger un mot. Des sous-officiers et sapeurs du génie devaient précéder ces compagnies d'attaque et leur ouvrir la voie. Ils vinrent un peu tard, ne quittant qu'alors le convoi des voitures, après 48 heures de fatigues surhumaines. Le colonel du génie qui avait présidé à cette lutte de deux jours, sans prendre une heure de repos, était lui-même exténué. On perdit un temps assez long en je ne sais quels préparatifs ; on en perdit ensuite à faire reconnaître un sentier qu'un arabe avait indiqué et qu'il disait conduire à un point de l'enceinte où la surprise était

facile ; mais on ne trouva point un sentier convenable à une telle entreprise ; enfin, on en revint au premier projet qui avait pour but la porte même d'El-Kantara. Des sous-officiers et caporaux du génie se glissèrent sur le pont, rampèrent à plat ventre jusqu'à la porte, sans donner l'éveil aux sentinelles arabes et la reconnurent. La première porte avait cédé, mais s'était appuyée en tombant sur un arceau en arrière qui la soutenait. Elle était fracturée et livrait passage à un homme. On pénétra et on reconnut une seconde porte. La nuit avançait, l'entrée ne se trouvait pas praticable. Des sapeurs avaient été aperçus dans leurs manœuvres et bientôt accueillis à coups de fusil. On ne crut pas avoir le temps de préparer avant le jour des moyens d'explosion ; l'assaut fut remis au lendemain, au grand regret des compagnies d'attaque qui remontèrent vers 6 heures à leur bivouac, plus strictement qu'elles n'avaient attendu dans une position si pénible. Le reste des troupes avait été tenu sous les armes une grande partie de la nuit, prêtes à suivre le mouvement.

23 Novembre. — Le temps se remet au beau. L'artillerie continue à battre la porte à une maison contiguë pour faire brèche. Une batterie arabe, établie à demi-hauteur de la porte de la Kasba sous quatre piliers, répond au feu de nos pièces sans nous donner de grands dommages.

Le 62e de ligne a rallié son monde et campe au Mansoura. Un officier du génie, le capitaine Grand, se rend au Koudiat-Ati avec mission de reconnaitre exactement la partie de l'enceinte qui fait face à ce point et de désigner l'endroit le plus accessible à l'assaut ou à l'escalade. Les échelles sont construites par les soins du génie et envoyées à la brigade d'avant-garde.

La compagnie franche de Bougie, composée d'hommes déterminés, reçoit l'ordre de venir de Koudiat-Ati à Mansoura, pour se présenter la première à l'assaut du

pont, qui est résolu pour la nuit prochaine. Toutes les dispositions sont prises à cet égard ; les troupes commandées par le général de Rigny ont ordre de tenter de leur côté une attaque secondaire qui doit être poussée avec vigueur pour peu qu'elle tourne bien, et, en tous cas, menée de manière à occuper une partie de la garnison.

Les groupes de cavalerie ennemie qui ont tenu position la veille sur les collines de gauche au-dessus de l'acqueduc, ont reparu plus nombreux, et menaçant de là notre communication entre l'avant-garde et le corps d'armée. Le Roumel qui a continué à croître leur est en aide dans ce but, et sépare les deux camps par une barrière naturelle qui est devenue difficile à franchir ; les cavaliers entament quelques engagements contre la droite des troupes campées à Koudiat-Ati. Vigoureusement reçus par nos tirailleurs d'infanterie légère d'Afrique, que n'intimident pas la rapidité de leur attaque, leur nombre tumultueux et la violence de leurs cris, ils sont chargés deux fois avec succès par les escadrons du 2e chasseurs. Bientôt les plus braves même d'entr'eux, ne combattent plus que pour enlever les morts, et, fatigués d'un désavantage constant, ils renoncent enfin à toute entreprise sur ce point. Peu après, leur attaque se reporte vers la gauche de la position de Mansoura, où quelques mulets qu'on a laissés paître au-dessous du bivouac de l'administration, offrent aux Arabes un appât fort à leur convenance. Là encore, ils sont tenus en respect par le commandant Yusuf avec un petit nombre de spahis, au soutien desquels les bataillons du 59e ont été portés très rapidement.

Sous les yeux du prince royal et du maréchal, la batterie d'El-Kantara continuait cependant son feu. Quoique habilement dirigé, il n'obtenait pas de grands résultats. Les progrès en étaient observés avec une vive anxiété, et ceux qui ne pouvaient pas assister à ce spectacle en demandaient à tout venant des nouvelles. Beaucoup

éprouvaient jusqu'à l'exagération, ce sentiment que chaque coup décidait une question de vie ou de mort pour toute l'armée et, en réalité, d'un peu plus ou moins de résistance de cette solide construction opiniâtrement battue, de quelques boulets plus ou moins heureux, dépendaient le succès complet ou des revers incalculables, le repos, des vivres, des abris, et la faim et les fatigues d'une retraite forcée, avec une armée épuisée, à travers les chances les plus désastreuses.

Vers les deux tiers de la journée, il fallut pour conserver une réserve de quelques coups de canon ralentir le feu de la batterie du pont qui n'avait produit que médiocrement d'effet ; l'entrée n'était toujours point ouverte Le génie fit ses dispositions pour détruire ce reste d'obstacle : tout fut préparé pour l'assaut dont les détails furent confiés au colonel Lemercier ; la conduite des troupes au général Trezel.

Une double ration de viande fut distribuée à l'armée, à défaut d'autres vivres.

Le duc de Nemours envoya complimenter la compagnie franche, dont les soldats, continuellement exercés à une guerre difficile contre les kabyles de Bougie, étaient désignés pour former tête de colonne dans cette périlleuse entreprise. Il leur fit dire qu'il comptait sur l'intrépidité de leur élan et sur leur tenacité, et il voulut leur faire remettre une gratification comme encouragement. Ceux-ci refusèrent cet argent avec une coquetterie de soldats, disant que S. A. R. leur permettrait de ne rien accepter avant l'affaire, qu'ils n'avaient pas besoin d'eau-de-vie pour s'animer ; que, s'ils réussissaient, il serait temps dans la place, et qu'ils recevraient alors très volontiers ce qu'il pourrait plaire au prince de leur envoyer, s'il était satisfait d'eux.

La nuit vint, nuit décisive ; elle était belle, mais trop claire : la lune avait un éclat désespérant. On avait pu, avant son lever, masser en silence les troupes et les cacher aux abords du pont ; elle vint trop tôt encore

trahir nos mouvements. L'ennemi, mis en défiance par la tentative de la nuit précédente, était en éveil et faisait bonne garde. Des officiers, sous-officiers et mineurs du génie se coulèrent sur le pont à travers une grêle de balles ; beaucoup furent renversés, tués ou gravement atteints et les attirails qu'ils portaient roulèrent avec eux, ce qui dut jeter la confusion dans cette difficile opération.

Le reste traversa le pont, parvint à se loger et se mit au travail avec ardeur. On dit que le capitaine du génie Ruy, ayant eu le poignet et la jambe fracassés, tomba dans le ravin du Roumel, d'où il remonta seul, ce qui paraît miraculeux. Il n'y avait plus de surprise à ménager; le canon tonna vers toutes les parties de la ville. L'attaque du Koudiat-Ati commençait aussi à se faire entendre.

L'explosion qu'on attendait n'eut pas lieu ; mais un avis parvint, au nom du colonel Lemercier, au général Trézel, qui se tenait à la tête des premières troupes ; on le prévenait que la porte était ouverte, et que les soldats du génie pénétraient dans la ville. M. Trézel, sachant combien, en pareils cas, les moments sont précieux, que la moindre hésitation peut être funeste, qu'il faut agir dans la minute même et se suivre de près, mit en mouvement les troupes qu'il commandait ; et, voulant leur communiquer tout son entraînement, il s'avança au premier rang des plus résolus. Une fusillade terrible pétilla par toutes les ouvertures des maisons de ce quartier, dont nos assaillants n'étaient séparés que par la largeur du ravin. Le brave général Trézel se trouvait au plus fort du feu et fut jeté bas d'une balle qui lui traversa le cou ; à ce moment le contre-avis arrivait.

Les troupes reprirent poste aussitôt derrière un petit parapet et quelques autres abris ; les efforts des mineurs se renouvelèrent, mais sans succès. Enfin le colonel du génie Lemercier remonta près du Maréchal et du Prince, qui se tenaient à découvert devant la batterie d'El-Kan-

tara, à portée du fusil de la place. Il déclara au maréchal que les moyens dont-il était possible de disposer avaient échoué, qu'il fallait renoncer à l'attaque et retirer les troupes ; ce qui fut fait. L'assaut de Koudiat-Ati n'avait pas eu un résultat plus heureux.

Ainsi s'éteignit la dernière chance de succès.

Voici le moment d'exposer ce qui se passait dans le camp ennemi.

L.-Charles FÉRAUD.

(A suivre.)

CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

(Suite. — Voir les nos 183, 184, 185, 186, 187 et 188.)

« Alger, le 24 octobre 1731.

» MESSIEURS,

» Les menaces, violences, et injures du Dey me force-
» raient a dépêcher exprès un de nos bâtiments pour en
» informer la Cour, quand même il ne m'y aurait obligé
» lui aussi. Il veut me rendre responsable de la prise du
» vaisseau Anglais par Monsieur le chevalier de Caylus,
» ayant arrêté et fait mettre le gouvernail à terre à tous
» nos bâtiments qui sont dans le port, au nombre de
» douze, celui-ci compris, et prétendant les détenir jus-
» qu'à ce que le bâtiment Anglais revienne, ou que j'en
» compte la valeur.

» Sans doute que les Anglais l'ont empoisonné par
» une grosse donative, pour lui faire déclarer qu'il a la
» moitié d'intérêt dans la cargaison et qu'il lui a donné
» un passeport qui devait, dit-il, être respecté. Je n'ai
» pas manqué de répliquer que nous ignorions cela ; que
» d'ailleurs, je n'avais rien à voir avec les capitaines des
» vaisseaux du Roy, et qu'ils recevaient leurs ordres de
» l'Empereur notre maître. A peine m'a-t-il écouté, criant
» comme une harengère, et ne me donnant pas le temps
» de déduire d'autres raisons.

» Les Nations Anglaise, Hollandaise et Suédoise. leurs
» Consuls, les Reïs d'ici, et tous nos capitaines appelés
» exprès étaient tous présents, et il semble qu'il ne les

» ait ainsi convoqués que pour mieux braver la nôtre,
» me disant toute sorte d'infamies, accompagnées de
» menaces et d'imprécations à la face de tout Israel. Je
» me levai, voulant me retirer; afin de faire voir ma
» juste sensibilité, et par rapport à lui et à tant de spec-
» tateurs qui m'observaient : il me fit arrêter, continuant
» de vomir mille blasphèmes, que je n'ose rapporter. Il
» ne prend les intérêts du sieur Holden, avec tant d'em-
» portement, que sur la promesse de quelques dona-
» tives considérables.

» Quoique l'esprit de la Cour et nos intérêts, Messieurs,
» soient de ménager ces gens ici, je serai digne (de)
» blâme si, après un si grand éclat, je voulais dissimu-
» ler et me taire ; d'ailleurs d'autres que moi et surtout
» des étrangers qui ne sont pas nos amis, informeraient
» le public de ce qui s'est passé ici, sur quoi je n'ai rien
» à me reprocher, ne m'étant pas attiré cet indigne
» traitement.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Le Dey a vu que feu M. Durand lui a passé des em-
» portements grands et des menaces de le faire embar-
» quer pendant plusieurs fois, fait qui m'est certifié par
» le truchement et plusieurs de nos Français; il n'en a
» jamais informé la Cour ; il croit qu'il en sera de même
» et que je souffrirai ce déboire, allant, comme lui, bai-
» ser deux jours après la main qui l'avait frappé (1). »

(1) La lettre suivante, de M. le Vicaire-Apostolique Duchesne, semble prouver que M. de Lane exagère les faits, ou, tout au moins, qu'il a excité par son attitude la colère du Dey, qui ne voulait d'abord avoir qu'une explication pacifique :

» Alger, le 25 octobre 1731.

» Messieurs,

» Un calme est bien doux après un grand orage; le
» Dey, revenu de sa colère, a fait rendre les gouvernails
» à tous nos bâtiments, m'ayant fait promettre de ne
» les plus détenir, dès que les Maltais, qui ont paru
» hier encore, disparaîtraient; il m'a fait ensuite rendre
» les deux Français (1) qui ont fui de Méquinez à Oran,
» et ils passent sur ce même bâtiment.

» Les injures et les menaces qu'il m'a faites, et au
» corps de la Nation, ne sont pas si faciles à réparer, et
» j'attendrai sur cela les ordres de la Cour, et, principa-
» lement, touchant le vaisseau anglais dont il persiste à
» demander la restitution.

Lettre de M. Duchesne à MM. les Échevins et Députés du Commerce de Marseille

Alger, le 24 octobre 1731,

Messieurs,

J'ai reçu, le 27 juillet, l'honneur de votre lettre du 12, qui m'accusait la réception du paquet que je vous adressais pour Monseigneur le Comte de Maurepas; j'en reçus la réponse à l'arrivée de Monsieur le chevalier de Caylus, le 29 août.

Une nouvelle discussion est survenue à l'occasion d'un vaisseau anglais que mondit sieur chevalier de Caylus a pris, pour lequel le Dey prend fait et cause; il en écrit en Cour, et m'a chargé d'écrire aussi les raisons qu'il a de se plaindre de cet enlèvement; il fit venir devant lui Messieurs les Consuls, le 22 de ce mois, les capitaines et patrons, et, en leur présence, les déduisit; c'est l'occasion qui me porte encore à vous adresser les incluses, et vous assurer de ma reconnaissance de votre très obligeante lettre, et du respect avec lequel, j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très-obéissant serviteur. — Signé :

Duchesne, prêtre de la Congrégation de la Mission, [Vic]aire-Apostolique.

(1) Les deux français qui avaient eu le bonheur de s'enfuir du Maroc étaient les sieurs Thomas Lander, de Strasbourg, et François Giraud, de Richelieu, en Poitou.

» Je suis persuadé que, si le bâtiment que je dépêche
» fut parti hier dans l'état que je marquais qu'étaient les
» affaires, la place de Marseille et vous autres, Mes-
» sieurs, auriez pris l'épouvante.

» Heureusement, les choses ont changé; mais il n'y a
» pas grand fonds à faire sur l'inconstance du person-
» nage (1).

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Alger, le 31 décembre 1731 (résumé).

Après avoir fait à MM. les Échevins ses compliments de nouvel an, M. de Lane leur apprend que, la veille de Noël, une tempête subite et qui n'a duré que quelques heures, a fait périr dans le port deux bâtiments français, l'un du Languedoc, l'autre de Sixfours.

---

(1) *Lettre de M. Duchesne à MM. les Échevins et Députés du Commerce de Marseille*

Alger, le 27 octobre 1731.

Messieurs,

Je viens encore d'être appelé par le Dey qui m'a remis sa lettre et la mienne, en me chargeant fortement d'en solliciter la réponse incessamment. Je n'ai pu lui promettre autre chose, si non que j'avais l'honneur d'en écrire ainsi au Ministre, et de vous adresser, Messieurs, les paquets, en vous suppliant de vouloir m'informer par la première occasion de leur réception et de leur envoi. C'est la grâce que je vous demande, Messieurs, pour la tranquillité de ce barbare, et en même temps pour celle de toute la Nation.

Je me confie aussi que vous ne me refuserez pas l'honneur de me croire tout dévoué à votre service, étant en toute sincérité et respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Duchesne,

Prêtre de la Congrégation de la Mission, Vicaire Apostolique.

Alger, le 6 février 1732 (résumé).

M. de Lane exprime sa surprise d'avoir vu arriver M. Benoit Lemaire avec des dépêches secrètes et des présents destinés au Dey; il ajoute qu'il ne se permet pas de chercher à pénétrer les intentions de la Cour, mais, qu'à son avis, ce n'était guère le moment de faire des présents.

Alger, le 16 février 1732 (résumé).

M. de Lane prévient MM. les Échevins que la mission de M. Lemaire leur coûtera cher, sans parler des mauvaises habitudes qu'on fait prendre aux Algériens, en les comblant de cadeaux.

Alger, le 3 mars 1732 (résumé).

M. de Lane se plaint très aigrement de MM. Lemaire et Natoire; il les accuse d'augmenter l'animosité du Dey contre lui par des brigues et des manœuvres indignes, afin de le rendre odieux, et d'occuper sa place; il ajoute qu'on en verra les suites dans l'avenir; il va même jusqu'à insinuer que le véritable motif de ces persécutions n'est autre que la perspicacité qui venait de le mettre sur la voie de fraudes et de commerce illicite, sur lesquels il ne s'explique pas davantage.

Alger, le 12 mai 1732 (résumé).

M. de Lane annonce que les vaisseaux de Malte sont revenus croiser devant le port d'Alger, depuis le 9 mai, et que les Algériens sont fort inquiets; il continue à se

plaindre avec la même aigreur de son entonrage et particulièrement de M. Natoire, sur le compte duquel il semble vouloir mettre tout ce qui est arrivé.

Notice sur le Consulat de M Benoit Lemaire

M. Lemaire avait été vice-consul à Alexandrie et consul à La Canée, avant d'être nommé à Alger. Il eut sa première audience du Dey au mois de juillet 1732, et y fût très bien accueilli; le Dey remarqua qu'il avait laissé son épée dans le vestibule, et, flatté de cette attention, insista auprès de lui pour qu'il la reprit et qu'il la portât dorénavant (1).

Sur ces entrefaites, le 3 juillet 1732, les Espagnols reprirent Oran; Cur-Abdy fut tellement affecté de cette perte, qu'il tomba malade; son grand âge (il avait 88 ans) ne lui permit pas de supporter le poids de ses inquiétudes et de ses souffrances, et il mourût, le 2 octobre 1732, laissant pour successeur son beau-frère Baba-Ibrahim. La reprise d'Oran par les Espagnols donna lieu à de nouvelles difficultés entre la France et la Régence. Le système d'occupation restreinte, auquel l'Espagne s'était malheureusement arrêtée, condamna la ville d'Oran à des attaques incessantes, et on peut dire avec vérité que, depuis 1732, jusqu'à 1790, cette ville fut dans un état de blocus presque perpétuel. Il résulta de cet état de choses que les Deys considérèrent les bâtiments fran-

(1) C'était un usage général de ne se présenter devant les Souverains Orientaux que sans armes; les Consuls français, s'appuyant sur un ancien usage, étaient les seuls qui se fussent dérobés, à Alger, à cette loi commune. Cette exception excitait la jalousie des autres nations, et l'avanie qui fût faite à M. de Lane, au sujet du port de l'épée, avait eu lieu à la suite d'intrigues ourdies par les consuls Anglais et Suédois.

çais qui approvisionnaient Oran, comme se livrant à des actes d'hostilité, et ils les déclarèrent, par suite, de bonne prise. On comprend à combien de réclamations une semblable manière de procéder dut donner lieu. Les premières demandes que M. Lemaire eut à faire à ce sujet furent d'autant plus mal accueillies, que les Algériens apprirent qu'un grand nombre d'officiers et de volontaires Français s'étaient trouvés dans l'armée Espagnole, au moment de la prise qui avait si fort irrité leur orgueil. Il en résulta pour le Consul une série d'avanies, de violences et d'insultes ; on lui refusa le droit de changer son drogman, duquel il avait à se plaindre, et il lui fut interdit de communiquer avec les esclaves de sa nation. Ce fut en vain que la France envoya à Alger, au mois de mai 1734, une escadre commandée par M. de Court; le Dey ne répondit aux réclamations qui lui étaient faites que par des plaintes; il accusa M. Lemaire d'avoir menacé et frappé des janissaires, d'avoir commis mille extravagances, et demanda son changement. La vérité est que le Dey trouvait que le Consul ne faisait pas assez de présents, et qu'il était excité contre lui par les négociants juifs, sur les fraudes desquels M. Lemaire avait appelé l'attention du Commerce de Marseille. Néanmoins, le Ministère jugea avec raison que la situation était trop tendue pour pouvoir durer, et expédia des lettres de rappel à la fin de février 1735.

Lettres de M. Benoit Lemaire à MM. les Échevins et Députés du Commerce de Marseille (1)

« Alger, le 24 décembre 1732.

» Messieurs,

» Je reçois avec plaisir l'agréable reproche que vous » me faites de ce que je ne vous ai point, plus tôt que

(1) Arhc., d. c., A. A., art. 477.

» par Payen, marqué la mort du défunt Dey ; je ne pou» vais risquer de le faire et à la Cour, que par lui, qui » était sur son départ depuis le jour de cette fâcheuse » perte, qui causa en partie la détention qu'il a essuyée » dans ce port. Je vous supplie de ne point prendre en » mauvaise part ce retardement, qui m'a causé bien du » chagrin ; je n'ignore point que de tels événements » intéressent extrêmement un corps comme le vôtre, » ni mon devoir à vous informer de pareils change» ments ; j'ose me flatter que, pour peu que vous vou» liez faire attention aux circonstances des affaires » d'Oran, et à la manière suspecte comme nous étions » regardés par les Puissances et de la populace, vous » conviendrez des ménagements nécessaires que j'ai » été obligé de prendre, et que vous ne m'en ferez pas » un crime.

» Le changement du Dey n'aurait du tout point nui à » notre commerce ni aux traités de cette Régence avec » la France, sans les prises de nos bâtiments chargés » pour Oran ; vous pouvez être assurés que je n'épargne » ni soins ni présents pour mettre tout le gouvernement » dans les bonnes dispositions pour nous que vous » pouvez désirer ; c'est à quoi je m'applique entièrement, » afin de vous prouver mon zèle pour le bien du service.

» Rien n'intéresse votre attention ici pour le présent, » que le départ des sept vaisseaux de cette République, » le 19e du courant pour le Levant, où ils vont faire » levées de Turcs et de soldats, pour remplacer ceux » qu'ils ont perdus à Oran ; en attendant les ordres de » Monseigneur le Comte de Maurepas, que je lui ai de» mandés, pour satisfaction des insultes et infractions » qu'ont commis les Algériens aux traités depuis cette » prise, il me paraît, Messieurs, que cette escadre en » donnait un beau moyen, sauf vos meilleurs avis ; le » mien serait qu'on armât pour en aller prendre un ou » deux et les conduire à Toulon, ce qui réduirait ces » gens à faire tout ce que le Roy souhaiterait pour répa-

» ration. Je vous supplie de me marquer vos sentiments
» sur cela ; je ne vois point d'autre parti à prendre dans
» l'état où se trouve la Régence d'Alger. L'Angleterre,
» qui a reçu les mêmes affronts, ne manquera pas, à ce
» que je m'imagine, de faire quelque mouvement ; je
» laisse à vos sages pénétrations, Messieurs, le soin
» d'aviser ce que vous trouverez bon pour l'honneur du
» Roy et le bien du commerce de ses sujets.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 14 janvier 1733.

» MESSIEURS,

» J'ai eu l'honneur de vous écrire ma dernière le 24
» du mois dernier par voie du Port Mahon ; celle-ci passe
» par celle de Bône, où le sieur Martin, agent de la Com-
» pagnie d'Afrique, va pour ses affaires et y porter les
» ordres du Dey, pour empêcher les étrangers de faire
» aucun chargement dans les lieux de leurs concessions ;
» il ne se passe rien ici pour le présent qui intéresse
» celles du commerce, où la tranquillité continue de ré-
» gner, et l'amitié du Dey et autres Puissances pour
» notre Nation. J'ose vous supplier, en attendant vos
» ordres, pour l'expédition à la poste du pli ci-inclus
» pour Monseigneur le Comte de Maurepas, et de m'en
» accuser la réception.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)

NÉCROLOGIE

Alphonse MEYER

Le 13 mai 1888, la Société Historique Algérienne a subi une perte douloureuse. Un de nos plus anciens et de nos plus dévoués collaborateurs succombait sous les coups d'une cruelle maladie. Le lendemain, devant une foule nombreuse, M. l'interprète principal Ricot et M. le commandant Rinn, conseiller du gouvernement général, retraçaient, dans des discours émus, l'honorable existence de celui qu'ils venaient d'accompagner à sa dernière demeure. Le moment est venu pour la *Revue* de s'acquitter à son tour de ce devoir.

Alphonse Meyer était né à Montbonnat (Isère), le 13 juillet 1829. A l'âge de 21 ans, il entrait dans le corps des interprètes militaires, et, depuis cette époque jusqu'en 1875, il ne cessait de se faire remarquer par les belles qualités dont il était doué, l'intelligence, le courage et l'esprit de devoir. Après avoir pris part à l'expédition de la Grande Kabylie (1854), il fut longtemps employé à Dellys auprès du colonel de Neveu, et il y rendit de grands services par sa parfaite connaissance des langues arabe et berbère. En 1871, il accompagna le général Bonvalet dans la région de Sétif et du Boutaleb, lors de la répression de l'insurrection. L'année suivante, il recevait la croix de chevalier de la Légion d'honneur. En 1875, il demanda et obtint sa retraite, dont il consacrait les loisirs à la confection d'un dictionnaire botanique polyglotte, immense travail dont sa mort laisse la publication inachevée.

A. Meyer était membre de notre Société depuis 1857, et y remplissait les fonctions de secrétaire depuis 1880 avec un zèle qui ne s'est jamais démenti. Nous lui devons d'intéressants articles sur les origines des populations kabyles et sur les légendes de la fondation d'Icosium ; bien souvent, sa profonde connaissance des hommes et des choses d'Algérie lui a permis de se rendre utile à ses collègues par des indications prodiguées sous la forme d'aimables et spirituelles causeries. Puisse ce peu de mots faire comprendre avec quels sentiments attendris nous lui adressons ici les derniers adieux de ses confrères !

BULLETIN

Dans sa séance du 6 décembre, la Société a décidé que la publication de la *Revue Africaine* serait dorénavant faite par trimestre. Les Membres de la Société sont instamment priés d'apporter le plus de zèle possible à leur collaboration aux travaux de la *Revue ;* il est bien peu d'entre eux qui ne puissent y contribuer dans quelque mesure. Nous leur rappellerons en même temps que leur bonne volonté doit se traduire par un prosélytisme actif, faute duquel nous diminuerions tous les jours en nombre.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

H.-D. DE GRAMMONT.

Alger. — Typ. A. JOURDAN.

NOTES CHRONOLOGIQUES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE L'OCCUPATION FRANÇAISE

DANS LA RÉGION D'AUMALE

1845-1887

AVANT-PROPOS

En 1882, M. le général Loysel, commandant la division d'Alger, prescrivit aux commandants supérieurs des cercles de la division, de faire rédiger l'historique du territoire soumis à leur commandement.

Telle est l'origine de ce travail. En donnant à ces notes plus de développement que ne semble en comporter un document administratif, nous n'avons eu d'autre but que d'apporter notre modeste contingent de documents aux historiens futurs de la domination française dans le nord de l'Afrique.

Plus immédiatement, ces pages pourront peut-être être utilement consultées par ceux qu'intéressent, à quelque titre que ce soit, les personnes et les choses du pays arabe avoisinant AUMALE.

Les recherches nécessitées par cet historique nous ayant amené à compulser nombre de documents relatifs

à l'ensemble de la subdivision d'Aumale, nous avons pensé qu'ils y avait tout avantage à ne pas se borner à parler des 7 tribus constituant aujourd'hui l'annexe de Sidi-Aïssa (ex cercle d'Aumale). Ce travail présentera donc l'ensemble des faits importants, ou intéressants à un titre quelconque, accomplis dans le territoire militaire d'Aumale depuis la fondation de ce poste.

INTRODUCTION

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

En 1887 le cercle d'Aumale, compris entre le 1er et le 2me degré de longitude Est, entre le 35me et le 36me degré de latitude Nord, ne se composait plus que de sept tribus, réparties sur une étendue approximative de 250,000 hectares.

Ces sept tribus sont, en allant de l'Est à l'Ouest :

Les Oulad-Sidi-Hadjerès, limitrophes du département de Constantine;

Les Oulad-Abdallah;

Les Oulad-Sidi-Aïssa;

Les Selamat;

Les Oulad-Ali-ben-Daoud;

Les Adaoura, divisés en deux commandements :

Adaoura-Chéraga, Adaoura-Gheraba, voisins du cercle de Boghar, subdivion de Médéa, division d'Alger.

Ce cercle est borné au Nord par la commune mixte d'Aumale, tribus des Oulad-M'Sellem, Oulad-Driss, Oulad-Si-Moussa, douar Ridan, tribus des Oulad Zenim, Oulad-Soltan.

Au Sud par les cercles de Bou-Saâda et de Boghar : tribu des Oulad-Sidi-Brahim, Oulad-Ameur-Dahra, de Bou-Saâda, Mouaïadat et Oulad-Mokhtar-Cheraga, de Boghar.

A l'Est, par la commune mixte de M'Sila, département de Constantine, Beni-Ilman, Oulad-Djellal, Oulad-Brahim.

A l'Ouest, par le cercle de Boghar, tribus des Oulad-Mokhtar-Cheraga et Oulad-Allan.

La limite nord de son territoire suit dans son ensemble les hauteurs dénommées Djebel-Mehazzem, Djebel-Naga, Chaâba, qui forment en ce point la dernière barrière montagneuse entre le Tell et les Hauts-Plateaux : toutefois la limite des Adaoura remonte sensiblement vers le Nord-Ouest, englobant :

1° Entre l'Oued-Ridan, le Djebel-Gueraten et le Djebel-Chaâba au Nord;

2° Et le Djebel-Afoul et le Guern des Adaoura au Sud; une notable étendue de territoire, lequel, bien que déboisé, conserve encore le caractère du Tell.

Derrière cette barrière de montagnes commence le petit Sahara.

Au point de vue hydrographique le cercle d'Aumale fait partie du bassin intérieur du Hodna.

En effet, si on en excepte quelques cours d'eau peu importants, lesquels, dans les Adaoura, s'écoulent au Nord-Ouest vers l'Isser et la mer, tous les thalwegs conduisent les eaux pluviales dans l'Oued-el-Ham où son affluent principal l'Oued-Sebisseb et ces deux fossés les déversent eux-mêmes dans le Chott du Hodna.

La pente générale du terrain est donc dirigée du Nord-Ouest au Sud-Est.

La rive gauche de l'Oued-el-Ham est aride et dénudée.

La rive droite présente une succession de bas-fonds, d'ondulations peu marquées (feid) de daïas peuplées de pistachiers, enfin de collines rocheuses où se rencontre l'alfa.

Le chiffre de la population, au recensement quinquennal de 1886, s'est trouvé de 19,556 âmes.

Jusqu'au 1er août 1887, les sept tribus formaient une commune indigène dont les recettes annuelles étaient en moyenne de 30,000 francs et les dépenses de 20,000.

Tous les indigènes sont agriculteurs et pasteurs.

NOTICE SOMMAIRE

SUR

L'HISTOIRE DU PAYS

AVANT L'OCCUPATION D'AUMALE

PÉRIODE ANTÉRIEURE A L'OCCUPATION ROMAINE

De l'an 860 fondation de Carthage, à l'an 150 avant J.-C.

Nous n'avons pu recueillir aucun renseignement sur les temps antérieurs à l'occupation romaine : toutefois les peuplades qui occupaient le pays ont laissé des traces de leur existence : ces traces nous paraissent être les nombreux amas de pierres frustes, mais évidemment amoncelées par la main des hommes, qui se rencontrent très fréquemment sur le sommet des collines, aux cols, sur les contreforts séparant deux cours d'eau, sur les berges élevées d'un bas fond, etc...

Ces amas, qu'il ne faut pas confondre avec les Redjem des Arabes, paraissent être des tombeaux préhistoriques.

On remarque en effet, le plus souvent au centre de ces monuments, des pierres de grandes dimensions placées verticalement et dessinant un tombeau rectangulaire.

Les indigènes ne savent rien au sujet de ces monuments qu'ils désignent uniformément sous le nom de Hadjar-el-Kédim (vieilles pierres).

Or, il est probable que si ces monuments avaient été élevés par leurs ancêtres arabes, la tradition ne s'en serait pas complètement perdue.

Le nombre de ces tombeaux est très considérable et on les rencontre plutôt dans le Sud que dans le Tell. Ils dominent notamment les berges de l'Oued-el-Hâm et le sommet de toutes les éminences qui commandent la plaine (1).

PÉRIODE ROMAINE

Domination romaine de l'an 150 avant J.-C. à l'an 450 de J.-C. — Vandales de 440 à 535. Bysantins de 538 à 630.

Si l'on en croit certains auteurs, la ville d'Auzia, sur les ruines de laquelle s'élève la moderne Aumale, aurait été fondée 16 siècles avant notre ère par des émigrants venus de Tyr et de Phénicie (2).

(1) Un de ces tombeaux, situé près de la route d'Aumale à Bou-Saâda, à peu de distance du caravansérail d'Aïn-Kermam, a été fouillé en 1886 par ordre de M. le colonel Fix, commandant la subdivision d'Aumale, par le maréchal-des-logis Bonely, du 1er spahis. Ce sous-officier a trouvé un fragment de crâne et une tige en bronze d'un travail assez fini (fig. 1).

Ces objets sont conservés à l'hôtel de la subdivision. Personnellement nous avons vu dans le cercle de Bou-Saâda, sur les plateaux qui dominent la rive droite de l'Oued-Chair, à proximité du moulin de l'agha Ben-Dif et des ruines d'El-Gahra, une très grande quantité de ces sortes de tombeaux, et, au milieu d'eux, un monument circulaire rappelant par sa forme les Menhir druidiques, composé d'énormes dalles fichées jointivement en terre et formant une espèce d'enceinte de deux mètres environ de rayon. La hauteur des pierres au-dessus du sol est d'environ un mètre (fig. 2). Tout le plateau où se remarquent ces monuments est peuplé d'alfa.

(2) *Revue africaine* nº 175, janvier et février 1886, page 38, *Africa antiqua* par Mac-Carthy.

Au troisième siècle de l'ère chrétienne, Auzia était une colonie romaine prospère, ainsi que le prouvent de nombreuses inscriptions.

C'est sans doute à cette époque que furent fondées les installations romaines dont les vestiges, encore très visibles, se retrouvent dans les sept tribus du cercle d'Aumale.

Dans leur ensemble ces ruines se trouvent sur une ligne courant de l'Est à l'Ouest, parallèlement à celle qui est jalonnée plus au Nord par les deux points importants, d'Aumale (Auzia) et de Sour-Djouab (Rapidi).

On les rencontre dans les montagnes de Naga, Afoul et Chellala, c'est-à-dire dans la dernière chaîne séparative du Tell et des Hauts-Plateaux.

C'est ainsi qu'à environ 35 kilomètres d'Aumale et sensiblement sur le même méridien se voient les ruines de Grimidi (nom donné par les indigènes); elles sont situées au Nord d'Aïn-Tolba, dans le Djebel-Naga, tribu des Oulad-Sidi-Aïssa. Deux constructions voûtées, qui paraissent être les restes d'un réservoir d'eau, subsistent encore.

A peu de distance se trouve un rectangle dessiné par des amas de pierres, frustes pour la plupart, mais dont quelques-unes conservent cependant les traces du travail de l'homme. A une extrémité de ce rectangle a été trouvée, au mois de mai 1886, une inscription qui semble intéressante (1).

(1) Voici le fac simile de cette inscription que nous avons pu rétablir à l'aide de croquis dessinés par M. le lieutenant Deschamps, chef par intérim de l'annexe de Sidi-Aïssa, en septembre 1887 (fig. 3).

La partie ABED a été brisée et séparée de BCFE.

Cette inscription a été publiée pour la première fois en 1887 par le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* (bulletin n° 23) d'après une communication de M. le colonel Fix, commandant la subdivision de Bône. — Le président de l'académie a proposé de rétablir l'inscription complète de la manière suivante : *(Imperator Cæsar Lucius septimus severus] Perlina (x) Aug (ustus) (a) ra (bicus) [adabienus] (Maxi) mus trib (uniciæ) (p) oles (tate) imp (eratoris) [Marcus] (Aureliu) s Antoninus Augustus [et Lucius septimus geta, Augustus Presidem] (Mauret) aniæ cæsariensis [et] Pro (curatorem) Octavium Pudentem [cæsium honoratum a] censibus.*

D'après l'Académie d'Hippone, cette inscription serait de l'an 211 ou 212 de J.-C. C'est en effet au troisième siècle que la colonisation romaine paraît avoir atteint son maximum de prospérité dans la région d'Aumale.

En continuant à marcher vers l'Ouest on rencontre la ruine que les Arabes nomment El-Guelali : elle occupe une situation remarquable dans la coupure qui donne passage à l'Oued-el-Ham. Située dans la plaine, sur la rive gauche de la rivière, entre la montagne de Naga à l'Est et celle d'Afoul à l'Ouest, la position de Guelali commande le défilé. Il y a peu de pierres taillées à la surface du sol : les débris couvrent deux petites ondulations de terrain qui s'élèvent au-dessus de la plaine : par places, le sol est de couleur noirâtre et formé de cendres : on trouve là un moulin romain bien conservé et un fût de colonne.

A peu de distance se trouve une autre ruine appelée Chagroumia.

De Guelali à Chellala des Adaoura il n'y a, sur les pentes du Djebel-Afoul, que quelques vestiges de ruines.

Chellala était, sans contredit, l'installation romaine la plus remarquable du cercle d'Aumale (annexe de Sidi-Aïssa).

Les ruines occupent l'emplacement même du marché arabe qui se tient là tous les jeudis au-dessus de la belle fontaine de Chellala.

Il n'est pas à notre connaissance qu'aucune inscription y ait été découverte, mais il y a de nombreuses traces de murs, des chapitaux, des frontons sculptés, des fûts de colonne, d'immenses jarres en pierre.

Des tombeaux ont été mis à jour en 1885 par des travailleurs militaires envoyés par le colonel Fix, commandant la subdivision (1).

(1) Ces travailleurs ont trouvé plusieurs objets curieux, notamment :

La ville, assez étroite en raison de sa situation sur une arête rocheuse, présente en longueur de l'Est à l'Ouest un développement de plus d'un kilomètre.

Chellala est sur le méridien de Sour-Djouab (Rapidi) : il existait certainement une route romaine qui reliait ces deux points ; en effet, en marchant vers le Nord, dans la direction de Sour-Djouab on trouve de nombreux vestiges d'établissements romains parmi lesquels on doit citer les ruines de l'Oued-el-Malha et de l'Oued-Gueterana. Les pierres taillées y abondent : un peu plus au Nord et à l'Ouest, les ruines dites Kerma-M'ta-Oulad-Bouzian, auprès de sources nombreuses. On y trouve des sculptures, une inscription tombale, etc.

A quelques kilomètres à l'Ouest de ce point, à El-Gouâmez, on rencontre encore de nombreuses pierres taillées. Il y a aussi dans les pentes sud du Djebel-Afour et de la montagne de Chellala quelques vestiges peu importants.

Enfin, dans la plaine de l'Oued-el-Ham et de son affluent principal l'Oued-Sebisseb se rencontrent encore par places des pierres tailées ; mais elles semblent être des traces d'installations de peu d'importance telles que

---

1° Un buste en bronze antique de 0m09 de hauteur, représentant une figure d'homme barbu, sorte de faune ou d'Hercule.

Cette pièce est en forme d'applique, le bronze est creux et dans l'intérieur a été coulé du plomb (fig. 4, vraie grandeur) ;

2° Un fragment de poterie rouge de forme circulaire ayant 0m095 de diamètre, présentant dans sa partie centrale un circonférence de 0m055 de diamètre, au milieu de laquelle est une croix de Malte avec une banderole au-dessus et deux oiseaux, cygnes ou ibis, au-dessous. Entre cette circonférence et le pourtour extérieur se trouve une succession de ces mêmes oiseaux et de palmiers alternés. Le bas de la pièce est brisé (fig. 5) ;

3° Des lampes de formes diverses, des fragments de poteries avec personnages, des verres irisés, etc.

Les travailleurs étaient dirigés par M. le sous-lieutenant Lassalle de la 4e compagnie de discipline ;

4° Un fragment de marbre blanc présentant au centre une concavité dans laquelle se voient des traits tracés géométriquement. On dirait d'un cadran solaire.

tours de guet, pour observer sans doute les routes du désert.

Les ruines sont beaucoup plus rares dans l'Est du cercle, sur la limite du département de Constantine.

Nous citerons cependant les ruines du marché des Oulad-M'sellem (1) et plus bas, au Sud, à Aïn-el-Krian, au milieu de rochers de grès, les vestiges d'une maison avec chapitaux et colonnes.

Enfin, dans la plaine, aux Oulad-Sidi-Hadjerès, il existe encore quelques traces confuses de constructions dont l'origine est douteuse et qui sont peu importantes.

Il n'est pas à notre connaissance qu'aucune trace de l'occupation romaine ait été relevée dans le cercle d'Aumale sur la rive droite de l'Oued-Sebisseb ou de l'Oued-el-Ham (2).

D'après les historiens il existait, au commencement, de notre ère, à Auzia (Aumale) un fort en ruines. — C'est près de ce fort que, sous Tibère, le consul Dolabella surprit et battit complètement les bandes du rebelle indigène Tacfarinas.

Ce combat aurait eu lieu l'an 19 de J.-C.

Tacfarinas, qui tenait depuis plusieurs années en échec la puissance Romaine dans la région comprise entre le désert, Constantine, Sétif et le littoral, vint, dit-on, occuper les bois épais qui environnaient les ruines du fort d'Auzia (3).

---

(1) Ces ruines sont dans la commune mixte d'Aumale. — En 1884 l'administrateur de cette commune y aurait trouvé une bague en or avec châton portant un chiffre qui, je crois, n'a pu être traduit.

(2) Il y a, dans les Ouled-Ali-ben-Daoud, des vestiges de ruines probablement berbères et peu importantes. Elles consistent en traces de murs sur une petite éminence dans la région de Teniet-et-Tin à El-Adjer.

(3) Pour trouver aujourd'hui des *bois épais* (?) il faut aller à 7 ou

Averti par des espions de la position occupée par Tacfarinas, le consul Dolabella se porta par surprise sur le camp des rebelles, les battit complètement et en fit un grand carnage. Tacfarinas, après avoir lutté avec la plus grande énergie, ne voulut pas survivre à sa défaite et trouva la mort dans la mêlée.

CONQUÊTE ARABE

—

De l'an 622 à l'an 1490 de J.-C.

Tous les historiens s'accordent à reconnaître que la première invasion arabe conduite dans le Nord de l'Afrique par le celèbre Abdalla Ibn Saad, vainqueur du patrice Grégoire en 647 de J.-C., puis par Sidi Okba ben Nafy, fondateur de Kaïrouan, n'ont laissé aucune trace dans le pays et que toute la population arabe avait disparu du territoire africain (qui est l'Algérié actuelle) vers la fin du dixième siècle de notre ère.

Vers la fin du onzième siècle se produisit une nouvelle invasion composée seulement de quelques tribus qui se répandirent dans l'Afrique septentrionale.

« Les Arabes qui faisaient partie de la deuxième inva-
» sion ne formaient que les cinq tribus suivantes :

» Les Soleïm ;

» Les Soghba ;

» Les Riah ;

» Les Athbedj ;

» Les Corra.

8 kilomètres d'Aumale au moins. Encore la plupart de ces bois ne sont que des maquis.

Dans le Ksenna seulement, à 12 kilomètres environ d'Aumale on trouve de belles futaies de pins d'Alep, mêlés au chênes verts, lentisques, oliviers, myrthe, etc.

« Les Soleïm sont restés sur le territoire de Barka et
» de la Tripolitaine, les quatre autres sont entrées dans
» la Bysacène et une partie d'entre elles est passée dans
» la Mauritanie, le Maroc de nos jours, où l'on croit en
» reconnaître quelques vestiges sous le nom de Beni-
» Hassem et de Halef (1). »

C'est ainsi que dans son introduction à la traduction de l'*Histoire des Berbères*, M. le baron de Slanc a pu dire (page 29 de l'édition de 1852, — Alger) :

» Ainsi toutes les populations arabes qui habitent
» maintenant l'Afrique tirent leur origine de quelques
» tribus qui envahirent ce pays vers le milieu du
» onzième siècle de notre ère. »

Mais il est impossible de faire remonter aussi loin l'origine, d'ailleurs assez obscure, des tribus de l'annexe de Sidi-Aïssa, ancien cercle d'Aumale.

Dans l'*Histoire des Berbères*, par Ibn-Khaldoun (introduction pages 47 et 49, traduction de Slane), on lit que Ibn Khaldoun lui-même a occupé, à deux reprises, au quatorzième siècle, le point bien connu de Guetfa à la limite des cercles d'Aumale et de Boghar, où sont aujourd'hui installées les tentes des Oulad-Sidi-Belkassem, fraction des Oulad-Sidi-Aïssa.

Ibn Khaldoun servait alors les intérêts de Abou Hammou, roi de Tlemcem.

Mais nous n'avons aucun document permettant d'établir avec certitude les noms et l'origine des populations qui, à cette époque, habitaient la vallée de l'Oued-el-Ham et les contrées voisines.

Si l'on s'en rapporte à la tradition, la plus ancienne des tribus du cercle d'Aumale serait celle des Oulad-Sidi-Hadjerès dont le fondateur, venu du Maroc, se serait

(1) *Situation politique de l'Algérie*, 1881, par M. Gourgeot, ex-interprète principal de l'armée.

installé dès le douzième siècle sur l'Oued-el-Ham inférieur, à Tabia.

En admettant donc que Sidi Hadjerès soit réellement venu du Maroc (1) au douzième siècle, on doit le considérer comme un descendant des fractions de tribus arabes de l'invasion du onzième siècle qui restèrent en Mauritanie.

Sidi Hadjerès fit souche dans le pays : ses fils donnèrent leur nom à plusieurs fractions de la tribu et un de ses descendants, Sidi Mohammed el Krider, installé dans la montagne d'Afoul, est devenu l'ancètre d'une importante fraction de marabouts des Adaoura.

Les Oulad-Sidi-Hadjerès se disent certains que leur ancètre était Chérif, c'est-à-dire descendant du prophète Mohammed par sa fille Fathma Zohra.

Les Oulad-Sidi-Aïssa descendent très certainement d'un personnage célèbre par ses vertus, nommé Sidi-Aïssa, qui paraît avoir vécu au quinzième siècle (2).

Son père, M'Ahmed, habitait, parait-il, à Fez (Maroc). On ignore les raisons qui poussèrent Sidi Aïssa à s'expatrier ; mais il y a, à environ six kilomètres d'Aumale, un col du Dira qui porte, aujourd'hui encore, le nom de Merah-Sidi-Aïssa. C'est là que notre émigré aurait planté sa tente en venant du Maroc. Après une vie consacrée aux bonnes œuvres Sidi Aïssa est mort en odeur de sainteté et son tombeau, surmonté d'une koubba, bâtie dit-on par les Turcs, attire de nombreux pélerins. De son vivant déjà sa postérité s'était multipliée à ce point qu'elle formait plusieurs fractions du tribu.

Les Oulad-Abdallah croient descentre d'un certain Abdallah qui quitta la Medjana au quinzième siècle, à la

(1) Voir dans la *Revue africaine*, tome XVII, l'article intitulé : *Notes historiques sur les Adaoura*, par M. Guin, interprète militaire ; et spécialement à propos de Sidi el Hadjerès la note de la page 27.
N. de la R.

(2) Voir dans la *Notice historique* précitée p. 29, une notice complète sur Sidi Aïssa.

suite d'un meurtre dont il s'était rendu coupable. D'abord installé dans la vallée supérieure de l'Oued-Djenan, il transporta plus tard sa tente sur le territoire actuellement occupé par la tribu à laquelle il a donné son nom. Les Oulad-Abdallah, aujourd'hui bien amoindris, étaient autrefois de célèbres guerriers. Unis aux Oulad-Mahdi du Hodna, ils tenaient les populations voisines dans une dépendance absolue et partageaient avec les marabouts des Oulad-Sidi-Aïssa, les produits de leurs rapines.

Les Oulad-Ali-ben-Daoud ont pour ancêtre un nommé Ali ben Daoud qui vivait au seizième ou dix-septième siècle à Miliana. Son fils Ahmed se serait installé au Guetfa et ses descendants seraient restés maîtres du territoire occupé par la tribu après de longues et terribles luttes soutenues contre les populations du Tittery (1).

Les Sellamat disent qu'ils descendent de Sellami indigène de la tribu voisine, les Oulad-Sidi-Brahim de Bou-Saâda. — Il paraît certain que les Sellamat ont la même origine que les Arib.

Les Arib, peuplade du Sahara, s'installèrent avant l'occupation française dans le Hamza, appelé souvent plaine des Arib, mais ils en furent chassés par les Oulad-Mâdhi du Hodna et se dispersèrent (2). Cependant bon nombre d'entre eux revinrent plus tard sur ce territoire.

Enfin, les Adaoura, ramassis de populations d'origines diverses, ne se seraient guère constitués qu'au dix-huitième siècle. Les indigènes de ces tribus ont une réputation méritée de propension au banditisme, à la violence et à l'insubordination. Certains veulent que le mot Adaoura signifie : pays accidenté; d'après la fable,

(1) Une autre tradition fait au contraire venir l'ancêtre des Oulad-Ali-ben-Daoud du Hodna. Il se nommait Daoud ben Abdellah Djouad, des Ouled-Madhi. — N. de la R.

(2) Pélissier de Raynaud. — *Annales algériennes*.

Adour était un géant ancêtre d'une fraction des Adaoura (1).

Nous ne possédons aucun renseignement sérieux sur l'histoire du pays pendant la domination arabe.

Il est probable que cette région, d'ailleurs aride dans sa plus grande étendue, était peu peuplée et qu'au milieu d'une anarchie générale les sultans indigènes se disputaient la domination précaire des quelques tribus installées sur l'Oued-el-Ham, les versants du Djebel-Dira et le pays tourmenté des Adaoura.

DOMINATION TURQUE

De l'an 1500 à 1830

L'absence complète de documents et le peu de certitude que présentent les traditions locales, d'ailleurs des plus confuses, rendent impossible de retracer actuellement l'histoire de la domination turque dans la région du Dira et du bassin supérieur du Hodna (2).

On sait que les Turcs avaient un Bey à Médéa : avant la conquête française les Adaoura, les Oulad Abdallah et sans doute aussi les Oulad-Sidi-Aïssa et les Oulad-Ali-ben-Daoud, dépendaient de l'Outhan du Dira, fraction du beylik de Médéa.

(1) Voir *loco citato* le travail de M. Guin.

(2) La tradition veut cependant qu'un Bey du nom d'Otsman ait fait construire une maison pour lui à Tabia, au confluent de l'Oued-Djenan et de l'Oued-el-Ham. Comme ce point, situé au milieu d'alluvions récentes, est entièrement dépourvu de matériaux de construction, le Bey Otsman aurait fait former à travers la plaine une chaîne immense de travailleurs jusqu'à la montagne de Mehazzem-el-Kebir. La pierre arrachée à la montagne était passée de main en main pour être mise en œuvre à Tabia. — Il existe encore à Tabia quelques misérables constructions d'origine récente et une sorte de tertre formé de ruines assez confuses, mais anciennes.

A cette époque les Sellamat, fraction des Arib, étaient installés sur l'Oued-Mamora, sur des terrains beylicaux et faisaient partie du même Outhan.

Quant aux Oulad-Sidi-Hadjerès, qui se rattachaient aux populations du Hodna inférieur, aucun renseignement certain n'a pu être recueilli sur la situation qui leur avait été faite sous le commandement des Turcs (1).

Les Oulad-Abdallah, alors puissants, étaient tribu Maghzen ; c'est-à-dire exempts d'impôt, sans condition de prendre part aux expéditions turques.

Dans la région d'Aumale, les Turcs entretenaient deux Noubas comprenant chacune trois Zeffari. Chaque Zeffari était composée de 23 hommes (2).

La première Nouba, (69 hommes) était au fortin de Hamza (Bouïra), le bordj avait été construit à la fin du dix-huitième siècle par Mohammed, bey de Constantine (3).

La deuxième Nouba était installée à Sour-Rozlan, c'est-à-dire sur l'emplacement actuel d'Aumale. — Le bordj turc de Sour-Rozlan, à demi détruit en 1846 lorsque les Français vinrent occuper Aumale, se trouvait au Nord de la place Thiers actuelle, entre la rue des Zouaves et la Grand'rue.

En 1830 le bey de Tittery était Mustapha bou Mezrag de qui dépendait le Dira.

Ce bey fit plusieurs tournées dans le cercle d'Aumale et notamment aux Adaoura. Les contemporains indigènes parlent bien des expéditions turques dans leur pays ; mais ils ne peuvent citer les dates, même approximati-

(1) Voir à ce sujet *Revue africaine*, t. IX et XI, la notice de MM. Aucapitaine et Fiderman, sur le beylik de Titery. — N. de la R.

(2) Général Walsin-Esterhasy. — *Domination turque dans l'ancienne régence d'Alger*.

(3) Ce bey s'était d'abord installé au village de Soumeur en Kabylie, mais ce village (détruit en 1849 par le colonel Canrobert) parut au fonctionnaire turc trop éloigné de la plaine et il préféra la position de Bouïra sur la route d'Alger à Constantine.

vement, et ignorent les noms des beys, des commandants des troupes (etc.). Ils ne parlent que de rencontres dans lesquelles ils se ménagent généralement le beau rôle : car le Turc était aussi pour eux l'oppresseur. Aux Oulad-Ali-Ben-Daoud notamment les Turcs seraient venus deux fois. — Aux Adaoura une petite colline a conservé le nom de camp du bey Mustapha.

Enfin, d'après des traditions vagues, un combat aurait eu lieu entre Turcs et Arabes à Dra-Arib dans les Oulad-Sidi-Hadjerès.

Dans le nord de l'ancien cercle d'Aumale, à Boghni, commandait en 1830, pour les Turcs, un fonctionnaire nommé Yahya Agha qui a laissé des souvenirs dans la région.

La domination turque paraît avoir toujours été assez précaire dans la plaine de l'Oued-el-Ham. Les tribus arabes y jouissaient d'une indépendance à peu près complète : cependant elles payaient l'impôt quand les colonnes turques se présentaient dans le pays.

ÈRE DES CHEURFA

1830 — 1846

Depuis l'occupation de Médéa par les Français (22 novembre 1830) jusqu'à l'année 1846 date de la fondation du poste d'Aumale, c'est-à-dire pendant 16 ans, les tribus du cercle d'Aumale furent livrées à la plus complète anarchie.

Le pays se soumit cependant à Abdelkader qui lui donna des chefs parmi lesquels nous citerons :

Aux Adaoura : Mohamed ben Kouïder ;
Aux Oulad-Sidi-Aïssa : Ahmed ben Ameur ;
Aux Oulad-Si-Amor : Mohamed ben Saïd ;
Enfin, en Kabylie, le fameux Ben Salem (1).

(1) *Notice sur les Ben Salem.* — Les Ben Salem sont des marabouts originaires du Maroc, qui s'expatrièrent à la suite de discussions de famille relatives à la possession d'une zaouïa. Ils vinrent en Algérie quelques années avant l'établissement des Turcs sous la conduite de Sidi Salem ben Makhlouf dont le père avait une zaouïa à Fez.

Sidi Salem vint d'abord seul et sans suite dans les Mechtera ; il s'y fit connaître et ne tarda pas à prospérer. Peu après il alla s'établir à Alger, à Bab-el-Oued, où il ouvrit une zaouïa. Les marabouts des Ben-Salem avaient droit de grâce sur les condamnés. A Oran et à Alger leur présence suffisait pour sauver la vie aux prisonniers.

Après un long séjour à Alger Sidi Salem revient aux Mechtera, puis aux Beni-Djâad où il vécut entouré de la vénération générale.

Après leur installation, les Turcs lui donnèrent le commandement de deux fractions dites Zoui et Beni Chafa (*). Les Ben Salem conservèrent ce commandement de père en fils jusqu'à l'arrivée des Français en Algérie.

A cette époque le chef de la famille était Mohammed ben Salem ; il avait trois fils Si Amed Taïeb ben Salem, depuis Khalifa d'Abdelkader, Si Ali ben Salem, et Si Omar ben Salem notre Khalifa de l'Oued-Sahel en 1847.

Mohamed ben Salem mourut des suites d'une blessure reçue dans une querelle de famille causée par le renversement du pouvoir turc. Si Ahmed Taïeb ben Salem prit alors le commandement de la famile et des populations qui obéissaient à son père, jusqu'à l'élévation d'Abdelkader.

Lorsque el Hadj Abdelkader ben Mahieddin parut dans le Ksenna, Ben Salem se rendit auprès de lui, au hammam ; ils s'entendirent et Ben Salem reçut de l'émir le commandement de l'Oued-Sahel. Il conserva ce commandement jusqu'à l'époque de sa soumission (1847) qui précéda celle d'Abdelkader. (Archives du bureau arabe d'Aumale).

(*) Les Zoui sont les Oulad-Sidi-Salem d'aujourd'hui (Aïn-Bessem). Les Beni Chafa sont en partie aux Metennan, en partie au Fondouk.

La tribu des Oulad-Sidi-Aïssa resta toujours attachée au parti de l'Émir et ne nous fut réellement acquise qu'après sa reddition.

Aucun événement remarquable ne se produisit d'ailleurs dans l'Oued-el-Ham pendant le commandement d'Abdelkader.

Cette époque a conservé chez les Arabes le nom « d'Ère des Cheurfa, » parce que la souveraineté était alors exercée par l'Émir et ses lieutenants qui, pour la plupart, faisaient remonter leur origine au Prophète.

DOMINATION FRANÇAISE (1)

1830 à 1846

De 1830 à 1843 les conquérants n'avaient eu aucune relation directe avec les populations indigènes du Dira et de la plaine de l'Oued-el-Ham.

1842. — Les troupes françaises parurent pour la première fois dans le Dira au mois d'octobre 1842. La colonne expéditionnaire commandée par le général Changarnier reçut la soumission des tribus de la montagne qui furent rattachées au commandement de Médéa.

1843. — En 1843 le lieutenant de l'émir Abdelkader, dans le sud-est du Tittery, était Ben Aouda el Mokhteri qui, dans les premiers mois de l'année, chercha à provoquer une révolte des indigènes en exploitant avec habileté l'inimitié séculaire des Adaoura et des Oulad-Allan.

Le duc d'Aumale, qui commandait alors à Médéa, se porta dans le pays avec une petite colonne et fit cesser ces troubles. C'est immédiatement après cette petite expédition que le duc d'Aumale quitta Médéa pour effectuer la marche hardie qui aboutit au brillant fait d'armes de la prise de la smala d'Abdelkader.

Au mois d'août de la même année, plusieurs tribus du Dira ayant fait défection, le général Marey-Monge, successeur du duc d'Aumale à Médéa, prépara une expédition contre ces tribus.

Le 27 septembre la colonde du général Marey-Monge se joignit, sur l'Oued-Djenan aux troupes venues de Sétif avec le général Sillègue.

(1) Pélissier de Raynaud, *Annales algériennes.*

Les montagnards du Dira, attaqués au cœur de leur pays, n'eurent qu'à se soumettre. — Le général Sillègue, descendant le cours de l'Oued-Djenan, se dirigea alors sur Bou-Saâda, traversant ainsi le territoire du cercle d'Aumale (1).

1844. — Pendant l'année 1844 la paix ne fut pas troublée dans le sud du Dira.

1845. — Au mois de mai de l'année suivante un agitateur nommé Bou Chareb excita les populations du Dira à la révolte et commença à piller les indigènes compromis à notre service.

Le général Marey partit de Médéa, reprit à Bou Chareb le butin qu'il avait fait et fit sa jonction avec le général d'Arbouville, venu de Sétif. Ces deux généraux se portèrent ensuite vers le Nord, dans le Hamza, contre Ben Salem, avec lequel ils eurent un petit combat heureux.

A la fin de la même année apparut, dans le Dira, un agitateur qui se faisait appeler Mohammed ben Abdallah bou Maza, comme le célèbre insurgé du Chéliff.

Les généraux Marey et d'Arbouville, venant une seconde fois de Médéa et de Sétif, se portèrent contre ce prétendu chérif.

Le général Marey resta quelque temps en observation à Sour-Rozlan (Aumale), puis, le 11 novembre, il opéra sa jonction avec le général d'Arbouville.

Le chérif s'était dirigé plus au Nord, vers la plaine des Arib ; les deux généraux l'y suivirent et le battirent dans les Oulad-el-Aziz.

C'est à la suite de la campagne de 1845 que le maréchal Bugeaud résolut de fonder, à Sour-Rozlan, un poste intermédiaire entre le défilé des Biban et Alger.

C'est ici, à proprement parler, que commence notre travail.

(1) Pélissier de Raynaud, *loco citato.*

1846. — Au printemps de 1846, un personnage influent, originaire des Adaoura, nommé Mohamed ben Kouïder (1), très attaché à Abdelkader, fomenta des troubles dans l'Ouennougha, massif montagneux situé entre Sour-Rozlan et Sétif.

Le duc d'Aumale, qui se trouvait alors à Médéa, eut le commandement de la colonne destinée à pacifier l'Est du Tittery. Le prince était aussi chargé d'organiser le pays en vue de la création, à Sour-Rozlan d'un « biscuit-ville » destiné à être peu après transformé en poste permanent.

Le duc d'Aumale posa le 27 mai 1846 la première

(1) Mohammed ben Kouïder était originaire des Adaoura-Chéraga, fraction Oulad-Aïssa. Il appartenait à la famille la plus considérable des Adaoura à la fin de la période Turque. Mohammed ben Kouïder, homme énergique et tenace, embrassa avec ardeur le parti d'Abdelkader et fit à la France une guerre acharnée. En 1846 il fut l'instigateur et le chef de l'insurrection dans la région de l'Ouennougha. Lors de l'organisation du cercle d'Aumale par le duc d'Aumale en 1846, Mohammed ben Kouïder, ayant fait sa soumission, fut nommé caïd des caïds du Ksenna. En cette qualité il donna lieu à de nombreuses plaintes, pilla ses administrés, les indisposa contre la France et entretint secrètement des intelligences avec Abdelkader. Comme il avait fait insurger les Ouennougha on pensait qu'il avait de l'influence dans la région et on le fit caïd des caïds, mais il se comporta comme en pays conquis. En 1847 il fut envoyé comme caïd aux Adaoura Chéraga, son pays d'origine et prit une partie du commandement d'Abdelkader ben Mohammed ben Taïeb, caïd des Adaoura qui devint alors caïd des Adaoura-Ghéraba. Les deux caïds s'entendaient peu. Mohammed ben Kouïder mourut dans la première quinzaine de juin 1848, il fut remplacé par El Amri ben Youcef, signalé alors comme âgé, très riche, très sensé, appartenant au Soff d'Abdelkader ben Mohammed ben Taïeb; mais moins ennemi de Mohammed ben Kouïder que ne l'était Abdelkader. Mohammed ben Kouïder a eu quatre fils dont deux sont morts jeunes. Les deux autres sont: 1° Bouziani, tué en 1871 dans une rixe ; 2° Lakdar ben Mohammed ben Kouïder qui existe encore et n'a jamais rempli aucune fonction. Très riche, il habite aux Adaoura-Chéraga fraction Oulad-Aïssa et souvent aussi aux Oulad-Si-Moussa où il a des labours. Il a un fils âgé d'environ 10 ans (1887).

Bouziani a rempli pendant quelques années les fonctions de caïd aux Adaoura-Chéraga.

pierre du poste de Sour-Rozlan qui prit, le 19 juin, par décision du ministre de la guerre, le nom d'Aumale.

C'est à la suite de l'expédition du duc d'Aumale que le pays fut organisé.

Le cercle d'Aumale a été créé par ordonnance royale du 21 août 1846; mais ce ne fut qu'au mois d'octobre que le commandement français s'y installa.

Le tableau suivant donne l'organisation du cercle d'Aumale à son origine.

CERCLE D'AUMALE

SI AHMED OULED BEY BOU MEZRAG. . . . . *Agha de 2e classe.*

LAKHAL BOU EL OSSIF (1). . . . . *Son khalifa.*

CAIDAT du DIRA SUPÉRIEUR	CAIDAT du DIRA INFÉRIEUR	CAIDAT des ADAOURA	CAIDAT du KSENNAH	CAIDAT des OULAD MOKHTAR CHERAGA	CAIDAT des OULAD DYA
Ben Yahia ben Aïssa caïd El Kiad	Yahia ben Abdi caïd des caïds El Guermid (2)	Abdelkader ben Mohammed (3) caïd El Kiad El Hadj Mustapha	Si Mohammed (4) El Kouïder caïd El Kiad Kouïder ben bel Abbès son khalifa	Bel Hadj ben Richida caïd el Kiad Mohammed ben Chaouïa son khalifa	Guettaf caïd El Kiad

Tribus	Caïds	Tribus	Caïds	Tribus	Caïds	Tribus	Caïds	Tribus	Caïds	Tribus	Caïds
Oulad Debab.	Ali ben Taleb.	Od Abdallah	Yahia ben Abdi.	Adaoura { Od Saïdan	Mustapha ben Nadji.	Oulad Salem.	Medani.	Oulad Mokhtar Cheraga et Oulad Selma.	Guettar.	Oulad Dya.	Guettaf.
Oulad Othman.	Bou Sebona.	Oulad Seleica.	Mohammed ben Sclami.	Jafia.	Lakhdar ben Ahmed.	Beni Ameur.	Mohammed ben Taïeb.			Oulad Mchacny.	El Harran.
Djouab.	Zeitouni.	Od Si Ameur.	Si El Gueflaf.	Od Si Moussa.	El Aïdi	Beni Iddou.	Ameur ben Namir.	Mouiadat Cheraga.	Si ben Saâda.		
Oulad Meriem.	Mohammed ben Messaoud.	Oulad Ali ben Daoud.	El Bikra.			El Harza.	Mohammed ben Saïd.	Saheri de Tlelli.	Othman ben Messaoud		
Oulad Farah.	Sliman ben Amara.	Od Sidi Aïssa.	Si Mohammed ben Messaoud			Beni Yala.	Ahmed ben Coudache.	Sahari du Guebla.	El Hadj ben Yahia.		
Oulad Driss.	Ben Aly.										
Oulad bou Arif.	Belgassem ben Aïssa.										
Oulad Zerka.	Bou Zid ben Ali										

Consulter la carte de l'Atlas.

(1) Nous avons conservé l'orthographe donnée aux noms arabes sur le document original ainsi que la disposition de ce document.
(2) Ce nom et les noms semblablement placés désignent les khalifas, les suppléants des caïds el kiad.
(3) Abdelkader ben Mohamed est l'oncle du caïd actuel des Adaoura Gueraba, — Lakhdar ben Ahmed ben Mohammed, — il fut élevé par la rance pour être opposé à Mohammed ben Kouïder. — Abdelkader n sa de nous être absolument devoué et périt pour notre cause en 1849, ans un combat contre les Oulad Ameur du Bou-Saâda.
(4) Voir la notice sur cet indigène.

La colonne d'occupation, sous les ordres du colonel de Ladmirault, des zouaves, partit de Médéa le 10 octobre 1846 et arriva à Aumale le 14 par la route de Sour-Djouab. Cette colonne était ainsi composée :

1 bataillon de Zouaves ; 1 bataillon du 13e Léger ; le 3e bataillon de Chasseurs d'Orléans ;

Détachements d'Artillerie ; du Génie ; du Train des équipages ; d'Ambulance ; d'Administration, formant un effectif total de 45 officiers, 1,812 hommes, 80 chevaux et 23 mulets.

Le colonel Ladmirault devait exercer le commandement supérieur du cercle.

Le capitaine Ducrot (1) était chef des affaires arabes.

Les troupes françaises, d'abord campées sur l'emplacement actuel du terrain de manœuvres, s'installèrent bientôt, au milieu de la paix la plus complète, sur le plateau de Sour-Rozlan d'où émergeaient, çà et là, les ruines de l'antique Auzia.

Le commandement planta ses tentes à l'endroit où s'élèvent aujourd'hui le cercle militaire (2) et l'église provisoire.

On voit encore à côté de l'église un fondouk en ruines où étaient en 1850 les écuries du bureau arabe.

La fin de l'année 1846 fut employée aux travaux de toute nature nécessités par l'installation des troupes, l'organisation du pays et la marche régulière de l'administration.

Au mois de novembre de nombreuses réclamations furent adressées au commandement contre Mohamed ben Kouïder, caïd des caïds du Ksenna. Ce chef pillait ses administrés et entretenait des relations secrètes avec Abdelkader qu'il avait longtemps servi contre nous.

Il n'était bruit, à cette époque, que de Chérifs.

(1) C'est le même qui, devenu plus tard général, a joué un rôle important notamment au siège de Paris 1870-71.

(2) Cet immeuble a depuis été transformé en logement d'officiers. Le cercle est installé à l'ancienne subdivision.

Ainsi l'on parlait d'un certain Bou Maza qui passait pour être le vrai Bou Maza du Chéliff et pour se trouver alors à Charef (Djelfa).

On parlait encore de Bou Sebà des Ziban, de Mouley Ibrahim, chérif retiré disait-on au Djebel-Sahari et qui en 1845 avait joué un certain rôle dans l'insurrection des Beni-Djàad.

A la fin de l'année le bruit courait que le Chérif avait quitté le Djebel-Sahari pour se joindre à un autre chérif, Mouley Mohammed dit Bou Aoud, dans la tribu des Greboula de l'Est (Kabylie).

Mais aucun de ces Chérifs ne troubla la tranquillité du cercle d'Aumale.

Dès l'arrivée des troupes le service du génie avait fait procéder à l'ouverture des travaux de l'enceinte fortifiée.

En 1846 furent ainsi commencés le quartier de cavalerie et la conduite d'eau qui vient de la ferme Paulo, route de Médéa.

1847. — Bou Maza, qui était réellement dans le pays des Oulad-Nayl et cherchait à y fomenter des troubles, fut poursuivi, au mois de février, par la colonne du général Marey, venue de Médéa. Cette colonne qui était en position à Guelt-Es-Stel, y fut ravitaillée à la fin de février par un convoi parti d'Aumale.

Le 9 du même mois, le caïd des Beni-Iddou de l'aghalik du Ksenna, Mohammed ben Belgassem, fut assassiné par un nommé Saadi ben Aïssa, de sa tribu.

Cet assassinat fut attribué à des motifs de vengeance personnelle et ne parut avoir aucun caractère politique.

Le fait le plus important du commencement de l'année 1847 est la soumission à la France d'Ahmed Taïeb ben Salem (1) khalifa de l'émir Abdelkader, dans l'Oued-Sahel.

Déjà Omar ben Salem, frère du khalifa, s'était rendu au camp d'Aumale et avait amené au commandant supérieur

(1) Voir plus haut la notice sur les Ben-Salem.

un nommé Miloud ben Hamani, personnage important de la province d'Oran, ennemi d'Abdelkader et que ce dernier avait remis comme prisonnier à Ben Salem.

Le 25 février, le maréchal Bugeaud se trouvait à Aumale où il s'était rendu pour visiter la nouvelle installation.

Le 28 février, Ahmed Taïeb ben Salem, accompagné de son frère Omar, d'Oulid ou Kassi, du marabout Mohammed ben Abderrahman bou Koberin (1) et de nombre d'autres notables kabyles, se présenta au maréchal et fit, entre ses mains, sa soumission à la France.

Ses paroles furent nobles et simples :

« Nous vous avons combattu, dit-il, de toutes nos
» forces pour le triomphe de notre religion et de notre
» liberté ; mais Dieu nous a fait succomber dans la lutte
» et puisqu'il vous a donné la force et le pouvoir, nous
» devons nous soumettre à ses décrets. Ben Salem n'a
» jamais manqué à sa parole et ajourd'hui vous pouvez
» être assuré que j'userai de toute mon influence pour
» affermir la paix et la tranquillité dont nos malheu-
» reuses populations ont un si grand besoin. »

Ben Salem ajouta qu'il était décidé à faire le pélerinage de la Mecque, mais qu'avant de quitter l'Algérie il prêterait un concours dévoué à l'organisation du pays, et il tint parole.

Le 10 avril suivant, Ben Salem, accompagné d'un très grand nombre de chefs et de notables kabyles, se rendit à Alger où s'élabora la nouvelle organisation de l'Oued-Sahel et des tribus kabyles.

Belgassem Oulid ou Kassi, qui s'était aussi rendu à Alger, eut le commandement des tribus du Nord du Djurdjura.

---

(1) Descendant de Si Mohamed ben Abderahman bou Koberin, mort en 1791 et fondateur de l'ordre religieux des Khouan Rahmania. — N. de la R.

Omar ben Salem, frère du khalifa, fut nommé bach-agha de l'Oued-Sahel.

Le cercle d'Aumale s'augmenta de ce dernier commandement, ainsi constitué :

Bach-aghalik de l'Oued-Sahel

Omar ben Salem, bach-agha.

Aghalik des Beni-Djaâd

Agha Si Allel ben Merikhi.......	Metennan. Oulad-Brahim. Oulad-Selim. Senhadja. Cheurfa-el-Hareg. Beni-ben-Hassen. Zouathna.

Grand caïdat de l'Ouennougha-Gheraba

Caïd des caïds Mohammed ben Kouïder.............	Oulad-Salem.	
	Ksenna	Beni-Amar. Beni-Iddou.
	Ahl-Hamza.	

Sous le commandement direct de Si Omar ben Salem...........	Archaoua. Beni-Maned. Oulad-el-Aziz. Beni-Meddour. Merkalla. Beni-Yala. Ksar. Sebkra. Beni-Aïssi. Beni-Mansour. Beni-Mellikeuch. Guechtoula. Cheurfa.

Toutefois l'autorité française, représentée par Omar ben Salem, n'était encore pas acceptée par toutes ces populations et nous verrons, par la suite, que l'Oued-Sahel compta longtemps encore de nombreux insoumis.

Vers la fin d'avril la nouvelle de la soumission de Bou Maza au colonel de Saint-Arnaud à Orléansville se répandit dans les tribus du cercle et y produisit une vive impression entièrement favorable à notre cause.

Cependant le maréchal Bugeaud préparait contre la kabylie de Bougie l'expédition qui devait être sa dernière campagne en Algèrie.

Une partie des troupes destinées à y concourir furent réunies à Aumale et se concentrèrent dans les premiers jours de mai dans le Hamza où elles se joignirent aux troupes venues d'Alger.

La colonne expéditionnaire quitta le 14 mai le point de rassemblement pour se diriger vers l'Oued-Sahel inférieur.

Nous n'avons pas à exposer les détails de cette campagne brillante qui se termina, comme l'on sait, par la prise du village d'Azerou et par l'organisation de la kabylie de Bougie et du khalifalik de la Medjana sous Mohammed el Mokrani.

Le colonel de Ladmirault, commandant supérieur du cercle d'Aumale prit, avec ses zouaves, une part brillante à cette expédition.

Au mois de juin, les goums d'Aumale qui avaient suivi les opérations du maréchal Bugeaud rentraient dans leurs tribus et répandaient la nouvelle de nos succès.

Cependant les Beni-Yala, tribu importante et insubordonné de l'Oued-Sahel, continuaient à se tenir en dehors de notre autorité et se livraient à des actes de brigandage : des vols furent commis sur leur territoire au préjudice des militaires de la colonne de Kabylie que le général Gentil ramenait à Alger. Des voyageurs furent détroussés et les cavaliers de notre bach agha Omar furent maltraités et renvoyés de la tribu.

Ces faits ne pouvaient rester impunis. Pendant la nuit du 23 juin, l'agha Bou Mezrag (1) du Dira partit avec 400 cavaliers, fit sa jonction dans l'Oued Sahel avec 200 cavaliers d'Omar ben Salem et ce goum de 600 chevaux fit irruption sur les factions insoumises des Beni-Yala auxquels il enleva 100 mulets, 200 bœufs et 1,000 moutons.

Ce châtiment nécessaire n'eut pas néanmoins pour résultat de ramener la tranquillité dans les Beni-Yala. Ceux-ci restèrent en proie aux dissensions intestines et à la plus grande anarchie. Les uns voulaient se soumettre à Omar ben Salem, les autres s'y opposaient et pillaient leurs adversaires.

Pour mettre un terme à cette situation le colonel de Ladmirault établit en permanence sur leur territoire un goum formé de cavaliers des tribus soumises.

Ce goum protégeait les tribus paisibles contre les incursions des Beni-Yala : il moissonna pour son compte les récoltes des insoumis.

Dans les tribus arabes au sud d'Aumale la paix paraissait bien affermie. Le commandement profita de cette situation pour créer deux nouveaux marchés, celui du vendredi aux Oulad-Si-Moussa sur l'Oued-Mâmora et celui du lundi à la Koubba de Sidi-Aïssa.

Ces deux marchés devinrent bientôt très fréquentés et attirent encore aujourd'hui l'affluence des indigènes de la région.

Cependant l'ex khalifa Ben Salem résolut de donner suite à ses projets de départ pour la Mecque. Il réalisa une partie de sa fortune, laissa le reste de ses biens immeubles de Kabylie à la garde de son beau-frère Si Bou Zid et quitta le pays au mois de septembre avec toute sa famille et ses serviteurs.

Vers cette époque quelques symptômes isolés d'insubordination se manifestèrent dans les Oulad-Sidi-Aïssa.

---

(1) Fils de l'ancien bey turc de Médéa.

Les Oulad-Si-Moufocq (1), fraction de cette tribu, bâtonnèrent un chaouch du bureau arabe et refusèrent d'exéuter les ordres du commandement : on eut aussi la preuve des intelligences qu'ils entretenaient avec l'émir Abdelkader.

La tribu était alors commandée par Mohammed ben Messaoud, caïd des plus médiocres, incapable de faire respecter notre autorité et vivant d'ailleurs en très mauvaise intelligence avec son chef Yahya ben Abdi, agha du dira inférieur.

Au mois de novembre, un insoumis de cette tribu, nommé Zoubir, à la tête de quelques cavaliers des Oulad-Nayl fit une razzia sur les troupeaux d'El Ouakal, personnage influent et soumis de la tribu.

« Depuis quelque temps une femme des Oulad-Sidi-
» Brahim, nommée Fathma bent Sidi Touati, après avoir
» assassiné son mari, qu'elle prétendait avoir été tué
» d'un coup de canon tiré du ciel, se disait maraboute
» et inspirée. Cette femme, jeune et d'une beauté re-
» marquable était suivie d'un cortège de jeunes gens
» bien montés, bien équipés sur lesquels elle paraissait
» exercer un grand empire. Après avoir occasionné
» quelques désordres dans la subdivision de Sétif, elle
» se rendit dans les Oulad-Sidi-Aïssa du cercle d'Aumale
» et passa plusieurs jours chez un nommé Mohammed
» Embarek, homme très influent de cette tribu. La ma-
» raboute se promenait sans but bien déterminé, re-
» cueillant les offrandes des fidèles et faisant quelques
» prédictions insignifiantes ; mais son cortège devenait
» chaque jour plus nombreux et cette réunion de jeunes
» gens vigoureux et passionnés pouvait devenir un
» moyen d'action dangereux entre les mains d'un in-
» trigant. Elle avait prédit, en présence d'une foule con-
» sidérable, à Mohammed Embarek qu'il serait un jour

(1) Fondus aujourd'hui dans les Ouled-Ahmed.

» Sultan des musulmans et que ce jour ne tarderait pas
» à arriver.

» Pour mettre un terme à ces propos dangereux, le
» commandement envoya quelques cavaliers chargés
» d'arrêter cette femme et de dissiper le rassemblement
» qui la suivait ; mais ces cavaliers arrivèrent trop tard :
» la belle inspirée avait quitté les Oulad-Sidi-Aïssa pour
» se rendre chez les Oulad-Sidi-Brahim (1). »

Dans l'Aghalik des Beni-Djaad les exactions de notre agha Allel ben Merikhi avait indisposé les populations : quelques fractions s'étaient même mises en état de rébellion.

Au mois de novembre une rixe d'une certaine gravité se produisit entre les Oulad-Meriem d'Aumale et les Oulad-Thaân des Beni-Sliman de Blida, à l'occasion de leurs limites.

Ces désordres partiels, apaisés par les moyens dont disposait l'autorité administrative locale ne compromirent pas la paix générale du cercle. A la fin de l'année le pays était calme.

Le 11 septembre le duc d'Aumale avait remplacé le maréchal Bugeaud à la tête de la colonie.

Dans les premiers jours de décembre le cercle d'Aumale fut traversé par de nombreux personnages notables de la province de Constantine qui se rendaient à Alger pour saluer le nouveau gouverneur.

Leur voyage pacifique témoigna des bonnes dispositions des indigènes et du calme qui régnait dans la région.

Le luxe déployé par certains de ces chefs, les beaux chevaux, les riches harnachements, la suite nombreuse qu'ils montrèrent, excitèrent l'émulation des chefs d'Aumale ; et le désir de paraître, si enraciné au cœur des indigènes, produisit alors sous les murs inachevés d'Aumale comme un petit camp du drap d'or.

(1) Extrait d'un des rapports périodiques du cercle d'Aumale.

Le commandement poursuivait son œuvre d'organisation.

Le 15 décembre le colonel de Ladmirault se rendit à Bouïra avec un bataillon de zouaves pour procéder à l'investiture de nouveaux chefs et présider à l'ouverture des travaux du Bordj qui devait être rétabli.

Le 18 décembre le marché de Bouïra fut créé et le même jour fut investi caïd de Bouïra Si Bou Zid. Il eut pour caïd de Maghzen un nommé Ben Yahya.

Le nouveau caïdat de Bouïra était compris dans le bach aghalik de l'Oued-Sahel et se composait des populations suivantes :

Archaoua ; Beni Maned ; Oulad el Aziz ; Beni Meddour ; Merkalla ; Beni Yala.

Dans les derniers jours de l'année le bureau arabe d'Aumale fit saisir 50 fusifs de fabrication anglaise, qui avaient été laissés en dépôt dans le pays par Ahmed ben Ameur des Ouled-Sidi-Aïssa, khalifa d'Abdelkader dans le Dira.

Dès la fin de novembre Abdelkader s'était rendu au général de Lamoricière. Ce grand événement auquel les indigènes ne voulaient d'abord pas ajouter foi, succédant à la soumission de Ben Salem et aux succès de l'expédition du maréchal Bugeaud en Kabylie, donna à notre autorité le plus grand prestige.

Pendant l'année 1847 les travaux de l'enceinte fortifiée d'Aumale furent continués au Sud par le périmètre du quartier militaire. Pour satisfaire aux besoins du moment, on installa entre la rue actuelle d'Auzia et l'esplanade d'Isly des baraquements recouverts de diss (1) pour les troupes et les différents services.

L'hôpital provisoire fut installé sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le bâtiment des lits militaires.

Les travaux de la caserne d'infanterie et de la manutention furent commencés. On procéda au nivellement des rues militaires. En dehors de l'enceinte fut construit le parc aux bœufs, actuellement caserne des disciplinaires.

(1) Diss, Arundo festucoïdes de Desf., plante textile, fourrage, abonde dans toute la région montagneuse de l'Algérie.

1848. — L'année 1848 s'ouvrit donc sous les plus heureux auspices. Le commencement en fut signalé à Aumale par la soumission de deux agitateurs. Ahmed ben Ameur, des Ouled-Sidi-Aïssa, ancien khalifa d'Abdelkader, dont il a déjà été parlé dans ces notes, fut autorisé sur sa demande à revenir dans le pays et à s'installer à proximité du camp d'Aumale.

Peu après le chérif Mouley Mohammed Bou Aoud se rendit prisonnier à Aumale avec toute sa famille et ses serviteurs. Le 22 mars il fut dirigé sur Alger.

Au mois de février la garnison d'Aumale fut péniblement impressionnée par la nouvelle de l'assassinat d'un officier, le capitaine Castex du 8e de ligne, tué par des malfaiteurs au pont de Ben-Hini (Palestro) en se rendant d'Alger à Aumale avec son bataillon.

Cependant la nouvelle des graves événements survenus en France avait pénétré jusque dans les tribus et donnait lieu aux commentaires les plus malveillants et les plus absurdes.

La proclamation de la République (24 février 1848), le départ du duc d'Aumale, avaient produit dans le pays arabe la plus vive émotion. Nos ennemis disaient que les Turcs, conduits par le sultan Abd el Mejid, par Abdelkader et par Ben Salem étaient en marche pour envahir l'Algérie ; que les Anglais se préparaient à effectuer un débarquement et à donner la main au sultan.

Ces mensonges grossiers que les chefs français s'efforçaient de démentir en expliquant le véritable état des choses, ne laissaient pas que d'enflammer l'imagination si prompte des Arabes.

La fraction de Bourbache de l'aghalik des Beni-Djaâd crut, sur la foi de ces rumeurs, pouvoir se permettre de

refuser formellement la diffa au bach agha Omar ben Salem qui revenait d'Alger, de bâtonner ses cavaliers et de leur enlever leurs armes.

Aux Ouled-Sidi-Aïssa les mécontents suivaient cet exemple et allaient aussi jusqu'à bâtonner les cavaliers du Maghzen.

Ces symptômes isolés de l'agitation des esprits ne se généralisèrent heureusement pas. L'expédition conduite au mois de mai dans les Oulad-Nayl par le général Marey rassura les populations paisibles et inspira aux indigènes malintentionnés une salutaire circonspection.

Au mois d'avril le colonel de Ladmirault était revenu d'Alger où l'avaient appelé les évènements politiques.

La garnison d'Aumale s'augmenta d'un escadron de spahis (1), établi en permanence dans cette place. Cette excellente mesure produisit très bon effet sur l'esprit des indigènes du pays.

Nous avons dit que des discussions de limites s'étaient élevées entre les Oulad-Thaân du commandement de Blida et les Oulad-Meriem du cercle d'Aumale : ce différend fut réglé dans la première quinzaine d'avril par le directeur des affaires arabes d'Alger (commandant Durieu) et le chef du bureau arabe d'Aumale (commandant Ducrot).

Depuis quelque temps la banlieue et la ville même d'Aumale étaient désolées par des vols extrêmement audacieux et qui préoccupaient à juste titre les habitants et l'administration. Après de longues et laborieuses enquêtes il fut établi qu'il existait une bande de malfaiteurs parfaitement organisée ayant pour chef, ou tout au moins pour receleur, un caïd des Arib (2) nommé Ben Youcef.

(1) Capitaine Abdelal, plus tard général de brigade.

(2) Ainsi qu'on a pu le voir par ce qui a été dit précédemment, les Arib, organisés en aghalik, ne dépendaient pas encore d'Aumale et faisaient partie du commandement de Tahar ben Mahieddin, khalifa du Sebaou. Il est à remarquer qu'à cette époque où les postes français étaient très éloignés les uns des autres, la susceptibilité administrative actuelle (d'ailleurs nécessaire) n'existait pas. C'est ainsi que nous voyons M. Beauprêtre, lieutenant du bureau arabe d'Aumale, procédant à une arrestation en dehors du territoire du cercle.

Dans la nuit du 2 au 3 juin, M. le sous-lieutenant Beauprêtre, du bureau arabe d'Aumale, partit avec une petite troupe de cavaliers.

Le douar du caïd Ben Youcef fut cerné et les voleurs amenés à Aumale, y furent incarcérés. Le caïd lui-même fut pris quelques jours après. Les coupables furent déférés au conseil de guerre.

Le 12 juin, M. le colonel Ladmirault, des zouaves, commandant supérieur du cercle, fut promu général de brigade et désigné pour prendre le commandement de la subdivision de Médéa. Il fut remplacé à Aumale par le colonel Canrobert, du régiment de zouaves.

Pendant ce même mois mourut Mohammed ben Kouïder, ancien caïd des caïds du Ksenna, replacé aux Adaoura Cheraga, à la suite des réclamations portées contre lui dans son premier commandement.

Il fut remplacé par El Amri ben Youcef, notable appartenant au parti français.

Depuis quelque temps le commandement avait été avisé des menées, hostiles à notre domination, auxquelles se livrait un nommé Si Saâd ben Tounès, marabout influent des Metennan, de l'aghalik des Beni-Djaâd. L'arrestation de ce personnage fut résolue. Pendant la nuit du 6 au 7 juillet, M. le lieutenant Camatte, adjoint au bureau arabe d'Aumale, qui connaissait parfaitement la région voisine de Bouïra, partit d'Aumale accompagné de M. le lieutenant Du Barail et de 30 spahis. L'expédition fut couronnée de succès : Si Saâd ben Tounès, surpris dans sa zaouïa des Metennan, fut arrêté et conduit à Aumale.

A la même époque, un ancien cheik insoumis des Sellamat, Zoubir bel Haouadj, se livrait à des actes de brigandage dans les environs de Bou-Saâda.

Plusieurs fractions de tribus de l'aghalik de l'Oued-Sael persévéraient dans leur insoumission.

Au mois d'août, le caïd Ben Yahga, des Oulad-Bellil, fut invité par les Beni-Yala à se rendre dans la montagne, au village de Sameur, sous prétexte de rétablir la concorde entre deux fractions rivales. Le caïd partit avec son fils Mansour et un goum de 14 cavaliers. Mais à peine était-il arrivé à Sameur qu'il fut traitreusement assassiné avec son fils, pendant la nuit, par les Beni-Yala. Les cavaliers qui les avaient accompagnés furent dépouillés.

Au mois de septembre, un notable insoumis des Archaoua, nommé Mohammed ben Belgassem, aidé de quelques partisans, mit le feu aux gourbis du caïd de la tribu.

Celui-ci parvint néanmoins, à l'aide de ses servileurs, à sauver une partie de ses richesses qu'il déposa dans une Mechta (1) du voisinage : mais les malfaiteurs revinrent à la charge et incendièrent encore cette Mechta.

De pareils faits exigeaient impérieusement une répression.

Le 12 novembre, une colonne légère partit d'Aumale et tomba, à une heure du matin, le 13, à Aïn-Zaouïa, sur les populations coupables qui furent impitoyablement razzées.

L'organisation des commandements, adoptée à la fondation du cercle d'Aumale, n'avait pas tardé à être modifiée : les caïdats des Oulad-Mokhtar-Cheraga et des Oulad-Dya avaient été distraits du cercle d'Aumale et

(1) Habitation d'hiver.

dépendaient directement de Médéa. Le caïd des caïds du Dira-Supérieur, Ben Yahya ben Aïssa (1) avait quitté ce commandement pour être employé dans le Tittery.

Au mois de septembre, des difficultés s'élevèrent entre les Oulad-Mokhtar et les tribus restées dans le cercle d'Aumale au sujet des limites d'un vaste territoire appelé Guetfa, que nous avons vu plus haut occupé par la cavalerie d'Ibn Khaldoun au XIV[e] siècle. Le chef du bureau arabe d'Aumale s'était rencontré sur le lieu du litige avec Ben Yahya ben Aïssa, alors agha au Tittery, mais l'attitude arrogante des Oulad-Mokhtar empêcha tout arrangement et le chef du bureau arabe d'Aumale, M. Ducrot, crut devoir se retirer en réservant la solution du différend. L'agha Ben Yahya profita de ce départ pour laisser les Oulad-Mokhtar s'installer à leur aise au milieu des terrains en litige. Cette attitude incorrecte ne pouvait être tolérée. L'agha reçut un blâme ; M. le lieutenant Carrus, du bureau de Médéa, se rendit au Guetfa et s'y rencontra avec le commandant Ducrot. La question de limites fut alors réglée à l'amiable.

Dans l'Oued-Sahel les Beni-Yala se livraient toujours à

(1) Ben Yahia ben Aïssa est un personnage légendaire dans la subdivision de Médéa. — Guerrier dès l'adolescence, il se signala toujours par son activité remarquable, son brillant courage, son esprit aventureux, sa générosité et, après sa soumission, par son dévouement à la France. Il avait, en effet, commencé par nous combattre. Dans une rencontre sous Miliana, il servait dans les rangs de l'émir quand il eut la jambe brisée par un coup de feu que lui tira un chasseur français. Ben Yahya dut subir l'amputation qui fut pratiquée par les médecins arabes et à laquelle il survécut par miracle. Ben Yahya était universellement connu sous le sobriquet de La Jambe de Bois. Il continua d'ailleurs à monter à cheval avec la plus grande vigueur. Déjà très apprécié du commandement français à la fondation d'Aumale, il fut dans la suite nommé bach agha du Tittery. Il est mort en 1886 commandeur de la Légion d'honneur. Il avait assisté aux principaux faits d'armes de la conquête, notamment à la prise de la zmala d'Abd el Kader et à la prise de Laghouat par le général Pélissier. Il racontait avec une verve inimitable la part qu'il avait prise à ces événements. C'était le type achevé de l'homme de Maghzen.

des actes répréhensibles et méconnaissaient notre autorité.

Au mois de novembre, 60 zouaves furent envoyés d'Aumale au bordj de Bouïra pour appuyer les Oulad-Bellil contre les Beni-Yala. Ceux-ci avaient jugé à propos de feindre la soumission afin d'être libres de descendre de leurs montagnes pour labourer dans la plaine, mais leur duplicité fut bientôt reconnue.

Dans la nuit du 19 au 20 novembre 50 goumiers des Oulad-Bellil, 50 des Oulad-Driss et quelques spahis, tentèrent contre eux une razzia. Les Beni-Yala se défendirent en désespérés, mais l'avantage resta à nos goums.

Ce combat acharné n'eut d'ailleurs d'autre résultat que de rejeter définitivement et ouvertement les Beni-Yala dans l'insurrection. Cette situation ne pouvait durer sans compromettre gravement notre influence dans l'Oued-Sahel.

Dans les premiers jours de décembre le colonel Canrobert forma une colonne destinée à ravager le pays des Beni-Yala; mais à peine les troupes avaient-elles quitté Aumale que les cheiks des insoumis se présentèrent au colonel pour demander l'aman, se déclarant prêts à accepter les conditions du vainqueur.

En effet, devant toutes les troupes et tous les goums assemblés, ils livrèrent les quatre indigènes les plus compromis dans l'assassinat du caïd des Oulad-Bellil, l'incendie des gourbis du caïd des Archaoua et autres actes de brigandage.

Ils s'engagèrent en outre à payer une contribution de 10,000 francs.

Cette humiliation publique fit une grande impression sur les indigènes et les relations avec les Kabyles devinrent meilleures.

A la date du 27 décembre le cercle d'Aumale fut érigé en subdivision.

La subdivision d'Aumale devint la troisième subdivision de la division d'Alger ; le colonel Canrobert fut maintenu à sa tête.

En 1848 furent à peu près achevés les travaux du parc aux bœufs (1). Ceux de l'enceinte fortifiée furent poussés activement, notamment dans la partie Nord (ville civile). Les casernements provisoires furent terminés. — On procéda aux réparations du bordj turc de Bouïra.

1849. — Le commencement de l'année 1849 fut signalé par les démarches que fit le marabout des Illoula, Ben Ali Chérif, pour se rapprocher de nous.

Au mois de février, dans le but de s'assurer du parti que nous pourrions tirer de ce bon vouloir, le commandant Dargent, chef du poste de Bordj-bou-Arréridj et M. le capitaine Petit, du 3me bataillon de chasseurs, chef du bureau arabe d'Aumale, se rencontrèrent dans les Illoula, chez Ben Ali Chérif.

Cette entrevue très cordiale redoubla les bonnes dispositions du marabout. Il promit d'employer plus que jamais son influence héréditaire au maintien de la paix.

Toutefois, dans l'intérêt même de cette influence, Si Ben Ali Chérif demanda à ne pas être investi d'un commandement officiel.

Les chefs français finirent par poser avec le marabout les bases d'un *modus vivendi* acceptable et ils se séparèrent fort contents les uns des autres.

En revenant de cette entrevue le capitaine Petit reçut la diffa chez les Beni-Yala, nouvellement soumis.

« Voilà, lui dirent-ils, la première fois qu'un Français
» reçoit la diffa chez nous : puisse ton passage nous
» porter bonheur. »

(1) Cet immeuble fut affecté en 1850 à la 7me compagnie de discipline ; il a conservé cette affectation, le numéro seul de la compagnie a changé. C'est un casernement très primitif et qui est resté malsain malgré les plantations qui ont été faites tout autour et les cultures du beau jardin qui l'environne.

A la même époque, le commandant saisit une lettre écrite dans les Oulad-Sidi-Aissa aux fractions de cette tribu qui étaient en état d'insoumission. Cette lettre invitait les dissidents à persévérer dans leur révolte. Une enquête sévère fit découvrir l'auteur de ce factum, un certain Aïssa ben Bel Hout, et démontra que le caïd de la tribu, Mohammed ben Messaoud, ainsi que le khalifa du Dira-Inférieur, El Guermide, n'étaient pas étrangers à l'envoi de la lettre incriminée.

Le khalifa, qui d'ailleurs avait rendu d'éclatants services à la cause française, fut momentanément privé de son emploi. Le caïd Mohammed ben Messaoud fut révoqué et remplacé le 1er mars par Mohammed el Mebarek Oulid Mostefa.

A cette même date fut destitué, pour exactions, El Bikra ben bou Rennan, caïd des Oulad-Ali-ben-Daoud; son successeur fut Tounsi ben Atsman.

Dans les premiers jours de février, les chefs des Guechtoula et Abids de Boghni (aghalik des Flissa, dépendant d'Alger) s'étaient rendus à Aumale pour y saluer le commandant de la subdivision; mais peu après cette visite, on apprit que la plus grande anarchie régnait aux Guechtoula : les fractions rivales se battaient et se pillaient entre elles et le désordre menaçait de gagner les tribus voisines.

Le 10 mars, le commandant Ducrot, directeur divisionnaire des affaires arabes, M. le capitaine Péchot, du bureau arabe d'Alger et le capitaine Petit, d'Aumale, se réunirent sur la limite des Guechtoula et des Nezlioua pour ramener la concorde dans ces populations.

Peu après, pour témoigner encore de son zèle, Ben Ali Chérif envoya à Aumale son parent Mohammed ben El Arbi, accompagné des chefs des Cheurfa, Beni-Mellikeuch, Beni-Mansour et Beni-Hamdoun.

Ces chefs reçurent les instructions du colonel Canrobert pour l'organisation de leur pays.

Nos ennemis faisaient toujours courir dans les tribus

des bruits dangereux pour notre domination. Un chérif, disait-on, avait paru dans l'Ouest et se préparait à insurger tout le pays. Le trouble jeté dans les esprits se manifesta au marché d'Aumale le 25 mars.

Comme les troupes sortaient de leur camp pour se rendre à la manœuvre, les Arabes, réunis sur le marché, crurent ou feignirent de croire que cette prise d'armes était dirigée contre eux. La panique s'empara des gens du marché qui s'enfuirent dans toutes les directions. L'ordre fut cependant promptement rétabli : des cavaliers envoyés immédiatement parvinrent à rassurer les fuyards, à les ramener et le marché put se terminer sans autre esclandre. Le commandant fit néanmoins procéder à plusieurs arrestations. Il se rendit notamment maître de la personne de Mohammed ben Saïd (1) indigène notable des Oulad-Sidi-Amor, ancien agha pour Abdelkader qui fomentait des troubles dans la région.

Au mois d'avril, le caïd des Oulad-Soltan fut assassiné par une fraction insurgée de sa tribu. Après ce méfait, les coupables s'enfuirent dans le Sud. Des renseignements ayant fait connaître qu'ils se trouvaient dans le Kef-Lakhdar (2), le chef du bureau arabe d'Aumale s'y transporta avec un escadron de spahis, mais il y trouva l'agha du Tittery de Médéa, Ben Yahya ben Aïssa. Ce chef, prévenu, avait pris les devants, était tombé pendant la nuit sur les Oulad-Solthan, fugitifs, et les avait battus et dispersés.

Au Nord de la subdivision, les Guechtoula (du commandement d'Alger) avaient repris leurs habitudes de désordre et s'étaient mis en insurrection; d'un autre

(1) Ce Mohammed ben Saïd est le père d'El Mahadjoub, ancien chaouch du bureau arabe d'Aumale (1874) qui a ensuite longtemps commandé, comme caïd, la tribu des Oulad-Si-Amor. Il passait pour tout dévoué à la France.

(2) Montagne élevée et escarpée située sur la limite des commandements d'Aumale et de Médéa.

côté, dans l'Oued-Sahel, les Beni-Yala, incorrigibles, s'étaient livrés à des actes de pillage sur les Beni-Mansour soumis.

Un malaise général se manifestait dans tout le pays kabyle et il importait au plus haut degré de remédier à cette situation.

Le général Blangini, qui commandait la division d'Alger, se rendit à Aumale au mois de mai, et le 15 il prit le commandement d'une colonne destinée à châtier les rebelles.

Il se dirigea d'abord vers bordj Boghni et eut le 19 et le 20, dans le voisinage de ce bordj, des engagements victorieux avec les Kabyles.

Ceux-ci demandèrent l'aman ; mais dès que les troupes se furent retirées, les Beni-Yala ne remplirent plus les conditions de la soumission et, sans prendre l'initiative de l'attaque, restèrent indécis. Quant aux Beni-Mellikeuch ils ne firent aucun acte de soumission.

Au mois de juin, le goum de Bouïra, aux ordres de M. le lieutenant Camatte et le goum d'Aumale, sous le lieutenant Beauprêtre, envahirent le territoire des Beni-Yala, moissonnèrent leurs cultures et livrèrent aux flammes le village d'Oubedir.

Cette leçon ayant paru insuffisante, le 2 juillet le colonel Canrobert partit d'Aumale à la tête d'une partie de la garnison et pénétra jusque dans les montagnes des Beni-Yala.

Le village de Sameur fut pris d'assaut et incendié.

Terrifiés de voir les Français dans un pays qu'ils considéraient comme inaccessible aux troupes, les Beni-Yala se soumirent encore une fois.

Plusieurs combats furent alors livrés contre les Beni-Mellikeuch ; mais ces populations jalouses de leur indépendance et unies aux Zouaoua, laissèrent le terrain à nos troupes, s'enfuirent au milieu des rochers inaccessibles du Djurdjura et se refusèrent à toute soumission.

Le bruit courut alors de l'apparition en Kabylie d'un

nouveau derviche auquel les Arabes donnaient encore le nom de Bou-Maza.

Sur ces entrefaites, Ahmed ben Ameur, des Oulad-Sidi-Aïssa, ancien khalifa d'Abdelkader, qui, apres une feinte soumission, avait obtenu de rentrer dans sa tribu, s'enfuit, emmenant avec lui douze tentes de la fraction des Oulad-Si-Moufoq.

Un goum commandé par le caïd Abdelkader ben Mohammed, des Adaoura-Gheraba, et Tounsi ben Otsman, des Oulad-Ali-ben-Daoud, se mit à la poursuite des fugitifs et les atteignit à l'Est du Zahrez-Chergui, à Oglet-el-Beida, chez les Oulad-Ameur (1) qui relevaient alors de Médéa. Mais les Oulad-Ameur se réunirent et, sans toutefois attaquer les goums d'Aumale, ils s'opposèrent en force à l'arrestation des fugitifs. Les goums durent se retirer et différer leur vengeance (août).

Pendant ce temps, le chérif des Kabyles Mohammed ben Abdallah Bou Cif commençait, par des actes de brigandage, à faire parler de lui.

Au mois de septembre, M. Beauprêtre se porta, avec 300 chevaux de goum, au-devant des Zouaoua, partisans du Chérif. La rencontre eut lieu au village des Beni-Brahim et se termina par la fuite des Zouaoua insurgés. Le goum rentra à Aumale ; mais M. Beauprètre repartit dans la 2me quinzaine de septembre avec un nouveau goum de 400 chevaux et prit position dans les Beni-Mansour, à proximité des Cheurfa.

Le 5 octobre, M. Beauprêtre se porta avec son goum au-devant du chérif qui battait l'estrade aux environs. Un combat acharné s'engagea : le chérif avait annoncé que les fusils des partisans des français ne partiraient pas et ce ne fut pas sans une vive appréhension que nos goumiers marchèrent à l'attaque ; mais dès que les premiers coups de feu eurent été tirés et que nos cavaliers purent se convaincre de la valeur des prophéties

(1) Tribu des Oulad-Nayls, dépendant aujourd'hui de Bou-Saâda.

du chérif, ils se ruèrent entraînés par Beauprêtre, sur les contingents insurgés.

Après une mêlée sanglante, le chérif fut tué, ses partisans mis en fuite ; le corps du chérif, son cheval et ses armes restèrent entre nos mains (1).

Le bruit de ce beau fait d'armes jeta un nouvel éclat sur la renommée de M. Beauprêtre, dont l'activité, le courage et l'impitoyable énergie étaient déjà et sont restées légendaires chez les Arabes et les Kabyles.

Le caïd Sliman ben Amara, des Ouled Farha, fut tué dans ce combat (2).

Les Beni-Mellikeuch demandèrent l'aman.

Pendant le mois de juillet, Bou Zian avait levé dans les Ziban l'étendard de la révolte et, jusqu'au mois d'octobre, l'oasis de Zaatcha avait repoussé les attaques tentées pour la réduire. — Le 9 octobre, le colonel Canrobert quitta Aumale avec un bataillon de zouaves pour rejoindre, sous les murs de Zaatcha, le général Herbillon et mettre le sceau à sa réputation de bravoure héroïque.

Il fut temporairement remplacé à Aumale par M. le lieutenant-colonel d'état-major Durrieu, directeur des affaires arabes de la province d'Alger.

Nous avons vu que les Oulad-Ameur avaient, au mois

(1) Pour donner une idée des mœurs de l'époque, nous remarquerons que le drapeau du chérif Bou Cif et *sa tête* furent envoyés à Alger.

(2) Le fils de ce caïd, enfant d'une douzaine d'années, avait été tué le 25 octobre 1847, par un officier de zouaves, M. Huby, dans les circonstances suivantes : M. le sous-lieutenant Huby était à la chasse avec le capitaine Malafosse, dans les Oulad-Farha, quand il fut invectivé par deux jeunes indigènes placés à environ 200 mètres et séparés des chasseurs par un ravin. M. Huby, qui comprenait quelque peu l'arabe leur répondit et, comme les injures continuaient de la part des Arabes, l'officier, pour les effrayer, les mit en joue et tira, pensant qu'ils étaient hors de portée.

Le jeune fils de Sliman ben Amara tomba mortellement atteint. M. Huby fut traduit devant un conseil de guerre.

d'août, caché des rebelles des Oulad-Sidi-Aïssa et refusé de les livrer aux goums d'Aumale.

Non contents de prendre cette attitude arrogante, ils s'étaient encore permis, au mois de septembre, de piller certaines fractions des tribus des Sellamat et Oulad-Sidi-Hadjerès, nouvellement réunies à la subdivision d'Aumale.

Pour venger toutes ces injures, 500 cavaliers de goum furent réunis dans la deuxième quinzaine d'octobre, sous les ordres de M. Beauprêtre.

Le samedi, 26 octobre, au matin, le goum tomba sur les Oulad-Ameur, mais, soit qu'ils eussent été prévenus, soit qu'ils eussent à tout hasard pris à l'avance leurs précautions, toujours est-il qu'ils se trouvaient réunis et qu'en un clin d'œil tous furent à cheval et prêts à combattre. Une lutte terrible s'engagea aussitôt et nos goums, excités par M. Beauprêtre, commençaient à presser l'ennemi quand, par malheur, le caïd des Adaoura-Gheraba, Abdelkader ben Mohammed, un de nos plus braves serviteurs, tomba mortellement frappé. Alors les deux partis s'acharnent autour de son cadavre : les nôtres s'entassent sur ce point du champ de bataille. Les Oulad-Ameur les entourent, les chargent, quelques cavaliers prennent la fuite ; enfin, malgré les exhortations de M. Beauprêtre et ses prodiges de valeur, notre goum s'enfuit en désordre. Beauprêtre, entouré de quelques braves cavaliers, couvre la retraite et se retire sain et sauf.

Les Oulad-Ameur restèrent maîtres du cadavre du caïd Abdelkader ben Mohammed et le brûlèrent.

Cette fâcheuse affaire n'eut par bonheur aucune conséquence grave : le colonel Canrobert traversait alors le pays avec ses zouaves, rassurant les tribus fidèles et intimidant les rebelles. D'ailleurs, malgré son insuccès, le combat contre les Oulad-Ameur rendit service à notre cause.

En effet, les gens de Bou-Saâda s'étaient mis en ré-

volte à la voix de Ben Chabira et les contingents des Ouled-Ameur qui pactisaient avec les révoltés, devaient se rendre à Bou-Saâda pour leur prêter main-forte : menacés par Beauprêtre ils restèrent dans leur tribu pour le combattre : l'arrivée du colonel Canrobert à Bou-Saâda dégagea la petite garnison de ce poste et éloigna le danger un instant imminent.

C'est à la suite de ces évènements et de la prise de Zaatcha (20 novembre) que l'oasis de Bou-Saâda fut définitivement occupée; le capitaine Pein eut le commandement du cercle.

Le 7 novembre Lakhdar ben Ahmed ben Mohammed ben Taïeb dit El Hanafi (1) neveu du caïd tué récemment à l'ennemi dans l'engagement avec les Ouled-Ameur, remplaça son oncle aux Adaoura-Gheraba.

Pendant ce même mois mourut à la colonne Canrobert le khalifa du Dira inférieur El Guermid ben Ouadah, homme de valeur qui nous avait bien servis au début de l'occupation. Il fut remplacé par son frère Ahmed ben Ouadah.

L'année 1849 fut une année de sécheresse : les sauterelles avaient fait leur apparition au mois de mai; enfin, au mois de novembre le choléra s'était déclaré aux Oulad-Bellil, dans l'aghalik des Beni-Djaad, aux Oulad-el-Aziz et dans l'Oued-Sahel. On sait qu'il fit de nombreuses victimes dans les troupes réunies devant Zaatcha et notamment dans la colonne Canrobert.

Les travaux exécutés par le génie militaire en 1849 sont les suivants :

Achèvement du parc aux bœufs (discipline);

Continuation de l'enceinte fortifiée;

Construction de télégraphes aériens, système Chappe entre Aumale et Alger;

(1) Après une existence assez agitée Lakhdar ben Ahmed ben Mohammed a été nommé, pour la 2e fois en 1881, caïd des Adaoura Gheraba auxquels il commande actuellement.

Achèvement des locaux du génie;

Continuation des travaux du quartier de cavalerie;

Ouverture des travaux du parc à fourrages et de la poudrière.

Au mois de mai 1849 d'assez importantes modifications furent apportées à l'organisation du cercle d'Aumale.

Tout le versant nord du Djurdjura dépendit d'Alger, le versant sud fut laissé à Aumale, — deux tribus de Sétif furent données à Aumale.

Voici d'ailleurs l'état des commandements à cette date :

Bach Aghalik de l'Oued-Sahel.		Aghalik des Beni-Djaâd. Caïdat de Bouïra.
Aghalik du Dira supérieur.		
Grand caïdat du Dira inférieur.		Augmenté des Sellamat et Ouled Sidi Hadjerès retirés à la subdivision de Sétif.
Grand Caïdat de l'Ouennougha........	Beni-Inthacen .. Ouled-M'Sellem.	Sous le même caïd Mohammed bel Hadj el Mokrani.

Enfin tout à fait à l'est, le

Caïdat indépendant des Illoula.	Sous l'autorité du marabout de Chellata, Ben Ali Chérif.

La situation de ce dernier caïdat était assez étrange; en effet le marabout n'était pas à proprement parler un chef indigène : il aidait la cause française de son autorité et de son influence plutôt comme *allié* que comme subordonné.

L'aghalik des Arib, enclavé dans la subdivision d'Aumale, n'en faisait pas encore partie et restait dans le commandement de Tahar ben Mahieddin.

Le commandement de la subdivision d'Aumale aurait préféré voir adopter une organisation un peu différente.

Se basant sur la connexité d'intérêts qui réunissent les kabyles des deux versants, il aurait voulu que toute la haute partie du pays kabyle dépendît d'Aumale.

Il demandait aussi l'aghalik des Arib, dont le titulaire, Yahia ben Ferhat, successeur de son père, échappait à l'action de l'autorité d'Aumale et dont les goums ne pouvaient être employés.

Les mêmes raisons faisaient revendiquer par Aumale les Ouennougha-Cheraga que réclamait Sétif.

Par la suite il devait être fait droit, dans une certaine mesure, à ces revendications.

G. Bourjade,
Capitaine d'Infanterie hors cadres,
Chef du Bureau arabe d'Aumale.

(A suivre.)

LETTRES INÉDITES

DE

THOMAS D'ARCOS A PEIRESC

*(Suite. — Voir le nº 189).

APPENDICE

I

Lettre inédite de Th. d'Arcos au sieur de Gastines.

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre du 16 de décembre passé remplie de tant de courtoisie et style relevé, qu'elle monstre bien l'honneur de vostre personne et la dignité de vostre esprit. Je ne mérite pas tant de faveur que vous me faictes; mais j'estime grandement l'avoir receue de vous. J'ay aussy receu le baril de capres, les douze boettes de prunes de Brignolles, les deux bastes de raisins de Damas, et bientost j'espère aussi recevoir la canavette de muscat (qui est encores à Cap Negro) qu'il vous a pleu m'envoyer; je crains que la bonne opinion que vous dictes avoir de moy, ne vous ay faict excedder la comission de Monsieur de Peiresc, mon très grand patron et seigneur. Néantmoins je remetz cette crainte à la libéralité et à vostre affection pour en

juger ce qu'il vous plaira. Je suis honteux des louanges que vous me donnez, mais je les accepte pour les tesmoignages de vostre amitié et bienveillance, bien qu'elles sont plustost à mon deshonneur, qu'à mon avantage, puisque facilement cognoistrez les avoir espandües sur une personne de peu d'estoffe, comme vous me trouverez et la rude ignorance de mon style vous le fera assez cognoistre, et que dans mon sac il n'y a pas ce que vous pensez et croyez. Je laisse ces véritables excuses pour vous remercier très humblement de vostre courtoisie, vous asseurant que je l'ay estimée au plus haut degré de tout ce que je puis desirer et souhaitter. Le sieur Berangier (de qui est ceste barque qui part d'icy) vous rendra la presente avec trois cuffes de datiles, et une petite desquelles il vous plaira en envoyer une à Monsieur de Peiresc, marquée M. D. P., dans laquelle il s'y trouvera deux lampes de terre antiques. Les deux autres, grande et petite, marquées M. A., je vous supplie les envoyer à Tollon à Monsieur Aycard, mon bon amy. L'autre marquée M. D. G. est vostre, qu'il vous plaira recevoir comme tribut de mon affection, estant marry que je n'ay chose à peine de plus de valeur pour vous présenter. Le sieur Berangier vous consignera aussy douze pièces et demi de 8 réaux, lesquelles je vous supplie envoyer au sieur Aycard à Tollon, pour le prix d'un capot qui m'a envoyé. Je ne manqueray à rechercher le cheval que vous desirez, et on m'a donné parolle de m'en faire recouvrer un, qui est jeune et est à quatre journées d'icy, en une ville qu'on appelle Beja, et, à ce qu'on dit, est bon et beau, en toute perfection. On m'a promis de me l'apporter ce mois de may prochain; et alors j'auray soin particulier de le vous envoyer, et qu'il soit digne de vous. Je vous prie de faire mes très humbles recommandations à M. de Peiresc, et l'assurer que je desire grandement l'honorer et servir, et que dans deux moys j'achèveray une œuvre pour luy envoyer, qui peut être contentera

aulcunement sa curiosité; vous suppliant me faire l'honneur de me continuer vostre bonne correspondance avec moy, de laquelle je tâcheray à n'en estre ny ingrat ny mécongnoissant. La clef de la canevette ne s'est retrouvée ny dans vostre lettre (comme vous m'escripvez) ny ailleurs; je ne laisseray pour cela de la crochetter, pour jouir de ce qu'elle contient, et prier Dieu pour les bienfaiteurs. Il n'y a icy nulles nouvelles dignes de vous, sinon que pour les grandes pluyes qui ont esté ceste année, on espère grande racolte, et à présent le bled ne vaulz que 30 réaux le cafis, qui pèse 600 livres. Les vaisseaux de cours sont à la mer, et, jusqu'à présent, n'ont rien envoyé, et croy que leur voyage sera inutile; car ils ne sont pas de grande faction, oultre que le cours est assez manqué icy, et ceux d'Arger n'y apportent plus leurs prinses comme ils souloient, pour la mauvaise intelligence qu'ilz ont avec ces Tunetans. Si en quelque chose vous me jugez propre à vous servir en ce lieu, vous me ferez beaucoup d'honneur de me commander aussy librement que librement et de tout mon cœur je vous offre mon service. Sur quoy je prie Dieu vous donner le comble de vos désirs. Restant, monsieur, votre trèz humble et trèz affectionné serviteur, Osman de Arcos. De Tunis, ce 15 de mars 1633.

Et au-dessus est escript; à monsieur de Gastines, marchant, à Marseille (1).

(1) Bibliothèque d'Inguimbert, registre XLI, tome II, f° 128. — Peiresc a mis en tête de la lettre ce sommaire : « Arcos, avec deux lamperons de terre, l'un avec le X, l'autre avec quatre fers de lance. Des pluyes d'Afrique durant nos seicheresses et nos mistraulx tout l'hyver, d'où l'on attend l'abondance en Barbarie. De sa relation d'Afrique. » Peiresc a encore ajouté la note que voici : « Nos mistraulx portent en Barbarie ces vapeurs de la mer Méditerranée, qui leur causent la pluye et au contraire nous laissent le temps sec et serain, comme leurs syrocs, labechs, etc., nous portent nos pluyes et leur laissent la sécheressse. » — F. de S. V., qui n'a pas connu la lettre du 15 mars 1633, en a publié une autre du 23 du même mois (p. 31-32), qu'il donne comme adressée à Aycard, et qui, en réalité, est adressée (volume plus haut cité de l'Inguim-

II

Lettre de Th. d'Arcos à Aycard

MONSIEUR,

Je vous ay escript amplement par le retour de la barque du sieur Berangier et par la voye du sieur de Gastines auquel j'ay adressé mes lettres. Je vous ay envoyé une

bertine, f° 145) « à monsieur de Gastines, marchand, à Marseille, avec un livre pour M. de Peiresc ». D'Arcos y reparle de l'envoi de « quatre cuffes de datyles » dont une destinée à monsieur de Peiresc « auquel je n'escripts pour certain respect. » Je reproduis, d'après le texte original, un intéressant passage de cette nouvelle lettre : « Il m'est tombé ici entre les mains un livre nouveau venu d'Espagne qui n'est pas à despriser tant pour ce qui (*sic* pour *qu'il*) traitte comme pour la réputation de son autheur. Il n'est pas de ma profession, et pour ce, je le vous remets, vous suppliant de l'envoyer de ma part à monsieur de Peiresc, qui le remettra en sa librairie. Si cette barque eust demeuré encore huit ou dix jours, je luy eusse envoyé mes relations africaines qui sont presque achevées et m'ont travaillé le corps et l'esprit à les transcripre au net, m'ayant l'aage retranché beaucoup de commodités desquelles je jouissois en ma jeunesse, et à présent *deficit virtus mea, et lumen oculorum meorum non est mecum*. Si j'en suis marry d'un costé, je ne le suis pas de l'autre, parce qu'avec cette couverture de vieillesse j'excuseray toujours mes défaulx. Je ne vous diray autre chose sinon que je vous supplie de me recommander aux bonnes grâces de monsieur de Peiresc et luy dire que sans scrupule il peut (au moins *in convertendo*) traiter avec les pécheurs... » Peiresc, en regard de ces dernières lignes, a inscrit à la marge cette traduction : « il dit n'avoir pas esté circoncis en prenant le turban.» Mentionnons encore deux autres petites lettres (tirées du même manuscrit, f°s 134-135). Dans la première de ces lettres, d'Arcos, le 15 décembre 1633, disait à son correspondant de Marseille : « J'attends des nouvelles de monsieur de Peiresc auquel j'ay escript ce mois d'octobre passé, et envoyé une mienne œuvre pour passer son temps et se rire de mon ignorance et présomption. Vostre cheval se porte fort bien, et après avoir prins l'herbe ces mois de mars et avril prochains je fais estat de vous l'envoyer, tout jeune qu'il est, que peut-être il se dressera mieux en France qu'en Barbarie... » Dans la seconde

cuffe de cuscuso, et *l'oyseau* (1) (ou plutost sa peau) que je vous avais promis. Dequoy je vous ay donné advis par la voye de Ligourne, et croys qu'à présent aurez receu le tout. Je n'ay voulu laisser eschapper ceste occasion sans vous donner de mes nouvelles et vous supplier de me faire part des vostres, qui sont fort stériles (2); et pour vous entretenir je vous raconteray l'histoire du négoce que ceux de Savoye avoient entrepris en ce pays, et duquel je vous ay escrit autres fois, mais brefvement. Vous debvez scavoir qu'un certain Jean Baptiste Maure, qui a exercé ce Consulat, il y a environ six ou sept ans, traitta durant sa charge avec ces messieurs d'icy, pour avoir la licence de pescher du corail, et faire comme un bastion au Cap Négro, la Fiumara Salata et Biserta promettant de grandes choses pour cet octroy, qui lui fut concédé pour ceux de Marseille pour cinq ans. Maure est un des plus détestables hommes qui vive, desloyal, hypocrite, faulx et traitre, et qui a commis mille meschancetez en sa charge de Consul, dont la moindre estoit la fabrique de contratz et escriptures fausses, enfin il n'a jamais traitté aulcun qu'il ne l'aye trompé. Cependant il escript à ceux de Marseille pour faire une compagnie et entreprendre ce négoce de corail, mais eulx, qui sont bien informez des vertus et qualitez du personnage pour estre leur patriote (3), n'y ont voulu

lettre, du 30 janvier 1634, je ne trouve à prendre que ceci : « Les affaires de ce pays vont toujours d'un mesme train, et des nouvelles, comme nous sommes icy *in limitibus mundi*, nous n'en recevons que peu ou point. Nos corsaires ne font rien, ouy bien ceux d'Arger et de Tripoly, desquels on se peut plaindre et non de ceux cy, qui sont foibles et poltrons... »

(1) Cet oiseau était un vautour, commme nous l'avons vu dans une lettre précédente.

(2) C'est-à-dire, car la phrase a besoin d'une traduction — qui n'abondent pas, qui sont rares.

(3) On disait alors *patriote* pour *compatriote*, comme le fait remarquer Littré qui déclare que c'est le sens ancien et qui signale l'emploi de *patriote* (pour *compatriote)* dans une lettre de J. J. Rousseau, de l'année 1766.

entendre de ses practiques. Luy se voyant abbandonné de ce costé là, fit offrir la partie à ceux de Savoye, les quelz désireux d'entreprendre et gaigner quelque chose presterent l'oreille à ses charmes, et feit tant par ses lettres et advis, que le Duc en a escript deux ou trois foys en termes généraulx, à Isufday, lequel croyant que son Altesse ne demandoit qu'un libre commerce en ceste escale, me commanda de faire responce en son nom, que l'escale estait franche pour toutes nations, et qu'il favoriseroit les vassaux de son Altesse aveç la courtoisie et faveur qu'ilz sauroient désirer. Ceux de l'entreprise (qui est une compagnie formée pour ce négoce) eurent quelque vent des pratiques de Maure, et ne scavoient à quoy se résouldre, quand Maure soubçonnant l'affaire, contrefaict des capitulations fort avantageuses pour les Savoyards, et les envoya au Duc, par un juif de Fez, appellé Isac Limosin, avec une lettre supposée de Isufday, priant son Altesse d'envoyer ses subjects à négocier en ce pays, luy offrant Cap Négro, La Fiumara Salata et Biserta, et pouvoir de pescher du corail par toute la côste de ce Royaume qui s'estend à plus de 350 milles. Et que pour l'asseurer de sa bonne volonté et affection, il luy envoyoit exprès ce juif serviteur domestique de sa maison. Le Duc et ces messieurs les négociateurs eurent pour très agréable ceste offre, et receut le juif en qualité d'ambassadeur de Isufday, lui feit dresser une belle maison, luy donne six pistolles le jour pour sa dépense, ordonne une carrosse pour son service et luy donne le titre de Don Isac, oultre une chaîsne d'or de 400 livres et plusieurs autres présents que le juif receut avec une gravité rabinesque ; sur ces offres et promesses avec les fausses lettres et capitulations qu'il présenta de la part de Isufday, on despescha un grand vasseau flamand, a qui on a payé 1200 pièces de huit reaux le moys de nolis, on le charge de plus de 50 mille escus de diverses sortes de marchandises et pour plus de 4 mille escus de présentz.

Et sur icelluy le Duc faict embarquer un gentilhomme de sa maison avec qualité d'ambassadeur accompagné de quelques-uns des principaux du commerce pour venir conclure et establir ce négoce dont est question. Le vaisseau arriva icy environ le 6 du mois passé de novembre. L'ambassadeur et sa suite se désembarque et vient faire la révérence à Isufday et luy présente la lettre du Duc ; Isufday le reçoit courtoisement, luy donne la bien venüe. Et qu'il verroit ce que le Duc luy escript, et tascheroit de le servir en ce qui seroit possible et raisonnable et avec cela le licencia.

Trois jours après retourna l'Ambassadeur avec sa compagnie à visiter Isufday, et luy dit que suivant la lettre qu'il avoit escrite et envoyé au Duc par Don Isac juif son ambassadeur, les capitulations et lettres du Divan et Bassa qu'il avoit portez à son altesse, il estoit venu exprès de la part de sadite altesse pour les signer et ratifier. Isufday respond qu'il ne cognoit ny n'a jamais veu le juif, qu'il n'a escript telles lettres, qu'il ne scait rien des capitulations. Et quant aux lettres du Divan et Bassa, qu'elles furent faictes il y a six ans en faveur des francois conféderez du Grand Seigneur, et ont un ambassadeur à sa Porte, et non pour ceux de Savoye qui sont ennemys de son prince, et outre ce que les dictes lettres n'estoient que pour cinq ans qui sont expirez et ne sont plus de valeur. On recherche d'où procedde ceste mauvaise intelligence, et on trouve que le tout a esté fabriqué de l'invention du Maure et qu'il envoya le juif en Savoye avec ses faulces informations avec le tiltre d'ambassadeur pour lequel il a receu du juif 130 piastres et se voyant descouvertz se sont cachez et ne se laissent plus veoir. Et voyla la fin du grand négoce de Savoye en Barbarie (1). Dans ces

(1) Ne trouve-t-on pas que toute cette narration, si intéressante au point de vue historique, est écrite avec une verve très agréable ? Et n'ajoute-t-elle pas quelque chose au regret que fait éprouver la perte des ouvrages manuscrits du narrateur ?

fausses capitulations le premier article est que le Duc fera Maure son Consul en ce pays. Et de fait le Duc luy a escript et envoyé la patente de consul et a donné à son frère (qui est un autre méchant paillard) 15 piastres de paye morte le mois, sur ses douanes de Villefrance. Un riche présent que le Duc a envoyé à Isufday, (contre la nature des Turz qui sont amys de prendre), il ne l'a voulu receuoir et l'a renvoyé. — Les marchandises qu'on a déchargées du vaisseau ont esté vendues icy avec plus de 30 pour cent de perte, et avec cela l'Ambassadeur et ses sequans se sont rembarquez pour porter les nouvelles à son altesse de leur voyage. Et, ce porteur passant sur le mesme vaisseau, je luy ay donné la présente m'ayant promis de vous la rendre fidèlement. Maure, le juif et le frère de Maure sont demeurez icy, et je crains que Isulday ne les chastie bien exemplairement pour avoir trompé des Princes et s'estre ainsy moqué d'eulx. Et s'il l'a différé jusqu'à présent çà esté pour ne chastier un chrestien, en la présence de l'ambassadeur du Duc, afin qu'on ne die qu'il a esté cause de faire mourir un chrestien par les mains des Turcz ennemys de la foy chrestienne. Je suis pressé, par ainsy excuserez la mauvaise escripture de ceste lettre qui s'est escripte en poste, me commandant à vostre bonne grace et à celle de mademoiselle vostre femme, sans oublier la signora Blanca. De Tunis, ce 20e de décembre 1634. Vostre très humble et très affectionné serviteur, Osman de Arcos.

J'oubliois à vous supplier de présenter mes très humbles recommandations à Monsieur de Peiresc et le prier de me commander comme à l'un de ses très humbles serviteurs. Je n'ay jamais peu scavoir en quelle qualité Monsieur de Peiresc et vous avez receu les manuscrits que je vous ay envoyez. Je croy que pour estre de peu de valleur on les doibt avoir supprimez et certes ilz le méritent, néantmoins je serois bien ayse de scavoir leur sentence et condannation. Et vous supplie m'en donner advis.

Et au dessus est escript: à Monsieur, Monsieur Aycard, Escuier, à Tollon (1).

III

Lettre d'Aycard à Peiresc

MONSIEUR,

Je reçeus dernièrement la lettre qu'il vous pleut m'escrire avec la lettre pour Monsieur d'Arcos, que j'ay leue suivant la permission qu'il vous a pleu m'en donner, de quoy je vous en suis bien obligé pour y avoyr veu les doctes explications et curieuses remarques que vous avez fait sur tout ce qu'il vous a envoyé. Il en recevra un indicible contentement et ne doubte point qu'il ne fasse tout son possible pour satisfaire en quelque façon vostre curiosité aux choses que vous désirez de luy. Quant à ce que vous désirez de moy au sujet du vin qu'il m'a chargé luy envoyer, permectez moy, s'il vous plaict, de vous dire que vous me faictes tort de user de prières à l'endroit d'une personne sur laquelle vous avés un empire absolu sur ses volontés et que la plus grande gloire qu'il puisse posséder au monde est de vous servir et honorer. Il en sera tout ce qu'il vous plairra. Il y a 15 jours que le vin et tonneau sont acheptés à La Cadière (2) ; ne reste que le vent favorable pour aprocher la barque du lieu de la cargaison pour l'embarquer. Ce sont deux toneaux et un petit cartel de trois milhairoles (3) et parce que le dit sieur d'Arcos

(1) Bibliothèque d'Inguimbert, manuscrit déjà cité, fº 136-137.

(2) La Cadière est une commune du département du Var, arrondissement de Toulon, à 21 kilomètres de cette ville.

(3) *Millerole*, mesure dont on se servait en Provence pour la vente du vin et de l'huile.

pourroit entrer en quelque oppinion que je vous ay donné cognoissance de cest employ pour m'en descharger, vous aurez, s'il vous plaict, pour agréable que comme les deux grands tonneaux luy seront présentés de vostre part, que le petit cartel luy soit présenté de la mienne. Les obligations que je luy ay sont sy grandes que, quoy que je fasse, je ne m'en saurois jamois acquiter, après cette prière. Il n'en sera que ce qu'il vous plairra me comander. Monsieur le Baron, vostre neveu (1), a pris la peine de venir chez moy, m'a rendu la lettre qu'il vous a pleu prendre la peine de m'escrire et m'a faict voir ce que vous l'aviés chargé de me fère part, de quoy je vous en randz mille graces. Vous aurez veu le père Théophile (2) quy vous aura randu une mienne lettre et vous aura entretenu du sujet de son voyage. Il seroit à désirer que cest affaire se terminat par la voye de la douceur plustost que par celle qu'on veut prandre qu'y pourroit en quelque sorte irriter les humeurs. Vous aurez seu la mort de madame la princesse de Conty (3); monsieur le Prince de Joinville en a hérité pour vingt-cinq mil livres de rante. On fait courir icy le bruit que Monsieur l'Archevesque d'Arles (4) à la lieutenance du Roy de Provence et monsieur de Gor-

(1) Claude de Fabri, baron, puis (1657) marquis de Rians, successeur de son oncle dans la charge de conseiller au parlement d'Aix.

(2) Il s'agit là du père Théophile Minuti, de l'ordre des Minimes, qui fut au nombre des missionnaires auxquels Peiresc confia le soin de recueillir les curiosités des pays orientaux. Voir ce que Gassendi, dans le livre IV de la *Vie de Peiresc*, dit de l'habileté du père Théophile et de ses heureuses trouvailles.

(3) Louise Marguerite de Lorraine, princesse de Conti, mourut à Eu le 38 avril 1631. C'était la fille de Henri, duc de Guise, tué à Blois. Voir l'*historiette* de cette galante personne dans *Tallemant des Réaux* (t. I, p. 78).

(4) Jean Jaubert de Barraut fût transféré du siège de Bazas sur le siège d'Arles le 30 juillet 1630; il mourut le 30 juillet 1643. Le *Gallia Christiana* (t, I. col. 593) ne mentionne pas la prétendue nomination du prélat comme lieutenant du Roi en Provence.

des (1) du Dauphiné : on m'a escrit que monsieur Baldy, archevesque de Florance, est mort le jour du vendredy saint dernier. Nous attendons icy dans deux jours le patron quy a conduit vostre vin à Gènes; s'il aporte de lettres pour vous, je ne manqueray de vous les faire tenir tout incontinent. Cepandant je vous supplie de croyre et ne révoquer point en doubte que je seray toute ma vie, après avoyr sallué vos grâces, monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur,

H. AYCARD.

P.-S. — Quand toutes choses seront embarquées et la barque preste à faire voille, je vous envoyeray le bordereau de la dépense des deux tonnaux de vin.

A Thoulon, ce 16 may 1631. Vostre très humble et très affectionné serviteur, H. AYCARD (2).

(1) Guillaume de Simiane, d'abord baron, puis marquis de Gordes.

(2) Bibliothèque d'Inguimbert, manuscrit déjà cité, f° 130. On trouve dans le même manuscrit une autre lettre d'Aycard à Peiresc. Dans cette lettre, du 8 novembre 1830 (f° 131), il est question des débris du géant qui figure si souvent dans la correspondance de Th. d'Arcos : « S'il a (d'Arcos) quelque rellique de ce géant, sans doute il vous en fera part. J'ay porté depuis deux jours à un patron qui habite à Marseille, appellé Teisseire, qne je crois natif de Beaugencier, qui m'a assuré avoir manyé une des dents dudit géant qui dit peser le double de ce que M. d'Arcos marque et qu'il a veu le crâne capable de contenir un septier de blé. » Aycard donne ensuite à Peiresc des nouvelles d'Italie fraichement arrivées à Arles par une barque venant de Venise : « La peste est allumée à Venise et par tout l'Estat. Elle est aussy à Gavi et à deux lieues de Gènes. On l'assure à Ligourne et à tout l'Estat du Grand Duc. » — Dans le registre VIII de l'Inguimbertine, on conserve (f° 123) une autre lettre d'Aycard à Peiresc, du 8 avril 1639, dont voici les principaux passages : « ... Je suis esté très aize de l'arrivée du père Théophile en bonne santé. De toutes les médailles que je vous ay envoyé en dernier lieu, je ne me suis pas trompé à la bonne oppinion que je avoys de l'empreinte de plomb dont il vous a pleu m'envoyer l'explication. Je suis esté très aize que vous y avez rencontré quelque chose à vostre goust. Celle du cornet mon neveu me l'a envoyée pour samaritaine, mais il s'y peut estre manqué comme peu ou point

IV

Lettre de F. Bayon à Peiresc

MONSIEUR,

Le 13e du mois d'aoust me trouve quatre agréables vostres dattés du 30e septembre, 14 et 17 octobre 1635 et 7e avril année courante (1) par lesquelles j'ay apprins que la perte que vous avies fait d'un livre qu'il vous estoit mandé du Caire par le sieur Magy (2) avec la pollacre du capitaine Baille, m'avoit procuré ce bonheur que d'estre amployé pour vostre servisse: Je seray tous jours marry de touttes les pertes que vous ferez : mais je ne regreteray jamais la pertte qu'avies fait du dit livre, puis qu'il m'a procuré la faveur d'auoir ce bien d'estre amployé d'une perssonne de vostre sorte et de vostreméritte et fairay de prières continuelles au tout puissant

intelligent en ces matières là. Je viens de recepvoir des lettres d'Alep. Vous verrez cy derrière le peu de nouvelles qu'elles nous donnent. Il a couru icy grand bruit venant de Marseille de la démission que M. le duc de Retz a fait de sa charge de général des gallères entre les mains du Roy.., »

(1) Ces quatre lettres se trouvent dans le registre I des minutes de la correspondance de Peiresc à Carpentras, ainsi qu'une lettre de Bayon au sieur de Gastines, écrite de Tripoli, le 26 août 1636.

(2) On a plusieurs lettres de Peiresc à ce Magy dans les registres III et IV des minutes de l'Inguimbertine. Ces lettres sont adressées tantôt à Marseille et tantôt au Caire. D'autre part, le registre VIII de la collection Peiresc (même bibliothèque) renferme quatre lettres de Jean Magy à Peiresc, écrites de Marseille, en juillet 1633, et relatives aux choses de l'Orient.

Le registre LXXIX de la même collection renforme une relation de Magy (or apporté de l'intérieur de l'Afrique par les Noirs), une autre relation du même voyage au sujet de l'Ethiopie, enfin un mémoire intitulé : « Animaux et plantes d'Égypte, observés et décrits par le sieur Jean Magy, de Marseille, pendant le séjour de vingt ans qu'il a fait au Caire. »

qu'il fasse nestre des occasions là où je vous puisse tesmoigner mon très humble service avec tant de bonheur et de bonne fortune comme en la recherche du dit livre : lequel on vous avoit dit qu'il pouvoit estre entre mes mains, ayant le sieur Bassa fait porter la caisse du sieur Faisan à ma maison avec tous les papiers pour fère le calcul du chargement de la ditte pollacre, à quoi le bassa n'a jamais pansé et moy jamais veu aulcuns papiers dudit sieur Faisan : Je ne manqué ayant receu les vostres, voyant les instantes prières qu'il vous plaisoit me fère qu'il me sont de commandement absolus, d'aller trouver le Raix de la barque qui auoit amené la ditte pollacre et lui demander de nouvelles du dit livre et me dit qu'il l'avoit porté à son arrivée au sieur Bassa envelopé d'un linge, panssant qu'il fust quelque chose de preicieux : Je fus donc baiser les mains au sieur Bassa et luy présenta vos bése mains et après l'avoir informé de vostre calitté et du désir que vous avies d'auoir vostre livre, il témoigna recepvoir vos bese mains avec toutte sorte d'honneur et me dist qu'il estoit marry qu'il ne vous pouvoit témoigner son affection à une plus prégniante occasion : que pour le livre, il y avoit long tamps qu'il l'avoit donné à ung renié (1) francois de ses favouris et qu'il luy commanderoit de me le randre, ce qu'il fist à mesme tamps lequel dit l'auoir donné à ung autre et avoit desjà fait plusieurs mains. Mais je suis esté sy heureux que Dieu m'a fait la grâce de le recouvrer. Pour les aultres curiosités sont esté mandées par ce marchand de Ligourne habitant icy, à Monseigneur le duc de Florence ; le reste que dittes fust porté ici venant de Constantinople. Il n'y en a du tout point de nouvelles ny de celles perdues par cappitaine Beaussier. Je ne manquerai de m'en informer le plus exactement qu'il me sera possible que s'il s'en peult recouvrer quelque chose ou d'aultres. Je vous supplie, monsieur, estre

(1) Voir dans le *Dictionnaire* de Littré, les mots *Renégat* et *Renié*.

assuré que il n'y sera rien épargné, estant assuré que les meilleurs affères que je pourrois fère en ce païs, seroit de vous servir : par mon cousin qu'il doibt partir dans ung mois pour le plus tard, je vous envoyeray vostre livre pour vous le porter en main propre. Je l'aurois envoyé par ceste occasion, mais parce que le porteur prennoit le chemin de Venise j'avois peur qu'il ne se reperdist. Ceste lettre vous sera présantée par mon frère, advocat en la Cour (1), lequel vous offrira de vive voix son service et le mien et après prendra la hardiesse vous informer d'un meschant affère qu'il me destient ici, vous priant, monsieur, ne trouver estrange sy je prans la hardiesse de recourir à vostre faveur, estant assuré que ne la desniés à personne en justice, vous suppliant croire, Monsieur, qu'il n'y a personne dans le monde qui vous serve avec plus d'affection que moi qui m'enhardis de me dire, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

F. BAYON.

A Tripolli, le 29 septembre 1636 (2).

Adresse :

Monsieur,

Monsieur De PEIRESC, conseiller du Roy
en son parlement de Prouvance
à AIX.

TAMIZEY DE LARROQUE.

FIN

(1) Le registre des minutes déjà citées contient une lettre de Peiresc, du 26 avril 1637, à « monsieur Bayon, advocat à Marseille. »

(2) *Fonds Français* 9537, f° 179.

AFRICA ANTIQUA

LEXIQUE
DE
GÉOGRAPHIE COMPARÉE
DE
L'ANCIENNE AFRIQUE

A la mémoire de MORCELLI,
AUTEUR DE L'AFRICA CHRISTIANA

ALGERIA ANTIQUA

Numidie, Maurétanie Sitifienne, Césarienne et Maurétanie Tingitane

(Suite. — Voir les Nos 175, 179, 183, 184 et 186)

N

(Suite)

Nabasi. — Les Nabases, ancienne tribu de la Mauritanie Césarienne, que Ptolémée place au-dessus, au-delà, c'est-à-dire au midi du mont Cinnaba, lequel est représenté par la chaîne que domine le Taguelsa, au sud de Médéa. D'après cela les Nabases se trouvaient placés, sur le cours moyen de l'oued Bou Kmouri, dans le pays qu'occupent de nos jours les Ouled Aziz.

Nacmusii, en grec *Nakmousioï.* — Les Nakmousiens, tribu de la Mauritanie Césarienne, entre les Tolotes, à

l'ouest et les monts Garaphes, d'après Ptolémée, c'est-à-dire dans ce vaste territoire occupé aujourdhui par les Beni Mathar et les Ouled Balaghr, et qui s'étend du Chott de l'ouest au groupe occidental de Saïda.

Nacuensii. — Les Nakouensiens, mot qui a été quelquefois écrit sans l'N initial : *Acuensii ;* tribu de la Mauritanie Césarienne, au pied des monts Garaphes (le massif occidental des montagnes de Saïda), ainsi que les Mycenes et les Maccures, avec lesquels ils semblent avoir constitué un même groupe.

Nasabath. — Nom que Ptolémée donne à la rivière dont l'embouchure est voisine de Bougie, au sud, et qui est connue aujourd'hui sous la dénomination d'*Oued-Sahel.* On a écrit bien souvent *Nasava,* mais je préfère la première orthographe, parce qu'elle a une physionomie sémitique rappelant le souvenir de ceux qui la désignèrent ainsi les premiers, les Phéniciens.

Nectibères. — Tribu de la Mauritanie Tingitane, au sud-est des Angaucani et à 70 kilomètres au sud un peu ouest du cap Tres-Forcas, ce qui montre qu'elle occupait le territoire des Ouled-Settout actuels. D'après les recherches de M. Henri Mathieu, le mot *Nectibères* signifierait *tribu d'Ibères navigateurs*, de l'ibérien *ti*, tribu ; *nek*, matelot, marin, ce qui indique qu'avant de passer en Afrique et de s'enfoncer dans l'intérieur, ils étaient fixés sur les rivages de la Méditerranée.

Nensa. — Ville de la Numidie, que Ptolomée place par 34° 10' de longitude et 28° 45' de latitude, ce qui la met à 89 kilomètres au nord-nord-ouest de la Grande-Zama, et à 22 kilomètres au nord de Bulla-Regia. Mais nos cartes ne sont pas encore assez complètes pour que l'on puisse aujourd'hui en reconnaître le site exact, d'autant plus qu'il y a quelques modifications à faire subir aux distances.

Nias. — Rivière de la Gétulie, qui se jetait dans l'Océan Atlantique, entre le Stakhir et le Masithole. Elle est représentée par le ravin principal arrivant à la baie du Levrier, au nord d'Arguine.

Numidia, la Numidie. — Contrée de l'Afrique septentrionale qui doit son nom à la vie de ses habitants, que les anciens appelaient Nomades, les *Nomades* de ce qu'ils transportaient sans cesse d'un endroit à un autre leurs habitations mobiles, probablement des *Tentes.* Cet état de choses se modifia sans doute puisque la Numidie finit par former une province romaine à limites bien déterminées : au nord la mer, de l'embouchure de l'Ampsaga au voisinage de la Tusca ; de là une ligne qui allait passer à l'est de Zama et qui laissant en Afrique Chusira, Sufes, Vegesela et Cillium, allait enfin aboutir au fond de la Petite Syrte, un peu au midi des Cellae-Picentinae. La Numidie formait ainsi un vaste territoire de 350 kilomètres sur 300 et d'une superficie de 11,000,000 d'hectares.

O

Oleastrum Promontorium. — Le promontoire des Oléastres ou Oliviers sauvages, appelé aussi *Barbari Promontorium*; cap de la Mauritanie Tingitane, dans la Méditerranée et que Ptolémée place par 35° 10' de latitude, 3° 30' de longitude, à 19 kil. au Nord de l'embouchure de la Tamuda, qui arrivait à la mer par 5° 20' de longitude Ouest.

Ophiôdes potamos ; — la rivière Serpentine, dans le Nord-Ouest de la Gétulie ; elle aboutissait à l'Océan Atlantique et son embouchure était la première que l'on trouvait après celle du Khusaris.

Oppidium. — Ville de la Mauritanie Césarienne, que Ptolémée place par 31° 10' de latitude et 19° 10' de longitude, ce qui la met, sans modification d'aucun genre dans ces chiffres, sur la route d'Aumale à Icosium (Alger) et à 71 kil. de Lamida (Médéa), dans l'Est-Sud-Est. La distance est acceptable, car elle conduit à un point quelconque situé entre Aumale et Alger, mais à cette condition de modifier la direction qui devait être Est-Nord-Est.

Oppidum Novum Mauretaniæ. — Surnommée ainsi pour la distinguer de l'Oppidum Novum de la Province Proconsulaire ; ville de la Mauritanie Césarienne, qui était située près de Duperré, lequel est à 146 kil. d'Alger, sur la route d'Oran. — Je laisse la parole à M. Piesse qui, dans son *Guide de l'Algérie*, a parfaitement résumé ce qui a été écrit sur cet Oppidum Novum : « A une faible distance de Duperré, le Chélif rencontre une longue et étroite colline qui coupe transversalement la vallée, en face du confluent de l'Oued-Ebda ; sur cette colline, connue sous le nom d'El-Khadra (La Verte) sont disposées les ruines d'Oppidum Novum, qui occupent une grande étendue ; le Chélif les contourne à l'Est, au Nord et à l'Ouest. Sur les côtés de cette pres qu'île on voit les débris de l'aqueduc qui amenait, à la colonie romaine, les eaux de l'*Aïn-el-Khadra*.

» Les débris remarquables d'un pont sur le Chelif, des restes de quais et de gradins en pierre de taille, qui retiennent les terres de la colline, par étages successifs ; un cimentière à l'est, où les tombes ont la forme de coffres en pierre ; une vaste citerne qui recevait les eaux du Djebel Doui, au nord-est, attirent principalement l'attention. L'inscription signalée dès 1842, par M. le commandant Puillon Boblaye, déterminant d'une manière précise le nom d'Oppidum Novum donné à la ville romaine, a été retrouvée sur l'emplacement même des ruines, par M. le lieutenant Guiter. Cette inscription fixe

un nouveau et solide jalon sur la voie antique, dont le point de départ était aux frontières de la Tingitane (Marok) et celui d'arrivée à Rusuccurus (Dellis). Oppidum Novum a été fondée par l'empereur Claude. Quant à la ville arabe d'*El Khadra*, qui avait remplacé Oppidum Novum, le Bekri nous apprend qu'elle possédait un grand nombre de jardins et qu'elle était bâtie sur les bords d'un fleuve, le Chelif, qui coulait à grand bruit et faisait tourner plusieurs moulins. Il ne reste plus aucun vestige d'El Khadra ; les ruines d'Oppidum (1) sont seules encore debout. » Oppidum Novum, ajouterai-je, paraît avoir eu une importance qui sera celle de Duperré dans l'avenir. »

Orphes. — Les Orphes, peuplade de la Gétulie, entre le mont Kaphas et la chaîne dite *Deorum Currus*, le Char des dieux, au nord des Tarualtae.

P

Paena Insula. — L'île Paene, dans l'Océan Atlantique, au large des côtes de la Mauritanie Tingitane, par le 32e parallèle de latitude et 5 de longitude, ce qui le met vis-à-vis du fleuve Asama et au sud-ouest du port de Rusibis.

O. Mac Carthy.

(A suivre.)

---

(1) *Oppinum* forme abréviative des mots *Oppidum Novum*. Voir ci-dessus.

CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

(Suite. — Voir les nos 183, 184, 185, 186, 187, 188 et 189.)

« Alger, le 14 février 1733.

» MESSIEURS,

» Je crois le patron Brun arrivé à cette heure à Marseille, qui a porté ladite expédition que j'ai eu l'honneur de vous envoyer du 31 janvier; je suis toujours à l'attente de vos réponses à mes précédentes et de vos ordres. Je profite de l'occasion du capitaine Baude qui va charger du blé à Bône, pour la Compagnie d'Afrique, pour vous marquer, Messieurs, que le Dey vient de me donner la commission de lui faire venir de Marseille deux meules de moulin, pour celui qu'il a fait construire dans sa maison. Le papier ci-inclus est la longueur du diamètre qu'il les faut (1) et la circonférence et épaisseur à proportion, toutes préparées à être mises en œuvre; il m'a témoigné que cela le pressait; ainsi je vous supplie de me les envoyer par première occasion qui passera pour ici et de me croire parfaitement, etc. «

(1) Le papier en question est d'une longueur de 80 centimètres; quant à l'indication que M. Lemaire croit devoir faire, en recommandant que la circonférence soit en rapport avec le diamètre, elle ne donne pas une haute idée de ses connaissances mathématiques.

Alger, le 1 juin 1733 (résumé).

M. Lemaire informe MM. Les Échevins que, le Dey ayant interdit à tous les batiments de sortir, ils ne doivent pas s'étonner de ne pas recevoir des nouvelles régulières; le présent billet doit être porté par terre jusqu'à La Calle; Le Consul ajoute que le Dey lui a promis de laisser sortir les batiments Français le plutôt qu'il pourra le faire, et on espère que ce sera dans quelques jours.

« Alger, le 8 juin 1733.

» MESSIEURS,

» La détention subsiste pour les Anglais, Hollandais, et Suédois, depuis le 24 avril. Le patron Clément n'ayant fini son chargement que le 20 mai, j'ai sollicité journellement depuis ce temps le Dey pour avoir la permission de le faire mettre à la voile, ce que je n'ai pu obtenir, à cause qu'il attendait un des vaisseaux de son escadre, relaché à Tunis, qui vient d'arriver en ce port; vous devez avoir, Messieurs, par les batiments du Levant qui arrivent chez vous, les nouvelles plus assurées que moi, du désastre arrivé aux autres vaisseaux de l'escadre d'Alger, à quoi je me rapporte. J'ai remis au capitaine Clément toutes mes dépêches pour Monseigneur le Comte de Maurepas, n'y ayant point eû d'occasion plus prompte, pour l'expédition desquelles je vous supplie de donner vos ordres et de m'en accuser la réception; je rends exactement compte de toutes mes poursuites inutiles au Dey pour avoir les satisfactions que le Roy lui demande, à quoi il n'a voulu avoir aucun égard, comme j'ai déjà eû l'honneur de vous le marquer. Le bruit court ici qu'il

» est sorti de Toulon quatre vaisseaux pour venir à Al-
» ger; j'espère qu'ils apporteront de bons ordres qui
» m'aideront à faire entendre raison à ce barbare, qui
» se trouve fort embarrassé, et sa tête bien chancelante;
» il m'a fait demander par le Grand Cuisinier trente
» dames-jeannes vides. Je vous supplie d'avoir la bonté
» de donner l'ordre pour qu'on me les envoie par la pre-
» mière occasion, avec les paniers remplis de bon vin
» rouge d'ordinaire, qui ne soit point falsifié ; ce Cuisi-
» nier a toute l'oreille du Dey, et je puis me flatter d'a-
» voir beaucoup de part dans son amitié; c'est pourquoi
» je dois le ménager pour les intérêts de la Nation et
» les vôtres en particulier

» J'ai remis au capitaine Clément le R. P. Frédéric
» Vanderplank, religieux Dominicain, que j'ai racheté
» de l'ordre de Madame veuve David et fils.

» J'ai avancé la somme pour l'entier rachat et expédi-
» tion de ce pauvre religieux, que j'ai vu chancelant et
» dans une misère pitoyable pour l'âme et pour le corps;
» la disposition où il était en fin (1) a fait résoudre son
» patron à lui donner la liberté pour 1,100 piastres, qu'il
» avait taxée à 4,000.

» J'ai l'honneur d'être...... »

Alger, le 23 juin 1733 (résumé).

M. Lemaire accuse réception des deux meules de moulin qu'il avait demandées par sa lettre du 14 Février; il engage MM. les Échevins à lui faire parvenir quelques fruits et confitures pour en faire de petits présents.

---

(1) C'est-à-dire, la disposition ou il était de se faire Musulman, ce qui, sans lui donner la liberté, l'eût déprécié en tant qu'esclave.

« **Alger, le 6 juillet 1533.**

» MESSIEURS,

» Une expédition d'une galiote et de quelques bati-
» ments chargés de vivres et de munitions pour le
» camp, que le Dey a envoyés à Mostaganem, l'a obligé
» de faire une détention dans ce port de tous les bati-
» ments, qui a duré pendant huit jours; qui vient de
» cesser par la permission de laisser partir trois des
» nôtres, qui vont à la côte de l'est de cette ville; ayant
» plus d'attention à ses affaires qu'à ménager l'amitié
» de la France et des autres Puissances qui ont leurs
» Consuls ici, ils font toujours de temps à autre quel-
» que arretement, pour peu qu'ils craignent pour les
» petits batiments qu'ils envoient porter quelques se-
» cours à Mostaganem, pour entretenir les Turcs au
» camp devant Oran, qui menacent continuellement de
» l'abandonner, ce qui nous tient en suspens d'une pro-
» chaine révolution. Je profite avec plaisir, Messieurs,
» de ce batiment Hollandais, qui va en droiture à Mar-
» seille pour vous informer de ce qui se passe en ce
» pays.

» J'ai l'honneur d'être...... »

Alger, le 8 août 1733 (résumé),

M. Lemaire remercie MM. les Échevins des fruits et confitures qu'ils lui ont envoyé pour en faire des présents, ce qui a été exécuté à la satisfaction générale. — Il les informe, qu'à son arrivée à Alger, il a sommé M. Natoire, ex-Chancelier, de lui remettre le tarif pour la perception des droits de la Chambre; celui-ci n'a pu lui remettre qu'une feuille volante sur laquelle se trouvait

une indication vague de perceptions faites ou à faire, sans aucune approbation (1), et, malgré tout ce qu'on a pu lui dire, s'est refusé à fournir aucune autre indication. M. le Consul envoie copie de ladite pièce, et demande des instructions formelles; il termine sa lettre par ces mots: — « Bien loin que l'arrivée du sieur de Jonville » presse, ou eut dû réduire le sieur Natoire à son dé» part d'Alger, elle ne fait que le prolonger pour lui » nuire et à moi, autant que son esprit séditieux et » rebelle peut lui en suggérer les moyens, auprès du » Dey, et parmi la nation juive pour les affaires du Con» sulat, pour favoriser ses affaires, qu'il ne veut pas » parvenir à terminer, s'imaginant que le Roy lui fera la » grâce de payer ses dettes réelles ou supposées, pour » l'arracher d'ici et de son commerce avec le sieur » Holden, Anglais, au mépris des ordres qu'il a toujours » eus depuis qu'il est ici, et où il est actuellement logé, » depuis que je l'ai honteusement chassé de la maison » consulaire, qui n'est point un asile pour un rebelle aux » ordres du Roy et un traitre à sa Nation; je ne suis » nullement en état avec ce Dey de faire valoir l'autorité; » on m'oppose pour principale raison qu'il faut que je » réponde pour lui ou que je paye. Voilà, Messieurs, à » quelle rude épreuve me réduit cet indigne sujet, ce » que je vous supplie de représenter à M. le Ministre, » je ne dois pas vous cacher que le séjour de ce mortel » pays m'est d'une rude charge, comme il a été à mes » prédécesseurs; je comptais sur les vaisseaux du » Roy pour m'en débarrasser; mais il n'y a pas appa» rence qu'ils viennent cette année à Alger, ce qui me » cause une inquiétude mortelle, par rapport au mau» vais génie et gouvernement d'aujourd'hui, qui me

(1) Une lettre de M. de Jonville, Chancelier, adressée à MM. les Échevins, à la date du 10 août 1733, confirme pleinement les allégations de M. Lemaire; d'après le nouveau Chancelier, la pièce remise par M. Natoire est un *chiffon de papier si peu étendu et si obscur, qu'il est impossible de ne pas équivoquer aux désavantages du commerce.*

» donne continuellement des grands sujets de crainte, » quoiqu'il tende à tout moment à sa fin.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 11 novembre 1733.

» MESSIEURS,

» Privé de vos ordres depuis longtemps, je n'ai l'hon» neur de vous écrire ces deux mots par cette occasion » imprévue, voie de Bône, que pour vous prier de faire » donner cours au pli ci-joint pour la Cour et de m'en » accuser la réception.

» Quatre vaisseaux de cette République se mettent en » mer pour la course; tous les autres petits armements » sont dehors; le commerce est toujours ici dans une » très-mauvaise disposition; nous n'y voyons paraitre » aucun de nos bâtiments, que quelques-uns de la Com» pagnie d'Afrique; j'attends avec impatience vos ré» ponses à mes précédentes, et j'ai l'honneur d'être, » etc. »

Alger, le 9 janvier 1734 (résumé).

M. Lemaire se plaint de n'avoir pas reçu de lettres de MM. les Échevins; il attend impatiemment des nouvelles, surtout depuis qu'une gazette anglaise venue de Gibraltar lui a appris la déclaration de guerre contre l'Empereur et l'heureux succès des armes de sa Majesté (1).

---

(1) Les campagnes (1733-1734) du maréchal de Berwick, prise de Kehl, bataille d'Erlingen, prise de Philipsburg.

Alger, le 7 février 1734 (résumé).

M. Lemaire s'étonne de plus en plus de ne pas recevoir de réponses, surtout au sujet de la perception des droits consulaires; il informe MM. les Échevins que les Algériens ont été fort malheureux dans leurs courses et que la population commence à souffrir de la famine, ce qui pourrait bien amener quelques troubles.

« Alger, le 2 mars 1734.

» MESSIEURS,

» Je vous fais mes insignes remerciements de vos » approbations sur mon attention à remplir les devoirs » de mon emploi autant qu'il est possible dans un gou- » vernement où l'insatiable avidité de l'argent, qui » dévore généralement tous ces barbares, leur font » oublier la justice, et violer la foi des traités, sans en » pouvoir obtenir aucune réparation ni les restitutions » que le Roy en demande, avec juste raison, et que je » sollicite avec chaleur, vainement, auprès d'un Dey » féroce, qui ne veut écouter d'autres raisons que celles » que son sordide intérêt lui suggère, et sa haine impla- » cable pour le nom chrétien, qu'il abhorre. Je ne dis- » continue point cependant mes poursuites, malgré ses » refus, pour satisfaire à vos ordres, en attendant qu'on » m'envoie un secours plus efficace et plus puissant » que ne sont mes représentations, qu'il regarde avec » mépris, voyant l'indolence des Anglais, qui demeu- » rent dans le silence sur les restitutions qu'il a à leur » faire de plus de deux cent mille piastres, qu'il prétend » avoir bien pris sur les bâtiments de cette nation allant » à Oran; enfin sous la tyrannie de ce Gouverneur, » rempli de mauvaise volonté pour nous, emporté,

» et si peu judicieux, les pas les plus mesurés et la » prudence la plus consommée ne servent de rien. J'ose » vous assurer, Messieurs, que j'emploie toute la cir- » conspection nécessaire avec les conseils de MM. Du- » chesne et Batault (1) pour obtenir quelque chose; à » quoi je ne saurai parvenir, malgré la misère où se » trouve réduite cette République par ses anciennes » pertes dont il nous rend en partie la cause, et le » retour en ce port de tous ses corsaires sans aucun » fruit de leurs courses, ce qui le touche sensiblement. » Je ne vois de recours à cela qu'au détail exact que je » fais à Monseigneur le Ministre, en attendant que la » Providence y pourvoie.

» Je vois avec plaisir, Messieurs, que vous soyez du » sentiment que le sieur Natoire n'a rien à prétendre » depuis la signification des ordres du Roy; j'ai recom- » mandé au sieur de Jonville de ne rien lui compter; il » est toujours logé chez le sieur Holden en société, sans » aucune considération pour les Ordonnances, ni crainte » de la lettre de cachet que je lui ai apportée,

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

» Alger, le 4 mars 1734.

» MESSIEURS,

» Le sieur de Jonville m'a communiqué les ordres que » vous lui avez donnés pour la perception de vos droits; » il serait à souhaiter, pour répondre à l'attention que » j'ai, avec lui, à ce qui les regarde, qu'il fut possible » d'exécuter ces ordres avec autant de rigueur qu'ils » paraissaient le demander; mais Alger veut être excepté » des autres échelles où les Pachas, craignant les ré- » préhensions de la Porte, favorisent en tout les Consuls,

(1) Prêtre de la Congrégation de la Mission.

» leurs prêtent leurs forces, et leur donnent leurs » secours lorsqu'ils les réclament contre les Rayas ou » sujets du Grand Seigneur, pour leur faire subir les » peines portées par les Ordonnances du Roy; le Dey, » ici, au contraire, est le seul maître; il protège les » Juifs et les étrangers qui apportent du profit à son » Royaume par leur commerce, et les défend vivement, » si l'on veut user à leur égard des rigueurs auxquelles » l'Ordonnance du 4 février 1727 les assujettit; vous » allez voir, Messieurs, s'il est aisé de confisquer les » marchandises venant de France sur les bâtiments » français, par le cas qui vient de m'arriver, et dont je » vais vous faire le détail.

» Il est arrivé ces jours passés qu'un négociant de » Marseille, ayant envoyé ici quatre pièces de drap écar- » late à la consignation d'un Français, et le certificat de » l'inspecteur en ayant été oublié, je prétendis les faire » saisir; j'ordonnai au capitaine de me l'apporter chez » moi, après qu'il en aurait payé la douane, comme il » est d'usage. Jusque là, rien n'avait empêché ma for- » malité; mais le propriétaire de cette marchandise, qui » n'avait pas encore paru, et qui se trouvait être un » Juif au lieu du marchand à l'adresse duquel ce Juif » l'avait fait mettre dans la police du chargement, fut » chez le Dey le prévenir de mon dessein, et ne manqua » pas de le lui nommer une criante injustice.

» Il n'en fallut pas d'avantage pour que ce Seigneur, » après s'être fort emporté contre moi, se servit de son » autorité et envoya sur le champ après le capitaine des » Chaoux, qui lui enlevèrent le drap et qui le remirent » entre les mains du Juif. Je voulus là dessus lui faire » faire mes représentations; il les écouta, mais peu favo- » rablement et je fus obligé de laisser là cette affaire, » pour ne pas l'irriter encore plus, n'étant déjà que trop » disposé à nous faire ressentir les effets de sa haine.

» Il n'est pas surprenant que mes prédécesseurs aient » négligé autant qu'ils l'ont fait de poursuivre les Juifs

» et autres étrangers qui ont fait des commerces directs » et indirects en France; plusieurs raisons à la fois les » ont obligés à garder de pareils ménagements; la crainte » d'irriter les Puissances du Pays, en les privant d'un » revenant-bon, qu'ils trouvent dans les profits même » de ces étrangers, la difficulté d'avoir les moyens de » les punir de leurs contraventions, et enfin le faible » bien qu'auraient pû en recevoir un ou deux négo- » ciants, s'ils avaient demandé contre eux l'exécution » de l'Ordonnance. Après une telle tolérance, vouloir » agir aujourd'hui avec plus de rigidité, c'est m'exposer » et toute la Nation à quelques fâcheuses catastrophes, » qui seraient encore plus nuisibles à vos intérêts; » ainsi, Messieurs, de concert avec le sieur de Jonville, » ma résolution a été de vous prévenir des mauvais » effets qui pourraient succéder aux violences que vous » lui ordonnez de faire. Je prends la liberté de vous » représenter qu'il conviendrait infiniment mieux que « votre attention se donnât aussi un peu à empêcher » que les Juifs et étrangers ne chargent à Marseille pour » ce pays; faites-leur tels traitements qu'il vous plaira, » ils ne rejailliront pas sur nous ici, et, au contraire, » vous nous éviterez bien des soins et d'embarras d'une » très grande conséquence à Alger, et qui seront très » peu de chose à Marseille, puisque vous voyez par les » manifestes qui vous seront remis, les marchandises » qui sont pour leur compte.

» Au reste, Messieurs, j'ai jugé à propos de différer la » nouvelle publication de l'Ordonnance du Roy, du 24 » février 1727, dont le sieur de Jonville m'a fait la réqui- » sition, en conséquence de ce que vous lui marquez à » l'occasion du juif Bensibet. Dans la situation où nous » sommes avec le Dey, et, joint encore à cela son esprit » peu raisonnable, la publication de cette Ordonnance, » peu favorable aux juifs et aux étrangers, les aurait » sans doute porté à lui faire entendre que c'est un tort » que l'on veut faire à ses intérêts, et, pour s'en venger,

» ils n'auraient rien oublié de tout ce qui aurait pu l'in-
» disposer encore contre nous. J'ai fait part de toutes
» ces choses à Monseigneur le Comte de Maurepas.
» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le..... avril 1734.

» Messieurs,

» Je profite de cette occasion à l'aventure pour vous
» donner avis que le sieur Jacob Moléo, marchand juif
» de cette ville, le même qui fit enlever des mains du
» patron Brun, les draps chez le Dey, lorsque j'en voulus
» faire la visite, s'est embarqué sur nn bâtiment Anglais
» pour Livourne, pour de là passer à Marseille, pour y
» acheter des marchandises pour ici; j'ai chargé mon
» Chancelier, au moment où je l'appris, de vous en pré-
» venir (1), afin que vous empêchiez qu'il exécute son
» dessein, et qu'il ne s'embarque point à Marseille pour
» retourner ici. Depuis peu de jours, le Dey qui tenait à
» la chaîne les officiers Espagnols, pris à Oran, les a fait
» mettre aux travaux les plus pénibles, qu'ils supportent
» avec une constance digne de leur grand cœur. Le mo-
» tif de ce traitement est pour les engager à faire accé-
» lérer leur rachat. Dieu veuille soulager leurs maux et
» leur misère.
» J'ai l'honneur d'être, etc.

« Alger, le 17 juin 1734.

» J'ai reçu par les vaisseaux du Roy, commandés par
» M. de Court, arrivés en cette ville le dimanche 30 mai,
» qui en sont repartis le lundi 7 juin, avant le jour, la

(1) M. de Jonville en prévint en effet MM. les Échevins, par une lettre datée du 6 mars 1734.

» lettre du 17 mai que vous m'avez fait l'honneur de
» m'écrire.
» Ce Commandant n'étant venu que par aventure et
» relâche, comme il a fait représenter au Dey, par trois
» officiers qu'il envoya à terre le lendemain de son arri-
» vée, n'a pu obtenir aucun point des satisfactions qu'il
» lui a fait demander, ce qui fait voir l'obstination de ce
» Gouverneur à ne rien accorder au Roy sur les infrac-
» tions commises pas ces corsaires aux traités. Ces offi-
» ciers ont négocié en ma présence et de plusieurs au-
» tres des plus considérables du Divan, avec toute la
» douceur et les ménagements possibles, avec cette
» Puissance, qui n'a voulu pas même écouter les rai-
» sons les plus plausibles qu'on ait pu lui présenter
» pour le convaincre à faire des réparations, et du besoin
» qu'à cette République d'entretenir la paix et l'union
» avec la France, ce qui a été entièrement infructueux;
» et, ainsi, il faudra pour l'y contraindre, employer les
» voies de fait.
» Les vaisseaux de cette République sont toujours
» dans le port à attendre le secours que le Dey a demandé
» au Grand Seigneur pour aller assiéger, dit-on, Oran
» par terre et par mer. Hier, il a reçu des nouvelles qu'il
» était parti de Constantinople, pour venir ici, une es-
» cadre de ving-cinq bâtiments, ce qui l'a obligé d'or-
» donner et de faire presser ses préparatifs, pour tenir
» les siens prêts pour se joindre à eux, lorsqu'ils pa-
» raîtront; c'est ce que le temps nous apprendra; nous
» ne voyons paraître ici depuis trois mois aucun de nos
» bâtiments de Levant ni de Ponant.
» J'ai l'honneur d'être, etc. »

H.-D. de Grammont.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Inscriptions tumulaires des anciens cimetières israélites d'Alger (1), par Isaac Bloch, Grand Rabbin d'Alger (Paris, 1888, in-8° de III-142 p.).

Les trois premiers chapitres sont consacrés à un historique succinct des cimetières israélites d'Alger; vient ensuite la description de quarante-huit pierres tombales, avec le texte et la traduction des inscriptions, quelquefois belingnes (Hébreu et Espagnol) qui y sont gravées; des renseignements biographiques et bibliographiques très détaillés sur ceux dont ces marbres ont recouvert les corps, fourniront plus tard de précieux renseignements à celui qui entreprendra la curieuse histoire de la communauté Israélite d'Alger, depuis les humbles débuts du VIII° siècle jusqu'aux jours où, après avoir été virtuellement maîtresse de la Régence, elle sombre sous les coups de l'émeute, et sous la division engendrée par la lutte fratricide des Bacri et des Duran. Ces quelques lignes suffisent pour montrer l'intérêt qui s'attache à cet ouvrage, fruit de laborieuses recherches, qui vient s'ajouter à ce que les études algériennes doivent déjà à la plume de M. Bloch.

(1) L'auteur a bien voulu offrir un exemplaire de ce livre à la bibliothèque de la société.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

H.-D. de Grammont.

Alger. — Typ. A. Jourdan.

CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

(Suite. — Voir les n°s 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189 et 190.)

« Alger, le 17 juillet 1734

» Messieurs,

» On attend toujours ici le secours du Levant, qui ne » parait point; ce qui a fait prendre le parti au Dey » de faire une détention de tous les bâtiments qui sont » dans le port, depuis le commencement de ce mois, qui » dure toujours, quoiqu'il ne recoive aucune nouvelle; » il a fait partir et mettre en campagne depuis seize » jours son neveu, le Caznadar et Général de ses trou- » pes, avec un camp de cent tentes; on ne dit rien de » positif de sa destination. Les uns croient qu'il n'est » sorti que pour tenir la soldatesque en haleine, et la » disposer à marcher contre Oran, lorsque le secours de » Constantinople sera arrivé. Les autres assurent avec » plus de fondement qu'il n'est allé à trois journées d'ici » que pour ranger sous l'obéissance les Maures des » montagnes aux environs, qui avaient secoué le joug » de la République et qui retenaient les blés et denrées » qu'on avait accoutumé de voir venir auparavant en » abondance dans cette ville, ce qui a produit une si » grande disette, qu'on s'est vu sur le point d'une totale » famine. Il semble que tout conspire contre ces gens-ci; » la guerre et la famine dont ils sont accablés, ne font » cependant aucun effet sur l'état du Gouvernement, » toujours conduit par la rage et la mauvaise foi du

» régnant. Les vaisseaux de la République et autres » armements sont toujours dans le port, prêts à faire » voile au premier ordre.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 15 septembre 1734.

» Messieurs,

» Celle-ci n'est que pour vous informer d'un cas arrivé » à la tartane La Vierge de la Garde, commandée par » Patron Jean Mounier du Martigues, nolisée à Barce- » lone pour Mayorque et Iviça, pour y charger du bois » pour Oran, où, étant arrivé à quatre milles de terre, il » fut attaqué par un bateau de Mostaganem et conduit » par le Reïs en cette ville, où il se saisit des passagers » et de leurs hardes, qu'il mit à terre et obligea ce pa- » tron d'attendre la réponse du Bey du camp, vers le- » quel on avait envoyé pour lui faire savoir ce qui s'é- » tait passé; mais, cette réponse tardant trop à venir, » après six jours écoulés, le patron, soit qu'il manquât » de vivres, ou qu'il craignit quelque facheux accident » dans le dangereux mouillage où on l'avait fait aller, » pria qu'il lui fut permis de venir en ce port y deman- » der la justice du Dey et y renouveler ses vivres, ce » qui lui fut accordé, au moyen d'un de ses matelots, » que le Reïs voulut retenir en ôtage.

» Il arriva ici le 9 du courant, et ne m'eut pas plutôt » fait sa déposttion que j'en envoyai informer le Dey par » mon truchemen, et lui demandai en même temps au- » dience. La surprise qu'il en eut égala son ressenti- » ment, qu'il témoigna d'une manière vive; il m'envoya » dire aussitôt que, son camp n'étant plus devant Oran, » et que, ne poursuivant plus le siège de cette place, il » lui importait peu qu'on y portât les secours qu'on » voudrait, et qu'il ferait rendre les passagers. Sur une

» si favorable réponse, je fus le voir; son accueil répon- » dit à ses sentiments; il m'assura derechef qu'il était » très faché de ce contre-temps, et qu'il allait donner ses » ordres pour accélérer l'affaire. Le Dey a un regret in- » fini de n'avoir pas fait à ces corsaires de la côte la » même défense qu'il a faite à ceux d'ici, de n'inquiéter » en aucune façon les batiments Français qu'ils rencon- » treront; il est à souhaiter que les Espagnols en usent » de même, pour qu'à l'avenir nos batiments ne soient » pas dans une inaction (qui détruit absolument le » commerce) que les trop fréquentes insultes qu'ils ont » reçues tant du côté des Algériens que de celui des Es- » pagnols, ont occasionnée.

» J'aurais bien voulu demander au Dey la permission » de faire passer cette tartane; mais la détention depuis » huit jours qu'il a ordonnée à cause du départ de la » *Noube* (1), celui de ses vaisseaux qui vont en course, » sa fâcheuse et noire humeur, et, encore plus que tout » cela, l'engagement du patron de porter son charge- » ment de bois à brûler à la ville d'Oran, dont il n'entend » parler qu'avec peine et horreur, m'ont fait penser qu'il » ne le permettrait pas, et qu'il fallait attendre quelques » jours l'arrivée des passagers, pour ne pas détruire » par trop de demandes à la fois et un trop grand » empressement une négociation dont le succès doit » être heureux.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Alger, le 15 novembre (résumé).

M. Lemaire se plaint de n'avoir pas reçu de réponse à l'arrêté de ses comptes qu'il a envoyé dès le 17 juin; il

---

(1) C'est-à-dire : les changements annuels des garnisons des villes du littoral.

ajoute qu'il serait d'autant plus important de se hâter qu'il n'a plus que peu de temps à passer à Alger (1).

« Alger, le 12 février 1735.

» MESSIEURS,

» Le nommé Estienne, natif du Maine, qui vous sera
» présenté par le capitaine Giraud, ayant déserté à
» Mayorque des troupes d'Espagne, où il était engagé,
» et s'étant refugié dans la tartane de ce capitaine, le
» Consul de France audit lieu, qui en fut aussitôt
» informé, ne jugea pas à propos de l'en retirer, crai-
» gnant qu'on ne lui cassât la tète, et le laissa venir ici
» avec ledit capitaine qui y avait sa destination. J'ai cru
» devoir en conséquence faire payer de vos deniers (2)
» ce qu'il en a coûté, autant pour l'habiller que pour le
» faire passer à Marseille.

» J'ai l'honneur d'être (3), etc. »

---

(1) Dans sa lettre à MM. les Échevins du 12 octobre 1734, M. de Jonville les prévenait déjà que M. Lemaire avait *obtenu son rappel en France à force de le solliciter*, et qu'il serait urgent d'arrêter ses comptes afin de pouvoir les solder à son départ.

(2) Une lettre de M. de Jonville, du 15 avril 1735, nous apprend que la dépense occasionnée par ce rapatriement fût de 58 pataques.

(3) D'après la date d'un billet de M. Lemaire, il était encore à Alger le 3 mars 1735 ; d'après la lettre du 15 avril de M. de Jonville, il y était encore dans les premiers jours d'avril; M. Taitbout était arrivé à Alger le 6 avril, ce fut probablement par la première occasion qui suivit que M. Lemaire quitta son poste.

Notice sur le Consulat de M. Taitbout et l'intérim de M. de Jouville

M. Taitbout arriva à Alger le 6 avril 1735, et il fût fort bien reçu par Ibrahim, auquel il avait, à la vérité, fait de très riches présents. Les premières années de son consulat furent tranquilles ; le Dey était occupé par la guerre qu'il faisait à Tunis, et par les menaces de l'Espagne. Au mois d'août 1736, le Consul avait failli être victime d'une avanie, au sujet de quelques Turcs qu'il avait expulsés violemment de sa maison ; mais le petit différent qui s'était élevé à ce sujet n'avait pas tardé à s'apaiser. En 1740, il éclata à Alger une grande peste, qui dura trois ans ; au commencement, il mourait chaque jour plus de deux cents personnes. M. Faroux, Vicaire-Apostolique, en mourût, ainsi que la plupart des prêtres attachés aux hôpitaux (1). M. Taitbout n'eût guère à souffrir que de l'humeur fantasque d'Ibrahim, qui lui imposait des drogmans, dont quelques-uns ne savaient même pas un mot de français, et le faisait appeler pour lui demander des choses qui ne concernaient en rien le consulat Français, lui reprochant de ne pas vouloir l'éclairer et de tout lui cacher, lorsque le Consul protestait à juste titre de son ignorance. A tous ces déboires, vinrent s'ajouter les cruelles épreuves de la maladie ; M. Taitbout souffrait depuis longtemps de douleurs rhumatismales aigues, qui l'avaient forcé de garder le lit pendant une grande partie de l'année 1736. Il fut violemment attaqué de nouveau en 1739, et ses souffrances devinrent telles, qu'il se vit forcé de demander son rappel. Il partit au mois de mars 1740, laissant comme intérimaire son chancelier M. de Jonville ; il espérait se guérir en France et pouvoir revenir plus tard à Alger ; cet espoir ne devait pas se réaliser. L'année 1740 s'écoula assez tranquille-

---

(1) *Gaz. de F.*, an. 1740. P. 398 et 444.

ment pour la France ; les Algériens étaient suffisamment occupés par les menaces de l'Espagne, par la peste qui, continuant à régner dans la ville avait même gagné le reste de la Régence, et par les troubles de Tunis, dont le nouveau Bey Ali ne reconnaissait que par l'ingratitude les services que lui avait rendus Ibrahim, Vers la fin de l'été de 1741, il survint un évènement qui faillit amener la rupture avec la France, et qui mit en danger la liberté et la vie de l'agent consulaire et celle de nos nationaux. Deux chebeks algériens, qui avaient été forcés, par la tempête, de se réfugier dans le port de Toulon, et qui y avaient été bien reçus, s'avisèrent lors de leur départ de donner la chasse à un petit bâtiment génois, duquel ils allaient s'emparer, lorsqu'ils furent rencontrés à leur tour par une galère espagnole de l'escadre du Prince Don Philippe. Un des chebeks, commandé par Mahmed Reïs (1), qui avait une certaine influence dans Alger, fut capturé par la galère espagnole, qui conduisit sa prise à Toulon. L'autre chebek, sous le commandement de Soliman Reïs. dut se faire protéger par un navire français, qui l'escorta jusqu'en vue des côtes de la Régence. Soliman arriva à Alger à la fin de novembre 1741, et y répandit le bruit que la prise de Mahmed était due à la trahison des Français, qui les avaient dénoncés aux Espagnols, et les avaient livrés entre leurs mains. Il ajoutait que la populace de Toulon avait insulté les prisonniers, et les avait accablés de manvais traitements. Le Dey était d'un caractère farouche et cruel; la colère dans laquelle le fit entrer ce récit ne lui laissa pas le temps de songer qu'il y avait lieu de contrôler ces assertions d'une manière plus précise ; il donna immédiatement l'ordre de s'assu-

(1) Ce Mahmed était le même Reïs qui s'était introduit violemment chez M. Taitbout, en 1736, avec quelques-uns de ses compagnons. et qui avait forcé le Consul à mettre l'épée à la main pour se délivrer de ses obsessions et de ses menaces. Cet évènement avait failli procurer les plus grands désagréments au Consul.

rer des vaisseaux français qui étaient daus le port, et fit arrêter le Vicaire-Apostolique, M Dubourg, les Missionnaires, et quelques autres Français, en tout 53 personnes; M. de Jonville, en apprenant ces sévices, se rendit à la Jénina pour y porter ses réclamations; il fût injurié par le Dey, et enchaîné séance tenante. Le lendemain, les captifs furent enchaînés deux à deux et conduits au travail des carrières; quelques jours après, ils obtinrent un léger adoucissement à leur sort, au moyen de présents qui furent faits au Gardian-Bachy; mais ils ne recouvrèrent leur liberté que dans les premiers jours de janvier 1742. Les intrigues anglaises ne paraissent pas avoir été étrangères à ces mauvais traitements; en tous cas, le Consul Anglais profita de la captivité des agents Français pour demander la possession des concessions de l'Est, que le Dey venait de séquestrer entre les mains du Bey de Constantine. Ces démarches n'eurent aucun succès; M. de Salve, gouverneur du Bastion, et quelques autres Français de distinction, furent emprisonnés à Bône; mais ils furent relâchés quelques jours après, sans avoir été maltraités. La France s'était décidée à faire rendre le chebek capturé ; mais cela ne pouvait se faire immédiatement; car il fallait auparavant l'obtenir de l'Espagne ; pendant ce temps, les matelots qui avaient été saisis à bord des navires continuaient à être aux fers et durement traités. M. de Jonville ne cessait de demander qu'on se hâtat; enfin, M. de Massiac arriva à Alger le 18 mai 1742, sur l'Aquilon, ramenant le bâtiment, objet du litige, et apportant une indemnité pécuniaire (1). Il avait à son bord M.

(1) Il est juste de dire que les réclamations des Algériens au sujet du chebek étaient fondées en droit ; les traités avec la Régence déclaraient, en effet, que les Algériens ne pouvaient faire aucune prise à une distance de dix lieues des côtes françaises, et réciproquement, que leurs bâtiments seraient sauvegardés jusqu'à cette distance. Il en résultat qu'il est été du devoir du Commandant de la Marine de Toulon d'empêcher la galère espagnole de s'emparer du chebek algé-

d'Evans, Chevalier de Saint-Lazare et Cordon-Rouge, qui venait d'être désigné pour occuper le consulat d'Alger.

Lettres de M. Taitbout à MM. Le Maire, les Consuls et Députés de la Chambre de Commerce de la Ville de Marseille (1)

« Alger, le 9 mai 1735.

» MESSIEURS,

» Je crois que vous serez bien aise d'apprendre que la » Caravelle, le seul vaisseau de la République qui restât » à la mer, est rentrée dans le port le deux de ce mois, » et qu'elle y est rentrée sans aucune prise. Il n'y a pas » d'apparence qu'il sorte de quelque temps aucun ar- » mateur; la guerre que les Algériens vont faire aux » Tunisiens les occupera suffisamment, et, vraisembla- » blement, ils ne penseront pas à autre chose; ainsi, re- » lâche à nos inquiétudes.

» Vous ne m'avez point fait remettre de confitures sè- » ches; il m'était néanmoins indispensable d'en avoir » pour les présents de mon arrivée, et, cédant à la né- » cessité, il a fallu les payer ici beaucoup plus cher » sans doute qu'elles n'eussent couté à Marseille. J'ai » éprouvé la même chose pour un caftan de drap d'or et » plusieurs caftans de drap qui me manquaient, et cela

rien au cap Sicié. Il est vrai que celui-ci avait violé le premier les traités en donnant la chasse au bâtiment génois dans les eaux françaises; mais cela était une affaire à régler entre la France et la Régence, et dans laquelle on eût pas dû permettre à l'Espagne d'intervenir. C'est en raison de ces considérations que la Cour ne poursuivit pas la réparation des violences commises sur le Chancelier et sur nos nationaux, et qu'elle satisfit aux réclamations d'Ibrahim, quoique celui-ci eût perdu tous ses droits par les sévices qu'il avait permis et même ordonnés.

(1) Arch. d. c, AA, art. 478.

» me donne lieu de vous conseiller, Messieurs, d'en- » voyer une petite provision de toutes ces sortes de » choses à M. de Jonville, parceque le cas pourrait arri- » ver que nous serions pressés, et que les Juifs, s'il » fallait recourir à eux, nous feraient payer tout ce qu'ils » voudraient.

» Je comptais vous envoyer un état de tous les pré- » sents que j'ai été obligé de faire et de ce qu'il m'en a » couté, état qui m'a paru d'autant plus nécessaire, que » je me suis trouvé ici comme tombé des nues, et qu'il » faut que vous et ceux qui me succèderont puissiez » voir comment les choses doivent se passer, et où » elles peuvent aller. Mais on m'a dit qu'il devait être » revêtu de formes qui demandent plus de temps que » malheureusement je n'en ai; toujours je puis avoir » l'honneur de vous dire, Messieurs, qu'il m'est revenu » que quelques personnes se plaignaient et que l'état » monte à quatre mille six ou sept cent livres; ce n'est » pas moi qui l'ai fait; ce sont MM. de Jonville et Mar- » tin qui l'ont broché.

» Je suis très-parfaitement, Messieurs, votre très- » humble et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 7 septembre 1735.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu le 19 du passé les lettres du Ministre que » vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer par patron » Sigand; par une de ces lettres, le Ministre me marque » de m'entendre avec vous, Messieurs, pour faire comp- » ter au trésorier des galères six cent livres, auxquelles » il a voulu restreindre le rachat d'Ibrahim ben Hamet, » esclave sur la galère La Valeur. Le ministre comptait » que le père de cet esclave me remettrait ici cette » somme en entier, mais il n'en a compté que les deux.

» tiers. M. de Jonville s'en est chargé, et vous a donné » avis, pour que vous ayez agréable de faire payer la » même somme au trésorier des galères, à qui Ibrahim » doit porter lui-même les deux cent livres restant.

» Je suis très-parfaitement...... »

« Alger, le 18 octobre 1735.

» Messieurs,

» Le Dey a paru n'être pas moins choqué que vous » l'aurez été de l'insolente conduite de Mamet Raïs, et » il a donné des paroles des plus positives d'en faire » une justice exemplaire aussitôt son retour, et de faire » tout payer. Je suis d'autant plus aise de vous informer » de cette disposition du Dey, que cela, je l'espère, dis- » sipera les inquiétudes que vous avez pû concevoir.

» Voilà ci-jointe la note que vous désirez de choses » propres à donner en ce pays ; je suis faché qu'elle me » soit échappée dernièrement.

» Je suis très parfaitement...... »

« Alger, le 8 janvier 1736.

» Messieurs,

» Une détention des plus longues m'a empèché de » vous informer plutôt que tous les batiments corsai- » res de ce port en sortaient ou se préparaient à en sor- » tir. J'ai lieu de croire que ces batiments n'approche- » ront point des côtes de France, et que ce ne sera pas » à nous cette année qu'ils donneront à la mer lieu de » se plaindre ; mais il y a toujours à craindre quand ils » ils sont dehors, et, ne fut-ce qu'un plaisir pour vous,

» Messieurs, de savoir ce qu'ils font, je me serais tou- » jours fait un devoir de vous apprendre leur départ.

» Des lettres que les Maures de la galiote ont écrites » ici par patron Benet, arrivé le 22 novembre, et des in- » sinuations fort malignes qui y ont été faites dans le temps de son arrivée, ont causé bien du tapage ; tout » a été apaisé et semble l'être encore. Nous attendons » de part et d'autre l'arrivée de la galiote pour voir qui » a tort ; et je compte fort, qu'à son retour, je me ferai » faire satisfaction des mensonges des Maures et de la » malignité de ceux qui les ont appuyés.

» J'ai reçu, le 19 du passé, une lettre du patron Etienne » Besse d'Agde, par laquelle il me donne avis de Bougie, » le 15, qu'étant parti d'Oran, le 8, pour aller à Cartha- » gène, un vent de Nord-Ouest le prit si violemment à » quinze lieues en mer et l'a tellement tourmenté de- » puis, que la nuit du 13 au 14, il a été forcé d'abandon- » ner son bord et de se jeter lui et son équipage dans la » chaloupe, avec laquelle ils sont entrés le matin à Bou- » gie ; il ne me marque pas qu'il ait rien sauvé ; lorsqu'il » sera ici, où je l'attends chaque jour, je tirerai de lui et » de ses gens tous les éclaircissements que je pourrai, » et ne manquerai pas de vous en faire part, Messieurs, » par la première occasion, pour que vous en fassiez » l'usage que vous jugerez à propos.

» Je suis très-parfaitement...... »

« Alger, le 20 janvier 1836.

» Messieurs,

» Patron Besse, dont j'ai eû l'honneur de vous parler » dans ma dernière, est arrivé ici le 12 avec son équi- » page. La dépense que ces gens vous occasionneraient, » s'il fallait attendre l'occasion de quelque batiment » Français, l'utilité dont ils peuvent être en France, le

» dommage dont il leur serait de rester ici plus long-
» temps, et la crainte des affaires que des matelots
» désœuvrés sont toujours très-propres à attirer, tout
» cela m'a fait prendre le parti de les embarquer sur
» une gabarre du Consul de Suède, qui s'est chargé de
» les faire remettre à Marseille aux conditions portées
» par le traité ci-joint. J'espère que vous m'approuve-
» rez et que vous voudrez bien, Messieurs, faire payer à
» l'ordre du Consul de Suède le billet que je lui ai donné
» des sommes mentionnées au traité.

» J'envoie à M. de Gérin la déclaration que patron
» Besse et son équipage m'ont faite de leur naufrage;
» j'y joins leur rôle et leur patente, qui sont les seuls
» papiers qu'ils ont dit avoir.

» Je vois avec peine que ces naufragés vous couteront
» beaucoup; le caïd de Bougie a fait payer bien cher les
» secours qu'il leur a donnés, et il n'y a pour vous dé-
» dommager que la chaloupe dans laquelle ils se sont
» sauvés; elle est encore à Bougie; le caïd voudrait
» qu'on la lui donnât pour douze piastres; mais comme
» patron Besse m'a dit que d'autres personnes sur le
» lieu lui en ont offert quarante, j'ai trouvé que tant de
» différence valait bien qu'on la fit venir ici. Je ferai de
» mon mieux pour qu'elle y soit bien vendue, comme
» pour vous marquer en toutes occasions que je suis
» très-parfaitement, etc...... »

« Alger, le 30 juin 1736.

» MESSIEURS,

» Quoique j'imagine que vous n'êtes maintenant que
» trop instruits que l'affaire des gens de la galiote ne
» s'est pas terminée comme j'avais lieu de l'espérer,
» néanmoins, pour satisfaire à la curiosité que vous me
» marquez, Messieurs, d'en savoir la fin en détail, et

» comme aussi je crains que cet étonnement de votre
» part provienne particulièrement des querelles qu'il
» m'est revenu que deux de mes anciens se plaisent à
» me faire, même sur des choses qui ne méritent cer-
» tainement pas leur attention, je crois vous devoir dire
» quelque chose, Messieurs, de la manière dont les cho-
» ses ont tourné.

» Je sais bien qu'une personne ici m'a dit que j'aurais
» dû faire un présent au Caznadar à son retour de Tu-
» nis (1), et que cette personne a pu se croire d'au-
» tant mieux fondée, qu'il est vrai que, dans la première
» visite que je fis à cet officier sur son heureuse arri-
» vée, un juif, *son Consul*, demanda au Drogman où
» était mon présent, et lui dit que j'en devais un, que
» tous en avaient fait. Mais, outre qu'un présent fait
» dans une occasion comme celle dont il s'agit est trop
» servile, et tire à trop de conséquence, c'est que le Con-
» sul d'Angleterre n'en a certainement pas donné, ni
» peut-être aussi celui d'Hollande, et que, suivant ce
» que j'ai su de la manière dont MM. Martin, Holden et
» Logie en ont usé, je vous aurais fait dépenser cin-
» quante sultanins sans aucunement me distinguer.
» D'ailleurs, ayant alors (ce n'est que le 17 novembre
» que le Caznadar est revenu de Tunis) le Dey, je puis
» dire aussi toute sa maison pour moi, et m'attendant à
» voir journellement arriver les gens de la Galiote, et
» point du tout de leurs lettres, ou tous les mensonges,
» toutes les insolences imaginables se trouvaient ras-
» semblées, je ne devais pas imaginer que le Caznadar
» prendrait occasion de ces lettres pour protéger des
» coquins que tout le monde, pour ainsi dire, avait con-
» damnés. D'ailleurs, je n'ai pas quitté le Dey, même les
» jours où il a le plus marqué d'impatience, qu'il ne
» m'ait promis satisfaction. Il disait seulement quelque-

(1) Les Algériens avaient pris Tunis dans la nuit du 3 au 4 septembre 1735, et y avait fait un gros butin.

» fois, qu'on continuait en France à trop bien châtier
» ces gens, pour qu'il put les traiter comme il aurait
» fait, si on les lui eut renvoyés plus tôt; mais tou-
» jours il assurait qu'il les traiterait de façon qu'ils
» n'eussent pas envie de récidiver; et, même, le jour de
» leur arrivée, il m'a encore promis d'en faire un exem-
» ple. Mais, le lendemain, quand ces gens-là sont venus
» avec leurs parents et leurs protecteurs, quand ils ont
» eù juré que ce qu'ils avaient écrit et ce qu'ils rappor-
» taient était vrai, cela, joint à cinquante bruits qui
» avaient couru pendant l'intervalle de leur retour, com-
» mença de changer les dispositions du Dey; il y eut
» alors des gens assez insolents pour demander où
» étaient les hommes que l'équipage de la galiote avait
» pris, et il n'en manqua pas, comme vous le jugez bien,
» qui conclurent à de gros dédommagements. Le Dey
» cependant ne m'a jamais guère parlé sur ce ton que
» comme en badinant et pour récriminer; il commença
» alors de changer, comme je viens de dire, et, consé-
» qemment, il refusa de tenir toutes les paroles qu'il
» m'avait données. Les principales raisons dont il s'est
» servi étaient que l'éloignement infini des lieux avait
» donné moyen d'en imposer au ministre; que, suppo-
» sant même ces gens coupables, si on n'avait pas jugé
» les lui devoir renvoyer sur le champ, dans la con-
» fiance qu'il les chatierait, du moins on ne devait pas
» les retenir si longtemps, et que, si on l'avait voulu
» faire, du moins on ne pouvait pas demander les dé-
» penses faites pour eux pendant un temps qu'on leur
» avait fait perdre; il soutenait ensuite qu'il renverrait
» sur le champ des Français pris en flagrant délit sur
» les côtes de son pays; il a quelquefois aussi pris ou
» feint de prendre feu sur ce que ces gens avaient été
« mis à la chaîne et dessus les galères; de ce qu'on les
» avait fait travailler et ramer, et, pour vous épargner
» un détail peut-être plus long que celui que vous de-
» mandez, Messieurs, il m'a enfin dit, et répété que je

» ne m'inquiétâsse de rien, qu'il était ami du Ministre,
» et qu'il accommoderait tout avec lui; de sorte que,
» tout ce que j'ai pû faire s'est réduit à ce qu'au moins
» le Dey écoutât tranquillement mes remontrances; qu'il
» respectât, reçut, et fit lire devant ses Grands Écrivains
» (chose à laquelle je me retranchai pour dernière res-
» source) une traduction en Arabe des pièces et du ré-
» cit des ordres qui m'avaient été envoyés, et qu'il re-
» tirât la permission qu'il avait donné au Reïs et à trois
» autres de la galiote d'aller à Marseille pour l'y vendre
» ou la ramener, ce que je n'avais connu que trop pro-
» pre à donner de nouveaux embarras, vu surtout l'im-
» pudence de Mamet, et que ces gens là portaient avec
» eux si peu d'argent, que le Dey m'avait demandé le
» passage gratis et qu'eux me faisaient solliciter de les
» recommander pour qu'ils trouvassent à Marseille un
» logement et les secours dont ils pourront avoir be-
» soin. Je pense que sur ce récit, Messieurs, et sur la con-
» naissance aussi que vous avez de ce pays, vous trou-
» verez qu'il m'était comme impossible de faire mieux
» que je n'ai fait; on peut bien tenir les esprits échauf-
» fés en sa faveur pendant quelque temps; mais ici,
» comme ailleurs, ce feu passe avec le temps. Mamet,
» en différant par politique de venir, aurait au moins
» trouvé moyen d'apporter quelque tempérament à ses
» affaires. Jugez, s'il vous plait, de l'avantage qu'il a pû
» en tirer, quand il a pû dire que ce délai avait été forcé,
» et que, tant qu'il avait duré, on l'avait, lui et ses gens,
» traité cruellement; le Dey lui-même aura crû qu'il ne
» pouvait pas ne se pas prêter, au moins en apparence;
» car vous savez les ménagements qu'il est obligé de
» garder aux impressions qu'on a voulu lui faire pren-
» dre, de sorte qu'on pourrait, ce me semble, dire que
» tout le mal est venu de l'espèce d'impossibilité qui
» s'est rencontrée à ce que la galiote revint ici plus tôt,
» impossibilité qu'on n'y a pas voulu reconnaître, pour
» vous montrer qu'il n'a pas tenu à moi que néanmoins

» on le fit. Je joins ici copie d'un mémoire que j'ai déli-
» vré en même temps que les traductions des pièces et
» qui était comme une résomption (1) de plusieurs rai-
» sons que j'avais précédemment données,

» Je souhaite infiniment, Messieurs, que vous en
» soyez contents.

» Les trois paquets que j'avais compté vous envoyer
» pour Monsieur le Comte de Maurepas, avaient été ou-
» bliés; je ne sais à quelle adresse M. de Jonville, qui
» s'était bien voulu charger de faire mes paquets, les
» mit; mais toujours ils ont été reçus.

» Il n'y a point en ce pays de nouvelles intéressantes;
» il en court beaucoup qui le seraient, si elles étaient
» vraies; tantôt la France, plus souvent l'Espagne, quel-
» quefois l'une et l'autre ensemble, quelquefois aussi ces
» deux Puissances, jointes à l'Empereur, et l'on m'a
» même aussi dit un jour au Portugal, doivent venir ici
» faire des descentes, s'emparer du pays, ou bien com-
» bler le port, ou seulement jeter des bombes; à ces
» bruits; le Dey feint de n'avoir pas peur, les fanfarons
» du pays se donnent l'essor, les Maures courent à leurs
» jardins; les Juifs en cherchent à louer; le blé, le riz et
» les autres choses dont on peut faire provision augmen-
» tent de prix, et puis tout se remet, jusqu'à ce que
» quelque nouvelliste de plus fraîche date ait trouvé
» moyen d'accréditer d'autres chimères. M. Logie, qui
» en était un fonds toujours prêt, est parti le quatre de
» ce mois, comme vous aurez déjà pù l'apprendre, pour
» Tunis, où l'on ne doute pas, quoiqu'il en ait dit, et
» M. Gedda, qu'il ne soit allé négocier une paix avec la
» Suède. Il a prétendu qu'il ne s'agissait que d'aller ven-
» dre des canons à Ali Bey, et, pour les pouvoir trans-
» porter plus surement, il a même sû, sous des prétex-
» tes qui semblaient ne le pas regarder, et à la faveur
» de présents, de la valeur d'environ 23,000 livres,

(1) Pour : *un résumé*.

» apportés par M. Gedda, faire prolonger pendant près
» d'un mois une détention des bâtiments qui se trou-
» vaient dans ce port, détention dont deux de nos
» Français, capitaine Langlade et patron Roux, ont
» extrêmement souffert; mais une preuve qu'il a voulu
» donner le change, c'est qu'un Consul de Suède n'irait
» pas porter des canons à Tunis, dans le temps que sa
» couronne serait en guerre avec ce pays là, nonobstant
» qu'il ait emporté des lettres de recommandation du Dey;
» je ne compte pas qu'il réussisse dans sa négociation;
» les Consuls étrangers y avaient, m'a-t-on dit, fait à
» l'avance naître des difficultés; sans doute ils conti-
» nueront, et, d'ailleurs, m'a-t-on ajouté, Ali veut
» extrêmement, autant que la Suède a donné ici, et la
» Suède ne veut donner que très peu de chose en com-
» paraison; à peu près comme a fait la Hollande avec
» Tunis même.

» Je suis, etc. »

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)

ÉTUDE SUR LE SOUFISME

PAR LE

CHEIKH ABD-EL-HADI BEN RIDOUANE

(Traduction de M. ARNAUD, *interprète militaire)*

(Suite. — Voir le n° 185.)

» On tolère chez les *Fak'ir* (1), dit Sidi Chéikh Ahmed Zerrouk' (2) dans sa *Nas'ih'a Kâfia*, tout ce qui n'est pas formellement condamné par la théologie. Il faut reprendre en eux ce qui est répréhensible, quelle que soit la somme de confiance que l'on ait en leur foi. En effet, il n'est pas impossible que l'homme parvenu au degré de sainteté se rende coupable d'un ou de plusieurs oublis, d'une ou de plusieurs fautes. Si les saints sont préservés de pécher, cela ne veut pas dire qu'ils soient infailli-

(1) On donne le nom de *Fakir* à celui qui est comme tenu dans les fers par la pauvreté, c'est-à-dire qui prend son repos et se fixe dans la pauvreté, et qui, par conséquent, est dominé par la pauvreté et est sous son empire. Le Fakir n'a pas besoin de Dieu ; c'est un homme réduit au néant, dont l'existence est soustraite à ses propres regards. Le besoin de Dieu est aussi soustrait à ses regards, car avoir besoin suppose existence, et quand il n'y a pas d'existence, il n'y a pas de besoin. (Note de S. de Sacy.)

(2) Ahmed ben Ahmed ben Mohamed ben Aïssa El-Bornouci El-Faci Ech-Chadeli, plus connu sous le nom de Zerrouk'. Il était originaire des Bornous, tribu berbère du Maroc; né en 846 (1356); a fait de nombreux ouvrages et a été un grand maître de l'ordre ou confrérie soufite des Chadelya.

فن التصوف

ابتداءه في العدد ١٨٥

وقال سيدي الشيخ احمد زروق في النصيحة الكافية واما الفقراء فيسلم لهم في كل مالا يقتضي العلم انكاره وما وجب انكاره ينكر عليهم مع اعتقاد كمالهم اذ لا يبعد ان يكون للولي الهفوة والهفوات والزلة والزلات اذ الاولياء محفوظون اى لا معصومون والحفظ يجوز معه الوقوع في المعصية الا انه لا يجوز معه الاصرار

bles. Dire de quelqu'un qu'il est garanti du péché, c'est admettre implicitement qu'il peut y tomber, mais non y persévérer.

» Djonéid (1) interrogé si le spiritualiste commet l'adultère, répondit : « Oui. Le décret de Dieu doit avoir son accomplissement. On ne doit blâmer chez les *Fakir* que ce qui est réputé péché par une communion de docteurs. »

» Nous citons également l'opinion suivante en laissant à Dieu le soin d'en juger l'auteur : « Le soufisme, de simple disposition est devenu panégyrique ; l'espérance s'y est changée en désir de lucre, la piété cachée en vaine ostentation, l'étude de la morale primitive en poursuite d'un aliment matériel. Ce n'est plus de la plénitude des cœurs qu'on se contente, c'est de la garniture des marmites. C'était la tempérance, c'est l'usage immodéré. La piété naturelle n'est plus que de l'affectation. A l'amaigrissement par l'exercice a succédé l'enflure obèse ; à la sobriété, la faim insatiable ; à la recherche des entités, la concentration de l'esprit sur un plat de soupe. »

» Il ne faut pas traiter le soufisme d'expédient, de désœuvrement, d'ignorance ou de plaisanterie : car il est continence, abnégation, détachement, privation, pureté, certitude, résignation, confiance, humilité, générosité désintéressée.

» Sa marche de chaque instant est dirigée vers la bonne voie ; sa nuit s'écoule dans l'espoir de contempler la vertu au lever du jour. »

(Abou Nas'r Es-Serradj).

« Le soufite est celui qui vêt des habits de laine, possède un cœur pur, renonce dédaigneusement au monde et suit le chemin de l'Élu. »

(Abou Ali El-Asfahâni, disciple de Sahl ben Abdallah).

(1) V. note 2, p. 350.

عليها وقد سئل الجنيد ايزني العارف فقال وكان امر الله قدرا مقدورا ولا ينكر على الفقراء الا محرم مجمع على تحريمه اهـ لكن لله من قال التصوف كان حالا فصار قالا وكان احتسابا فصار اكتسابا وكان استتارا فصار اشتهارا وكان اتباعا للسلف فصار اتباعا للعلف وكان عمارة للصدور فصار عمارة للقدور وكان تعففا فصار تكلفا وكان تخلقا فصار تملقا وكان سقما فصار لقما وكان قناعة فصار مجاعة وكان تجريدا فصار ثريدا وقال ابو نصر السراج

ليس التصوف حيلة وبطالة * وجهالة ودعابة بمزاح
بل عفة وفتوة ومروءة * وزهادة وطهارة بصلاح
وتيقن وتصبر وتوكل * وتذلل وتكرم بسماح
فالى الرشاد غدوه ورواحه * والى الصلاح مساؤه بصباح

والصوفي وهو كما قال ابو على الاصبهاني صاحب سهل بن عبد الله من لبس الصوف على الصفا ورمى الدنيا خلف القفا

Sahl (1) a donné au soufisme trois origines, reproduites dans le *Chifa* du cadi A'yâd (2) :

« Notre système repose sur trois bases : 1° imiter le Prophète dans sa morale et sa conduite ; 2° se nourrir de choses licites ; 3° mettre la sincérité dans ses actes. »

« Les caractères distinctifs du mystique sont, d'après le *H'adaïk'* (3), au nombre de trois : devenir pauvre après avoir été riche ; être humble après avoir été superbe ; disparaître après avoir été en vue. »

« Se dépouiller des richesses, purifier son âme des espérances mondaines, considérer la Vérité en toute chose, tels sont les signes du soufite. (El-Mazani El-Kebir) (4). »

« Le premier pas dans la voie du soufisme consiste à être, aux mains de la Vérité, comme un cadavre passif et sans volonté entre les mains du laveur. (Ibn A't'a) (5). »

« Le soufisme, ou conception de l'unité, est, selon ses adeptes eux-mêmes, l'anéantissement de la créature sous l'éclat des lumières de la Vérité. Pour d'autres, c'est dépouiller l'essence divine de tous les concepts de l'entendement, de toutes les idées mesurées par notre compréhension ou formées par notre imagination et notre esprit. Ainsi défini, il est de trois sortes :

---

(1) Sahl Et-Tosteri, appelé aussi Abou Mohammed ben Abdallah. Chef émérite de l'école soufite ; mort en 283 (896). Il était originaire de Tostar, ville de El-Ahouaz (Susiane), au S.-O. de la Perse.

(2) Abou El-Fad'l A'yâd ben Moussa El-Yah's'obi (de Yah's'ob, tribu de H'imiar) Es-Sebti (de Ceuta). Né à Ceuta en 476 (1083), mort en 544 (1149) à Maroc. Il était cadi de Grenade.

(3) Voir note 1, page 350.

(4) Abou Otmâne Bekr ben Mohammed El-Bas'ri (de Basra), mort en 249 (863).

(5) Abou Abdallah Ahmed ben At'â Er-Raoudabari, célébrité de Syrie. Mort à Sour (Tyr) en 369 (979).

وسلك منهاج المصطفى واصول التصوف ثلاثة على ما قاله الامام سهل التسترى بمثناتين فوقيتين بينهما سين مهملة ساكنة اولاهما مضمومة والثانية مفتوحة وذلك ما نقله عنه القاضي عياض في الشفاء قال اصول مذهبنا ثلاثة الاقتداء بالنبي صلى الله عليه وسلم في الاخلاق والافعال والاكل من الحلال واخلاص النية في جميع الاعمال (وعلامات من ينسب) من الناس (اليه) اى التصوف فيقال صوفي ثلاثة اشياء على ما ذكره في الحدائق ان يفتقر بعد الغنى ويذل بعد العز ويخفى بعد الشهود وقال المزنى الكبير علامة الصوفي خلو الايدى من الاموال وصفاء النفوس من الامال ومراعاة الحق على كل حال وقال ابن عطاء اول قدم من التصوف ان يكون العبد بين يدى الحق كالميت بين يدى غاسله يحكم فيه ولا اختيار له واقسام التوحيد ثلاثة وهو عند القوم ظهور فناء الخلق بتشعشع انوار الحق وقيل هو تجريد الذات الالهية عن كل ما يتصور في الافهام ويتخيل في الاوهام والاذهان

» La première comprend le soufisme spéculatif, fondé sur le raisonnement, et le soufisme imitatif, qui est la croyance à tout ce qui est proposé, l'abandon du cœur sans trace de doute, d'inquiétude ou d'incertitude, c'est-à-dire la conviction que Dieu seul mérite le nom de divinité, qu'il est seul digne d'adoration, qu'à son nom le carnage et le pillage s'arrêtent (1), et que, sous quelque condition qu'on l'envisage, il est pur de toute association avouée.

» La deuxième forme le soufisme pratique. Cette voie de mysticisme amène l'homme à éviter la ternissure de ses qualités, à sortir de la prison ténébreuse de son essence, et à tomber enfin, comme éperdu, dans le champ des lumières de la Majesté dominatrice. Là, il sait que l'être réel et le principe producteur sont Dieu ; que toute essence est une étincelle de la lumière de l'essence divine ; que toute qualité, science, puissance, volonté, ouïe, vue, est l'effet de la réflexion des lumières de la pureté de Dieu et un produit de ses actes.

» La troisième espèce est le soufisme extatique. Cet état de perfection est constitué lorsque la conception de l'unité en soi devient la qualité nécessaire de l'essence de l'unitaire ; que les ténèbres de l'être de tout autre objet s'effacent presque entièrement sous l'intensité de la lumière de l'unité abstraite ; que l'initié s'abîme tellement dans la vue de la beauté de l'existence de l'Un, qu'il ne paraît pas en avoir d'autre vision que celle de son essence ; qu'il voie que l'unité est la qualité de l'Un et non la qualité inhérente à soi, ou plutôt sa vue ne va pas jusque-là, car, a dit El-Djonéidi (2), « la conception de l'unité est une abstraction dans laquelle s'anéantissent tous les modes, se fondent toutes les sciences, et Dieu reste tel qu'il n'a pas cessé d'être. »

(1) C'est-à-dire que lorsque les infidèles ont confessé l'unité de Dieu, le musulman cesse de les combattre.

(2) Ou El-Djonéid. Voir note 2, page 350.

الاول التوحيد النظرى ان علم بالاستدلال والتقليدى ان اعتقد
بمجرد تصديق المخبر وسلم القلب من الشبهة والحيرة والريبة
وهو ان يعتقد ان الله منفرد بوصف الالوهية متوحد باستحقاق
العبودية وبه تحقن الدماء والاموال ويتخلص من الشرك
الجلى في الاحوال والثانى التوحيد العملى وهو ان يصير العبد
بخروجه من غشاوة صفاته وخلاصه من سجن ظلمات ذاته
حيران في فضاء انوار عظمة الجبار فيعرف ان الموجود الحقيقى
والموثر المطلق هو الله وان كل ذات فرع من نور ذاته وكل
صفة من علم وقدرة وارادة وسمع وبصر عكس من انوار صفاته
واثر من اثار افعاله ومنشوه نور المراقبة فعند ذلك تبقى من الظلمة
الوجودية بقية ويرتفع بعض من الشرك الخفى الثالث التوحيد
الحالى وهو ان يصير التوحيد وصفا لازما لذات الموحد تتلا شى
ظلمات وجود الغير الاقليلا في غلبة اشراق نور التوحيد وتستغرق
في مشاهدة جمال وجود الواحد بحيث لا يظهر عنده شهود
لاالذات الواحد ويرى التوحيد صفة الواحد لا صفته بل لا يرى
ذلك قال الجنيد التوحيد معنى تضمحل فيه الرسوم وتندرج
فيه العلوم ويكون الله كما لم يزل اهـ وهناك مرتبة رابعة

Il y a encore une quatrième espèce de soufisme qui consiste à savoir que, de toute éternité, la nature propre de Dieu est l'unité d'essence, l'unité d'attributs. Dieu était, et rien n'était avec Dieu ; et aujourd'hui, il est ce qu'il était : Tout doit périr, excepté Lui.

La doctrine de l'unification avec Dieu comporterait de trop longs développements pour les faibles limites de cette étude. Nous n'avons pu en donner ici qu'une courte analyse.

Le soufite doit être continent. La continence est l'acte contrariant le désir. C'est fermer absolument l'oreille à la voix des passions ; n'éprouver ni joie ni regret de la présence ou de la disparition de l'objet humain, et n'avoir d'yeux que pour les réalités immatérielles.

El-R'azzali (1), surnommé l'Argument de l'Islamisme, définit ainsi la continence : « C'est la fuite du monde, alors même qu'on y est puissant, soit en vue de la vie future, par crainte du feu de l'enfer, pour gagner le Paradis ou pour détourner le regard de tout ce qui n'est pas la Vérité. Ce résultat ne s'acquiert que par la dilatation de la poitrine, sous l'action de la lumière de la certitude. »

On ne comprend guère un tel détachement du monde que chez l'homme privé de fortune et d'influence.

Cette pauvreté ascétique fait qu'on se contente de ne posséder des biens du monde que la quantité strictement nécessaire comme viatique, c'est-à-dire juste ce qu'il en faut pour chasser la faim et couvrir sa nudité. De même, l'habitation doit être un simple abri contre les excès de chaud ou de froid ; et le mobilier se réduit aux choses dont on ne saurait se passer.

La continence est ou commune, c'est-à-dire bornée à la seule privation de ce qui est défendu par la loi, ou spéciale, c'est-à-dire étendue aux choses même permises,

(1) Voir note 1, page 360.

وهي ان الله كان في الازل موصوفا بالوحدانية في الذات
والاحدية في الصفات كان الله ولم يكن معه شيء وهو الان
على ما عليه كان كل شيء هالك الا وجهه وفي التوحيد كلام
كثير لا يتسع المقام لذكره وما ذكرناه زبدة ما ذكروه فليحفظ
واما اقسام الزهد فثلاثة وهو كما في الصحاح خلاف الرغبة
تقول زهد في الشيء يزهد زهدا وزهادة وقال بعض الصوفية
الزهد اسقاط الرغبة عن الشيء بالكلية فلا يفرح
بموجود ولا ياسف على مفقود لانه ناظر الى الحقايق
وقال حجة الاسلام الزهد عبارة عن فرار النفس عن الدنيا
مع القدرة عليها لاجل الاخرة خوفا من النار وطمعا في الجنة
او ترفعا عن الالتفات الى ما سوى الحق ولا يكون ذلك
الا بعد انشراح الصدر بنور اليقين ولا يتصور ذلك الا ممن ليس له
مال ولاجاه وثمرته القناعة من الدنيا بقدر الضرورة من زاد
الطريق وهو مطعم يدفع الجوع وملبس يستر العورة ومسكن
يصونه عن الحر والبرد واثاث يحتاج اليه اهـ والاقسام المشار
اليها هي زهد العوام وهو ترك الحرام وزهد الخواص وهو ترك

si elles ne sont pas absolument nécessaires. Quand elle se traduit par le renoncement à tout ce qui n'est pas Dieu, elle est suréminente.

Dans le *Menâzel* (1), la continence intensive consiste : 1° à se conduire, dans les cas douteux, de façon à ne pas s'attirer les reproches de la Vérité ; 2° à se priver de toute nourriture non indispensable, afin de consacrer le temps non employé à satisfaire la faim, à l'étude des déterminations de la conscience, qui sait que l'œil du Seigneur est arrêté sur nous ; 3° à dédaigner comme peu en rapport avec la majesté de Dieu, ce dont on s'est privé.

« S'abstenir, c'est se sentir affranchi de tout lien. La Vérité ne se trouve que dans l'existence des réalités. »

« Il n'y a d'amour que l'amour de l'homme détaché de la créature, et occupé seulement du Dieu de la création. »

Il y aurait beaucoup à dire sur la continence. Nous nous arrêtons ici, parce que nous ne pouvons dépasser les limites qui nous sont prescrites par la nature de notre travail.

Dans le langage ordinaire, on entend par certitude la science qui ne comporte aucun doute. Dans le langage scolastique, c'est la croyance qu'une chose est telle, avec la conviction qu'elle ne peut être autrement, vu sa conformité avec le fait, et ne peut cesser d'être ainsi. Chez les mystiques, c'est la vision des substances spirituelles, produite par l'ardeur de la foi et non par l'intermédiaire du raisonnement ; c'est voir les choses cachées à travers la limpidité du cœur, et chercher à connaître les secrets par l'exercice prudent de la pensée.

La certitude embrasse la certitude scientifique, la certitude vraie, la certitude pure.

(1) Traité de soufisme, par Abdallah ben Mohammed ben Isma'il El-Ans'ari El-Haraoui El-H'anbali, mort en 481 (1088).

ما زاد عن الضرورة من الحلال وزهد خواص الخواص وهو ترك ما سوى الله تعالى وفى المنازل ما حاصله الزهد على ثلاث مراتب الزهد فى الشبهة بالحذر من معتبة الحق عليه ثم الزهد فيما زاد على البلاغ من القوت باغتنام التفرغ الى عمارة الوقت بالاشتغال بالمراقبة ثم الزهد فى الزهد باستحقار ما زهدت فيه بالنسبة الى عظمة الرب وانشدوا

وما الزهد الا فى انقطاع العلايق * وما الحق الا فى وجود الحقايق

وما الحب الا حب من كان قلبه * عن الخلق مشغولا برب الخلايق

والكلام فى الزهد كثير لا يفى هذا الموضع بذكره فلنتركه لذلك لا زهدا فيه (وانواع اليقين ثلاثة) اى واشارة الى انواع اليقين وهو فى اللغة العلم الذي لا شك معه من يقن الماء فى الحوض اذا دام واستقر وفى الاصطلاح اعتقاد الشيء انه كذا مع اعتقاد انه لا يمكن الا كذا مطابقا للواقع لا يمكن زواله وعند اهل الحقيقة روية العيان بقوة الايمان لا بالحجة والبرهان وقيل مشاهدة الغيوب بصفاء القلوب وملاحظة الاسرار بمحافظة الافكار وقيل غير ذلك وانواعه المشار اليها هي علم اليقين وحق

La certitude scientifique se limiterait à l'extériorité de la loi. La certitude pure serait la simplicité de foi, la piété sans mélange d'ostentation. La certitude vraie se déterminerait par la vue dans l'intérieur de la loi.

La certitude pure découle de la vision en Dieu et de la découverte des horizons divins. La certitude est l'anéantissement et la vie de l'homme en Dieu, d'une façon théorique, contemplative et intuitive, et non théorique seulement.

En somme, la certitude scientifique, la certitude vraie et la certitude pure sont des degrés de plus en plus élevés sur l'échelle de la perfection spirituelle. Tout homme d'intelligence sait que la mort est la certitude scientifique; la vue des anges constitue la certitude pure et l'avant-goût de la mort la certitude vraie.

On a la certitude quand on fréquente peu les hommes dans les moments difficiles; qu'on s'abstient de les louer pour leur générosité et de les blâmer pour leur avarice. La possession de ces trois qualités assure la certitude de Dieu; leur privation appelle l'alliance du démon et l'enrôlement dans son armée.

Chez les mystiques, on trouve la prière-*Dicr*, sorte de litanies qui amènent continuellement, dans le cœur et sur les lèvres, le nom de celui qu'on implore. Par cet acte d'adoration, le cœur s'emplit du nom de Dieu, l'âme retrouve le calme en la présence du Maître; les lumières émergent du milieu de l'ombre, à la vue du Dominateur; les désirs sont comblés par la vertu mystérieuse et ineffable attachée à cette oraison.

La prière-Dicr est le pivot du soufisme. Personne n'arrive à Dieu s'il ne persévère dans l'invocation de son nom. Avoir sans cesse à la bouche le nom de Dieu est, du reste, de précepte divin : « O vous qui croyez, invoquez Dieu souvent. (Coran.) » — « O fils d'Adam, quand tu récites mon nom, tu me loues; quand tu ne le prononces pas, tu es impie à mon égard. (Tradition.) » —

اليفين وعين اليفين فعلم اليفين فيل ظاهر الشريعة وعين اليفين الاخلاص فيها وحف اليفين المشاهدة فيها وفالوا في عين اليفين هو ما اعطته المشاهدة والكشف وحف اليفين فناء العبد في الحف والبفاء به علما وشهودا وحالا لا علما فقط وفيل غير ذلك مما فصلناه في الطلع النضيد وبالجملة فعلم اليفين وحف اليفين وعين اليفين امور متفاوتة في مراتب الفوة فعلم كل عافل الموت علم اليفين فاذا عاين الملايكة فهو عين اليفين فاذا ذاف الموت فهو حف اليفين والعلامات الدالة على اليفين ثلاثة ايضا فلة مخالطة الناس في الاعسار وترك مدحهم عند العطاء وترك ذمهم عند المنع فمن وجدت فيه هذه الثلاثة فهو على يفين من ربه والا فمن جند الشيطان وحزبه وانواع الذكر ثلاثة وهو عند الفوم تردد اسم المذكور على الفلب واللسان وفال الفشيرى هو امتلاء الفلب من المذكور وفيل طمانينة الفلب بشهود الرب وفيل طلوع الانوار برؤية الفهار وبلوغ الاماني بسر وجداني اهـ والذكر هو العمدة في هذه الطريف فلا يصل احد الى الله الا بدوام ذكره وهو مامور به فال تعالى يايها الذين ءامنوا اذكروا الله ذكرا كثيرا وفي الحديث فال الله تعالى يا بن ءادم اذا ذكرتني شكرتني واذا نسيتني

Quiconque veut connaître son rang auprès de Dieu, n'a qu'à voir le rang que Dieu occupe en lui. Dieu donnera à son serviteur la place qu'il aura lui-même occupée en lui. (Prophète.) »

Articuler Dieu vaut mieux qu'y simplement songer. Prononcer des lèvres le nom de Dieu, c'est l'affirmer, ce que ne fait pas la pensée.

Comme effet salutaire de la prière-Dicr : Dieu mentionnera ceux qui l'auront mentionné. « Parlez de moi, a-t-Il dit, et je parlerai de vous. »

Le Dicr est un don spécial fait par Dieu aux Musulmans. Aucun peuple, avant eux, dit la Tradition, ne l'avait connu. Un des caractères particuliers de cette oraison, c'est qu'elle n'est limitée à aucun temps ; elle est, au contraire, conseillée en tout moment, soit de bouche, soit de cœur. « Ceux qui mentionnent Dieu debout, assis ou couchés... (Coran) (1). »

D'après la Tradition, la meilleure prière-Dicr est celle-ci : « Il n'y a de divinité que Dieu. » Selon le sentiment général des théologiens, il vaut mieux faire cette prière en secret qu'en public. Dieu n'a-t-il pas dit : « Mentionne Dieu en toi-même, avec humilité et crainte. »

Il y a trois espèces de Dicr : 1° le Dicr vocal, sans la participation du cœur. Il est vulgaire et produit le châtiment. 2° Le Dicr d'adoration, venant du fond du cœur. Il appartient aux protégés de Dieu. Son fruit est une récompense magnifique. 3° Le Dicr fait avec le concours de tous les organes. Il est spécial à ceux que Dieu choisit parmi ses privilégiés. Le fruit n'en est connu que de Dieu. « Le Dicr de cœur, a dit El-H'ammad El-Maleki, vaut soixante-dix fois plus que le Dicr de bouche. »

Le Dicr vocal est de peu de profit, et très souvent ne sauve pas du malheur éternel. Pour un esprit réfléchi, ce *Dicr*, fait sans la présence du cœur, est inutile et ne favorise certainement pas l'approche de Dieu.

(1) Chap. III. — La famille d'Imrâne, verset 188.

كبرتني وفال صلى الله عليه وسلم من كان يحب ان يعلم منزلته
عند الله بلينظر منزلة الله عنده وان الله ينزل العبد منه حيث انزله
العبد من نبسه وفيل الذكر ابصل من البكر لان الله يوصب به
ولا يوصب بالبكر ومن خصايص الذكر ان الله جعل بي مفابلته
ذكره فال تعالى باذكروني اذكركم وهذا من خصايص هذه الامة
لم يعطه احد فبلها كما ورد بذلك الحديث ومن خصايص
الذكر انه غير موفت بل العبد مامور به بي كل وفت باللسان
او بالفلب فل تعالى الذين يذكرون الله فياما وفعودا وعلى
جنوبهم وابصل الذكر لا اله الا الله لحديث بذلك والخبى منه
ابصل من غير الخبى كما نص عليه الجمهور لفوله تعلى واذكر
ربك بي نبسك تضرعا وخيبة وانواعه المشار اليها ثلاثة ذكر
لساني مع غبلة الفلب وهو ذكر العوام وثمرته العفاب وهو المراد
بفول الشيخ الاكبر على ما فيل الا بذكر الله تنطمس الفلوب الخ
وذكر مع حضور الفلب ويسمى ذكر العبادة وهو ذكر الخواص
وثمرته الثواب العظيم وذكر بجميع الجوارح وهو ذكر خواص
الخواص وثمرته لا يعلمها الا الله روى عن الحماد المالكى فال
ذكر الفلب يضاعب سبعين ضعبا على ذكر اللسان اهـ واما
الذكر اللساني بهو فليل الجدوى وكثيرا ما لا يسلم من البلوى
واذا تاملت علمت ان الذكر باللسان بدون فلب لا بايدة بيه

« Il est constant que s'il y avait un choix à faire, il serait mieux de s'arrêter au Dicr de cœur, conformément à ces paroles divines : « Dis : ce qui est auprès de » Dieu est préférable au jeu et au négoce. » Le Dicr à la fois mental et vocal vaut plus que le Dicr seulement cordial, pourvu qu'il n'ait pas lieu pour être entendu et par respect humain. (L'imam En-Naouaouy) (1). »

« La prière-Dicr est de deux sortes. L'une, d'un fini parfait et d'une beauté suprême, consiste dans la contemplation de la grandeur de Dieu, de sa force, de sa puissance, et de ses signes sur la terre et dans le ciel. (Cadi Ayad'.) (2). »

« Quatre classes de dévots ont recours au Dicr, dit l'auteur de la Rissâla (3) citant l'opinion du grand mystique de l'école : le *morid* ou aspirant, l'*a'ref* ou spirituel, le *mouehh'id* ou unitaire, et le *moh'ibb* ou amant.

» Le Dicr du *morid* est : « Il n'y a de divinité que Dieu », formule caractérisée par une négation et une affirmation, c'est-à-dire par la négation de toute divinité autre que Dieu.

» Le Dicr de l'*a'ref* est limité au seul mot *Allah* (Dieu), qui exprime la domination des qualités divines sur les mondes intellectuels.

» Quant au Dicr du *mouehh'id*, il est tout entier renfermé dans le pronom *houa* (Lui), qui exprime l'absorption de la vision extérieure par la vision intérieure.

» Le Dicr du *moh'ibb* est la mort en Dieu, c'est-à-dire que l'homme oublie son nom, sa physionomie propre et sa qualité humaine.

» Le passionné ou *a'chik'* n'a pas de Dicr, parce qu'il

(1) Nom sous lequel est connu Moh'i-Ed-Dine Iahya ben Charef. (Voir note 3, page 366).

(2) Voir note 2, page 342.

(3) Abd El-Kerim El-K'ochéiri. (Voir note 2, page 352).

ولا يوجب الفرب منه تعالى واما فول الامام النووى بي الاذكار
بان افتصرعلى احدهما بالفلب افضل باراه من فبيل فل ما عند
الله خيرمن اللهو ومن التجارة نعم الذكر بالفلب واللسان افضل
من الذكر بالفلب وحده ان امن من السمعة والرياء ثم ذكر
الفلب نوعان كما ذكره الفاضي عياض فال احدهما وهو اربع
الاذكار واجلها التامل بي عظمة الله تعالى وجبروته وملكوته
واياته بي ارضه وسمايه اهم وفال بي الرسالة فال
المحفف الذاكرون اربعة المريد والعارب والموحد والمحب
بذكر المريد لا اله الا الله بهو متردد بين النبي والاثبات ومفتضاه
نبي ما سوى الله وذكر العارب الله ومفتضاه استيلاء احكام
الصبات الالهية على العوالم الملكوتية وذكر الموحد هو ومفتضاه
اضمحلال العين بنور العيان وذكر المحب الاستهلاك ومفتضاه
ذهابه عن الاسم والرسم والصبة والعاشف لا ذكر له لذهابه به

s'est éloigné vers des sphères où ce genre d'oraison n'est plus utile.

» Quiconque s'approprie le Dicr d'un soufite plus élevé en grade, ne pourra gravir les échelons de la perfection, priât-il mille ans.

» Celui qui abandonne son Dicr pour prendre celui d'un soufite d'un rang inférieur, subira l'humiliation du voile, c'est-à-dire qu'entre lui et les secrets divins il y aura toujours un écran épais.

» On doit persister dans son Dicr, et ne pas le quitter pour un autre plus parfait, avant d'avoir obtenu la tendre familiarité de celui qu'on invoque. »

Les sommités soufites considèrent la simple articulation du pronom *houa* (Lui) comme formant, à elle seule, un Dicr aussi méritoire que le mot *Allah* (Dieu). C'est aussi l'opinion de nos docteurs séculiers le plus en renom. Certains, cependant, sont d'avis que le pronom *houa* (t), ne renfermant pas une proposition complète, ne saurait passer pour un Dicr valable. L'esprit est plutôt porté pour la première que pour la seconde appréciation.

Mentionner le nom de Dieu avec sincérité et bonne foi, c'est devenir l'hôte du Roi, de la Vérité, conformément à ces paroles divines, conservées par la sainte Tradition : « Je demeure l'hôte de quiconque parle de moi. »

Le principe de la prière-Dicr est la pureté ; sa conséquence est la satisfaction ; sa condition, la présence avec Dieu ; son tapis, les bonnes œuvres ; sa vertu, les faveurs de Dieu, en rapport avec celui des attributs divins qui a servi de base à l'oraison.

(t) Dans les prières psalmodiées en commun dans les confréries, ce mot, dans la ferveur enthousiaste, se réduit à une seule émission de voix : *hou*, et se répète de suite un plus ou moins grand nombre de fois. Ce son guttural, dur, sortant en cadence d'une centaine de bouches, avec des alternatives de haut et de bas, de rugissements et de gémissements, produit un effet étrange et même effrayant pour qui n'en connaît pas la cause.

منه ومن تعرض لذكر من هو اعلى منه في الرتبة لا يترقى به ولو
دام ذاكرا به الف عام ومن رجع من ذكره الى ذكر من هو دونه
فقد ابتلي بذل الحجاب وقد قيل كل ذاكر يجب الاستدامة على
ذكره الى ان يجد الانس بالمذكور فيتبحر من ذكره فحينئذ يترقى
منه الى ما هو اعلى منه والله الهادى اهـ وما ذكره من ان الله
ذكر وهو ذكر انما هو عند السادة الصوفية وفي المشهور عند العلماء
وقد ذكر بعض اكابر مذهبنا ان مثل ذلك لكونه غير كلام لا يعد
ذكرا والقلب الى الاول اميل والذاكر بالاخلاص والصدق جليس
الملك الحق لقوله تعالى في الحديث القدسي انا جليس من
ذكرني واصل الذكر الصفاء وفرعه الوفاء وشرطه الحضور وبساطه
العمل الصالح وخاصيته فتح من الله بحسب الاسم المذكور

Les soufites recommandent de réciter cette prière avec une grande énergie, pour que les effets s'en fassent sentir dans l'intérieur, pénètrent dans les veines, les artères. Le Dicr consume de son feu les ténèbres de l'existence matérielle, en détruit la compacité et l'impureté, car il est en partie fait de feu et de lumière. Sa lumière apporte le calme dans le cœur, et le nom seul de Dieu, répété, y amène la confiance. Son feu brûle les ténèbres de l'existence, en dissipe la grossièreté originelle et la sécheresse constitutive.

Par le Dicr, le cœur de l'homme s'élève au-dessus de la terre du monde invisible, et entre dans le ciel du divin Maître.

« Chaque chose a son brillant, est-il dit dans la Tradition. Le Dicr est le lustre des cœurs. »

Le Dicr a ses règles et ses dispositions d'ordre, décrites dans les livres spéciaux. Tout homme qui s'y conforme voit ses désirs s'accomplir, et obtient auprès de son Maître une place de confiance.

Dieu a créé soixante-dix mille voiles de lumières et de ténèbres, rideaux impénétrables qui entourent la Ka'ba du temple des mystères. « Dieu, a dit le Prophète, est enveloppé de soixante-dix mille voiles de lumières et de ténèbres. »

Sur ces soixante-dix mille voiles, dix mille sont ténébreux et cachés dans la substance éthérée des prototypes. Leur lumière est trouble. A peine le dévot s'est-il tout entier adonné au Dicr, à peine les feux ardents de cette prière se sont-ils allumés dans son cœur, qu'il aperçoit ces ténèbres disposées en couches, l'une au-dessus de l'autre. L'être réel, dès qu'il s'est défait, par la prière, de toute cause d'altération, acquiert la pureté et la limpidité de la nuée blanche.

Il y a dix mille voiles cachés dans la substance subtile de l'âme. Leur couleur est bleue. C'est par ces lumières

به ولا بدان يكون الذكر بفوة شديدة كما ذكروه بحيث يدخل
اثر الذكر في باطنه فيسرى في العروف والشرايين ويحرف
ظلمة الوجود وكثافته وكدورته بنار الذكر فان الذكر له نار ونور
فبنوره يسكن الفلب الا بذكر الله تطمين الفلوب وبناره تحترف
كثافة الوجود فتزول منه الخشونة الاصلية واليبوسة الجبلية
فيعلو فلبه عن ارض الملكوت الى سماء الربوبية وفي الحديث
لكل شي صفال وصفال الفلوب ذكر الله وللذكر شروط ذكروها
واداب حرروها ان فعلها الذاكر حاز مناه وفاز بمفعد صدق عند
مولاه وفد خلق الله تعالى سبعين الف حجاب من نور وظلمة
وجعلها استارا لكعبة الاسرار كما يشير اليه فوله صلى الله عليه
وسلم ان لله سبعين الف حجاب من نور وظلمة فمن هذه الحجب
السبعين الفا عشرة الاف ظلمانية مستكنة في اللطيفة الفالبية
ولونها كدر فاذا اشتغل بالذكر واشتعلت نيرانه فانه يشاهد
تلك الظلمات المطبفة بعضها فوف بعض فاذا صلح الوجود صفا
وابيض مثل المزن الابيض ومنها عشرة الاف كامنة في اللطيفة
النفسانية ولونها ازرف وفيضان النفس على الوجود وتربيته

que l'âme s'épand sur l'être et qu'elle en favorise le développement moral et intellectuel. Lorsque plus rien ne ternit l'éclat de l'existence, elles y répandent le bien ; sinon, elles y versent le mal.

Dix mille voiles sont déposés dans la substance éthérée du cœur. Leur couleur est rouge comme celle du feu pur.

Dix mille autres sont dans la substance subtile des mystères, dix mille dans la substance spirituelle, dix mille dans la substance cachée, dix mille dans la substance vraie de laquelle naissent les substances précitées. La couleur de la substance vraie est verte ; elle plaît aux yeux et transporte les cœurs d'allégresse. C'est la couleur de la vie du cœur.

Derrière ces voiles, paraissent les lumières des sept substances éthérées. Les génies se trouvent dans la substance des prototypes ; le Paradis, dans la substance de l'âme ; les anges, dans la substance des mystères ; les saints, dans la substance spirituelle ; les prophètes, dans la substance cachée ; notre prophète Mohammed, dans la substance vraie. Enfin apparaît la lumière des lumières, qui absorbe toutes les lumières.

Cette dernière station est le terme final de la vie spirituelle ; elle est le sanctuaire des révélations intuitives, le foyer des réalités. Pendant sa marche vers la présence de Dieu, le dévot, s'il est possédé du Dicr et se complaît dans la retraite, reçoit d'en haut des lumières nombreuses et des rayons. Mais ni les éclairs, ni les clartés, ni les lumières aux mille couleurs n'arrêtent ses yeux : il sait que la lumière vraie est trop pure pour avoir de la couleur, prendre forme, occuper un lieu quelconque, et que les représentations conçues par l'imagination sont changeantes et éphémères.

« Il n'est plus besoin de Dicr, dit Sidi Moh'i Ed-Dine ben El-Arabi (1), pour qui a obtenu la vision. Une fois

(1) Ibn El-Arabi ben Ali ben Abdallah. (Voir note 2, page 360).

منها فاذا صفت افاضت عليه الخير ولا افاضت عليه الشر ومنها
عشرة الاف موضوعة في اللطيفة القلبية ولونها احمر مثل لون
النار الصافية ومنها عشرة الاف في اللطيفة السرية ومنها عشرة
الاف في اللطيفة الروحية وعشرة الاف في اللطيفة الخفية
وعشرة الاف في اللطيفة الحقية التي قامت بها هذه اللطايف
لونها اخضر تقربه الاعين وتفرح به القلوب وهو لون حياة
القلب ومن وراء هذه الاستار تظهر انوار اللطايف السبع فيشاهد
في اللطيفة القالبية الجن وفي النفسية الجنة وفي السرية
الملايكة وفي الروحية الاولياء وفي الخفية الانبياء وفي
الحقية يشاهد نبينا محمدا صلى الله عليه وسلم ثم يتجلى نور
الانوار فيهلك في نوره جميع الانوار وينتهي السلوك في هذا
المقام ثم يفتح له باب المكاشفات وتفاض عليه الحقايق ثم
وقد ذكروا انه يظهر للسالك في اثناء سيره الى حضرة الرب
جل جلاله انوار كثيرة واسعة وذلك عند تمكن الذكر ومداومة
الخلوة فتظهر له البروق واللوامع وانوار ملونة فلا ينبغي ان
يلتفت الى شي من ذلك وليعلم يقينا ان النور الحقيقي منزه
عن ان يكون ملونا ومشكلا ومتحيزا في جهة من الجهات وكل
ما كان من قبيل الخيال يتبدل في الحال وذكر سيدي محيي

admis devant le Souverain, il ne serait pas séant de répéter son nom, à moins de folie. Une pareille inconvenance deviendrait crime et péché. C'est à cela que font songer ces deux vers :

« Prononcer le nom de Dieu aggrave le crime, met à nu les défauts et les vices.

» Taire le nom de Dieu est préférable à tout. Du reste, le soleil de l'essence divine ne disparaît pas pour qu'il soit utile de l'appeler. »

L'oraison spéciale ou *Dicr* est de deux sortes :

1° Le Dicr d'*imitation*, propre à la multitude et enseigné, soit par la famille, soit par un éducateur séculier. Il est très utile pour se défendre contre les ennemis, mais n'a pas la force de protection nécessaire pour conduire à la station de l'union ou de proximité avec Dieu.

2° Le Dicr d'*initiation*, révélé à l'adepte par enseignement ou instruction d'un précepteur spirituel autorisé. Celui-ci a lui-même été initié, par son prédécesseur, à l'oraison spéciale, laquelle remonte jusqu'au Prophète, par une suite non interrompue de saints personnages. Cette prière agit dans l'intérieur du dévot préparé, qui a cultivé son cœur par l'instruction, l'a nourri, l'a formé de bonnes œuvres, l'a arrosé avec l'eau de la volonté, de la sincérité, de la pureté.

Pour recevoir le Dicr d'initiation, l'agrégé au soufisme doit, avec l'autorisation de son chéikh ou chef spirituel, jeûner durant trois jours, faire pendant ce temps de continuelles ablutions, réciter sans cesse le Dicr, manger peu, dormir peu, fréquenter peu les hommes ; puis, sur l'invitation du précepteur, faire des lotions avec l'idée de se purifier pour sortir de la nonchalance et entrer dans une observation attentive à l'égard de Dieu, dire pendant le lavage : « Mon Dieu, par ta grâce, je purifie le corps que touchent mes mains ; à ton tour, purifie

الدين ابن العربى انه لا ينبغى الذكر لمن تحصل له المشاهدة الا ترى ان من حضر لدى ملك لا يليق به تكرار اسمه بل ربما يعد ذلك جنونا فالذكر اذ ذاك ذنب عظيم واثم كبير وعلى هذا حمل قوله

بذكر الله تزداد الذنوب * وتنكشف الرذايل والعيوب
وترك الذكر افضل كل شيء * وشمس الذات ليس لها مغيب

واعلم ان الذكر قسمان ذكر بالتقليد وهو ما يدخل في مسامع المستمعين من طريق افواه العامة مثل ترديد الوالدين وغيرهما من المعلمين وهو نافع في دفع الاعداء وليس له قوة الحماية للذاكر وتبليغه الى مقام الولاية والقرب من الله تعالى وذكر بالتلقين وهو ما ياخذه المريد بالتلقين اى التعليم من شيخ عارف صاحب تصرف اخذه من اخر مسلسلا الى رسول الله صلى الله عليه وسلم وهذا هو الذكر الذي يتصرف في باطن المريد المستعد اذا غرس في ارض قلبه بالتلقين وربى بالاعمال الصالحة وسقى بماء الارادة والصدق والاخلاص ويشترط في التلقين عندهم ان يصوم المريد ثلاثة ايام بامر الشيخ ويكون فيها دايم الوضوء دايم الذكر قليل الطعام قليل الاكل قليل المنام قليل الاختلاط مع الانام ثم يغتسل باذن الشيخ وينوى نية غسل الخروج من الغفلة الى الحضور في المراقبة مع الله تعالى ويقول في غسله اللهم انى طهرت البدن الذي تصل اليه يدى بتوفيقك فطهر انت قلبى

mon cœur que mène ta main puissante : toi seul peux le manier dans l'eau de ta science. »

Quand l'aspirant a terminé ses lotions, il se rend auprès du précepteur et s'assoit devant lui. Celui-ci le prend et le façonne selon les données qu'il a acquises sur son caractère. L'adepte, à genoux, dans un profond recueillement, met son cœur en communication avec le cœur du précepteur, épiant le fluide sympathique qui doit s'en dégager. Le chéikh initiateur met fin à cette épreuve en disant, une première fois, avec prolongation de la voix pendant toute une expiration :

« Il n'y a de divinité que Dieu. »

Il met tout son cœur dans ces paroles, comme pour arriver à en comprendre le sens sublime.

La première partie de cette formule, « Il n'y a de divinité », fait évanouir toutes les pensées étrangères ; et la seconde partie, « que Dieu », affirme la présence divine.

La formule tout entière signifie qu'on ne doit désirer, rechercher, aimer, adorer que Dieu.

L'adepte répète à haute voix ces termes sacramentels, en y concentrant toute son âme, en portant tout son cœur sur la négation et l'affirmation de la phrase.

Le chéikh prononce une deuxième fois la même formule, et l'adepte la redit après lui. Il en est de même une troisième fois. Le précepteur lève ensuite les mains et appelle sur l'initié les faveurs divines : « Mon Dieu, prends et reçois de lui les vœux et les prières ; ouvre-lui les portes de tous les biens que tu as répandus sur tes prophètes et tes favoris. » Il peut même lire le verset du Coran qui commence par ces mots : « Remplir la promesse de Dieu... »

Ces détails ont été puisés dans les livres soufites.

L'origine de l'initiation au Dicr serait une tradition communiquée par Ali (1), et rapportée par les six re-

(1) Fils d'Abou Taleb. 4e Calife

الذي حكمه بيد فدرتك وانت مفلبه بماء معرفتك وإذا فرغ من الغسل جاء الى الشيخ وجلس بين يديه فيوصيه الشيخ بما يفتضيه حاله ويجثو على ركبتيه ويسكت ويحضر فلبه مع فلب الشيخ ويرافب سره حتى يفول الشيخ مرة لا اله الا الله مادا صوته وهو ياخذ بفلبه متنبهما معانيها بحيث ينفي بلا اله الخواطر كلها ويثبت بالا الله الحضرة الالهيــة اى لا مطلوب ولا مفصود ولا محبوب ولا معبود الا الله تعالى ثم يفول المريد رافعا صوته مادا نفسه محضرا فلبه عند النفي والاثبات ثم يفول الشيخ مرة ثانية ثم يفول المريد كذلك ثم يفول الشيخ ثالثة والمريد كذلك ثم يرفع الشيخ يديه ويدعو له فيفول اللهم خذ منه وتفبل منه وافتح عليه ابواب كل خير فتحته على انبيايك واوليايك ولا باس بان يتلو فوله تعالى واوفوا بعهد الله الاية وهذا ما ذكر في بعض كتب الفوم وعمدتهم في اصل التلفين حديث روى عن على كرم الله وجهه وهو مذكور في الاثبات وغيرها واما في الكيفية

cueils authentiques, ainsi que par d'autres livres moins réputés. Quant aux particularités de l'initiation, Dieu connaît mieux que personne l'autorité sur laquelle les Soufites les appuient. Ainsi s'exprime le *Féid'El-Ouâred*.

Afin de se purifier de toutes les souillures morales, l'homme doit absolument choisir un précepteur instruit, habile à soigner l'âme renfermant le principe moteur du mal, et à la guérir de ses affections cachées. Tel est l'avis des malékites El-R'azzali (1), Ibn Abd-Es-Selâm (2), Sebki (3), Soyouti (4), Chéikh El-Islam (5), Nass'er El-Lekani (6), Zerrouk (7); des hanafites Khéir Ed-Dine Er-Remli (8), El-Hamaoui (9), et des hanbalites El-Haraoui (10) et Ibn Nedjar (11).

En effet, les actions qui président à l'accomplissement d'un devoir sont elles-mêmes d'obligation canonique.

L'imam Cha'râni constate que les docteurs soufites

---

(1) Voir note 1, page 360.

(2) Izz Ed-Dine Abou Mohammed ben Abd Es-Selam, né en 587 ou 588 (1191), mort au Caire en 660 (1261), auteur de nombreux ouvrages.

(3) Taki Ed-Dine Abou El-H'assane Ali ben Abd El-Kafi, mort à Djeziret El-Fîl, sur les bords du Nil, en 756 (1355).

(4) Voir note 1, page 356.

(5) C'est Abou Yahya Zakariâ ben Mohammed El-Ans'âri El-Khezerdji, auteur de nombreux traités; mort en 926 (1519).

(6) Nass'er Ed-Dine Ibrahim ben Ibrahim. On l'appelait aussi El-Borhâne El-Mis'ry (l'Argument égyptien). Parmi ses ouvrages, on cite surtout celui intitulé *El-Djouehra*. Mort en 1041 (1631).

(7) Voir note 2, page 339.

(8) Voir note 1, page 398.

(9) C'est Rid'a Ed-Dine Er-Roumi. Son nom était Ibrahim ben Solimane, Dialecticien à l'école de Damas. Mort en 732 (1331).

(10) Abou El-Hassane Ali ben Abi Bekr, né à Mossoul, mort en 611 (1214). — Haraoui est l'adjectif ethnique dérivé de Hérat, ville du Khorassan.

(11) C'est Abou El-Hocéine Ahmed ben Yahya Er-Raouendi. Auteur de 114 ouvrages. Mort en 245 (859).

فالله اعلم بما هو عمدتهم فيها فله في الفيض الوارد   واتخاذ شيخ عالم عارف بعلاج النفس الامارة ودسايسها الخفية يطهر الانسان من النجاسات المعنوية فرض عين كما نص عليه الغزالي وابن عبد السلام والسبكى والسيوطي وشيخ الاسلام والناصر اللقاني و زروق من سادات المالكية وخير الدين الرملي والحموي من السادات الحنفية والهروي وابن النجار من الحنابلة لان مالا يتم الواجب الا به فهو واجب وقال الامام الشعراني اجمع اهل

sont d'avis qu'il y a nécessité de prendre un maître pour arriver à l'annihilation des qualités formant obstacle à l'entrée de la majesté de Dieu dans le cœur, et que les actes nécessaires à l'acquittement d'un devoir sont eux-mêmes un devoir indispensable à la validité des prières.

Chercher la guérison des maladies morales, telles que l'amour du monde, l'orgueil, l'amour-propre, le respect humain, l'envie, la haine et autres infirmités, constitue, d'après les traditions prohibant ces vices, un devoir indiscutable.

Tout homme donc qui ne se fait pas conduire, par un directeur, loin des qualités abominables, est coupable de rébellion envers Dieu et son Prophète, car il ne saurait sans guide parvenir au chemin du salut, possédât-il dans la mémoire mille ouvrages de théologie. Tel celui qui aurait appris la médecine dans les livres et ignorerait l'application du remède au mal.

« Prends un précepteur, ô mon frère. Écoute mes conseils et garde-toi de dire que la voie soufite n'est autorisée ni par le Livre, ni par la Sonna : ce serait là une impiété. Le Soufisme est une œuvre entièrement mohammédienne : la trame et la chaîne de son tissu sont mohammédiennes. (Chârani (1), dans le *Mechârek' El-Anouar El-K'adacya*). »

« On aurait tort de croire que les compagnons du Prophète, tous imâms ou chefs de l'Église musulmane, leurs disciples, et les théologiens exégétiques, qui avaient droit de décision, auraient traité la question des maladies morales s'ils en avaient considéré le traitement d'obligation canonique. En effet, ces maladies n'ont apparu qu'après ces saints personnages, et, si elles eussent existé à leur époque, ils en auraient certaine-

(1) Voir note 1, page 362.

الطريف على وجوب اتخاذ الانسان له شيخا يرشده الى زوال الصبات التي تمنعه من دخول حضرة الله تعالى بغلبه لتصح صلاته من باب مالا يتم الواجب الا به بهو واجب ولا شك ان علاج امراض الباطن من حب الدنيا والكبر والعجب والرياء والحسد والحقد وغيرذلك واجب كما تشهد له الاحاديث الواردة بي تحريم هذه الامور بعلم ان كل من لم يتخذ له شيخا يرشده الى الخروج عن هذه الصبات بهو عاص لله ولرسوله صلى الله عليه وسلم لانه لا يهتدى لطريف العلاج بغيره ولو حبظ الب كتاب بي العلم بهو كمن يحبظ كتاب الطب ولا يعرب تنزل الدواء على الداء باتخذ لك يا اخي شيخا واقبل نصحي واياك ان تقول طريف الصوبية لم يات بها كتاب ولا سنة بانه كبر بانها كلها اخلاف محمدية سداها ولحمتها منها ذكره الشعراني بي مشارف الانوار القدسية وبي الاجوبة المرضية ما حاصله لا يقال لوكان علاج هذه الامراض الباطنة واجبا لوضع الايمة من الصحابة

ment découvert les remèdes et fait, à leur sujet, un codex de formules médicinales ; et, de même qu'en donnant à certaines questions irritantes de jurisprudence une solution, ils ont ramené le calme parmi les fidèles, ainsi, et avec bien plus de raison, se seraient-ils occupés de délivrer la constitution religieuse de toute cause d'altération. Il n'est raisonnablement pas permis de supposer que ces illustres régulateurs de la communion mahométane auraient constaté, chez un fidèle, un grand crime ou une difformité intérieure, sans y porter remède. Non, ils eussent trouvé, dans le Livre ou la Sonna, un puissant préservatif contre tout péché mortel. (El-Adjouiba El-Merdya) (1). »

Les maladies morales ne commencèrent à se montrer que sur la fin du IIIe siècle de l'hégire. Elles restèrent inconnues jusqu'alors, « parce que, avait dit le Prophète, le meilleur des siècles est mon siècle. Qui a vu ce siècle fortuné a, de ce seul fait, conquis le dernier degré de perfection. »

Il devient dès lors évident, que tout homme atteint d'une affection morale doit recourir à un vénérable qui le guérisse. S'il ne trouve pas ce directeur de conscience dans son propre pays, il doit aller le chercher ailleurs.

Mais n'ont pas besoin de maître, ceux auxquels Dieu a fait la grâce d'être affranchis de toute infirmité intellectuelle, comme les imâms, dont l'avis personnel a fait doctrine, et leurs successeurs : avec un esprit sain, les actes conformes à la science se font dans un sentiment de pureté. C'est là le véritable soufisme.

Chez les Soufites, le morid ou aspirant est celui qui s'est dépouillé de sa volonté, qui triomphe des liens de l'habitude. C'est encore celui dont le cœur est sans cesse occupé de rechercher le Seigneur. L'aspirant, sorti de la sphère d'activité ou d'aspiration aux faveurs divines,

---

(1) Par Cha'rani (voir note 1, page 362).

والتابعين والمجتهدين بي ذلك كتابا لان هذه الامراض حدثت بعد عصرهم ولوكانت لاستنبط المجتهدون بي ذلك ادوية وكتبا وخلصوا الناس منها كما بعلوا بي مسايل البفه بل اولى ولا يفول عافل ان احدا منهم يرى بي احد كبرا او عجبا او نحو ذلك و يفره عليه ابدا بل كان يستنبط له الدواء من الكتاب والسنة ليخرجه من اثم تلك الكباير واول ما حدث ظهور هذه الامراض الباطنة اواخر المائة الثالثة من الهجرة لحديث خير الفرون فرني ومن شهد له صلى الله عليه وسلم بالخيرية بفد حاز رتبة الكمال بظهر انه يجب على من غلب عليه مرض من الامراض الباطنة ان يطلب له شيخا يخرجه منه بان لم يجده بي بلده وجب عليه السبر اليه ومن رزفه الله السلامة من هذه الامراض كالايمة المجتهدين واتباعهم لا يحتاج الى شيخ لانه فد عمل بما علم على وجه الاخلاص وذلك هو حفيفة التصوب اهـ ملخصا هذا والمريد عند الفوم هو المتجرد عن ارادته المخالبة لاحكام عادته وفيل هو ناهض الفلب بي طلب الرب والمراد اعلى درجة منه لانه المجذوب

par suite de son arrivée à l'état plus parfait d'objet aimé de Dieu, se plonge dans l'extase, perd la volition, et, sans douleur et sans souffrance, franchit toutes les limites de sa propre nature. Le nom d'aspirant est donc le premier titre de la vie mystique; celui de chéri de Dieu en est le dernier. Pendant tout le temps de probation, l'aspirant se préoccupe exclusivement du régime de la morale; le chéri de Dieu est tout entier absorbé par la contemplation de la Vérité. L'aspirant marche, le chéri vole. Le marcheur n'atteindra celui qui vole que si Dieu le permet.

Le Soufite doit, par humilité, se montrer reconnaissant des bienfaits de Dieu. Cette reconnaissance est verbale, mentale ou procède des organes. Dans ce dernier cas, elle se comporte suivant les fonctions de chaque partie vitale de l'être. Ainsi, la reconnaissance des yeux, c'est les fermer sur ce que Dieu a défendu; la reconnaissance des oreilles, c'est être sourd aux vices du prochain et à ce qu'il n'est pas permis d'entendre; la reconnaissance des mains, c'est les tenir éloignées du bien d'autrui et des actes de désobéissance à Dieu; la reconnaissance des pieds, c'est les empêcher de marcher dans la voie de l'insoumission.

Par analogie, et avec la pensée que Dieu est le bienfaiteur, on peut dire que ces trois sortes de reconnaissances sont renfermées dans celle du cœur.

La reconnaissance de la langue se fait en louant Dieu, en s'entretenant de ses bienfaits. Dieu a dit : « Parle des bienfaits de ton Seigneur. »

La louange est le commencement de la reconnaissance, de même que la pureté est le commencement de la foi.

La reconnaissance active se traduit par les devoirs et hommages extérieurs rendus à Dieu. « Famille de David, faites acte de reconnaissance. (Coran.) » Cette reconnaissance est celle que pratique le commun des fidèles, pour demander à Dieu de bénir les aliments, la boisson

عن ارادته المجاوز للرسوم كلها من غير مكابدة ولا تعب فالمريد
هو المبتدى والمراد هو المنتهى والمريد تتولاه سياسة العلم والمراد
تتولاه عناية الحق والمريد يسير والمراد يطير فمتى يلحق
الساير الطاير وانواع الشكر ثلاثة شكر اللسان وشكر
القلب وشكر الجوارح على ما يليق بكل جارحة فشكر
العينين غضهما عن محارم الله وشكر الاذنين التصامم عن عيوب
الناس وما لا يحل سماعه وشكر اليدين كفهما عن اموال الناس
ومعصية الله وشكر الرجلين كفهما عن المشى في معصية الله وعلى
هذا القياس ولك ان تقول الانواع الثلاثة هى شكر القلب
باعتقاد ان الله هو المنعم وشكر اللسان بحمد الله تعالى والتحدث
بالنعمة قال تعالى واما بنعمة ربك فحدث والحمد راس الشكر
كما ان كلمة الاخلاص راس الايمان وشكر العمل بالطاعات قال
تعالى اعملوا آل داوود شكرا ولك ان تقول هي شكر العوام على
الطعام والشراب ونحوهما وشكر الخواص على ما يرد على قلوبهم

et tous autres actes de la vie matérielle. Quant à la reconnaissance des privilégiés, c'est celle que ressent un cœur embrasé de pensées divines.

La reconnaissance des favorisés parmi les protégés existe, quand le cœur est purifié de tout objet autre que Dieu, et qu'il voit les lumières de l'Un, du Dompteur.

Quand on est convaincu que le secours divin est une des plus grandes faveurs qui puissent nous être faites pour ressentir la reconnaissance, et qu'on est pénétré de gratitude à l'égard de Dieu pour l'aide qu'il nous accorde en ce sens, on fait preuve de reconnaissance sur reconnaissance. Cette reconnaissance, double en quelque sorte, est plus parfaite que la reconnaissance simple : « Mon Dieu ! s'écria David, comment manifesterai-je ma reconnaissance, alors que je ne puis en éprouver sans ton aide ! — C'est maintenant que tu es reconnaissant, lui révéla Dieu. » Dieu dit à Moïse : « O Moïse, aie compassion de l'infortuné et aussi de l'homme heureux. — Mon Dieu ! je comprends la pitié pour le malheureux, mais non pour l'homme affranchi des misères de la vie. Pourquoi en serait-il ainsi ? — A cause du peu de reconnaissance de l'homme satisfait. »

Les individualités de l'existence divine sont représentées par cinq *présences :* présence des pensées, présence des esprits, présence des paradigmes absolus, présence des paradigmes relatifs, présence de la perception et de la vision.

« Lorsque les substances accidentelles à l'être, dit El-Mouladjâmi (1) dans le *Nak'che El-Fossous,* se trouvent d'une nature inutile à toute relation avec l'être, c'est-à-dire qu'elles ne sont d'aucun intérêt pour l'harmonie perceptible aux sens, et n'ont d'utilité que pour l'idéal, leur disposition naturelle et nécessaire prend le nom de

(1) Abd Er-Rahmane ben Ahmed El-Mouladjâmi. Célèbre prédicateur soufite, mort à Hérat en 898 (1492).

من المعانى الربانية وشكر خواص الخواص على التخلى عن الاغيار
ومشاهدة انوار الواحد القهار والشكر على الشكر اتم من الشكر
ومعناه ان يعتقد ان التوفيق الى الشكر من اتم النعم فيشكر على
ذلك التوفيق ولذا روى ان داوود عليه السلام قال الاهى
كيف اشكرك وشكرى لك نعمة من عندك فاوحى الله اليه الان
شكرتني الى ان قال المولف والتعينات الوجودية من الحضرات هى
حضرة المعانى وحضرة الارواح وحضرة المثال المطلق وحضرة
المثال المقيد وحضرة الحس والشهادة قال في نقش الفصوص
لمنلا جامى التعينات العارضة للوجود ان كانت في مرتبة لا تفيد
نسبة الوجود اليها بان لا تفيد التعدد الوجودى بل التعدد العقلى

« propriété de la fixité. » Cette catégorie de substances forme la présence des pensées, des noms et des réalités. C'est le monde que El-R'azzali appelle « monde des qualités divines. »

» Si les substances accidentelles peuvent servir à l'harmonie corrélative et perceptible, leur catégorie porte le nom de « propriété de l'être. »

» Quand les substances n'arrivent pas à la limite où leur impression est reçue par l'imagination et la sensation dépendant de la puissance corporelle, mais s'arrêtent seulement au point où elles ont contact avec l'intelligence, par l'intermédiaire des manifestations extérieures de la puissance corporelle, telles que les sept facultés (digestive, coercitive, nutritive, extensive, etc.), leur catégorie est appelée « présence des esprits lumineux et angéliques, » comprenant les intelligences et les âmes. C'est le degré qui forme la présence du monde caché, supérieur et inférieur.

» Si elles sont arrivées à la limite où l'imagination absolue en prend connaissance, elles forment la présence du paradigme absolu, c'est-à-dire du Berzekh (purgatoire), station intermédiaire entre les deux extrémités, entre le monde sensible et le monde intelligible.

» Si elles sont parvenues au point d'où leur impression est retenue par l'imagination relative de l'être animé, c'est la présence du paradigme relatif.

» Si elles sont parvenues à la limite où les sens en conçoivent l'idée, c'est la présence de la sensation, de la vision et de la perception.

» Ces degrés, par rapport aux cinq universaux, sont nommés « les cinq présences » ; et, comme ils constituent la série des substances universelles, au-dessus desquelles il n'y a plus de substance, ils sont appelés « les noms essentiels. »

Les hypostases de l'existence divine sont au nombre de cinq, selon le chéikh El-Arabi ; savoir :

بفط سمى ذلك التعدد شيئية الثبوت وتلك المرتبة حضرة المعانى والاسماء والحقايق وهى المسماة بعالم الجبروت عند الغزالى وان كانت في مرتبة تفيد التعدد الوجودى الاضافى سميت شيئية الوجود وان لم تبلغ الى حد تدركها القوة الجسمانية من الخيال والحس بل انما يدركها العقل باثارها كالقوى السبع اعنى الهاضمة والماسكة والمغذية والمنمية الخ سميت تلك المرتبة حضرة الارواح النورانية والملكية من العقول والنفوس وهى حضرة الملكوت الاعلى والاسفل والاوان بلغت الى حد يدركها الخيال المطلق فهى حضرة المثال المطلق البرزخ الجامع بين الطرفين وان بلغت الى حد يدركها الخيال المفيد بالحيوان فهى حضرة المثال المفيد فان بلغت الى حد من شانه ان يدركه الحس فهى حضرة الحس والشهادة والملك فهذه المراتب للكليات الخمس تسمى الحضرات الخمس ولكونها مرتبة التعينات الكلية التى لا تعين فوقها تسمى الاسماء الذاتية انتهى وامهاتها خمس كما نقل عن

1° La présence de l'impénétrable ou du mystère ; 2° la présence de l'unité simple ou monade parfaite ; 3° la présence de l'uniquité ; 4° la présence de la divinité ; 5° la présence de la miséricorde.

La présence de l'impénétrable est l'essence divine appelée « secret absolu. » Cette dénomination vient de ce que l'essence sainte est à l'écart de tout rapport avec la créature, de tout rayonnement en dehors d'elle-même. On lui donne le nom de « substance divine simple, » parce qu'il n'est aucun moyen de l'analyser. Aussi, lorsque le Prophète fut interrogé pour savoir où se trouvait notre Dieu avant qu'il créât la nature, répondit : « Dans l'impénétrabilité. Il n'y avait pas d'air au-dessus de lui ; il n'y en avait pas au-dessous. »

L'auteur de l'*Homme parfait* (1) explique ainsi les paroles du Prophète : « Il n'y avait au-dessus de Lui ni qualité, ni rapport ; il n'y avait au-dessous ni rapport, ni qualité. »

El-Arabi (2) rapporte cette tradition dans *El-Fotouh'at :* « J'étais un trésor caché ; j'étais impénétrable. Il m'a plu d'être connu, et j'ai formé la création. Je me suis enseigné aux hommes, et ils me connurent. » Peut-être a-t-il été donné à El-Arabi de constater, à la faveur d'un dégagement de voile, l'authenticité de cette tradition. Quoi qu'il en soit, les traditionnistes puristes sont d'accord pour rejeter du texte la doctrine consistant à dire que Dieu s'est placé comme un trésor. En effet, le trésor ne peut être que caché dans un objet. La vérité, c'est que Dieu ne s'est caché que dans la figure de l'homme parfait, soit dans son principe et sa fixité. C'est là que la Vérité était cachée. Lorsque la Vérité eut couvert l'homme du manteau de l'entité, le trésor fit en même temps que lui son apparition, et l'homme parfait le con-

(1) Abd El-Krim ben Ibrahim El-Djili. Mort en 767 (1365).

(2) Mohammed Ed-Dine ben Arabi El-Hatimi. (Voir note 2, page 360).

الشيخ الاكبر في الفتوحات وهي حضرة العماء وحضرة الاحدية وحضرة الواحدية وحضرة الالوهية وحضرة الرحمانية فحضرة العماء هي الذات الالهية المعبر عنها بالغيب المطلق لصرافة الذات المقدسة عن ساير النسب والتجليات ويعبر عنها بالذات الالهية الساذجة فلا سبيل الى معرفتها بوجه من الوجوه ولذا لما سيل صلى الله عليه وسلم اين كان ربنا قبل ان يخلق الخلق قال في عماء ما فوقه هواء ولا تحته هواء قال في الانسان الكامل اى ما فوقه صفة ولا نسبة ولا تحته نسبة ولا صفة وذكر في الفتوحات في الكلام على حديث كنت كنزا مخفيا لم اعرف فاحببت ان اعرف فخلقت الخلق وتعرفت اليهم فعرفوني ولعله صح عنده هذا الحديث من طريق الكشف وان رجح المحققون من اهل الحديث انه لم يصح مانصه جعل نفسه تعالى كنزا والكنز لا يكون الا مكتنزا في شيء فلم يكن كنز الحق نفسه الا في صورة الانسان الكامل في شيئيته وثبوته هناك كان الحق مكنوزا فلما كسا الحق الانسان ثوب شيئية الوجود ظهر الكنز بظهوره فعرفه الانسان الكامل بوجوده فعلم

nut par cela même qu'il eut l'existence ; il suf que la Vérité avait été cachée en lui, à son insu, dans la propriété de sa fixité.

La présence de l'unité universelle est la première dégradation essentielle du principe suprême : on lui donne le nom de « première manifestation. » Cette manifestation est la réalité pure de l'essence ; mais elle est inférieure à la première catégorie, car on y trouve la trace de l'existence applicable à l'essence. La première manifestation de l'impénétrable est au-dessus de l'hypostase qui présente une relation avec l'existence. Cette manifestation est le trait d'union entre les intérieurs et les extérieurs. L'auteur d'*El-Insâne El-Kamil* (l'homme parfait) la compare à la ligne imaginaire séparant l'ombre des rayons du soleil. Cette définition, ajoute-t-il, équivaut à celle de l'unité d'union, élimination faite de tout rapport, de toute relation et annexion, des intérieurs de tous les noms, des qualités.

La présence de l'unité synthétique est la deuxième dégradation, qui est le principe et la fin de la pluralité ou diversité, car elle est l'essence qui reçoit les intérieurs et les extérieurs ; lesquels, par rapport à elle, composent deux relations dont chacune est admise comme notion évidente. En cette présence, se manifestent les noms, les qualités, tous les phénomènes divins.

Par la présence de la divinité, on entend les extérieurs purs, c'est-à-dire l'attribution aux réalités de l'existence qui leur est assignée. De cette présence, on distingue la pluralité. Dans chaque phénomène, on ne trouve pas la substance du suivant, comme cela a lieu pour l'Un. Au contraire, chaque chose est distincte de l'autre d'une façon absolue. C'est à cause de cela qu'on l'appelle la « présence des déterminations divines, » pour les caractères prototypiques des choses.

La présence de l'Union et du siège des manifestations des noms et des qualités, donne à chaque nom, à chaque

انه كان مكنوزا فيه في شيـــية ثبـوتـه وهولا يشعر اهم وحضرة
الاحدية هي اول التنزلات الذاتية المعبر عنها بالتجلى الاول وهذا
التجلى هوايضا حقيقة صرافة الذات لكنه انزل من المرتـبـة
الاولى لان الوجود متعين فيـه للذات والتجلى العماى الاول يعلو عن
مرتبة نسبة الوجود اليها وهذا التجلى هو رابطة بين البطون والظهور
كما يرى في الخط الموهوم بين الظل والشمس كما ذكره صاحب
الانسان ثم فال وبذلك عبارة عن احدية الجمع باسفاط جـمـيـع
الاعتبارات والنسب والاضافات وبطون ساير الاسماء والصفات
وحضرة الواحدية هي التنـزل الثاني ومـنـه تنشا الكـثـرة بداية
وتنعدم نهاية لانـهاذات فابلة للبطون والظهور فيصدق عليـها
كـل واحد من هاتين النسبتين وفيـها تـظـهـر الاسماء والصفات
وجميع المظاهر الالهية وحضرة الالـوهـيـة هي عـبـارة عن الظهور
الصرف وذلـك هو اعطاء الحفايـف حفها من الوجود ومن هذه
الحضرة تتعين الكثـرة فليس كل من المظاهـر فيـها عين الثاني
كما هو في الواحد بل كل شيء فيـها متميز عن الاخر تميزا كـلـيـا
ومن هنا سميت حضرة التعينات الالهـيـة وحـضـرة جمع الجمع
ومجلى الاسماء والصـفـات فهى المعطـيـة لكـل مـن الاسمـاء

qualité, chose, dépendance, rapport et corrélation, ce qui s'y applique d'une façon pleine et finie.

La présence de la miséricorde, qu'on appelle aussi l'existence communicante, à laquelle fait allusion le Prophète quand il parle du souffle du Miséricordieux. C'est dans cette présence que se complète la constitution de la pluralité naturelle. « Ma tendresse, a dit Dieu, couvre tout. » Elle est le fond même de la pluralité divine, formée des noms et des qualités ; elle en rend apparents les effets ; elle embrasse la pluralité naturelle qui engendre les composés, par suite de l'excès du principe de l'être vital sur le néant : de là leur existence. Tout est plein de la providence de Dieu. On trouvera là-dessus des détails dans El-Insâne El-Kamel *(L'Homme parfait)* (1).

FIN

(1) Par El-Arabi. (Voir note 2, page 360.

والصبات والشؤون والاعتبارات والنسب والاصابات حفه على التمام والكمال وحضرة الرحمانية هي الهعبر عنها بالوجود السارى الذي اشار اليه صلى الله عليه وسلم بنبس الرحمن وهذه هي الحضرة التي يتم بيها ظهور الكثرة الكونية فال تعالى ورحمتي وسعت كل شيء بوسعت الكثرة الالهية التي هي الاسماء والصبات واظهار اثارها ووسعت الكثرة الكونية التي هي المركبات بترجيح وجودها على العدم حتى وجدت بعمت الجميع بالرحمة وفد بصل ذلك في الانسان الكامل بانظـــره *

* انتهـــــاء *

ESSAI

D'ÉTUDES LINGUISTIQUES & ETHNOLOGIQUES

SUR LES

ORIGINES BERBÈRES

(Suite. — Voir les nos 175, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187 et 188.)

CHAPITRE XIII

Peuplement Sud *(Suite et fin).*

Origines indiennes de quelques races berbères.

Un des chapitres les plus intéressants des origines berbères serait, certainement, celui dans lequel un indianiste, familiarisé avec la langue berbère et bien au courant des mœurs et de la géographie de l'Afrique, traiterait, *ex professo*, la question de la part revenant à l'*Inde* dans le peuplement de la Berbérie.

Pour le faire, il faudrait une érudition que nous n'avons pas, aussi nous nous bornerons à de simples indications pouvant être utiles pour des études plus approfondies.

Les migrations indiennes en Afrique ont été constatées, ou du moins affirmées, dès la plus haute antiquité (1). L'Abyssinie et le Yemen sont, en effet, intimement liés, et, de la côte de Malabar au Yemen, le passage est d'autant plus facile que les moussons ouvrent sur la mer une route directe (1). Tout le sud de l'Arabie et Socotora sont indiens ; les Somanlis de la côte d'Afrique présentent, avec leurs castes tranchées, bien des traits de ressemblance avec les peuples de l'Inde. D'autre part, ces apports du sud de l'extrême Orient, résultant d'un phénomène atmosphérique, ont dû commencer très tôt, et ils se sont continués fort tard : on en connaît, au moyen âge, qui eurent une grande importance et qui furent postérieurs à l'introduction de l'islamisme en Afrique.

(1) Voir Syncellus, p. 120 de l'édition Vénitienne, cité par Heeren. (T. 6, p. 97.) — Ce dernier assigne comme date le règne d'Aménophis, de la 8e dynastie. — Voir aussi Strabon.

Ce ne sont donc plus seulement la linguistique, l'ethnologie et la géographie qui ont à fournir leurs contingents respectifs à la recherche des origines berbères venues du côté de l'Indus et du Gange, c'est encore l'histoire, l'histoire et la philosophie, car ce fut de l'Inde brahmanique ou bouddhiste que naquirent et ces idées religieuses, premières causes des schismes chrétiens ou musulmans, dont le rôle est si considérable dans l'histoire de la Berbérie, et ces usages locaux conservés dans des fractions kabyles, malgré le Koran, et enfin ces légendes bizarres qui semblent empruntées au Ramayana.

Il y a là, certes, matière à des études intéressantes qui seront faites quelque jour, soit à l'aide de documents originaux qui seront découverts, soit en rassemblant les éléments épars dans diverses études africaines ou dans les auteurs musulmans ; mais la plupart de ces influences se sont produites à une époque déjà historique, et, à ce titre, elles sont en dehors du sujet spécial qui nous occupe ici, et qui doit se borner à la question des origines berbères.

Pour trouver quelques lueurs éclairant ces origines

(1) M. Lassen, cité par M. Renan. *(Histoire des langues sémitiques*, p. 313.)

premières, il nous faut remonter plus loin et interroger les documents contemporains des temps préhistoriques antérieurs à l'arrivée des Aryens, et aux premières époques Védiques.

« L'Inde des *Aryas* (1) ne peut être bien comprise que » par la connaissance des deux Indes qui l'ont précé- » dée : celle des autochtones et celle des *Soudras*.

» L'Inde primitive nous est attestée par la présence » des montagnards dans quelques parties de l'Himalaya » du Vendhia, comme dans quelques groupes isolés de » montagnes dans l'Inde Orientale et dans plusieurs » parties du Décan. C'est l'Inde des Nischadas et des » Tchandâlas de la tradition antique. Elle fut le point de » départ des nègres de l'Océanie, des Papouas et d'autres » peuples plus éloignés encore.

» Sur cette Inde grossière et entièrement inculte, vint » se greffer une tige plus noble, le rameau Touranien, » qui rappelle les idiomes de la haute Asie, ceux des » Finnois et ceux des Turcs. Il rayonne dans le Tamil, » le Telinga et les dialectes de la même famille, tous lit- » térairement cultivés chez les peuples du Décan. *Telle » est la première Inde dont il n'y a qu'une mention » sourde dans la tradition des Aryas.*

» A cette Inde, que nous pouvons appeler du terme » impropre *des aborigènes*, succéda la seconde Inde, » celle qui précéda immédiatement l'Inde des *Aryas* et » qui fut l'Inde des *Shoudras*, des *Éthiopiens*, des *Ce- » phènes*, l'Inde de l'ethnos de Koushika. C'est cet ethnos » qui fut le protecteur des aborigènes contre l'oppres- » sion du brahmanisme naissant, et qui défendit, en » même temps, sa propre cause. L'histoire de cette Inde » est des plus importantes pour la connaissance de » l'Inde védique et de l'Inde épique et brahmanique. » Indra, le dieu des Aryas, contracte une alliance avec

(1) *Journal Asiatique*, décembre 1857, page 492. Article du baron d'Eckstein.

» les Koushikas d'origine guerrière. D'autre part, les » Kapyas et les Babhravas, qui sont de la famille des » Koushikas pontificaux, s'allient dans les familles » brahmaniques. — Il s'écoule plus d'un siècle entre la » lutte des Aryas envahisseurs et des Shoudras envahis, » et l'époque de la dépression totale des Shoudras, qui » ont fini par devenir une quatrième caste dans le sys- » tème brahmanique. »

L'établissement des Aryas dans les Indes antiques a donc aujourd'hui une date approximative, date que les savants ont fixée vers l'an 2500 avant J.-C. ; et, quelque reculée que soit cette date, elle nous reporte à une époque où, déjà, les Aryas étaient en possession d'une civilisation très développée et d'un langage affiné par une longue culture intellectuelle et grammaticale. Car, « la langue sanscrite ne commence à nous être connue » que longtemps après avoir passé par les périodes mo- » nosyllabiques et agglutinatives (1). »

C'est donc aux trois couches de populations de races *Mélanienne, Touranienne* et *Chamitique* qui ont précédé les Aryas, que nous devons demander les données linguistiques susceptibles de nous éclairer. La langue berbère a un caractère beaucoup trop archaïque pour qu'on puisse admettre, un seul instant, qu'elle a pour origine une langue arrivée à un degré de perfection aussi complète que le sanscrit, fût-ce le sanscrit de l'époque védique. Il est même possible de montrer, par de nombreux exemples, que les radicaux monosyllabiques berbères expliquent bien des mots des *Véda* et bien des dénominations ethniques ou géographiques remontant à l'époque des langues agglutinatives ou monosyllabiques.

Plus tard, il est vrai, alors que déjà les divers idiomes

(1) Max Muller, *Nouvelles leçons sur la science du langage*, t. II, p. 23.

étaient formés, le sanscrit, à son tour, a pu modifier ou enrichir le berbère primitif. De même que les races de l'extrême Nord importèrent, à un moment donné, des combinaisons de consonnes et des diphtongues étrangères à l'idiome archaïque, de même aussi le sanscrit introduisit, avec ses ethniques indiens, des lettres ou des modulations particulières restées, depuis, l'apanage exclusif de certaines tribus. Tels sont le *Tch*, le *Bâ* emphatique et ces variétés de dentales et de gutturales que les *tifinar* (ou les caractères arabes) sont impuissants à reproduire, et que, pour cette raison, on évite de préciser, en les rejetant, *a priori*, dans la classe des déviations locales et accidentelles de la prononciation normale.

Examinons brièvement ce qu'a pu fournir à la Berbérie chacune des quatre races ou des quatre grandes époques de l'Inde antique.

Les premiers habitants de ce pays furent, nous l'avons dit, des tribus de races mélaniennes aux cheveux plats et non laineux, ancêtres, dit-on, des noirs d'Australie, mais dont plusieurs débris sont restés dans les montagnes indiennes et ont des noms qui méritent d'être relevés.

Ainsi, les *Ghonds* habitent encore le *Ghond-Avana*.

Avana ou *Aouana* est un nom de localité très répandu en Berbérie. La fraction de ce peuple appelée *Kôlas*, et cantonnée sur le versant oriental de la partie nord des *Ghattes*, reproduit le mot ǁ ·: *Kel*, déjà si souvent cité; *Ghat* ou *R'hat*, +⁝ ou +·: ou +⋈ est lui-même le nom d'une oasis célèbre du Sahara.

Une autre fraction de ces races mélaniennes est celle des Meras du mont *Aravati* : *Araouat* est berbère.

Les *Tchitas*, qui, aux Indes, occupent encore les sommets inaccessibles de quelques montagnes, ont en Berbérie leur nom comme vocable, désignant « *des forteresses naturelles sur des rocs à flancs abrupts,* » telles

que la *Tachila* du Boutaleb. Les refuges de cette espèce ont souvent servi à abriter l'indépendance berbère contre les conquérants ou les dominateurs, et, à ce titre, ils eurent certainement un caractère sacré ; ce qui nous permet encore de reporter ce nom berbère de *tachita* à celui des *dewa* indiens, nommés *Touschitas*, dieux secondaires qui paraissent n'être autre chose que les antiques Tchitas passés à l'état légendaire : de là peut être aussi, l'origine du mot berbère *tchitan*, diable, qui en arabe est devenu *chitan*, شيطان.

Les *Minas* des environs de *Djayapour* ont leur nom indien appliqué, en Berbérie, à plusieurs rivières et lieux dits : tout le monde connaît la *Mina* qui passe à Relizane.

On pourrait probablement trouver aussi, en dehors des ethniques, quelques noms communs usuels usités dans les langues mélaniennes et berbères : nous avons relevé celui de *shi*, père, ≮⊙, qui existe chez les Annamites comme chez les Touareg ; ce nom d'*Annam* lui-même, rapproché de celui d'*Aouana*, nous semble être l'indice d'un rapport possible entre ces races *mélaniennes* et celles que nous avons désignées sous le nom de peuples de *Enn* :

⁚ = *Aou* = fils de, ceux de

| = *ana* = Enn.

La seconde couche des populations primitives du Dekkan est, d'après les indianistes, *Dravidienne*, c'est-à-dire du rameau sud des peuples de Touran ; et il est, en effet, bien établi que la race *tartaro-finnoise* avait, dans l'Inde anté-brahmanique, des ramifications étendues.

Remarquons d'abord que ce mot : *Dravidien*, a en berbère un sens bien net et conforme à la réalité des faits, celui de *montagnard* :

□Λ = *Dera*	= montis	= de la montagne		ceux
≮: = *oui*	= ii	= ceux	}	de la
Λ = *id*	= socii	= compagnons		montagne.

Parmi ces Dravidiens, ceux qui habitaient le pays plus spécialement appelé *Dravida* étaient au nombre de six : les Tamoul ou Tamil du sud du Dekhan ; les Telinga, à côté et au nord ; les Malabar ; les Toulouvas, et enfin les Karnatas et les Singhalais de l'île de Ceylan.

Ces populations, encore sauvages lors de l'invasion des Aryas, se composaient de groupes de petites tribus occupant chacune un district assez étroit, et gouvernées par des rois habitant des demeures fortifiées. Leurs prêtres étaient des devins, leurs médecins des magiciens. Leur religion, au fond monothéiste, présentait au culte des fidèles, comme symbole divin, *une pierre levée* ou pierre sacrée. Ceux du littoral étaient de hardis pêcheurs ou commerçants allant à Ceylan, et peut-être plus loin, sur de petites barques pontées ; ils comptaient jusqu'à cent ou mille et avaient quelques notions d'astronomie.

La plupart des noms de ces six tribus, étroitement apparentées, ont des formes berbères commençant par le *T* ou l'*M*, caractéristiques des noms dérivés (de 6e et 3e forme).

Malabar, c'est « ceux du clan des émigrants ».

⊐ = *M* = préfixe de la 3e forme = ceux de
‖ = *al* = clan, peuple
□ ⊞ = *bar* = émigrant.

Dans ce Malabar, au XVe siècle, on constatait encore chez les tribus *Naïr*, qui représentaient l'élément aristocratique du pays, des mœurs familiales ayant pour base la suprématie de la mère et de la sœur aînée. Ces institutions matriarcales étaient même encore visibles au commencement du XVIIIe siècle (1).

---

(1) Nouvelle Revue, 15 mars 1886, p. 301. *Le Matriarcat*, par Paul Lafargue.

Or, ce nom de Naïr et ces détails de mœurs nous ramènent en plein pays touareg, où nous avons la grande confédération du pays d'Aïr, le *Kel*-N'AÏR (1) ou Aouel-N'aïr.

Tamoul ou *Tamil* est la 6e forme du mot ‖ ⊐ *amel* = indiquer. C'est le peuple des « guides », le peuple des *ammel*, que nous avons déjà vu à l'état de clan *princeps* chez les Goths. Cette forme *Tamil* se retrouve, du reste, chez les Touareg du Sud, dans l'ethnique *Kel-Tamoulait* (12e forme de ‖ ⊐), et, en Afrique, le premier peuple que nous rencontrons en face d'Aden, et qui est plus indien encore que berbère, est celui du *Somali* (1re forme de ‖ ⊐).

Les *Telinga*, eux, sont : « ceux du clan des hommes, ceux du clan des nomades, » ou encore « ceux du clan des envahisseurs » :

\+ = *T* = préfixe 6e f. = ceux du
‖ = *el* = clan, peuple
| = *en* = de
⋊ = *ga* = fils, homme, nomade, agissant, actif,

ou

\+ = *Ta* = préfixe 6e f. = ceux du
‖ = *el* = clan, peuple
⋊| = *enga* = affluence, invasion, envahisseur.

---

(1) Nous avons donc ainsi, chez les Touareg, les origines probables, savoir :

Chaldéo-Touranienne	Tou-arek (Touareg).
Tourano-Scythique (Hamaxèque).	Amachek.
Ibérienne	Iabarren (race primit. disparue).
Kimmérienne	Issak-Kamaren.
Médique	Aouel-Imiden.
Chaldéenne	Ikadien (Ifouras de Takada).
Indienne	Kel-N'aïr.

Les *Karnata* peuvent être :

□⋈ = *Kar, gar* = rivière
| = *n'* = de
+ = *at* = peuple, clan, père, etc.,

la « rivière du peuple », — ou encore :

|□⋈ = *Karen* = rivière, riverains
+ = *at* = peuple,

les « peuples de la rivière, les riverains ». — Il se peut aussi que le mot |□⋈ = *Korn*, ait ici le sens qu'il a dans toutes les langues indo-européennes ou sémitiques : « corne, pointe ».

Les *Toulouva* ou *Talaoua* ont un nom facile à retrouver ; c'est une forme dérivée de *Tala*, rivière, ou *Tel*, montagne.

Les *Singalais* ont un vocable représentant la 1re forme d'un mot composé bien remarquable quant à son sens analytique :

⊙ = *S* = *(en)* = préfixe de la 1re forme = ceux de
⋈| = *enga* = abondance, affluence, invasion
|| = *(a)L* = peuple,

« ceux de l'invasion des peuples », « ceux des envahisseurs ».

C'est le nom du fleuve *Sénégal*, et, par apocope de la dernière radicale composante, celui des *Senaga, Zenaga :*

⊙ = *S* = *(en)* = ceux d'entre } les
⋈| = *enga* = envahisseur } envahisseurs.

Dénomination qui convient admirablement à cette race expansive et prolifique des *Senaga* ou *Zenaga*, qui a peuplé près du quart de la Berbérie.

Après ces deux couches mélaniennes et touraniennes, les indianistes sont à peu près d'accord pour placer, avant l'arrivée des Aryas, une invasion couchique, celle des Kaucikas ou Soudra. Kaboul, selon eux, serait l'ancienne Cabura, qui devait sa fondation préarienne à un personnage mythique nommé *Kapila*, ou *Kapi-le-Noir*, dans les textes sanscrits, et *Kabil* par les musulmans indiens modernes, qui l'assimilent à Caïn et en font un démon ou un serpent.

Ce mot *Kapila* ou *Kabila* se rapproche singulièrement du nom de nos Kabyles, et de celui des gens de la fraction des *Akbaïl*, qui peuvent bien être les plus anciens représentants de la branche *Kebaïle*.

Le district de *Kapisthala*, des livres indiens, nous montre le radical *Tala*, fontaine ou montagne, accolé au nom mythologique de *Kapi*.

A côté des gens de ce district, les *Kabolytæ* de Ptolémée (qui, par hasard, n'a pas trop estropié le nom), se trouvaient la région de la Kapissène et la ville de Kapissa. Cette ville, lors de la conquête macédonienne, reçut le nom d'Alexandrie du Caucase ; elle est donnée comme le séjour de la déesse *Kapiçi*, femme de *Kapila*, et est dénommée *Kapisch* par les voyageurs chinois, et *Kabiouch* par les auteurs musulmans du moyen âge. Tous ces noms se résolvent dans le radical *Kapiça* ou *Kabisa*, ce qui s'écrit, en tamachek : O⊞⋈ *KBS*. N'est-ce pas là l'origine première du nom de la *Kapsa* des auteurs latins, la *Gabsa* ou *Gabes* des modernes ?

Ces *Soudras* indiens, ne sont-ce pas encore des montagnards ?

⊡ = *S* = *en* = préf. de la 1re f. = d'entre
: = *ou* = les fils
□Λ = *dra* = montagne.

Quant aux *Kousikas*, où M. d'Eckstein voit un peuple

chamitique de la branche des Couchites, leur dénomination peut s'analyser :

⋈ = *ag* = *K* = préf. de la 15ᵉ f. = filii = fils
: = *ou* = nati = nés
⋈⊡ = *sik* = oppidi = (dans) l'enceinte appelée *Sik*.

En médique où summérien, où le mot ⋈ *Ka* a le sens bien net de *roi*, on aurait : « les rois de l'enceinte, » « du *Sik*. »

Ce vocable, *Kousika*, qui, pour les indianistes, signifie « autochtone », nous ramène, en berbère, aux origines celtiques, aux enceintes primitives ou sacrées dont nous avons déjà parlé. Ce rapprochement a une valeur, car il existait aux Indes, tout comme chez les Scythes touraniens, « des territoires sacrés, » le *brahmachi*, le *brahmavata*, où coulait la rivière sainte Sarasvati. N'y a-t-il pas, là aussi, quelque chose venant corroborer notre dire sur la possibilité de retrouver, chez les peuples appelés Kouschites, des traces non équivoques des langues touraniennes?

La race des Aryas, qui s'implanta dans le pays et lutta contre les trois premières races déjà fixées au sol, sera celle qui fournira le plus de rapprochements de noms, parce que c'est celle qui est la mieux connue ; et il sera facile de montrer que la langue berbère a eu longtemps des origines communes avec celles que parlaient les premiers Aryas, avant leur entrée dans l'Inde.

Examinons, pour cela, les mythes les plus antiques des Védas.

Indra, le dieu du ciel, de l'air, de la foudre, le Dieu par excellence, le plus ancien, le premier-né, celui dont les Dewa ne sont que des formes isolées ou secondaires, *Indra*, c'est :

I = *Enn* = { préfixe des ethniques de la 4ᵉ f., *Enn* = dieu du tonnerre, *Enn* = verbum. }
□Λ = *dra* = montagne = montis.

« le Verbe de la montagne, » — « le (Dieu) Enn de la montagne, » — « celui de la montagne. »

Celui de la montagne, peut-être *la montagne Dieu :* quelque chose comme ce *Meraou* « colonne et pilier du monde, séjour d'Indra », ce *Meraou* dont le nom, disparu à peu près du reste du monde, s'est conservé, comme nous avons vu, sans altération aucune, chez les *Aït-Meraou* et les *Ameraoua* berbères.

D'après les indianistes, Indra ne comporterait « qu'une » seule étymologie sanscrite : Indu, *goutte, sève ;* » il aurait signifié *Celui qui donne la pluie :* « Jupiter Pluvius, divinité qui, dans l'Inde, était plus souvent présente que toute autre à l'esprit de l'adorateur (1). »

Cette explication n'est nullement exclusive ; elle repose seulement sur une idée subsidiaire, et dérivée ou postérieure à celle que nous indiquons. Enn ou Anou était le dieu des eaux et du tonnerre, chez les Touraniens ; et une montagne énorme comme l'Himalaya arrêtait les nuages, les condensait et les résolvait en pluie, avec ou sans accompagnement de tonnerre.

Indra peut encore s'analyser :

I = *Enn* = Enni
Λ = *id* = socia
□ = *our* = luna,

« la lune, compagne de *Enn* », explication corrélative du rôle et de la priorité des dynasties lunaires dans les poèmes indiens. Remarquons, en passant, qu'*Indra*, dans la religion de Zoroastre, se retrouve sous la forme

(1) Max Muller, *loco citato*, tome II, page 168, note.

Andir = *N'dir*, un des six mauvais esprits des livres *Persans*.

Quant à *Agni*, le second Dieu ou plutôt l'émanation d'Indra, venue sur la terre pour éclairer les humains et leur prodiguer ses bienfaits ; *Agni*, qui est aussi le « soleil », la forme visible d'Indra, c'est le fils du dieu Enn :

⋈ = *ag* = fils

| = *enni* = de Enn.

C'est le proche parent du *Varouna* (déjà vu à propos des Mèdes), du *Varouna*, le dieu de l'Océan chez les Indiens :

□: = *our* = création ou fils

| = *ana* = de Enn.

Après Indra et Agni, les premiers dieux védiques, et comme antiquité et comme importance, sont les *Adytas*, fils d'*Aditi* (la déesse Nature, mère des dieux), et, plus tard, les personnifications des douze formes du soleil sous des noms qui reparaissent dans les religions iraniennes et chaldéennes dont les croyances sidérales, comme celles des *Sabéens* ou *Adites* d'Arabie, ont été empruntées aux premiers Touraniens.

L. Rinn.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Vingt-cinq années d'épiscopat en France et en Afrique, par Mgr A. C. Grussenmeyer, protonotaire apostolique. *(Alger, Jourdan, 1888*, 2 vol. grand in-8°.)

Sous ce titre, l'auteur nous raconte l'existence toute entière de Mgr Lavigerie ; le premier chapitre est consacré à des renseignements biographiques succincts sur celui dont la vie tiendra une si grande part dans l'histoire de l'Afrique du Nord ; nous le voyons ensuite professeur en Sorbonne, directeur de l'œuvre des Écoles d'Orient, évêque de Nancy, et enfin archevêque d'Alger. Personne n'a oublié l'affreuse famine de 1867, ni les incidents qui la suivirent; on se rappelle la quantité d'orphelins abandonnés, arrachés à la mort par l'active charité de celui qui ne se vit récompenser que par une injuste persécution ; l'histoire de tous ces faits est fidèlement rapportée, sans récriminations, et d'après des documents authentiques. Nous assistons ensuite à la création des orphelinats, à celle de Saint-Cyprien des Attafs, noble idée, dont l'application générale eût contribué dans l'avenir à assurer cette sécurité que tous désirent. Si les règlements de la Société historique ne nous interdisaient pas formellement toute polémique, nous eussions manifesté notre sentiment sur l'opposition que rencontrèrent des projets aussi humains qu'utiles au pays, et sur la cruelle impassibilité avec laquelle on rejeta dans la misère morale et physique des êtres qui venaient à peine d'y être soustraits. Il nous est au moins permis de dire que les historiens de l'avenir trouveront dans l'œuvre de Mgr G. tous les documents nécessaires pour faire justice. Ils y verront encore quels efforts furent tentés pour introduire en pays kabyle l'usage de la langue française, comment et par qui ces efforts furent rendus inutiles, au grand dam de la civilisation et de notre influence. L'institution des Pères Blancs, les Missions du Sahara, les Missions Noires, le combat contre l'esclavage africain, sont retracés en détail, et forment un ensemble où tout dérive du même esprit ; c'est la lutte contre la barbarie ; cette dernière recrute encore des auxiliaires.

Dans le second volume, nous trouvons le récit des débuts du protectorat en Tunisie, de l'opposition italienne, qui eut pu nous créer de graves embarras, sans la patriotique intervention de Mgr Lavigerie ; nous assistons à la fondation des œuvres de Carthage, et des établissements de Zanzibar et de l'Ouganda.

Bien que l'auteur ait évité avec soin de donner à son œuvre la forme du panégyrique, et qu'il se soit contenté de relier entre eux des notes et des documents officiels, il résulte de la lecture de ces deux volumes une impression profonde de respectueuse admiration pour ce labeur obstiné, pour ce dévouement perpétuel, pour cette fermeté sagace. Il nous donne un consolant spectacle, celui qui, le cœur plein de l'amour de son pays et de foi dans la vérité, marche droit son chemin au milieu des obstacles et des embuches.

Il nous reste à féliciter Mgr G. du soin et du talent avec lesquels il s'est servi des précieux matériaux qu'il a pu recueillir ; l'ordre et la clarté de la narration ne laissent rien à désirer, et l'on arrive sans aucune fatigue au bout de cette longue lecture. Dans le texte, Mgr G. a disposé avec goût de nombreuses citations ; nous appellerons l'attention du lecteur sur un bien spirituel récit des quêtes pour les Écoles d'Orient (I, 21 et suiv.), sur les tableaux de la famine de 1867 (I, 67 et suiv.), sur de très nobles lettres adressées au maréchal de Mac-Mahon et à l'empereur Napoléon III (I, 158, 169, etc.) et d'autres pages qui sont à la fois un régal pour le lettré et une joie pour les cœurs véritablement français. Nous terminerons en disant que M. Jourdan a édité ce bel ouvrage avec le soin qu'il a coutume d'apporter à ses publications.

H.-D. de G.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

H.-D. de Grammont.

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE-DEUXIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1888 —

CERCLE D'AUMALE

SI AHMED OULED BEY BOU MEZRAG. . . . . *Agha de 2e classe.*

LAKHAL BOU EL OSSIF (1). . . . . *Son khalifa.*

CAIDAT du DIRA SUPÉRIEUR	CAIDAT du DIRA INFÉRIEUR	CAIDAT des ADAOURA	CAIDAT du KSENNAH	CAIDAT des OULAD MOKHTAR CHERAGA	CAIDAT des OULAD DYA
Ben Yahia ben Aïssa caïd El Kiad	Yahia ben Abdi caïd des caïds El Guermid (2)	Abdelkader ben Mohammed (3) caïd El Kiad El Hadj Mustapha	Si Mohammed (4) El Kouïder caïd El Kiad Kouïder ben bel Abbès son khalifa	Bel Hadj ben Richida caïd el Kiad Mohammed ben Chaouïa son khalifa	Guettaf caïd El Kiad

Tribus	Caïds	Tribus	Caïds	Tribus	Caïds	Tribus	Caïds	Tribus	Caïds	Tribus	Caïds
Oulad Dahab.	Ali ben Taleb.	Od Abdallah	Yahia ben Abdi.	ADAOURA { Od Saïdan	Mustapha ben Nadji.	Oulad Salem.	Medani.	Oulad Mokhtar Cheraga et Oulad Selama.	Guettar.	Oulad Dya.	Guettaf.
Oulad Othman.	Bou Seboua.	Oulad Selama.	Mohammed ben Selami.	} Infia.	Lakhdar ben Ahmed.	Beni Ameur.	Mohammed ben Taïeb.			Oulad Mehanoy.	El Harran.
Djouab.	Zeitouni.	Od Si Ameur.	Si El Gueflaf.	Od Si Moussa.	El Aïdi	Beni Iddou.	Ameur ben Namir.	Mouiadat Cheraga.	Si ben Saâda.		
Oulad Meriem.	Mohammed ben Messaoud.	Oulad Ali ben Daoud.	El Bikra.			El Hamza.	Mohammed ben Saïd.				
Oulad Farah.	Sliman ben Amara.	Od Sidi Aïssa.	Si Mohammed ben Messaoud			Beni Yala.	Ahmed ben Coudache.	Sahari du Tlelli.	Othman ben Messaoud		
Oulad Driss.	Ben Aly.										
Oulad ben Arif.	Belgassem ben Aïssa.							Sahari du Guebla.	El Hadj ben Yahia.		
Oulad Zarka.	Bou Zid ben Ali										

Consulter la carte de l'Atlas.

(1) Nous avons conservé l'orthographe donnée aux noms arabes sur le document original ainsi que la disposition de ce document.
(2) Ce nom et les noms semblablement placés désignent les khalifas, les suppléants des caïds el kiad.
(3) Abdelkader ben Mohamed est l'oncle du caïd actuel des Adaoura Gueraba, — Lakhdar ben Ahmed ben Mohammed, — il fut élevé par la France pour être opposé à Mohammed ben Kouïder. — Abdelkader n[illegible]sa de nous être absolument dévoué et périt pour notre cause en 1849, dans un combat contre les Oulad Ameur du Bou-Saâda.
(4) Voir la notice sur cet indigène.